



**REPUBLIQUE RWANDAISE**  
**MINISTRE DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION**  
**ECONOMIQUE**

**DIRECTION DE LA STATISTIQUE**

**B.P. 46 Kigali**

**Tél.: 570545**



## **Rapport Final**

# **ENQUETE INTEGRALE SUR LES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES AU RWANDA (2000 – 2001)**



*Kigali, mars 2002*

*A la mémoire de Dr Christopher SCOTT qui a conçu le plan de sondage de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages au cours de l'une des dernières missions de sa vie consacrée au développement de la Statistique*

## PREFACE

L'histoire récente du Rwanda a été marquée par la guerre et le génocide de 1994 qui ont eu pour conséquence :

- ✓ une forte modification de la structure socio-démographique en raison du génocide et les massacres de plusieurs milliers de personnes qui ont laissé au pays beaucoup d'orphelins, de veuves et plusieurs réfugiés ;
- ✓ la dégradation des conditions de vie des populations liée surtout à la perte d'emploi, à la destruction des infrastructures scolaires, sanitaires et des habitats ainsi qu'à l'abandon des plantations et du cheptel animal;
- ✓ la perte de plusieurs références statistiques ;
- ✓ la réduction des capacités économiques du pays.

Pour remédier à cette situation héritée du génocide et des massacres, le Gouvernement d'Unité Nationale, appuyé par ses partenaires, a mis en œuvre un programme de réhabilitation et de reconstruction socio-économique qui a permis d'apporter des soins de santé aux personnes éprouvées par les événements, de distribuer les semences et autres intrants de production aux exploitants, de réinsérer les familles rapatriées et de réhabiliter les infrastructures socio-économiques détruites. Ces actions d'urgence ont été suivies par les actions de relance économique visant sur la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de la population.

La décision de mener l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICV) s'inscrit dans l'objectif d'avoir une meilleure connaissance de l'étendue de la pauvreté et de sa caractérisation; elle découle plus particulièrement du désir d'évaluer l'impact des politiques et des programmes menés dans le but de l'amélioration des conditions de vie des populations. Les résultats de cette étude ont fourni des éléments utiles pour l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'EICV a été réalisée par la Direction de la Statistique du Ministère des Finances et de la Planification Economique (MINECOFIN) grâce au concours financier conjoint de la Banque Mondiale, du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance(UNICEF), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Department For International Development (DFID). Que tous ces partenaires, ainsi que l'équipe d'experts et cadres qui ont mené cette étude, trouvent ici l'expression de nos profonds remerciements!

**Le Secrétaire d'Etat chargé de la  
Planification Economique**

**KABANDA Célestin**

## Avant Propos

Dans sa mission de fournir au public les données statistiques fiables et à jour, le Ministère des Finances et de la Planification Economique (la Direction de la Statistique) est heureux de mettre à la disposition des utilisateurs, le Rapport Général de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des ménages (EICV).

Les données de cette vaste enquête viennent combler un vide en matière d'informations sur la pauvreté et les conditions de vie de la population. Les résultats de cette enquête ont contribué à l'élaboration du document cadre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté d'une part et à la définition du profil de pauvreté au Rwanda d'autre part. En outre, ils ont donné lieu à la mesure du pouvoir d'achat de la population, élément clé de la condition de vie.

Pour sa réalisation, outre les fonds du budget ordinaire, la réalisation de l'enquête a bénéficié d'un appui conjugué des bailleurs de fonds suivants : Banque Mondiale, PNUD, UNICEF, DFID et BAD.

Ce travail n'aurait pas été un succès sans l'abnégation d'une équipe solide et soudée de la Direction de la Statistique. De la conception à l'analyse, en passant par la collecte et le traitement des données, les agents et cadres de la Direction de la Statistique n'ont cessé de fournir le meilleur d'eux-mêmes pour la réussite de ce travail. Nous saisissons cette occasion pour présenter nos remerciements à Monsieur Geoffrey GREENWELL, Chef de Projet DFID et Expert Informaticien, qui n'a ménagé aucun effort pour que les résultats de cette enquête sortent à temps. Nous tenons à remercier Monsieur Robert NGONG, Conseiller à la Direction de la Statistique pour ses conseils lors de l'initiation du projet par le Ministère et tout au long du déroulement des travaux.

Ce rapport a été élaboré par une équipe de huit cadres de la Direction de la Statistique coordonnée par Monsieur SARR Oumar, Expert Statisticien à la Direction de la Statistique. Il s'agit de Messieurs GASHAKA Jacques, GAFISHI NGANGO Philippe, NYABYENDA Innocent, HAKIZIMANA Obald, MUNYARUGERERO Juvénal, RUTY Pacifique, TEGERA NKUSI Evariste, ainsi que Mademoiselle RWAKUNDA Claire dont la mort vient malheureusement d'arracher à notre affection. Nous ne pouvons pas passer sous silence le soutien que nous avons bénéficié des autorités du MINECOFIN à chaque étape.

Ce rapport ne montre qu'une vue générale de l'immense volume des données issues de l'enquête. En vue de servir davantage les utilisateurs, la Direction de la Statistique envisage, en collaboration avec ses partenaires, de procéder à l'analyse sectorielle approfondie en faisant également usage d'autres données issues des enquêtes récemment réalisées telles l'enquête démographique et de santé (EDSR – ONAPO/2000), l'enquête à indicateurs multiples (MICS – Direction de la Statistique/2000), l'enquête agricole (FSRP/MINAGRI-2000) et l'enquête CWIQ (Observatoire de la pauvreté, 2000) ainsi que des informations de routine compilées par les différents services de l'administration. Une banque de données est également en cours de création et sera accessible au public sous peu.

**Le Directeur de la Statistique**

Pacifique RUTY

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

AE : Adulte Equivalent

BAD : Banque Africaine de Développement

CWIQ: Core Welfare Indicators Questionnaire

DFID: Department For International Development

DTC: Diphtérie, Tétanos et Coqueluche

EDSR: Enquête Démographique et de Santé au Rwanda

EICV: Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages

ENBC: Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des Ménages

ESD: Enquête Socio-Démographique

FSRP: Food Security Research Project

MICS: Multiple Indicators Cluster Survey

MINAGRI: Ministère de l'Agriculture, Elevage et des Forêts

MINECOFIN: Ministère des Finances et de la Planification Economique

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

ONAPO : Office National de la Population

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SMI: Santé Maternelle et Infantile

TNS: Taux net de scolarisation

UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'enfance

VAT: Vaccin Anti-Tétanique

## RESUME ANALYTIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS

La pauvreté est fortement présente au Rwanda : plus de 60% des individus et 57% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Plus de deux personnes sur cinq n'arrivent même pas à satisfaire leurs besoins alimentaires. La pauvreté est plus ancrée dans le milieu rural que dans l'urbain et touche beaucoup plus les ménages dirigés par les femmes et parmi celles-ci davantage les veuves ou divorcées que les autres. Aussi, les inégalités sont profondes tant il est établi que les 10% les plus riches détiennent environ 50% de la richesse nationale alors que 50% de la population se partagent à peine 15% du revenu national.

Est-il important de noter que la population est composée d'une forte population féminine (avec 53%) dont une grande proportion de femmes veuves et/ou célibataires et qu'une grande frange de la population est jeune (âge moyen égal à 21 ans et plus d'une personne sur deux est âgée de moins de 25 ans). Une telle situation appelle à des efforts soutenus en matière d'éducation des jeunes, de protection et de promotion des femmes.

Trois enfants sur quatre en âge de fréquentation de l'école primaire y vont ce qui amène à dire que le chemin de la scolarisation pour tous est amorcé mais que beaucoup reste à faire d'autant plus qu'en milieu rural, ce taux est encore plus faible. La couverture vaccinale des enfants de moins de cinq ans se situe aux environs de 75% traduisant ainsi la priorité qu'il faut continuer à accorder à la prévention sanitaire par l'Etat et les mamans dont seulement 70% ont bénéficié de vaccin antitétanique au cours de leur dernière grossesse. Une attention particulière doit être portée sur la protection contre les maladies sexuellement transmissibles en raison du faible taux d'utilisation des préservatifs parmi les femmes en âge de procréer. En milieu rural, les populations vivent sous l'emprise de la malaria, de l'amibiase et de la diarrhée.

Dans pareille circonstance, comment ne pas se préoccuper des activités économiques dans la mesure où presque neuf personnes actives sur dix sont occupées dans des activités agricoles et trois sur cinq sont employées dans le secteur informel caractérisé par des emplois précaires et à faibles revenus. Une forte pression démographique pèse sur les superficies agricoles ; plus de 58,6% des ménages possèdent une exploitation dont la taille est inférieure à 0,5 Ha et les paysans tentent de maximiser la production sur de petits lopins de terre, non seulement en supprimant la jachère avec les conséquences sur la dégradation du sol mais aussi en ayant recours aux intrants. Ainsi, 83,2 % des parcelles de moins de 0,5 ha utilisent des intrants, contre 5,3 % de celles de 1 à 1,5 % ha et 0,4 % de celles de 3 à 5 ha. En somme, plus l'exploitation agricole est petite, plus son propriétaire est enclin à utiliser les engrais.

Les difficultés sont tout de même atténuées par une solidarité intense entre ruraux eux-mêmes, entre ruraux et urbains, entre pauvres et non pauvres. Aux produits alimentaires qu'ils reçoivent des ruraux, les urbains renvoient en contrepartie de l'argent. Les autres revenus venant en appoint sont notamment ceux provenant de la location des propriétés ou de la dot et de l'héritage.

A défaut de revenus assez consistants, les populations sont tentées d'effectuer des migrations internes à la recherche de meilleures conditions de vie. En effet, si sept habitants sur dix de la Ville de Kigali n'ont jamais quitté la ville, en revanche, la même proportion de ruraux déclarent s'être déplacés au moins une fois de leur lieu de naissance. L'âge moyen à la première migration interne est de 24 ans. Ces migrations internes se font comme suit : de la Ville de Kigali vers le milieu rural, du milieu rural vers le milieu rural et des Autres Villes vers la Ville de Kigali. La principale raison du dernier déplacement s'avère être le retour au pays ce qui n'est pas sans relation avec l'histoire récente vécue par le pays.

En matière d'habitat, un quart des ménages propriétaires de leur logement au cours de la période 2000-2001 ne l'étaient pas il y a un an et 27,5% des locataires sont passés propriétaires de leur logement. Environ deux personnes sur trois disposent de l'eau potable et seulement 5% reçoivent l'électricité à domicile. Sept ménages sur dix gardent peu de soucis sur les ordures en les jetant et très peu restent disposés à payer leur enlèvement. Des efforts, certes modestes, ont été engagés pour la construction d'infrastructures depuis 1994 et, dans la plupart des cas, avec des contributions volontaires. En moyenne, en milieu rural, 58 maisons et 3,6 kms de route ont été construites dans chaque cellule de 1994 à 2001.

# Chapitre I. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

## 1.1. APERÇU HISTORIQUE

L'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICV) a été réalisée par la Direction de la Statistique du Ministère des Finances et de la Planification Economique. La précédente enquête du type budget-consommation avait été exécutée entre 1983 et 1985, et s'intitulait : Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des Ménages (ENBC).

Au début de 1993, la Direction de la Statistique avait initié l'Enquête prioritaire mais ses activités ont été interrompues par les événements de 1994 après la phase de collecte des données sur le terrain.

Suite à la guerre et au génocide, d'importants mouvements de la population ont été observés et des habitudes de consommation des ménages rwandais ont subi des changements.

Conscient des mutations intervenues et soucieux d'améliorer les conditions de vie des ménages, le Gouvernement a souhaité avoir des données actualisées dans ce domaine qui lui sont indispensables pour la détermination des objectifs de planification du développement.

En avril 1997, les travaux préparatoires à la réalisation de l'EICV ont été initiés par la Direction de la Statistique avec l'appui financier de la Banque Mondiale. Mais, faute de mobiliser toutes les ressources financières requises, les travaux n'ont pas pu être poursuivis comme prévu. Jusqu'en décembre de la même année, tous les documents techniques ainsi que les programmes de saisie avaient été élaborés.

Les travaux ont repris en 1999 avec l'engagement du gouvernement rwandais pour le financement des opérations de collecte en milieu urbain et le DFID (Department For International Development) qui s'engageait à financer les opérations de collecte en milieu rural et toutes les autres phases de cette enquête.

## 1.2. OBJECTIFS DE L'ENQUETE

L'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICV) avec volet budget et consommation, avait pour principal objectif de mettre à la disposition des planificateurs et décideurs politiques des données de base sur le niveau de vie des ménages au Rwanda.

En outre, la réalisation de cette enquête devait permettre de :

- ✓ réactualiser les pondérations de l'Indice des Prix à la Consommation et d'estimer la consommation finale des ménages ;
- ✓ mesurer l'impact des politiques macro-économiques et des projets mis en œuvre sur les conditions et le niveau de vie des populations ;
- ✓ produire des indicateurs clés de bien-être des ménages afin d'aider les décideurs politiques et les partenaires au développement à mieux concevoir leur stratégie de développement ;



- ✓ identifier les groupes cibles de politiques en vue de mieux orienter les interventions de l'Etat en leur faveur ;
- ✓ rendre disponible des informations sur les caractéristiques socio-économiques des ménages en vue de constituer une base de données socio-économiques ;
- ✓ permettre la réalisation d'études approfondies telles sur la pauvreté, la nutrition, les conditions d'habitat, etc. ;
- ✓ accroître les capacités nationales à mener des enquêtes statistiques aussi complexes soient-elles.

### 1.3. PLAN DE SONDAGE

Le plan de sondage a été élaboré avec l'appui technique du regretté Christopher SCOTT, Consultant en sondage, dans sa mission effectuée en juillet 1997.

#### 1.3.1. Contraintes

Deux contraintes majeures ont permis de circonscrire le plan de sondage à adopter :

- les objectifs de l'enquête;
- les modalités du travail sur terrain tenant compte des moyens disponibles.

En ce qui concerne les objectifs il y en a un qui est déterminant quant au plan de sondage. Le Gouvernement a souhaité obtenir des résultats significatifs au niveau de chaque province. Il a, par ailleurs, exigé des résultats utiles au niveau de la Ville de Kigali et au niveau du restant du secteur urbain regroupé. Ainsi, la contrainte '**objectif**' nous a imposé 13 domaines d'étude. L'expérience des enquêtes du même genre montre qu'un échantillon minimal de l'ordre de 500 ménages, par domaine d'étude, est nécessaire pour soutenir des analyses solides.

#### Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon est résumée dans le tableau suivant et prend en compte les modalités de travail sur le terrain.

Tableau 1.1 : Nombre de cellules/zones et de ménages échantillons par strate

Strate	Domaine d'étude	Nombre de cellules/zones échantillons	Nombre de ménages échantillons
Ville de Kigali	Ville de Kigali	80	720
Autres villes	Autres villes	50	450
Milieu rural	Dans chaque province	40	480

Ainsi, la taille de l'échantillon était de **6450 ménages** à raison de 1170 ménages pour le milieu urbain et 5280 ménages pour le milieu rural.

### **1.3.2. Sondage à deux degrés**

Le sondage stratifié à deux degrés a été retenu compte tenu de la disponibilité des bases de sondage aux deux niveaux : niveau aréolaire et niveau ménage.

#### **1.3.2.1. Bases de sondage**

Au niveau aréolaire, l'unité choisie est la cellule en milieu rural et la zone en milieu urbain car elles sont souvent d'une taille assez homogène et sont bien délimitées.

La connaissance de la taille de chaque unité aréolaire nous a permis d'opter pour la méthode classique de sondage avec probabilités proportionnelles à la taille au 1<sup>er</sup> degré. La liste de toutes les cellules ou zones avec l'estimation du nombre de ménages a été constituée à partir des informations fournies par les autorités locales.

Pour l'échantillonnage au niveau des ménages, l'on a procédé à l'actualisation des listes des ménages en effectuant l'opération de dénombrement dans chaque unité aréolaire de l'échantillon avant ou pendant la collecte des informations. Une partie de cette opération a été réalisée en collaboration avec l'Office National de la Population et le projet Food Security Research Project (FSRP) du MINAGRI.

#### **1.3.2.2. Tirage des unités échantillons**

Au 1<sup>er</sup> degré, le tirage des cellules/zones est effectué avec probabilités proportionnelles à la taille doublé de la méthode de sondage systématique (c'est-à-dire tirage à intervalle fixe). Afin d'assurer une bonne répartition de l'échantillon dans l'espace, la liste des cellules/zone est ordonnée selon leur situation géographique.

Au 2<sup>ème</sup> degré, on tire les ménages en appliquant la méthode de sondage systématique. La liste des ménages par cellule/zone a été établie selon la proximité par les agents de dénombrement.

Le fait d'ordonner les bases de sondage constitue une stratification implicite qui permet d'améliorer la représentativité de l'échantillon.

## **1.4. METHODE DE COLLECTE**

### **1.4.1. Questionnaires**

Trois types de questionnaires ont été utilisés dans la collecte des informations sur terrain. Ces questionnaires sont les suivants :

- le questionnaire ménage est le principal support de collecte et comprend deux parties A et B. Il est constitué de 12 modules ;
- le questionnaire communautaire recueille des informations sur les infrastructures économiques et sociales dans les cellules échantillons du milieu rural ;
- la fiche de conversion des unités non-standards utilisées par les ménages.

## **Questionnaire ménage**

Dans sa Partie A, il permet de collecter les informations concernant chaque membre du ménage. Les aspects suivants y sont traités :

- caractéristiques démographiques et de migration ;
- éducation et santé ;
- emploi et habitat.

La deuxième partie du questionnaire ménage traite de l'activité économique du ménage. Cinq modules couvrent les aspects suivants :

- activités agropastorales et autoconsommation ;
- dépenses des ménages ;
- activités économiques non agricoles ;
- transferts ;
- biens durables, accès au crédit et épargne.

Le détail des informations contenues dans le questionnaire ménage est fourni en annexe 2.

### **1.4.2. La collecte des données**

#### **Période de référence**

Le caractère long et complexe du questionnaire a été déterminant dans la répartition du travail dans le temps. En effet, deux des modules sont constitués d'une longue liste de questions sur les produits achetés et auto-consommés. Pour les produits de consommation fréquente, les enquêtés ont du mal à se rappeler leurs activités au-delà d'une période de 3 jours.

Pour la période de référence, l'on a préféré la période de 30 jours par ménage en milieu urbain afin que le jour de paie soit inclus pour chaque salarié.

Dans le milieu rural où les salariés sont rares, il est moins significatif de maintenir la période de référence à 30 jours. Ainsi, la période de référence a été ramenée à 16 jours.

#### **Déroulement des interviews**

L'année civile a été décomposée en dix cycles de collecte et les interviews se sont déroulées toute l'année.

En milieu urbain, le premier cycle de collecte a démarré le 24 octobre 1999 et le dernier a pris fin le 24 décembre 2000.

En milieu rural, la collecte a démarré le 19 juillet 2000 pour s'achever le 10 juillet 2001.

## Visites dans les ménages

Dans chaque cycle, la collecte des données était organisée en plusieurs visites aux ménages :

- en milieu urbain, 11 visites à 3 jours d'intervalle ;
- en milieu rural, 8 visites à 2 jours d'intervalle.

A chaque visite, il était prévu de remplir certains modules du questionnaire.

En milieu urbain, les ménages à enquêter ont été divisés en trois lots et les interviews se sont déroulées aux jours suivants :

Lot	Jours d'interview
1	1 4 7 10 13 16 19 22 25 28 31
2	2 5 8 11 14 17 20 23 26 29 32
3	3 6 9 12 15 18 21 24 27 30 33

En milieu rural, les interviews se sont déroulées selon le programme de visites ci-après :

Lot	Jours d'interview
1	1 3 5 7 9 11 13 15
2	2 4 6 8 10 12 14 16

### 1.4.3. Personnel de collecte

#### Equipes de collecte

Treize équipes ont été affectées dans les différentes provinces dont 3 équipes en milieu urbain. Chaque équipe était composée de :

- 1 superviseur ;
- 1 contrôleur ;
- 5 agents enquêteurs.

#### Formation

Une formation d'environ 5 semaines a été organisée à l'intention du personnel de terrain. Elle comportait une partie théorique en salle de classe et une pratique sur le terrain pour s'exercer à la conduite des interviews.

## 1.5. SAISIE ET TRAITEMENT DES DONNEES

### 1.5.1. Saisie

#### □ Programme de saisie

Ce programme de saisie élaboré en logiciel IMPS (Integrated Microcomputer Processing System) a permis la saisie des données des questionnaires ménage et communautaire. La saisie de la fiche de conversion s'est effectuée avec le logiciel MS ACCESS.

### □ Saisie simultanée

La saisie des questionnaires a été faite au fur et à mesure que l'on progressait dans la collecte. Après 8 et 15 jours de collecte respectivement en milieu rural et urbain, la Partie A est envoyée à l'unité informatique qui procède à la saisie et tire un listing des messages d'erreurs. Les questionnaires qui comportent des erreurs sont renvoyés sur terrain pour correction.

### 1.5.2. Fichiers de données

Plus de 1140 fichiers de saisie ont été créés et concaténés selon les différentes sections du questionnaire totalisant 5.5 millions d'enregistrements individuels et environ 1000 variables pour chaque enregistrement individuel.

### 1.5.3. Traitement des données

Au cours des opérations de remplissage des questionnaires et de saisie, divers types d'erreurs se sont glissés dans les données. Des contrôles ont été effectués à plusieurs niveaux : sur le terrain par les contrôleurs et superviseurs et à la Direction de la statistique après la saisie des données.

Des contrôles et des vérifications plus profonds ont été effectués après la saisie des données car cette dernière peut, elle-même, introduire des erreurs.

Le traitement des données constitue une des étapes très importantes d'une enquête. Cette phase, souvent négligée, est à l'origine des retards dans la publication des résultats.

En plus des corrections effectuées lors de la saisie, le traitement des données a consisté en 5 grandes étapes que sont :

#### ➤ **Contrôle de l'exhaustivité**

Il s'agissait de vérifier l'utilisation des codes géographiques identiques dans divers fichiers de données, de contrôles s'il n'y a pas eu des questionnaires saisis plusieurs fois ou omis;

#### ➤ **Cohérence entre les variables**

A l'aide des tableaux des fréquences absolues, on vérifie si les répondants éligibles à toutes les questions ont répondu et si au contraire les non éligibles n'ont effectivement pas répondu ;

#### ➤ **Standardisation**

Les variables quantitatives liées à des périodicités variables ont été rapportées à l'année. Les variables issues des mesures locales ont été traduites en système de mesures conventionnelles.

➤ **Recodage**

Certaines variables quantitatives continues sont découpées en tranches;

➤ **Création des variables d'analyse**

Il s'agit des variables qui n'existent pas dans le questionnaire ou dans le dictionnaire et qui sont dérivées des autres variables.

➤ **Imputation des valeurs**

En cours de traitement des valeurs aberrantes ont été rencontrées pour certaines variables. Ce sont des valeurs qui s'écartent de trois écarts types de la moyenne. Après vérification, elles ont été remplacées par la valeur moyenne de la variable.

***Programmes informatiques***

Plusieurs logiciels et langages de programmation ont été utilisés depuis la saisie jusqu'à l'élaboration des tableaux de résultats: l'on peut citer IMPS, CS PRO, MS ACCESS, Visual Basic et COBOL, SPSS.

## **1.6. LA PONDERATION**

Il existe deux types de pondérations: pondération spatiale et pondération temporelle. L'utilisation de ces pondérations a permis d'avoir des estimations annuelles pour toute la population rwandaise.

### 1.6.1. Pondération spatiale

La pondération spatiale permet l'extrapolation des résultats se rapportant à l'échantillon à toute la population pendant la même période. Elle a été calculée sur base de l'inverse de la probabilité globale de sélection d'un ménage donné. Le détail sur la théorie de calcul des différentes probabilités est présenté en annexe 1.

En partant de la formule de la probabilité globale  $F_{hi}=p_{1hi} \times p_{2hi}$

où  $p_{1hi}$  est la probabilité proportionnelle à la taille de tirer la cellule/zone i dans la strate h

$p_{2hi}$  est la probabilité conditionnelle de tirer un ménage sachant que la cellule i de la strate h a été sélectionnée. Les indices 1 et 2 indiquant le degré de tirage.

La pondération spatiale est donnée par la formule  $W_{hi}=1/F_{hi}=M_{hi}/a_h b_{hi}$

où  $M_{hi}$  est le nombre total de ménages dans la cellule i de la strate h

$a_h$  est le nombre de cellules échantillons dans la strate h

$b_{hi}$  est le nombre de ménages enquêtés dans la cellule i de la strate h.

### 1.6.2. Pondération temporelle

La pondération temporelle a pour objectif de ramener à des estimations annuelles des valeurs se rapportant à la période d'enquête. Ainsi, le coefficient de pondération temporelle est fonction de la longueur de la période de collecte.

En désignant par  $CPT_{mj}$ , le coefficient de pondération temporelle de la variable  $y_{mj}$  pour le ménage  $m$  et  $J_{mj}$  le nombre de jours de collecte

$$Y_{mj} = CPT_{mj} \times y_{mj} \text{ ou } CPT_{mj} = 365/J_{mj}$$

$Y_{mi}$  étant la valeur annuelle de la variable  $y_{mj}$  pour le ménage  $m$ .

## **1.7. COUVERTURE DE L'ECHANTILLON**

Au cours de l'enquête, certains ménages n'ont pas répondu au questionnaire pour diverses raisons. Sur 6450 ménages, 6431 ont répondu soit un taux de réponse de 99,7%. En cours de traitement des données, 11 questionnaires ont été rejetés car ils ne contenaient pas des informations exploitables surtout au niveau des dépenses et de l'autoconsommation.

Ainsi, les résultats présentés portent sur 6420 ménages soit un taux de couverture de 99,5% des ménages échantillons.

## **1.8. CONCEPTS ET VARIABLES D'ETUDE**

### **1.8.1. Définition d'un ménage**

C'est un ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu, appelé chef de ménage, et dont les ressources sont, en majeure partie, communes. Ces personnes prennent généralement au moins un repas ensemble.

### **1.8.2. Adulte-équivalent (AE)**

L'adulte équivalent est une notion basée sur les besoins caloriques d'une personne adulte exerçant des activités modérées. On attribue aux autres personnes dont l'âge n'est pas compris entre 20 et 39 ans, un coefficient qui est le rapport des besoins d'une personne adulte par rapport à leurs besoins. Ces coefficients sont repris dans le tableau suivant :

Tableau 1.2 : Echelles d'équivalence selon l'âge et le sexe

Classes d'âge	Sexe	
	Masculin	Féminin
Moins de 1 an	0.41	0.41
1 à 3 ans	0.56	0.56
4 à 6 ans	0.76	0.76
7 à 9 ans	0.91	0.91
10 à 12 ans	0.97	1.08
13 à 15 ans	0.97	1.13
16 à 19 ans	1.02	1.05
20 à 39 ans	1.00	1.00
40 à 49 ans	0.95	0.95
50 à 59 ans	0.90	0.90
60 à 69 ans	0.80	0.80
Plus de 70 ans	0.70	0.70

### 1.8.3. Quintiles de dépenses

Les estimations sur les dépenses de consommation comprennent toutes les sorties monétaires et en nature, effectuées par le ménage pour son utilisation finale ainsi que la valeur de l'autoconsommation et des cadeaux reçus. On a calculé la dépense par AE en faisant la moyenne simple entre les dépenses totales de consommation et le nombre d'adultes - équivalents dans le ménage.

A chaque individu, on a affecté la dépense déflatée par adulte équivalent correspondant au ménage.

Les individus ont été ensuite répartis en cinq groupes comprenant chacun 20% de la population (groupes appelés encore quintiles) selon le niveau de dépenses par adulte équivalent. Les quintiles se répartissent de la manière suivante :

Tableau 1.3 : Dépense moyenne par adulte équivalent selon les quintiles de dépenses

Quintiles	Niveau de dépense en Frw	Dépense moyenne annuelle par AE
1 <sup>er</sup> quintile	< 29.716	21.106
2 <sup>ème</sup> quintile	29.716 – 43.870	36.544
3 <sup>ème</sup> quintile	43.871 – 63.582	53.211
4 <sup>ème</sup> quintile	63.583 – 98.515	78.633
5 <sup>ème</sup> quintile	Plus 98.515	200.462

### 1.8.4. Niveaux de Pauvreté

Ces niveaux de pauvreté sont définis à partir des seuils de pauvreté alimentaire et global lesquels seuils ont été calculés à partir des dépenses effectuées par les ménages y compris l'autoconsommation.

- Seuil de pauvreté alimentaire est égal à 45.000 FRw / an / adulte équivalent.



Seuil de pauvreté global est égal à 64.000 FRw / an / adulte équivalent. Il a été défini à partir des dépenses effectuées par les ménages. L'indice du coût de la vie a été utilisé pour éliminer les effets des variations des prix liées à la période ou au lieu de la collecte.

Ainsi, trois niveaux de pauvreté ont été définis comme suit :

- Extrême pauvre : personne dont les dépenses totales sont inférieures à 45.000 FRw ;
- Pauvre : personne dont les dépenses totales sont comprises entre 45.000 et 64.000 FRw ;
- Non pauvre : une personne dont les dépenses totales sont supérieures à 64.000 FRw.

# CHAPITRE II: DEPENSES DE CONSOMMATION ET PAUVRETE

## 2.1. BREF APERÇU SUR LES CONCEPTS DE BASE

La prise de conscience internationale née autour de la pauvreté au cours de la dernière décennie du 20<sup>ème</sup> siècle demeure encore plus pesante au début de ce nouveau millénaire. La réduction de l'ampleur et des conséquences de ce phénomène est passée au centre des préoccupations de la communauté internationale et l'initiative de réduction de la dette des pays pauvres très endettés n'en est que l'illustration de cette volonté. Mais, la pauvreté présente de multiples facettes selon les milieux d'une part et selon les analystes d'autre part. Quand d'aucuns ne mettent l'accent que sur la pauvreté monétaire, d'autres y rajoutent d'autres notions plus qualitatives faisant appel au développement humain voire des aspects en relation avec le degré de participation des individus à la conduite des affaires de leur propre société. Tous conviennent que pauvreté monétaire et pauvreté humaine prononcées vont de pair.

L'appréhension de la pauvreté implique, préalablement, une clarification de l'environnement conceptuel et méthodologique, les manques en terme de progrès social pouvant être appréhendés par rapport à la pauvreté monétaire ou à la pauvreté non monétaire.

Sans pour autant ignorer la pertinence des thèses humanistes, des fondements théoriques consistants permettent de baser l'analyse de la pauvreté sur les dépenses et consommations des ménages considérées comme une bonne approximation du bien-être à défaut du revenu dont l'appréhension est quasi impossible dans les pays en développement. Dans ce contexte, le seuil de pauvreté a été défini par la méthode du coût des besoins de base, en procédant à l'évaluation de la ligne de pauvreté alimentaire et non alimentaire au niveau national.

Dans une société donnée, la pauvreté suppose que des ménages ou des individus sont dans l'impossibilité d'acquérir un niveau de vie correspondant à un minimum acceptable par les normes de cette société. Ces normes se traduisent par la détermination d'un niveau minimum de consommation appelé seuil par rapport auquel les individus sont classés en pauvres et non pauvres. Ce seuil varie selon le temps et le lieu et chaque pays en adopte un qui lui est propre et qui reflète son niveau de développement ainsi que les normes et les valeurs de sa société.

Dans cette optique, la pratique courante, fondée généralement sur l'utilisation d'enquêtes nationales auprès des ménages, implique une stratégie en trois phases :

- en premier lieu, l'identification d'un indicateur monétaire simple de bien-être des ménages.
- ensuite, l'évaluation d'une ligne de pauvreté, c'est-à-dire du coût estimé pour les ménages du niveau de vie nécessaire pour surmonter la pauvreté.
- enfin, une mesure agrégée de la pauvreté pour mesurer les informations relatives à l'indicateur de bien-être et au seuil de pauvreté.

Ces aspects conceptuels et méthodologiques dans le contexte de l'analyse de la pauvreté au Rwanda sont détaillés dans le document de Profil de la pauvreté au Rwanda ; ne sont présentées ici que les grandes lignes du processus.

### Indicateur de bien-être et échelle d'équivalence

Le bien-être a fondamentalement un aspect multidimensionnel puisqu'il est fonction, non seulement de l'accès à des biens et services tangibles privés ou publics, mais également de l'accès à des droits politiques et sociaux telle que la participation à la société, par exemple. S'agissant de la pauvreté monétaire, la consommation courante des biens et services est la plupart de temps considérée comme l'indicateur de bien-être privilégié, le revenu étant seulement utilisé comme approximation de la consommation. Les dépenses de consommation traduisent non seulement ce dont un ménage peut disposer selon ses revenus actuels, mais aussi la possibilité pour ce ménage de trouver du crédit ou de mobiliser son épargne lorsque ses revenus sont faibles voire négatifs, en raison peut-être des variations saisonnières ou d'une mauvaise récolte, en d'autres termes, c'est le revenu permanent. La consommation donne un meilleur aperçu des conditions de vie à long terme.

En outre, afin de tenir compte des économies d'échelle dans le ménage résultant de la composition du ménage, c'est-à-dire de la non-proportionnalité des coûts supportés par le ménage lorsque l'effectif de ses membres augmente, la dépense totale par équivalent adulte est souvent prise en considération.

Dans le cas de la présente étude, la mesure du bien-être fait référence aux consommations totales du ménage, ces dernières étant la somme de toutes les dépenses monétaires – dépenses alimentaires et non alimentaires<sup>1</sup>, y compris les dons reçus, l'autoconsommation alimentaire, les valeurs imputées diverses (loyers, dépréciation des biens durables) et les transferts<sup>2</sup>.

### Seuil de pauvreté et coût des besoins de base

La détermination ou simplement la fixation du seuil de pauvreté constitue une tâche difficile. En effet, la ligne de pauvreté représente le coût monétaire nécessaire pour acquérir un niveau de vie au-delà duquel on considère que les individus ou les ménages ne sont pas pauvres. Cela permet d'effectuer des comparaisons de pauvreté, c'est-à-dire d'indiquer l'importance relative de la pauvreté pour les régions d'un pays.

En effet, lorsqu'il s'agit d'effectuer des comparaisons de pauvreté visant à appuyer l'élaboration des politiques économiques et sociales, l'un des principes de base doit être la cohérence avec les objectifs inhérents à ces dernières. Ainsi, il s'agit de réduire la pauvreté en accroissant la consommation des besoins de base des individus. Cela implique que la ligne de pauvreté ait un pouvoir d'achat déterminé par rapport aux biens considérés.

---

<sup>1</sup> Les dépenses non alimentaires englobent les dépenses de logement – loyer et équipement -, d'habillement et effets personnels, d'énergie, d'eau, d'entretien et réparation, de santé et éducation, de loisir, de transport et communication, de biens d'équipement.

<sup>2</sup> Transferts en provenance/destination d'autres ménages ou individus.

Dans ce contexte, parmi les options proposées dans les pays en développement, l'approche de la pauvreté absolue est la plus utilisée, bien qu'elle présente également beaucoup de controverses. Une ligne de pauvreté absolue traduit un seuil de bien-être déterminé en terme de l'indicateur du niveau de vie utilisé, et fixé dans le domaine de comparaison de la pauvreté. De ce fait, les comparaisons de pauvreté absolue classeront comme « pauvre » ou « non pauvre » deux individus ou ménages ayant le même niveau de consommation réel, quels que soient le lieu et le temps considérés. A cet égard, l'approche la plus adaptée pour fixer la ligne de pauvreté dans les pays en développement semble être celle du coût des besoins de base.

Schématiquement, cette démarche consiste à déterminer un panier de biens de consommation jugé suffisant pour satisfaire les besoins de consommation de base, et à estimer son coût. En fait, la procédure d'estimation est réalisée en deux étapes :

1. On identifie la composition d'un panier de biens alimentaires en fonction du modèle de consommation d'un groupe de référence approprié. Le choix du groupe de référence est un jugement de valeur puisqu'il détermine les modalités de fourniture de l'énergie nutritionnelle alimentaire adéquate. A cet égard, les besoins nutritionnels constituent un ancrage important pour déterminer les besoins alimentaires de base. Ainsi, une personne est pauvre si elle vit dans un ménage n'ayant pas la capacité d'acquérir le coût d'un panier de biens alimentaires de référence, - panier choisi pour fournir l'énergie nutritionnelle alimentaire adéquate en accord avec la diète de ceux qui sont supposés pauvres. Ayant sélectionné le panier de biens, on procède à une évaluation des prix locaux afin d'élaborer une ligne de pauvreté alimentaire.
2. Ensuite, il s'agit de déterminer la part des dépenses non alimentaires.

Au Rwanda, suivant la démarche précédente, une personne est extrêmement pauvre si elle vit dans un ménage n'ayant pas la capacité d'acquérir le coût d'un panier de biens alimentaires de référence choisi pour fournir l'énergie nutritionnelle alimentaire adéquate de 2200 calories par jour. Selon cette approche, en 2000, la ligne nominale de pauvreté alimentaire au Rwanda est de **45 000 francs rwandais** par tête et par an et elle représente environ 70% de la dépense totale.

En ajoutant au panier de biens alimentaires de référence la part des dépenses non alimentaires, la ligne nominale de pauvreté globale (biens alimentaires et non alimentaires) au Rwanda est établie à **64 000 francs rwandais** par tête et par an.

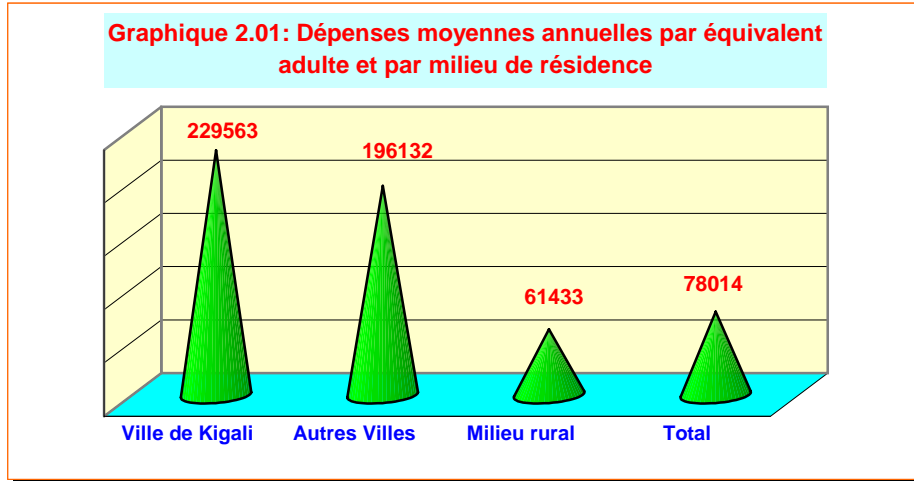
## **2.2. DEPENSES DE CONSOMMATION**

### **2.2.1. DEPENSES DE CONSOMMATION PAR ADULTE EQUIVALENT**

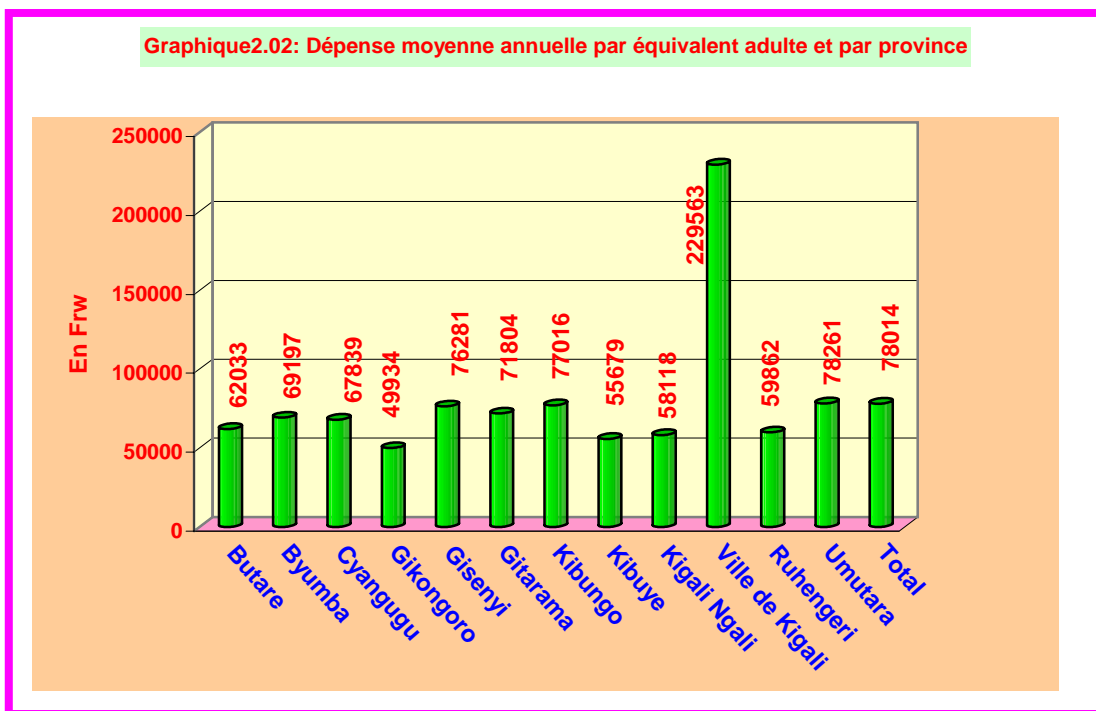
Les dépenses de consommation des ménages identifiées par l'EICV englobent les dépenses alimentaires et l'autoconsommation ainsi que les dépenses non alimentaires. La dépense moyenne par personne (adulte équivalent) et par an au niveau national s'élève à 78014 Frw mais elle cache des disparités très prononcées selon le milieu.

En effet, un citoyen de la Ville de Kigali enregistre un niveau moyen de dépense annuelle de 229 563 Frw alors qu'un habitant des Autres Villes consomme 196 132

Frw et un résidant du rural seulement 61 433 Frw soit en deçà du seuil de pauvreté. Ceci témoigne donc que la pauvreté au Rwanda est plus un phénomène rural qu'urbain et montre clairement la forte inégalité des dépenses entre le milieu rural et le milieu urbain – environ 4 fois plus élevé dans la Ville de Kigali qu'en Milieu Rural et 3 fois plus élevé dans les Autres Villes qu'en Milieu Rural.



Au niveau des provinces, celles ayant la plus basse moyenne annuelle des dépenses de consommation par équivalent adulte – inférieure au seuil de pauvreté – sont respectivement Gikongoro (49 934 Fr), suivi de Kibuye (55 679 Frw), de Kigali Ngali (58 118 Frw), de Ruhengeri (59 862 Frw) et de Butare (62 033 Frw). Les provinces ayant une moyenne des dépenses de consommation par an et par équivalent adulte, supérieure au seuil de pauvreté sont, dans l'ordre décroissant, Ville de Kigali (229 563 Frw), Umutara (78 261 Frw), Kibungo (77 016 Frw), Gisenyi (76 281 Frw), Gitarama (71 804 Frw), Byumba (69 197 Frw) et Cyangugu (67 839 Frw).



## 2.2.2. DEPENSES DE CONSOMMATION ET NIVEAU DE PAUVRETE

Au niveau national, un équivalent adulte considéré comme extrême pauvre a effectué des dépenses de consommations moyennes annuelles de 29 437 Frw, le pauvre a dépensé en moyenne 54 158 Frw par an et le non pauvre en moyenne 140 150 Frw par an.

**Tableau 2.1 : Dépense moyenne par adulte équivalent selon le niveau de pauvreté et le milieu**

Milieu	Dépense moyenne annuelle par adulte équivalent			
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Ville de Kigali	35393	54214	255047	229563
Autres Villes	35299	55136	232435	196132
Milieu Rural	29346	54140	108447	61433
Ensemble	29437	54158	140150	78014

Par milieu de résidence, les résultats montrent que les dépenses moyennes annuelles en francs rwandais par niveau de pauvreté sont plus importantes dans le milieu urbain, confirmant par là le fait que ce milieu

est relativement moins pauvre par rapport au milieu rural, comme le montre le tableau ci-après. Les variations en terme de dépenses de consommation (revenu) sont plus importantes dans le groupe de « non pauvre » selon le milieu. Par contre les dépenses moyennes effectuées par les moins pauvres ou les plus pauvres sont relativement les mêmes quel que soit le milieu de résidence.

L'analyse par province illustrée par le graphique ci-après montre qu'il existe des variations significatives inter-provinciales au niveau des dépenses moyennes annuelles par personne non pauvre. Pour les extrêmes pauvres, l'écart entre les dépenses n'est pas très grand.

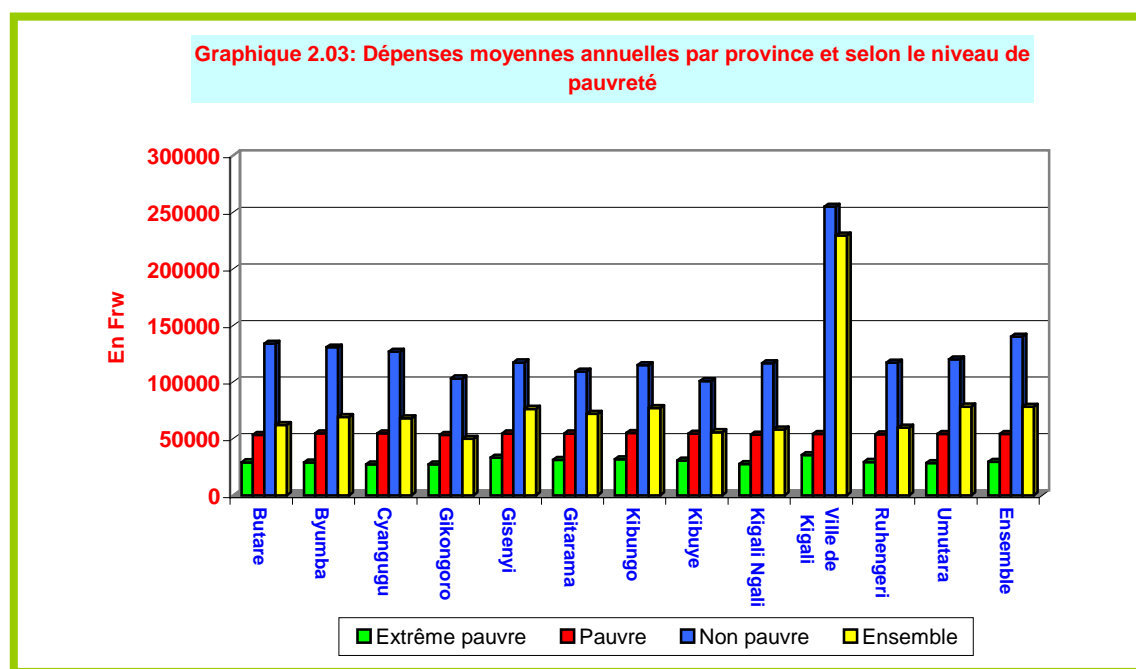


Tableau 2.2 : Dépenses moyennes par type de consommation

Type de dépense	Milieu			Ensemble
	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	
Autoconsommation alimentaire	10762	44299	104884	96550
Dépenses alimentaires	408085	296351	68460	98800
Dépenses non alimentaires	432317	284693	42794	77030
Autres dépenses (dépenses imputées)	55117	35323	8568	12597

### Distribution de la population par quintile de dépenses

Les résultats montrent que, dans le milieu rural, 22.2% des personnes appartiennent au premier quintile, c'est-à-dire qu'elles sont incapables de mobiliser au moins 29715 Frw pour leurs besoins de dépenses annuelles alors que seulement 13.9% sont dans le cinquième quintile.

Cette tendance est inversée en milieu urbain. En effet, dans la Ville de Kigali, le premier quintile regroupe 0,7% et le cinquième 74,8% des résidents et dans les Autres Villes, les proportions respectives de ces deux groupes sont 1,7% et 66,8%.

*La répartition de la population selon le milieu, la province et le quintile de dépense figure en annexe du document.*

## **2.3. PAUVRETE**

### 2.3.1. Incidence de la pauvreté

Appelé aussi taux de pauvreté (**PO**), l'incidence de la pauvreté est l'indicateur standard le plus couramment utilisé. Il correspond au pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Plus de trois personnes sur cinq soit 60,29% vivent en dessous du seuil de pauvreté ; en effectif ceci correspond à environ **4 812 000** de personnes qui n'ont pas les moyens de s'octroyer le panier des biens de base.

Considéré par milieu de résidence, on constate que le taux de pauvreté est respectivement de 65.66% en milieu rural, 19.38% dans les Autres Villes et 12.27% pour la Ville de Kigali. Ceci montre encore une fois de plus que la pauvreté au Rwanda est plus prépondérante en milieu rural.

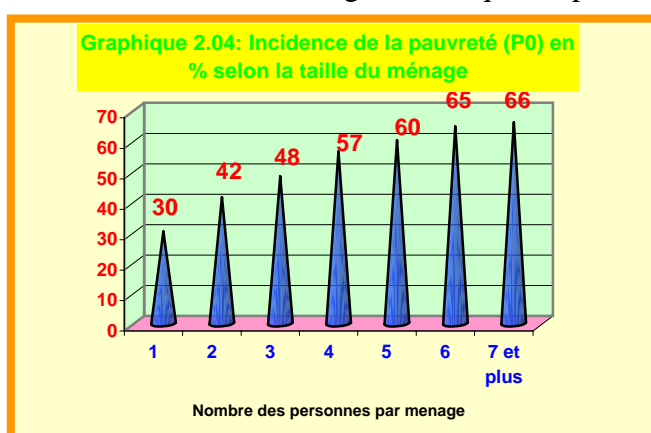
Au niveau des provinces, la pauvreté est plus prononcée à Gikongoro (77.18%), Butare (73.62%), Kibuye (72.48%), Kigali Ngali (70.88%) et Ruhengeri (70.27%) ; dans un degré moindre, elle touche Byumba (65.26%), Cyangugu (64.26%), Gitarama

(53.74%), Gisenyi (53.50%), Kibungo (50.80%) et Umutara (50.52%). Dans la Ville de Kigali, le phénomène frappe 12.27% des résidents.

Si l'on considère que les individus placent leur première priorité à assurer leurs besoins alimentaires donc à chercher à atteindre le seuil alimentaire, alors l'incidence de la pauvreté extrême est de 41.64% au niveau national ; en d'autres termes, environ 3 320 000 rwandais sont dans l'incapacité de satisfaire leurs besoins alimentaires. Le milieu rural est plus touché avec un taux de 45.81%, alors que dans les Autres Villes et la Ville de Kigali, le taux de pauvreté alimentaire est respectivement de 9.78% et 4.52%. Au niveau des provinces, celles les plus touchées sont respectivement, Gikongoro (56.83%), Kigali Ngali (52.82%), Ruhengeri (52.31%), Butare (52.04%) et Kibuye (48.32%).

En prenant le « ménage » comme unité d'analyse, on remarque que 56.83% des ménages, soit environ 915 047 ménages, vivent en dessous du seuil de pauvreté globale. Par milieu de résidence, les ménages n'ayant pas les moyens d'acheter un panier de biens de base représentent 61.68% en milieu rural, 17.80% dans les Autres Villes et 10.44% dans la Ville de Kigali. Par ailleurs, 35.78% des ménages rwandais, soit environ 608 315 ménages, sont incapables de satisfaire leurs besoins alimentaires de base ; en milieu rural, 41.35% des ménages se trouvent dans ce cas alors que dans les Autres Villes et dans la Ville de Kigali c'est respectivement 8.77% et 3.70% qui vivent cette situation.

Il convient de constater également que la pauvreté croît avec la taille du ménage.



Suivant cet angle, l'incidence de la pauvreté est relativement faible pour les ménages de taille faible comme le montre le graphique ci-contre. Ceci est compréhensible dans la mesure où généralement les ménages à taille faible sont ceux des personnes aisées et qui ont un comportement tendant à refuser de recevoir d'autres personnes avec eux.

### 2.3.2. Profondeur de la pauvreté

Appelé aussi « ampleur de la pauvreté » et noté **PI**, cet indicateur mesure la gravité de la situation des pauvres. Il indique à quel niveau au-dessous du seuil de pauvreté se situent les pauvres ; en fait, il mesure l'écart moyen par rapport au seuil de pauvreté et permet ainsi de calculer le déficit total de tous les pauvres.

Au Rwanda, l'ampleur de la pauvreté est de 25.36% au niveau national. Vu par milieu de résidence, l'écart par rapport



au seuil de pauvreté est de 27.86% en milieu rural, 5.71% dans les Autres Villes et 3.21% dans la Ville de Kigali. L'écart relatif donné par le tableau ci-contre prouve que la pauvreté est plus préoccupante en milieu rural où le revenu moyen des pauvres s'écarte de 42,4% du seuil de pauvreté.

Milieu	P1/P0
Ville de Kigali	26,1%
Autres Villes	29,5%
Milieu rural	42,4%
Ensemble	42,1%

Les écarts moyens par rapport au seuil de pauvreté les plus élevés sont enregistrés dans les provinces de Gikongoro (35.92%), Kigali Ngali (33.12%), Butare (31.95%), Ruhengeri (31.16%), Cyangugu (28.97%), Kibuye (28.76%) et Byumba (27.47%). Les provinces ayant une ampleur de pauvreté relativement faible sont Kibungo (18.65%), Gisenyi (19.48%), Gitarama (20.46%) et Umutara (20.99%).

En moyenne, le gap par rapport au seuil de pauvreté pour une personne pauvre est de 16 230 Frw<sup>3</sup>. Le déficit total correspondant au montant global dont auraient besoin les pauvres pour se hisser au niveau du seuil de pauvreté de 64 000 Frw est estimé à 78 milliards de francs rwandais en 2000<sup>4</sup>.

Le tableau ci-dessous montre l'estimation, par province, du déficit nominal moyen nécessaire pour amener chaque pauvre au niveau seuil de pauvreté de 64000 Frw.

**Tableau 2.3 : Déficit moyen par province**

Provinces	Déficit moyen par personne (en Frw)
Butare	20,450
Byumba	17,580
Cyangugu	18,543
Gikongoro	22,991
Gisenyi	12,465
Gitarama	13,093
Kibungo	11,939
Kibuye	18,406
Kigali Ngali	21,195
Ville de Kigali	2,052
Ruhengeri	19,945
Umutara	13,435
Ensemble	16,230

Ce déficit représente le montant minimum annuel nécessaire pour ramener les pauvres et les maintenir au seuil de pauvreté dans l'hypothèse de prise en charge totale des pauvres. Dans l'hypothèse de l'insertion des pauvres dans le système productif, il faut mettre en place des investissements productifs capables d'assurer une épargne annuelle au moins égal au déficit par rapport au seuil de pauvreté, pour maintenir les pauvres au moins au niveau du seuil de pauvreté.

### 2.3.3. Sévérité de la pauvreté

La sévérité de la pauvreté notée **P2** est une mesure liée de très près à l'écart par rapport au seuil de pauvreté mais elle accorde à ceux qui sont les plus éloignés de ce seuil – *les plus pauvres* – une « pondération » plus grande dans l'agrégation qu'à ceux qui sont plus proches du seuil de pauvreté – *les moins pauvres*-. Il offre ainsi l'avantage d'étudier la situation des inégalités au sein des pauvres.

<sup>3</sup> 16 230frw = 25.36% (ampleur de la pauvreté) X 64 000 Frw (seuil de pauvreté).

<sup>4</sup> Ce montant est calculé comme suit : le déficit moyen par rapport au seuil de pauvreté d'une personne pauvre multiplié par le nombre total de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

La sévérité de la pauvreté est de 13.65%. Elle est plus relevée en milieu rural (15%), alors qu'elle n'est que de 2.4% et 1.2% respectivement dans les Autres Villes et dans la Ville de Kigali.

Au niveau des provinces, elle est plus élevée à Gikongoro (35.9%), Kigali Ngali (33.1%), Butare (32%) et Ruhengeri (31.2%). Les variations au niveau des provinces en terme de sévérité de la pauvreté sont détaillées dans le tableau ci-après relatif à la comparaison des indices de pauvreté.

En somme, le milieu rural apparaît comme le bastion de la pauvreté. Quel que soit l'indicateur choisi, ce milieu présente des situations plus préoccupantes : plus de pauvres, profondeur plus grande et dispersion au sein des pauvres plus grande.

**Tableau 2.4a : Indices de pauvreté selon le milieu de résidence**  
(Seuil = 64000 Frw)

Milieu	P0	Rang	P1	Rang	P2	Rang
Ville de Kigali	12.27%	3	3.21%	3	1.20%	3
Autres Villes	19.38%	2	5.71%	2	2.36%	2
Milieu rural	65.66%	1	27.86%	1	15.07%	1
<b>Ensemble</b>	<b>60.29%</b>		<b>25.36%</b>		<b>13.65%</b>	

**Tableau 2.4b : Indices de pauvreté selon les provinces**  
(Seuil = 64000 Frw)

Provinces	P0	Rang	P1	Rang	P2	Rang
Butare	73.62%	2	31.95%	3	17.44%	3
Byumba	65.82%	6	27.47%	7	14.84%	6
Cyangugu	64.26%	7	28.97%	5	16.79%	5
Gikongoro	77.18%	1	35.92%	1	20.56%	1
Gisenyi	53.50%	9	19.48%	10	9.20%	11
Gitarama	53.74%	8	20.46%	9	10.23%	9
Kibungo	50.80%	10	18.65%	11	9.22%	10
Kibuye	72.48%	3	28.76%	6	14.63%	7
Kigali Ngali	70.88%	4	33.12%	2	19.09%	2
Ville de Kigali	12.27%	12	3.21%	12	1.20%	12
Ruhengeri	70.27%	5	31.16%	4	16.87%	4
Umutara	50.52%	11	20.99%	8	11.62%	8
<b>Ensemble</b>	<b>60.29%</b>		<b>25.36%</b>		<b>13.65%</b>	

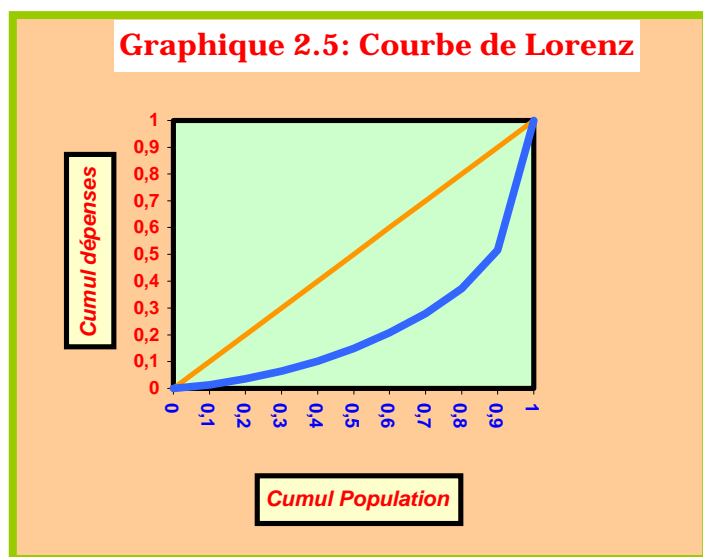
## 2.4. MESURE DE L'INEGALITE

En général, l'inégalité est étudiée dans le cadre d'analyses générales qui portent sur la pauvreté et le bien-être. L'inégalité est une notion plus vaste que la pauvreté car elle est définie par rapport à l'ensemble de la population et non par rapport à la population des individus ou des ménages qui se trouvent en dessous du seuil de pauvreté.

Les indicateurs de l'inégalité présentent une plus grande subtilité que les indicateurs de la pauvreté monétaire, en ce sens qu'ils résument en une dimension une variable bidimensionnelle.

L'indicateur d'inégalité le plus couramment utilisé est le *coefficient de GINI* qui varie de 0 (égalité complète des revenus ou dépenses) et 1 (inégalité complète des revenus ou dépenses c'est dire qu'un individu concentre sur lui tous les revenus ou dépenses et que les autres n'en ont rien). Graphiquement, le coefficient de Gini se laisse représenter aisément par la *courbe de Lorenz* qui trace la part des revenus/dépenses cumulatifs sur l'axe vertical par rapport à la distribution de la population sur l'axe horizontal.

Au Rwanda en 2000, le coefficient de Gini est de 0.45, cela signifie que les revenus sont fort inégalement distribués au niveau national. Les inégalités se sont accrues de 55% par rapport à la situation de 1984/1986 où le coefficient de Gini était de 0.29.



La courbe de Lorenz ci-contre montre que 60% de la population rwandaise mobilisent seulement 20% des dépenses de consommation (revenus total), alors que 10% seulement de la population mobilisent 50% du total des dépenses de consommation (revenu total).

#### 2.4.1. Contribution spatiale à la pauvreté nationale selon le milieu de résidence

Avec le seuil de 64.000 FRw

**Tableau 2.5 : Contribution à la pauvreté selon le milieu**

Milieu	C0	C1	C2
Ville de Kigali	1.51	0.94	0.65
Autres Villes	0.96	0.68	0.52
Milieu rural	97.58	98.43	98.92
Ensemble	100	100	100

Le milieu rural contribue à 97.6% à l'incidence de la pauvreté (**C0**), 98.4% à la profondeur de la pauvreté (**C1**) et à 98.9% à la sévérité de la pauvreté (**C2**) comme le montre le tableau ci-dessous. Toute politique de réduction de la pauvreté doit donc se concentrer sur l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans le milieu

rural.

#### 2.4.2. Contribution spatiale à la pauvreté nationale selon les provinces

Au niveau des provinces, Ruhengeri contribue au premier rang à la pauvreté nationale en terme du taux de pauvreté (incidence) c'est-à-dire que l'effectif des pauvres y est plus élevé. La même province occupe la seconde place quant à l'ampleur (profondeur) et la sévérité de la pauvreté nationale. Kigali Ngali contribue au second rang à la pauvreté nationale en terme d'incidence mais elle contribue au premier rang en terme de profondeur et de sévérité de la pauvreté nationale. La province de Gikongoro qui est la plus pauvre de toutes les provinces en terme de l'incidence, de profondeur et de sévérité de la pauvreté, n'occupe que le 8ème, 5ème et 5ème rang dans la contribution respectivement à l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté nationale.

Hormis la Ville de Kigali, les provinces de Umutara et Kibungo occupent un rang stable (en particulier Umutara) et ont une contribution relativement faible. Cette tendance semble montrer que les provinces les plus peuplées sont aussi celles où se concentrent les pauvres. La contribution des provinces à l'incidence de la pauvreté nationale semble être fonction du volume de la population par province. Les différents niveaux de contributions des provinces à la pauvreté nationale sont repris dans le tableau ci-après.

**Tableau 2.6 : Contribution des provinces à la pauvreté nationale**

<i>Provinces</i>	<i>Contribution au taux de pauvreté : C0</i>	<i>Rang</i>	<i>Contribution à la profondeur de la pauvreté : C1</i>	<i>Rang</i>	<i>Contribution à la sévérité de la pauvreté : C2</i>	<i>Rang</i>
Butare	10.01	4	10.33	3	10.48	3
Byumba	10.37	3	10.29	4	10.33	4
Cyangugu	8.10	7	8.68	6	9.35	6
Gikongoro	8.06	8	8.92	5	9.49	5
Gisenyi	8.43	6	7.30	8	6.40	8
Gitarama	9.36	5	8.47	7	7.87	7
Kibungo	6.91	9	6.03	10	5.54	10
Kibuye	6.85	10	6.46	9	6.11	9
Kigali Ngali	13.40	2	14.89	1	15.94	1
Ville de Kigali	1.51	12	0.94	12	0.65	12
Ruhengeri	13.64	1	14.38	2	14.46	2
Umutara	3.27	11	3.23	11	3.32	11
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>		<b>100</b>		<b>100</b>	

#### 2.4.3. Sensibilité autour du seuil de pauvreté

Les personnes ou ménages ayant un revenu autour du seuil de pauvreté (dix pour cent en moins ou dix pour cent en plus) sont plus sensibles aux politiques de réduction de la pauvreté. Les résultats de l'EICV montrent qu'un choc positif ou négatif peut ramener plus de 5.6% de la population ou 6% de ménages (5.9% en milieu rural et 2.5% en milieu urbain) respectivement au niveau au moins égal au seuil de pauvreté ou les éloigner davantage de ce seuil (vers l'extrême pauvreté). Il en est de même

pour 5.2% de la population ou 5.5% de ménages (5.5% en milieu rural et 3% en milieu urbain) qui ont un haut risque de tomber en dessous du seuil de pauvreté.

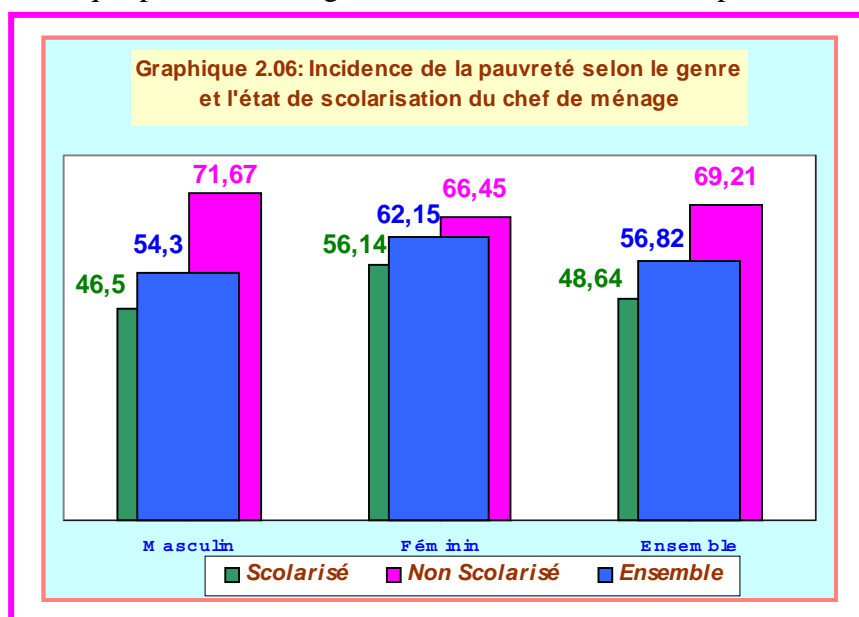
D'autre part, en considérant la proportion des « *pauvres* », c'est-à-dire les personnes ou ménages dont le revenu est compris entre le seuil de pauvreté (64 000 Frw) et le seuil de pauvreté alimentaire (45 000 Frw) qui représente 18.6% de la population et 19.1% des ménages sont très sensibles aux mesures politico-économiques prises qui peuvent, dans un certain sens, les basculer vers l'extrême pauvreté.

## 2.5. PAUVRETE ET BESOINS ESSENTIELS

### 2.5.1. Pauvreté et éducation

L'éducation est étroitement liée à la pauvreté. L'éducation est l'un des piliers les plus importants dans la politique de réduction de la pauvreté.

Au Rwanda, plus de 69% de ménages dont le chef n'est pas scolarisé sont pauvres, alors que pour les ménages dont le chef est scolarisé, plus de 51% sont non pauvres.



On constate également que les ménages dont le chef est une femme sont plus vulnérables (62.2%) et parmi elles, les plus démunies sont celles qui n'ont pas été à l'école (66.5%).

L'incidence de la pauvreté est plus relevée chez les ménages dont

le chef est un homme non scolarisé (71.7%) par rapport aux ménages dont le chef est une femme non scolarisée (66.5%).

Le niveau d'études du chef de ménage est inversement lié au niveau de pauvreté quel que soit le sexe du chef de ménage.

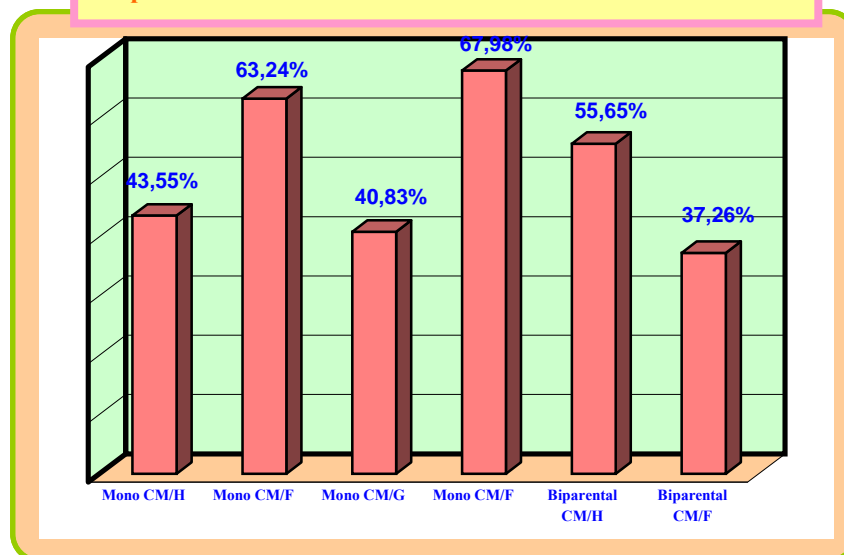
Tableau 2.7 : Répartition en % des chefs de ménage selon le niveau d'instruction et le niveau de pauvreté

Niveau d'instruction	Niveau de pauvreté			Total
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Primaire	42.2	19.1	38.8	100
Post-primaire	17.7	14.0	68.3	100
Secondaire	10.3	9.4	80.4	100
Supérieur	2.1	1.0	96.9	100
Inconnu	77.0		23.0	100
Sans instruction	50.6	19.7	29.7	100
Ensemble	41.8	18.5	39.7	100

## 2.6. GENRE, ETAT MATRIMONIAL ET PAUVRETE

Les résultats montrent que les femmes font partie des plus pauvres parmi les pauvres ; en effet, parmi elles, 42,16% ne peuvent même pas assurer leurs besoins alimentaires et 61,16% vivent en dessous du seuil global de pauvreté alors que du côté des hommes, les proportions respectives sont 41,05% et 59,28%. Dans tous les milieux, les femmes sont plus démunies que les hommes et dans l'ensemble, elles représentent 54% des pauvres. La plus forte proportion de pauvres se concentre chez les femmes du milieu rural parmi lesquelles, 46,32% luttent pour leur survie et plus de deux sur trois sont pauvres.

Graphique 2.7: Répartition des ménages en dessous du seuil de pauvreté selon la situation matrimoniale



Le même tableau de pauvreté se retrouve au niveau des ménages. Il faut encore chercher les plus pauvres parmi les ménages dirigés par des femmes dont 62,15% sont pauvres et 43,5% vivent dans l'extrême

pauvreté alors que les ménages dont les chefs sont des hommes sont à 54,32% et 35,08% de pauvres et d'extrêmes pauvres. Les cas les plus critiques sont observés parmi les ménages monoparentaux dont les chefs sont des filles âgées de moins de 20 ans au sein desquelles 52,16% vivent dans le dénuement total et 74,15% sont en-deçà du seuil de pauvreté globale. En seconde position, les ménages monoparentaux en milieu rural ayant à leur tête des femmes vivent pour 47,15% d'entre eux dans l'extrême pauvreté et pour plus des deux tiers n'arrivent pas à franchir le seuil de pauvreté.

Dans le cas des ménages biparentaux, la situation est très mitigée; en effet, en milieu urbain, il apparaît que les ménages dirigés par les femmes sont relativement plus nombreux à vivre l'extrême pauvreté alors qu'ils le sont moins dans la pauvreté globale et, en milieu rural, ils sont moins touchés dans les deux états de pauvreté. On peut penser qu'en milieu rural, les femmes sont chefs de ménage de fait pendant que leurs maris sont dans les villes pour des impératifs d'emploi.

Tableau 2.8 : Indices de pauvreté selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence.

Milieu	Seuil = 64.000 Frw			Seuil = 45.000 Frw		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2
<b>National</b>	<b>56.83%</b>	<b>23.17%</b>	<b>12.32%</b>	<b>37.78%</b>	<b>12.90%</b>	<b>6.13%</b>
Masculin	54.32%	21.31%	10.99%	35.08%	11.41%	5.20%
Féminin	62.15%	27.10%	15.12%	43.50%	16.06%	8.10%
<b>Ville de Kigali</b>	<b>10.44%</b>	<b>2.66%</b>	<b>1.02%</b>	<b>3.70%</b>	<b>0.82%</b>	<b>0.30%</b>
Masculin	7.88%	2.08%	0.77%	2.72%	0.63%	0.19%
Féminin	17.40%	4.25%	1.69%	6.35%	1.33%	0.58%
<b>Autres Villes</b>	<b>17.80%</b>	<b>5.41%</b>	<b>2.31%</b>	<b>8.77%</b>	<b>2.12%</b>	<b>0.82%</b>
Masculin	13.69%	4.25%	1.73%	7.21%	1.55%	0.52%
Féminin	27.15%	8.05%	3.63%	12.32%	3.40%	1.51%
<b>Milieu rural</b>	<b>61.68%</b>	<b>25.33%</b>	<b>13.52%</b>	<b>41.35%</b>	<b>14.18%</b>	<b>6.75%</b>
Masculin	59.56%	23.49%	12.16%	38.72%	12.64%	5.78%
Féminin	66.08%	29.14%	16.33%	46.82%	17.38%	8.78%

Une égalité entre les sexes partant du renforcement du niveau d'instruction, d'un accroissement des opportunités d'emplois rémunérateurs et de la réduction des charges des travaux domestiques chez les femmes accompagnées d'une présence renforcée dans les sphères de prise de décision à tous les niveaux conduirait sans nul doute à éliminer la féminisation de la pauvreté. Il ne doit pas être oublié qu'une femme pauvre est une femme malade sans instruction donc des enfants mal entretenus et non éduqués donc une population en proie à tous les maux: maladies, sans éducation, sans revenus, sans abris, etc.

Situation matrimoniale	Incidence de la pauvreté globale		
	Masculin	Féminin	Total
Marié	55.63%	38.71%	55.21%
Divorcé	25.26%	65.15%	58.47%
Séparé	54.39%	65.92%	63.03%
Célibataire	28.96%	60.28%	40.76%
Veuf	59.43%	63.27%	62.91%
Total	54.32%	62.15%	56.83%

De toutes les catégories, les ménages dirigés par les femmes en situation de séparation sont les plus touchés par la pauvreté ; elles sont suivies par les divorcées et les veuves. Chez les hommes, ce sont les

veufs qui les plus grandes difficultés à couvrir les besoins de leur ménage.

# CHAPITRE III : ASPECTS DEMOGRAPHIQUES ET MIGRATION

## INTRODUCTION

Les liens entre population et développement sont souvent réduits à la simple influence de la croissance démographique sur le ralentissement ou l'accélération de la croissance économique. Des auteurs ont montré que les facteurs démographiques peuvent effectivement avoir un effet sur la croissance économique, mais plus que le taux de croissance de la population totale, c'est le changement dans la distribution de la population active qui influe particulièrement. Ceci est encore plus vrai au niveau local, car les mouvements migratoires, plus que les mouvements naturels, sont un puissant facteur d'ajustement de la population active. En fait, la croissance naturelle n'est qu'une composante de l'accroissement démographique et il faut aussi tenir compte de la migration et des concentrations de population, notamment au sein des villes, pour comprendre les relations population-développement, en particulier au niveau local<sup>(1)</sup>.

Dans les efforts de réduction de la pauvreté au Rwanda, la variable démographique est incontournable. Il est donc impératif de parler des questions de population chaque fois que des données disponibles le permettent. Et c'est de bonne guère, car aujourd'hui comme hier d'ailleurs, les problèmes liés à la population et au développement demeurent à l'ordre du jour. En effet, compte tenu des ressources limitées dont le pays dispose, l'épineuse question de l'offre alimentaire, de l'éducation, du logement sans ignorer la parcellisation des espaces agricoles familiales, la contrainte démographique demeure au cœur de la stratégie de développement durable au Rwanda.<sup>(2)</sup>

## 3.1. ETAT DE LA POPULATION

Même si la détermination du volume de la population Rwandaise n'était pas un de ses objectifs, l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages a néanmoins fourni des informations substantielles relatives à la démographie. C'est de cela que nous allons partir pour saisir des aspects liés à l'effectif (ou la taille) de la population, la structure et enfin la répartition géographique.

### 3.1.1. Population totale : Volume et Croissance

Comme signalé ci-haut, la détermination du volume de la population n'était pas un des objectifs de cette enquête. Il existe toutefois des données démographiques qui, couplées à d'autres informations disponibles peuvent nous permettre de mettre en lumière les caractéristiques essentielles de la population Rwandaise.

En 2000, l'effectif de la population Rwandaise était estimé à 8.343.000 habitants<sup>(3)</sup>. A partir des études réalisées, il ressort que la population rwandaise a connu une

---

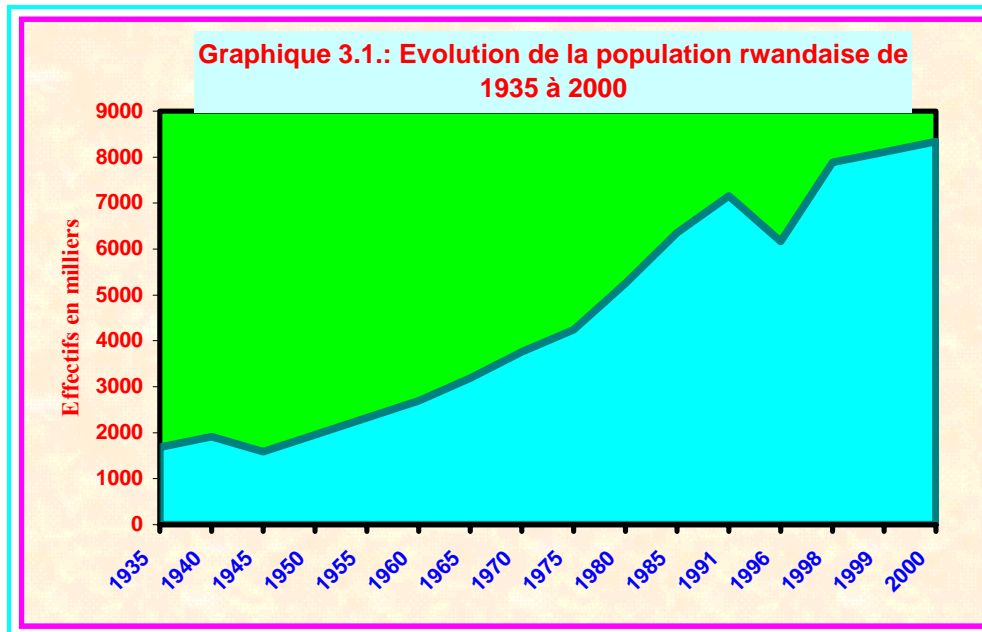
<sup>(1)</sup> Philippe Bocquier, La transition urbaine est-elle achevée en Afrique subsaharienne ?, *Les Dossiers du CEPED n° 34, Juillet-Septembre 1999.*

<sup>(2)</sup> Pacifique RUTY, La population Rwandaise face aux enjeux du développement durable, Article paru dans la Revue Scientifique de l'Université Libre de Kigali, dec. 2001.

<sup>(3)</sup> MINECOFIN, Enquête socio-démographique, Direction de la Statistique, 1996. Les Projections.



croissance très rapide particulièrement depuis les années 40. De 1.595.400 habitants en 1934, la population rwandaise a atteint 2.694.990 en 1960, puis 4.831.527 en 1978 et 7.157.551 en 1991. Les malheureux événements de 1994 ont, tout naturellement, occasionné une baisse des effectifs ainsi qu'une modification considérable dans la structure de la population<sup>(4)</sup>. Le graphique 3.1 ci-dessous est suffisamment éloquent à ce sujet.



Ce rapide rythme de croissance de la population Rwandaise est de toute évidence fruit de la baisse de mortalité pendant que la fécondité est restée élevée, selon la logique de la théorie de la transition démographique<sup>(5)</sup>.

### 3.1.2 Répartition géographique

Au regard de la répartition de la population par Province, estimée à partir de l'enquête intégrale sur les conditions de vie de ménages, on constate que la Province de Ruhengeri est la plus peuplée avec 11.6% de l'effectif total du pays, suivie de celle de Kigali Ngali avec 11.4%; viennent ensuite celles de Gitarama, Gisenyi et Byumba avec respectivement 10.5, 9.5 et 9.5%. Celles ayant une faible proportion sont, en ordre croissant Umutara, Kibuye et Gikongoro avec respectivement 3.9, 5.7 et 6.3%.

Au cours du temps, cette répartition a connu des modifications quelque peu significatives, comme l'indique le tableau 2. La Province de Butare se distingue des autres par ce que sa proportion au sein de la population totale du pays n'a cessé de décroître, passant de 15.7% à 8.2% entre 1970 et 2000. Cette situation serait en partie

<sup>(4)</sup> Selon les données issues du recensement des victimes du génocide, la tragédie de 1994 a coûté la vie à 1.074.017 personnes dont 934.218 effectivement dénombrées.

<sup>(5)</sup> Transition démographique: passage historique des taux de natalité et de mortalité de niveaux élevés à des niveaux faibles dans une population. La baisse de la mortalité précède d'ordinaire la baisse de la fécondité, provoquant ainsi une croissance rapide de la population durant la période de transition.

imputable à l'émigration de sa population vers d'autres provinces à la recherche des nouvelles terres.

La province de Kigali Ngali a connu à certaines périodes, notamment dans les années 70, une augmentation importante de sa proportion. Il convient de rappeler que cette Province ainsi que celle de Kibungo ont constitué des zones d'immigration durant ces années. Ces mouvements de population s'inscrivaient dans le cadre de la politique de redistribution de la population sur l'espace national. De même, la Ville de Kigali a connu un accroissement continu depuis 1991.

**Tableau 3.1** : Evolution de la proportion du volume de population par Province

Provinces	% en 1970	% en 1978	% en 1991	% en 1996	% en 2000
Butare	15.7	12.5	10.7	8.4	8.2
Byumba	12.1	10.8	10.9	9.7	9.5
Cyangugu	6.8	6.9	7.2	8.8	7.6
Gikongoro	7.4	7.7	6.5	7.0	6.3
Gisenyi	12.2	9.7	10.3	11.2	9.5
Gitarama	11.9	12.5	11.9	13.0	10.5
Kibungo	5.8	7.5	9.1	5.4	8.2
Kibuye	6.8	7.0	6.6	5.3	5.7
Kigali Ngali	9.6	14.5	12.8	9.6	11.4
Ville de Kigali	-	-	3.3	5.8	7.4
Ruhengeri	11.6	11.0	10.7	12.7	11.7
Umutara	-	-	-	3.0	3.9
RWANDA	100	100	100	100	100

**Sources** : Enquête démographique (1970), le RGPH (1978), le RGPH (1991), l'ESD (1996) et l'EICV (2000).

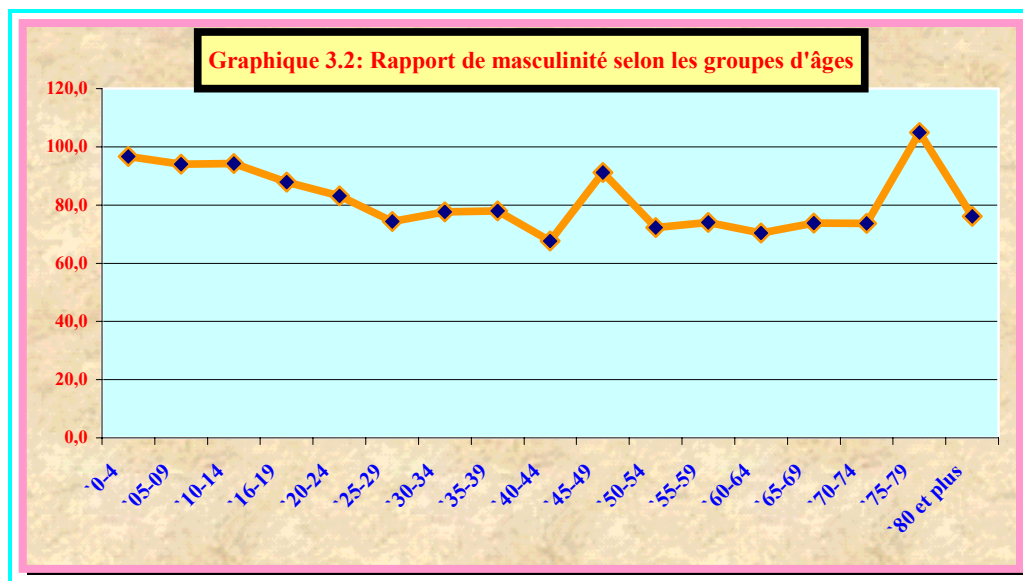
### 3.1.3. Structure de la population

L'analyse de la structure par âge et par sexe de la population revêt une importance capitale. Sa connaissance sert de base à l'élaboration des politiques de développement économique et social.

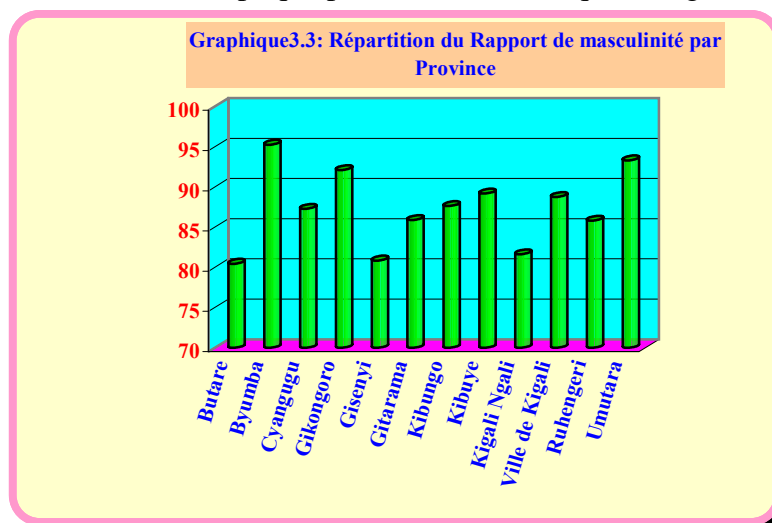
#### **3.1.3.1. Structure de la population par sexe**

Au sein d'une population, il est rare de trouver les deux sexes en effectifs égaux. Cette différence s'observe aussi bien au niveau des effectifs totaux qu'au niveau des différents groupes d'âge. Dans tous les cas, le Rwanda présente une situation particulière. En effet, comme celles des autres enquêtes qui lui sont antérieures, les données de l'EICV ont confirmé la dominance des personnes de sexe féminin au sein de l'effectif total de la population Rwandaise.

L'étude sur la structure par sexe fait recourir à celle du rapport de masculinité ou le *sex ratio*<sup>5</sup>. Le graphique ci-après indique le niveau de cet indice selon les groupes d'âges au sein de la population Rwandaise.



Malgré une moyenne nationale de 86,6 hommes pour 100 femmes, ce qui est faible, on constate que le rapport de masculinité descend en dessous de la barre de 80 à partir des groupes d'âges de forte nuptialité (20-29 ans). Le pic observé au groupe d'âges 75-79 ans, ne s'explique pas, tant il est vrai qu'aux âges avancés, les hommes sont en



général moins nombreux que les femmes.

Comme souligné dans différentes autres études sur la question, aucune explication purement démographique ne peut justifier cette situation. C'est l'histoire récente de notre pays, à savoir la surmortalité masculine,

qui l'explique<sup>(6)</sup>. Il est clair que l'empreinte de l'effet dévastateur du génocide marquera encore et pour longtemps, la structure de la population Rwandaise.

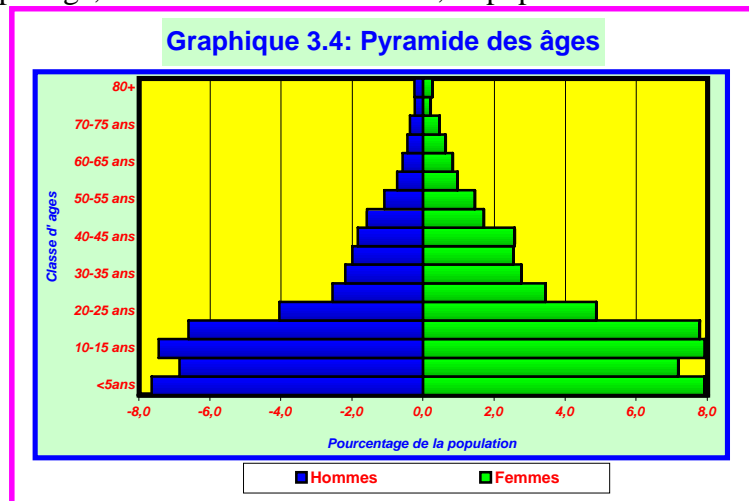
<sup>5</sup> C'est l'effectif d'hommes par rapport aux femmes. Il se calcule en divisant le nombre d'hommes par celui des femmes. Si ce rapport est égal à 1, cela signifie que les hommes et les femmes sont exactement aussi nombreux mais si le rapport prend une valeur supérieure à 1, les hommes dominent et si sa valeur est inférieure à 1, les femmes dominent. Cependant, cet indice est généralement calculé par rapport à 100 femmes, c'est-à-dire,  $RM = (\text{Hommes}/\text{Femmes}) * 100$ , soit le nombre d'hommes pour 100 femmes.

<sup>(6)</sup> Selon les données du recensement des victimes du génocide, il y a eu 56,6% de personnes de sexe masculin contre 43,3% pour le sexe féminin.

Au niveau provincial, il apparaît le même type de déséquilibre. Certaines provinces sont plus affectées que d'autres. Pour un rapport de masculinité de 87 hommes pour 100 femmes au niveau national, le maximum est enregistré dans les Provinces de Byumba, Umutara et Gikongoro avec respectivement 95, 93 et 92 alors que le minimum se trouve dans les Provinces de Butare, Gisenyi et Kigali Ngali avec respectivement 80, 81 et 82 hommes pour 100 femmes.

### 3.1.3.2. Structure par âge

S'agissant de la structure par âge, même si dans l'ensemble, la population Rwandaise est jeune, on observe des différences au niveau des Provinces. Certaines se caractérisent par la relative vieillesse ou jeunesse de leur population. Ainsi si la Ville de Kigali ainsi que les Provinces de Gisenyi et Ruhengeri se distinguent par la jeunesse de leur population soit un âge moyen de 19.9 ans



chacune, la Province de Gikongoro dispose de l'âge moyen le plus élevé avec 22.4 ans, suivie de Gitarama et Butare avec respectivement 22.1 et 22.0 ans.

**Tableau 3.2.:** Age moyen et âge médian selon le milieu

	National	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural
Age moyen	21.0	19.9	20.0	21.2
Age médian	16.0	18.0	16.0	16.0

Dans l'ensemble, la population féminine est relativement plus vieille que la population masculine. En effet, même dans les conditions normales, à cause de la surmortalité masculine aux âges adultes, l'âge moyen des femmes est en général plus élevé, comme l'indique le tableau 3.3. qui reprend des chiffres des recensements 1978 et 1991. (Cfr document RGPH 91)

**Tableau 3.3 :** Ages moyen et médian par sexe de la population rwandaise : Comparaison avec les recensements 1978 et 1991.

Sexe		1978	1991	2000
Age moyen	Masculin	21.0	20.4	20.2
	Féminin	22.0	21.2	21.7
	Ensemble	21.5	20.8	21.0
Age médian	Masculin	16.4	15.1	15.0
	Féminin	17.2	15.3	17.0
	Ensemble	16.8	15.2	16.0

Un autre indicateur de la structure par âge est l'âge médian<sup>(7)</sup>. Au niveau national, la moitié de la population est âgée de moins de 16 ans. C'est dans la Ville de Kigali que l'âge médian est le plus élevé, soit 18 ans. Ceci s'expliquerait par le fait que les migrants qui viennent en ville sont essentiellement des jeunes adultes.

Deux raisons peuvent expliquer la jeunesse de la population d'une province: soit, elle est caractérisée par une forte fécondité comparativement aux autres soit, il y a effet de l'immigration des jeunes, soit alors les deux. Tandis que pour la vieillesse, ça serait le contraire, faible fécondité et/ou émigration des jeunes. Pour notre cas, on peut affirmer sans risque de se tromper que la Ville de Kigali est essentiellement rajeunie par l'immigration, le niveau de fécondité y étant plutôt faible comparé aux autres provinces. Car en effet, selon les données de l'EDS<sup>(7)</sup>, l'indice synthétique de fécondité dans la Ville de Kigali est de 4,9 enfants par femme alors qu'en milieu rural, cet indice est de 5,9 soit un enfant de plus qu'en milieu urbain.

Un autre constat à faire est que les provinces caractérisées par une faible productivité agricole et donc souvent victimes des disettes, sont également caractérisées par un âge moyen élevé. Le cas de Gikongoro est suffisamment illustratif. Il y a lieu de mettre en relation la vieillesse de cette population avec le phénomène migratoire des jeunes vers des régions qui offrent davantage d'opportunités, particulièrement les milieux urbains.

#### 3.1.4. Les Ménages

Le ménage regroupe généralement une ou plusieurs personnes apparentées ou non qui vivent dans le même logement, une des personnes étant reconnue comme chef de ménage. Le ménage traduit ainsi avant tout les arrangements résidentiels des individus et des familles: une personne vivant seule constitue un ménage ; des conjoints ne résidant pas ensemble appartiennent à des ménages différents ; plusieurs familles conjugales [homme, épouse(s) et enfant(s)] peuvent appartenir à un même ménage, etc.

Dans notre cas, l'intérêt sera porté sur les ménages ordinaires<sup>(4)</sup> seulement. Pour rappel, ménage et famille (qu'elle soit restreinte ou étendue) ne coïncident pas forcément et la correspondance avec l'unité de production et de consommation n'est pas automatique.

---

<sup>(7)</sup> Age qui divise une population en deux groupes numériquement égaux; en d'autres termes, la moitié de la population est plus jeune que cet âge tandis que l'autre moitié est plus vieille.

<sup>(7)</sup> Enquête Démographique et de Santé réalisée par l'ONAPO en 2000.

<sup>(4)</sup> Par opposition aux ménages collectifs

Selon les données de cette enquête, le nombre des ménages au niveau national s'élève à 1.610.147, répartis comme suit :

**Tableau 3.4: Répartition des ménages par province**

Provinces	Nombre	Pourcentage
Butare	141.071	8,8
Byumba	152.475	9,5
Cyangugu	112.511	7,0
Gikongoro	101.889	6,3
Gisenyi	152.389	9,5
Gitarama	170.983	10,6
Kibungo	133.324	8,3
Kibuye	96.310	6,0
Kigali Ngali	187.095	11,6
Ville de Kigali	112.711	7,0
Ruhengeri	187.188	11,6
Umutara	62.201	3,9
<b>Ensemble</b>	<b>1.610.147</b>	<b>100,0</b>

La Province de Ruhengeri dépasse très légèrement celle de Kigali Ngali en nombre de ménages. C'est la Province de Umutara qui compte le plus faible nombre de ménages.

### 3.1.4.1. Le sexe du chef du ménage

Traditionnellement, les chefs de ménages étaient des hommes. Mais depuis quelque temps, par la force des choses, au Rwanda une proportion importante des femmes dirige les ménages. Cela ne va pas sans difficultés car elles n'avaient, généralement, pas été préparées pour assurer pareille responsabilité. On peut dès lors s'imaginer l'ampleur des difficultés auxquelles ces femmes doivent faire face mais aussi la précarité des conditions de vie qui caractérise leurs ménages.

Tableau 3.5: La proportion des ménages selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence

Milieu	Masculin	Féminin	Total
Ville de Kigali	73.1	26.9	100.0
Autres Villes	69.4	30.6	100.0
Milieu rural	67.5	32.5	100.0
Ensemble	67.9	32.1	100.0

Près du tiers, soit 32.1%, des ménages rwandais sont dirigés par des femmes, avec une relative faible proportion dans la Ville de Kigali. Signalons que, comme nous le verrons en parlant du statut matrimonial, ces femmes sont essentiellement veuves mais il existe également celles dont, pour de raisons diverses, les maris connaissent une absence prolongée du ménage. Comme on le voit, c'est en milieu rural que la proportion des femmes chefs de ménage est la plus importante.

### 3.1.4.2. Taille des ménages

#### ❶ Taille du ménage selon le sexe du chef de ménage et le milieu

La taille moyenne de la population rwandaise est d'environ 5 membres. Cependant, comme l'indique le tableau ci-contre, la taille du ménage varie selon le milieu mais beaucoup plus selon le sexe du chef de ménage.

Tableau 3.6 : Taille de ménage selon le milieu et le sexe du chef de ménage

Milieu	Sexe du chef de ménage		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Ville de Kigali	5.34	5.03	5.26
Autres Villes	5.43	4.78	5.23
Milieu rural	5.28	4.19	4.92
Ensemble	5.29	4.26	4.96

Concernant le sexe du chef de ménage, en milieu rural comme en milieu urbain, on constate que les ménages dirigés par les hommes ont une taille plus importante. En moyenne un ménage dirigé par une personne de sexe masculin dispose d'un membre de plus qu'un

ménage dirigé par une personne de sexe féminin.

Selon le milieu de résidence, il apparaît qu'en ville, la taille des ménages est plus élevée qu'en milieu rural. Comme l'a constaté Marc PILON<sup>(5)</sup>, en Afrique, le processus de nucléarisation des ménages accompagnant l'urbanisation et la marche vers la "modernité" ne semble pas se produire. D'une part, tant en milieu rural qu'en ville, on observe dans l'ensemble une augmentation de la taille moyenne des ménages, qui concerne à la fois les enfants et les adultes, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs (maintien d'une fécondité élevée et mortalité plus faible, âge au mariage plus tardif, difficulté d'accès au logement urbain).

Les raisons de la taille importante des ménages urbains sont donc à rechercher dans la concentration des infrastructures scolaires et des opportunités d'emplois dans les villes sans oublier le maintien d'une fécondité élevée. Ainsi, comme le souligne Marc PILON, la pratique de la circulation des enfants s'inscrit d'avantage dans une logique de transfert des enfants du milieu rural vers le milieu urbain, à des fins de scolarisation (surtout pour les garçons) et d'aide domestique (souvent pour les filles). On ne peut pas également perdre de vue, le volume des jeunes qui viennent en ville et particulièrement à Kigali, dans l'espoir de trouver quelque opportunité de travail.

#### ❷ Taille des ménages et pauvreté

La pauvreté est souvent considérée comme un des facteurs-clés à l'origine des fortes croissances démographiques et des fécondités élevées, comme un des éléments qui bloque ou ralentit les transitions démographiques<sup>(6)</sup>. C'est comme on dit, "le lit du

<sup>(5)</sup> Marc PILON, Familles africaines en plein remue-ménage in **La chronique du CEPED**, Avril-Juin 1996, n° 21.

<sup>(6)</sup> Bruno SCHOUMAKER et Dominique TABUTIN, relations entre pauvreté et fécondité dans les pays du sud connaissances, méthodologie, et illustrations; Document de Travail n° 2 Février 1999, Département des Sciences de la Population et du développement, UCL, page 2.

pauvre est fécond''. Les données disponibles confirment-elles cette réalité ? Eh bien apparemment oui. En effet, pour une taille moyenne de l'ordre de 5 personnes par ménage au niveau national, les extrêmement pauvres comptent 5.5 membres, tandis que les non pauvres en comptent 4.6. Même si tous les membres du ménage ne sont pas forcément les enfants du chef de ménage, la taille moyenne du ménage donne néanmoins une indication, qui n'est pas suffisante bien sûr, sur la persistance d'une forte fécondité dans notre pays. La figure ci-après illustre cette situation:

Graphique 3.5: Taille du ménage selon le niveau de pauvreté et le sexe du chef de ménage.

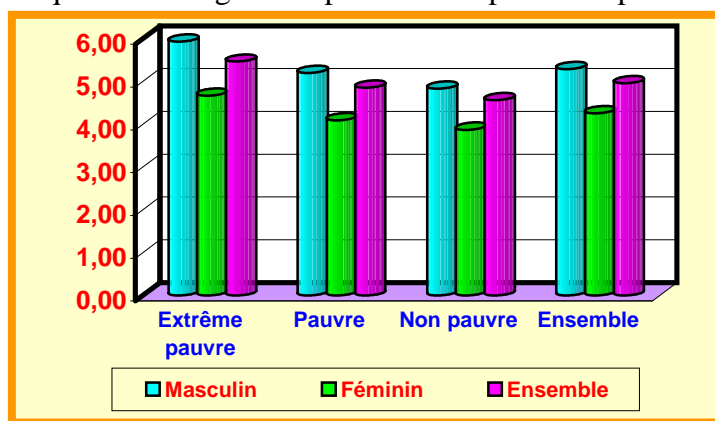
Sur ce graphique on observe que les ménages non pauvres comptent une personne de

moins qu'un ménage extrêmement pauvre. Pourquoi la taille est-elle plus petite chez les non-pauvres?

Premièrement, les ménages pauvres se retrouvent

essentiellement parmi ceux dont les chefs de ménages ont un niveau d'instruction nul ou très

faible. Par exemple, 97% de chefs de ménages universitaires sont non pauvres. Or il existe une relation entre le niveau d'instruction et le niveau de fécondité. En effet, plus on est instruit, plus on a tendance à réduire la taille de sa famille. Deuxièmement, plus on est instruit et plus on est moins pauvre, plus on a tendance à ne pas accueillir des dépendants chez soi.



### ③ Pauvreté et fécondité : courants explicatifs

Le principal courant explicatif de la forte fécondité chez les pauvres, comme cela a été rappelé par les nombreux chercheurs (Bruno SCHOUMAKER et Dominique TABUTIN)<sup>(7)</sup>, passe par la demande d'enfants (survivants). Celle-ci serait beaucoup plus élevée chez les démunis et reculerait avec l'augmentation du niveau de vie. Cela conduit à deux types d'explications, l'une reposant sur le culturel, l'autre sur l'économique, que l'on retrouve dans les grands courants théoriques en matière de fécondité.

*L'approche culturaliste* considère la fécondité élevée des pauvres comme le résultat de leur ignorance, de leur soumission à des règles et coutumes de vie traditionnelles, voire à des autorités religieuses, de leur irrationalité ou encore de leur appartenance à une "culture de pauvreté", caractérisée notamment par l'absence de vision à long terme.

*L'approche économique* au contraire considère les comportements de fécondité comme gouvernés par les intérêts calculés et conscients des acteurs. L'idée de base est

<sup>(7)</sup> op cit page 9, 10



simple : les enfants génèrent pour les parents (ou l'un des parents) des bénéfices supérieurs aux coûts qu'ils engendrent. Les bénéfices peuvent prendre plusieurs formes, et peuvent être immédiats ou espérés. Traditionnellement sont avancés ceux provenant du travail des enfants, qui libèrent les parents de corvées ménagères ou de travaux agricoles et peuvent également être une source de revenu supplémentaire pour le ménage.

Les enfants sont également souvent présentés comme source de sécurité physique, ou encore comme source de sécurité pour la vieillesse. L'effet de la mortalité conduirait par ailleurs à se "sur-assurer" pour ses vieux jours, en ayant plus d'enfants que nécessaire, mais en s'assurant une probabilité suffisante qu'au moins un survive. Les éléments de cette rationalité "traditionnelle" changent bien sûr avec l'accroissement du niveau de vie, avec la modification des systèmes et modes de production, et des coûts d'opportunité (travail des femmes), et avec le changement culturel qui y sont liés (éducation, "qualité" de l'enfant...). Ce processus conduit à une demande d'enfants plus faible et à un contrôle de fécondité parmi les groupes les plus favorisés.

### 3.1.4.3. Statut matrimonial

Dans un premier temps, nous allons prendre en considération le statut matrimonial de la population totale à partir de l'âge légal de mariage dans notre pays, soit 21 ans (voir tableau suivant):

Tableau 3.7: Statut matrimonial de l'ensemble de la population

Situation matrimoniale	De 12 à 21 ans	Plus de 21 ans	Total
Marié	4.6	65.7	39.0
Divorcé	0.2	1.6	1.0
Séparé	0.2	2.2	1.3
Célibataire	94.8	13.1	48.9
Veuf	0.1	17.4	9.8
Ensemble	100.0	100.0	100.0

De ce tableau, on observe que très peu de Rwandais se marient avant l'âge légal. Un peu moins de 5% enfreignent la loi. L'autre chiffre important est celui des veufs (ves), soit 17.4% des personnes âgées de plus de 21 ans.

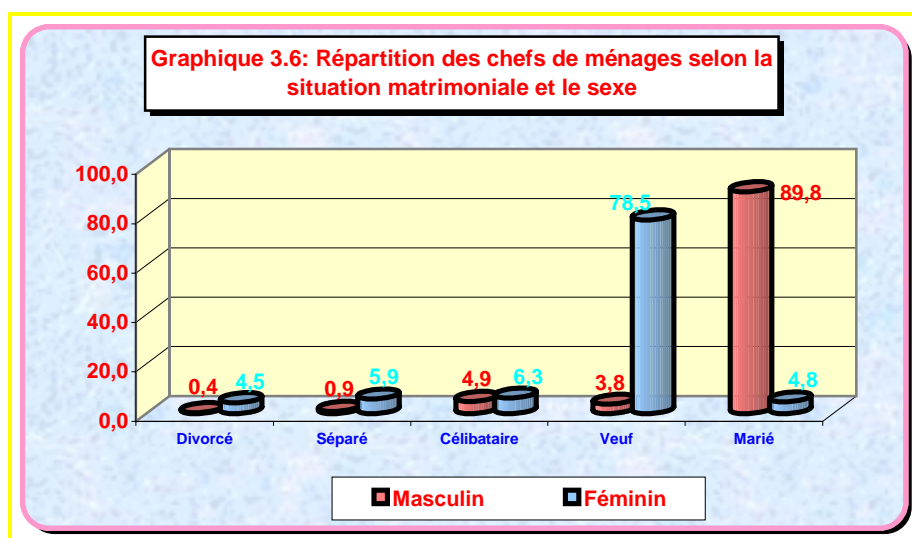
Prenons maintenant en considération uniquement les chefs de ménages, à partir du tableau ci-après :

Tableau 3.8 : Statut matrimonial des chefs de ménage

Situation matrimoniale	12 à 21 ans	Plus de 21 ans	Total	Ensemble		
				Masc	Fém	Ensemble
Marié	43.2	63.2	62.5	89,8	4,8	62,5
Divorce	0.7	1.8	1.7	0,4	4,5	1,7
Séparé	0.5	2.6	2.5	0,9	5,9	2,5
Célibataire	55.5	3.6	5.4	4,9	6,3	5,4
Veuf	-	28.8	27.8	3,8	78,5	27,8
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100	100	100

Nous constatons que parmi les chefs de ménages, les mariés sont les plus nombreux avec 62,5%. Il est tout de même important de mentionner la très forte proportion des chefs de ménages veufs qui totalisent 27,8% de l'ensemble des chefs de ménages.

S'agissant de la répartition par sexe des chefs des ménages selon l'état matrimonial, le graphique 3.6 ci-après est suffisamment expressif. En effet, les mariés constituent 90% des chefs de ménages de sexe masculin, alors que cette proportion n'est que de 5% chez les chefs de ménages de sexe féminin. Par contre, les chefs de ménages de sexe féminin sont essentiellement des veuves, soit 78%.



## 3.2. APERÇU SUR LE PHENOMENE MIGRATOIRE

### 3.2.1. Aperçu des mouvements de population au Rwanda

Les analystes des déterminants de la migration internationale au Rwanda les classent en deux catégories : politiques et économiques. C'est essentiellement sous trois formes que l'aspect économique a déterminé la migration : l'émigration des paysans à la recherche des terres, l'émigration des travailleurs à la recherche de l'emploi et l'émigration à la suite des famines.

Une autre forme d'émigration a été celle liée aux conflits internes. En effet, à la veille et durant les premières années de l'indépendance, une masse humaine a franchi les frontières pour trouver refuge dans les pays voisins. Les années qui ont suivi ont également été marquées par cette espèce de migration forcée.

S'agissant des mouvements internes, ils ont, de tout temps, été considérés comme faibles. Les chiffres du recensement général de la population de 1978 de même que celui de 1991 ont confirmé cette réalité. Notre analyse se focalisera sur cette forme de migration.

Il faut signaler que les questions démographiques ont poussé les dirigeants à prendre un certain nombre de mesures démographiques incluant la migration. Ainsi, durant le Plan intérimaire (1966-1970), les politiques à caractère démographique prises furent

d'une part d'encourager les mouvements migratoires internes pour une meilleure distribution spatiale de la population et d'autre part, d'encourager l'émigration définitive vers les pays voisins, Tanzanie, Ouganda et République Démocratique du Congo notamment.

### 3.2.2. Mouvements migratoires internes

Connaissant le lieu de résidence actuelle, les renseignements concernant la mobilité spatiale ont été abordés à partir des informations sur le lieu de naissance. Comme on peut s'en rendre compte, ces informations sont insuffisantes pour étudier les migrations de retour ou encore pour l'analyse des étapes migratoires entre les lieux de naissance et de résidence actuelle. De même, les migrations des personnes décédées entre-temps, ainsi que les migrants partis à l'étranger ne sont pas pris en compte. Ce type d'approche ne nous permet donc pas d'analyser tout le phénomène qui, à n'en pas douter, sera sous-estimé.

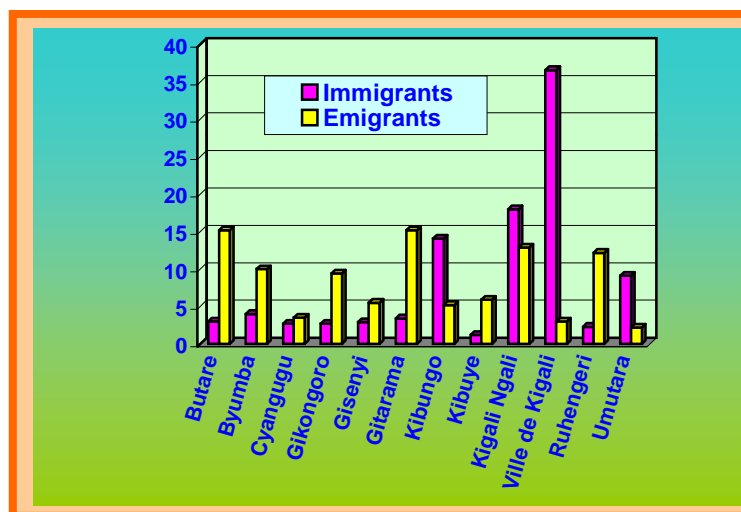
Ces informations permettent en revanche d'avoir une idée sur les flux migratoires entre différentes Provinces. Au cours de cette enquête, a été considérée comme "migrant interne durée de vie" toute personne qui réside dans une Province autre que sa Province de naissance. Les données révèlent que la population ayant changé de province ne représente que 9% de la population née et résidant au Rwanda. Cela veut encore dire que 91% de la population résidaient dans leur Province de naissance au moment de l'enquête.

Le croisement des lieux de résidence et les lieux de naissance laisse observer clairement, s'agissant des échanges inter-provinciaux, les principales directions des flux migratoires.

#### ❶ Direction des flux migratoires

Certaines Provinces sont caractérisées par une forte émigration : Gitarama et Butare viennent en tête avec 15,2% chacune du total d'émigrants. Les autres Provinces d'émigration sont Kigali Ngali, Ruhengeri, Byumba et Gikongoro avec respectivement 12,9%, 12,2%, 10,0% et 9,4%. De toute évidence, l'émigration concerne les Provinces les plus densément peuplées, mais aussi celles caractérisées par des conditions alimentaires précaires. Le phénomène s'inscrit de ce fait dans les stratégies tout à fait rationnelles de survie.

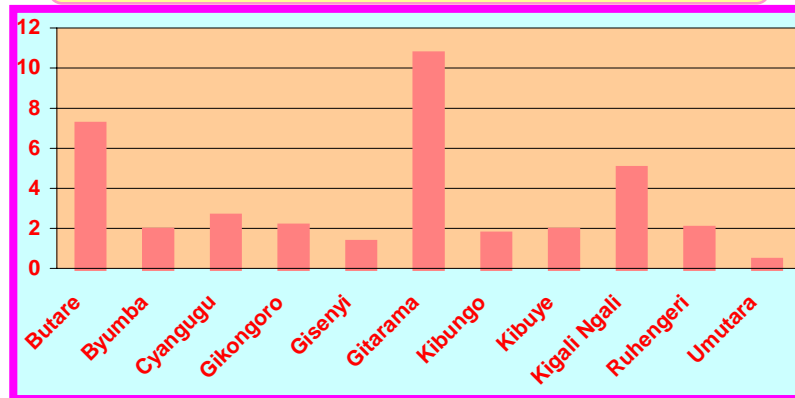
**Figure 3.7: Migration interne: Répartition des émigrants et immigrants par Province**



S'agissant de l'immigration, ce graphique renseigne que la Ville de Kigali est le principal lieu de convergence des mouvements migratoires, ce qui est tout à fait normal, Kigali étant la

seule véritable ville du pays. Tel que cela apparaîtra dans la section relative à l'urbanisation, l'accroissement de la Ville de Kigali est lié à la forte immigration du lendemain de l'accession du pays à l'indépendance. La figure ci-après indique que les Provinces de Butare et Kigali Ngali, mais surtout Gitarama ont contribué de façon significative au peuplement de la ville.

**Graphique 3.8 : Les migrants internes de la Ville de Kigali**



Les Provinces qui ont contribué le moins au peuplement de la ville sont celles de Umutara et de Gisenyi.

## ② Bilan des migrations internes durée de vie

Lorsqu'on fait la différence entre les entrants et les sortants durée de vie pour une Province, on obtient un solde qui traduit le gain ou la perte des effectifs de cette Province. En terme de solde migratoire par Provinces, seulement 4 Provinces ont enregistré un solde positif. Toutes les autres Provinces ont enregistré un solde négatif, mais les cas qui attirent l'attention sont selon l'ordre, ceux de Butare (- 83.222), Gitarama (-80.633), Ruhengeri (-67.498), Gikongoro (-45.696), Byumba (-40.594) et Kibuye (-31.648).

**Tableau 3.9: Effectif des émigrants et immigrants (personnes résidant dans une province autre que leur Province d'origine).**

Provinces	Immigration	Emigration	Solde
Butare	20748	103970	-83222
Byumba	27519	68112	-40594
Cyangugu	18421	24185	-5765
Gikongoro	18488	64184	-45696
Gisenyi	19500	37467	-17968
Gitarama	23071	103704	-80633
Kibungo	96478	35402	61076
Kibuye	8388	40071	-31683
Kigali Ngali	122925	88276	34649
Ville de Kigali	250523	20266	230257
Ruhengeri	15688	83186	-67498
Umutara	62421	15347	47075
Ensemble	684170	684170	0

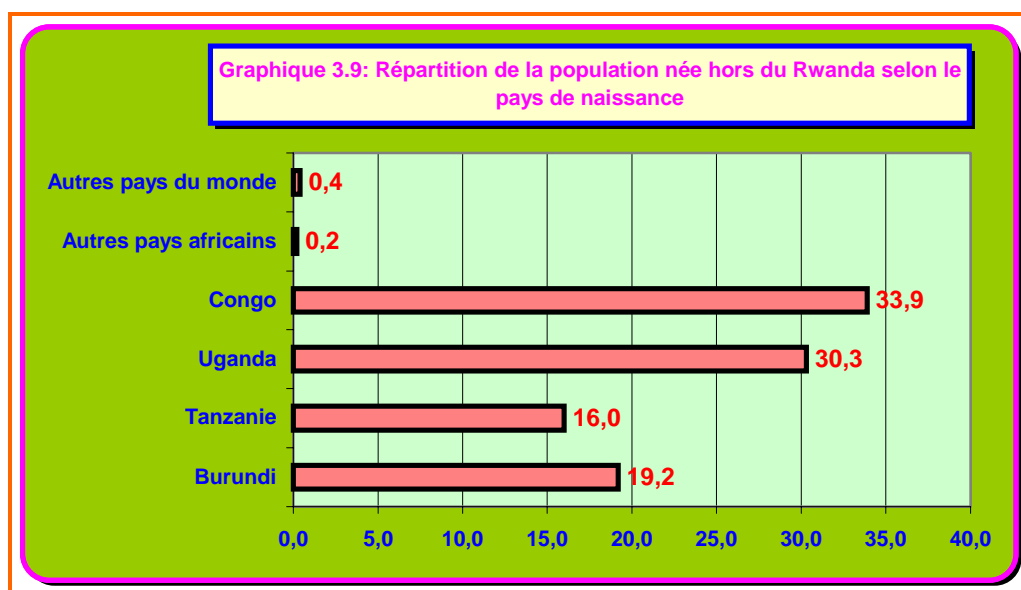
Ce tableau révèle que la Ville de Kigali est sans conteste la plus grande zone d'immigration. Elle rassemble à elle seule, 36.6% du total des migrants internes. Les autres provinces d'immigration sont Kibungo, Umutara et Kigali Ngali.

Au regard des données relatives au phénomène migratoire ainsi que son évolution dans le temps (les deux derniers recensements), il ressort que la population rwandaise est très peu mobile. En effet, comme cela a été souligné précédemment, la migration interne "durée de vie" ne concernait que près de 9% de la population totale native du pays au moment de l'Enquête, contre 8.1% et 8.7% respectivement lors du recensement 1978 et 1991.

### 3.2.3. Les migrations internationales

Comme signalé précédemment, le Rwanda a connu plusieurs vagues de migrations internationales, les unes volontaires, les autres forcées. Nous ne nous intéresserons qu'aux mouvements observés à partir des personnes nées en dehors du pays.

#### ❶ Proportion des habitants nés hors du territoire national



Comme on peut le constater, la population née en dehors du territoire national provient des pays limitrophes.

#### ❷ Où habitent ces migrants?

Dans l'ensemble, les natifs de l'étranger habitent essentiellement la province de Kibungo (21%) suivie de la Ville de Kigali et de Umutara avec 19,9% chacune. La proportion la plus faible est enregistrée à Gikongoro avec 0,4%.

Selon le pays de naissance, on constate que :

- ✂ pour les natifs du Burundi : 30,1% habitent la Ville de Kigali, 26,9% la province de Kibungo, 24,9 Kigali Ngali et 14,2% Butare.
- ✂ s'agissant des natifs de la RDC : 24,5% habitent la Ville de Kigali, 23,5% dans la Province de Gisenyi, les autres provinces se partageant le reste ;
- ✂ quant aux natifs de l'Ouganda: 55,6% habitent Umutara, 15,1% la Ville de Kigali et 10,9% Kibungo ;
- ✂ enfin, les natifs de la Tanzanie habitent à 60,4% en province de Kibungo, 13,5 Umutara et 11,8% la Ville de Kigali.

### **3.3. URBANISATION**

#### **3.3.1. Généralités**

L'urbanisation s'observe d'abord à partir de la proportion de la population habitant les villes. Or l'accroissement de la population urbaine peut être dû aux facteurs ci-après :

- la croissance naturelle (lorsque les naissances dépassent les décès);
- la migration (lorsqu'il y a plus d'entrants que de sortants);
- quelquefois lorsqu'il y a changement des limites administratives de la ville, c'est-à-dire en y incluant un espace jadis rural.

Compte tenu de données disponibles, nous ne pourrions étudier le phénomène d'urbanisation à proprement parler, juste en esquisser les caractéristiques. Il importe de noter que le Rwanda est marqué par un volume énorme de sa population rurale que d'aucuns considèrent (à tort, peut-être) comme la source de tous les maux.

#### **3.3.2 Urbanisation du Rwanda**

L'urbanisation est un phénomène universel. Au Rwanda, comme dans le cas d'un certain nombre d'autres pays en développement, le développement urbain est indissociable de la migration. En effet, la croissance des villes rwandaises, quoi que lente, est essentiellement liée aux apports des populations rurales. Cet exode rural est motivé par la recherche du bien-être par les ruraux, parce que, on ne peut pas le perdre de vue, la migration est souvent un effort rationnel et dynamique en quête de nouvelles possibilités d'existence.

Signalons que le processus d'urbanisation est un phénomène inhérent au développement économique et social et que les pays en développement traversent une phase de transition de sociétés principalement rurales, à des sociétés principalement urbaines. Au vu des chiffres, le Rwanda est quelque peu en marge de cette tendance, le phénomène urbain y est récent mais aussi l'évolution est restée pendant longtemps plutôt lente.

Le Rwanda a toujours été caractérisé par un faible taux d'urbanisation. A la veille de l'indépendance, on estime que le taux d'urbanisation au niveau national n'atteignait que 0.6%. Officiellement, les centres reconnus comme milieux urbains se limitaient aux chefs-lieux des Provinces ainsi que les centres de NYABISINDU et RWAMAGANA, conformément au décret-loi de mars 1979, soit au total 14 villes.

Dans la nouvelle configuration administrative, deux autres centres ont été retenus comme villes, il s'agit de KABUGA et RUHANGO. Cependant, malgré ce nombre élevé de villes, en 1991, la population urbaine ne constituait que 5.5% de la population rwandaise; cinq Provinces comptaient chacune moins de 2% de leur population dans les villes.

Selon les données de l'EICV, la population urbaine du Rwanda était estimée à 10.4%. Avec cette caractéristique particulière, le Rwanda est le pays le moins urbanisé d'Afrique, derrière le Burundi tandis que la moyenne africaine est d'un peu plus de 35%. Bien plus, Les données antérieures (enquête démographique de 1970 et les deux Recensements 1978 et 1991) révèlent que les circonscriptions urbaines du Rwanda ont connu une croissance plutôt lente, à quelques exceptions près, si l'on considère la rapide croissance urbaine enregistrée dans d'autres pays en développement.

En outre, certains centres dits urbains, présentent des caractéristiques proches de celles du milieu rural (l'activité principale des habitants demeure l'agriculture), si bien qu'en fait, ces centres sont mi-ruraux et mi-urbains. Finalement, seule Kigali, répond véritablement aux caractéristiques du milieu urbain. Par ailleurs, la faible émergence d'autres centres depuis plus de deux décennies traduit le manque de dynamisme.

Même si nous ne disposons pas de données récentes pour l'ensemble de ces centres urbains, il est permis de croire que les villes ont connu une croissance rapide ces dernières années, notamment depuis la fin du génocide. Une chose est certaine, l'apport le plus important a été enregistré dans la Ville de Kigali, dont la population est passée de 235.664 en 1991 à 358.200 en 1996 puis à 600.000 habitants en 2000, soit un accroissement de 52% entre 1991 et 1996. Pour la période allant de 1991 à 2000, soit en 9 ans seulement, ce taux a été de 154%.

### **3.3.3. Tendances récentes de l'urbanisation**

Après le génocide, le mythe urbain, longtemps entretenu, est tombé. Les villes et particulièrement celle de Kigali ont connu un afflux massif des ruraux. La ville constituait en effet, un havre de paix quand l'insécurité sévissait encore çà et là à travers le pays. Enfin, la ville a attiré et continu d'attirer d'ailleurs, énormément d'enfants, orphelins ou non, venant du milieu rural et qui grossissent les rangs des enfants de rue appelés dans un terme socialement correct, "Rwanda rw'ejo", c'est-à-dire "Avenir du Rwanda".

En revanche, avec les conséquences du génocide, les facteurs répulsifs se sont multipliés en milieu rural. Les conditions difficiles de vie, la pauvreté et la misère incitent les ruraux à quitter la campagne avec l'espoir de trouver un emploi ou d'exercer une activité informelle plus rentable. Par ailleurs, un autre déterminant de l'exode rural et non de moindre, est la pénurie croissante de terres propres à la culture dans le contexte de la pression démographique et la dégradation de celles qui sont exploitées. Ainsi, de plus en plus des jeunes, essentiellement analphabètes et désœuvrés, gagnent les villes.

Cette croissance urbaine rapide, particulièrement de la Ville de Kigali, nous interpelle. La ville qui s'accroît à une très grande vitesse ne cesse de s'étendre. Il est grand temps de réfléchir sur le type d'habitat approprié pour un pays dont l'espace se

raréfié. Pourquoi pas privilégier la construction des grands immeubles avec appartements et décourager la construction de vastes villas dans d'immenses parcelles?

Disons en conclusion, qu'il est permis de croire que la tendance vers l'urbanisation actuellement observée, aboutirait à l'allègement de la pression de la population sur les terres cultivées, par le biais de la création des activités extra agricoles génératrices de revenus. Ce faisant, des mécanismes adéquats doivent être mis en place en terme de l'encadrement de la population mais aussi en terme d'investissement dans les infrastructures sociales pour la réussite de ce pari.



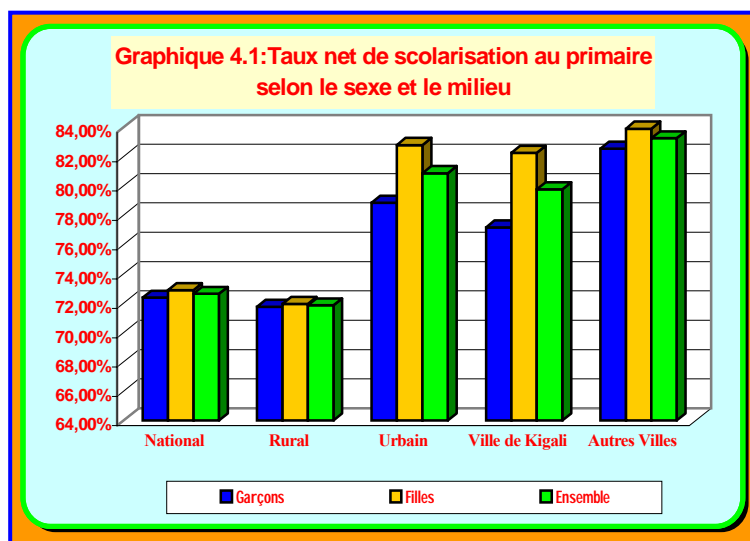
## CHAPITRE IV : EDUCATION

Les données sur l'éducation renseignent sur les niveaux de scolarisation et d'instruction et les contraintes afférant au développement du système éducatif, - contraintes allant des abandons scolaires aux coûts en passant par l'accessibilité aux infrastructures. Les informations fournies portent également sur le niveau d'alphabétisation.

### 4.1. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

#### 4.1.1. Enrôlement à l'école primaire

Le taux net de scolarisation au primaire s'élève à 72,64% au niveau national ; il est



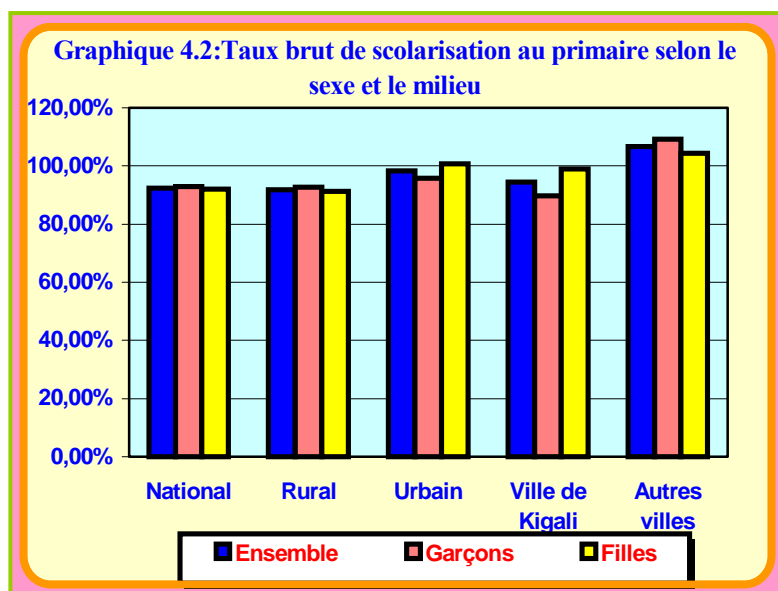
plus élevé en milieu urbain (80,87%) que dans la campagne (71,85%). Si, en milieu rural, il existe presque une parité entre filles et garçons, en milieu urbain, par contre, on observe un avantage au profit des filles avec 82,78% contre 78,84% pour leurs confrères. Les filles sont relativement moins présentes à l'école dans les provinces de Gisenyi, Gitarama, Kibuye et Ruhengeri et

chez les ménages les plus pauvres.

En dehors de Kigali où le taux observé est de 79,77%, Gitarama (avec 78,38%) est la province qui envoie plus d'enfants à l'école ; Kigali Ngali, Kibuye et Ruhengeri emboîtent le pas avec respectivement 75,49%, 74,61% et 74,03%. Kibungo avec 66,70% et Gisenyi avec 66,21% sont plus réticentes à mettre leurs enfants sur les bancs de l'école.

Le taux net de scolarisation au primaire est en parfaite corrélation avec le niveau de vie. En d'autres termes, les enfants des ménages les moins pauvres ont une plus grande probabilité de fréquenter l'école que leurs concitoyens issus des plus pauvres.

S'agissant du taux brut de scolarisation au primaire, il est beaucoup plus élevé que le taux net dénotant ainsi des retards de scolarisation considérables et ce, particulièrement chez les filles du milieu urbain et un peu moins les garçons du même milieu.

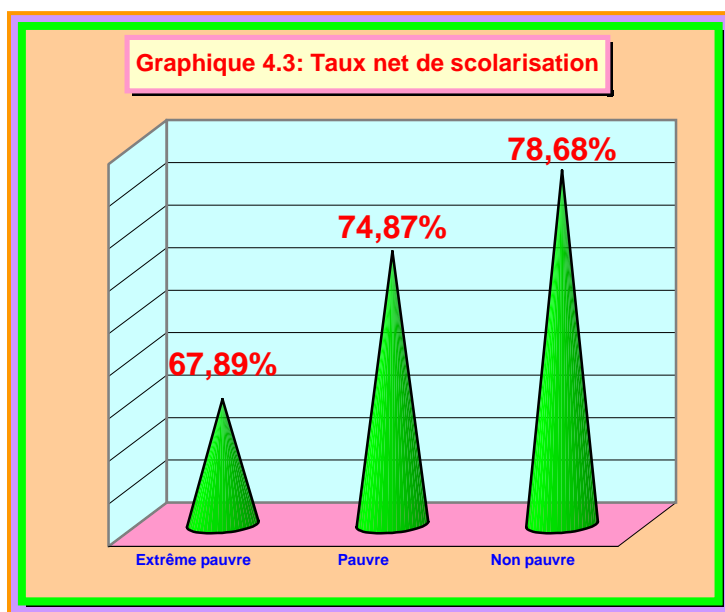


Ces retards de scolarisation sont confirmés par l'examen de l'adéquation entre l'âge et le niveau scolaire au primaire ; en effet, plus de 20% des enfants fréquentant le primaire ont un âge dépassant la tranche limite du niveau soit plus de 13 ans.

Quand Kibungo et surtout Gisenyi se confinent à retenir leurs enfants à la maison, en

revanche, les enfants de Gitarama, de la Ville de Kigali, de Kigali Ngali et de Ruhengeri renforcent leur engouement pour l'école aussi tardifs soient-ils leurs âges. Umutara, de son côté, présente des retards scolaires très importants notamment chez les filles.

La volonté de mettre les enfants à l'école est plus manifeste chez les moins pauvres qui ne font pas de l'âge leur souci ; outre des difficultés qui devraient exister au niveau de l'enseignement, l'essentiel semblerait être de rattraper le temps perdu durant les dernières années troubles. En effet, dans la catégorie des 20% les plus pauvres, le taux est de 80,96% contre 104,56% pour les 20% les plus riches ; de même, le milieu urbain est le plus favorisé, soit 98,32% contre 91,89% pour le milieu rural.



#### **4.1.2. Abandon scolaire au primaire**

Environ 3,5% des enfants quittent l'école avant d'achever leur cycle primaire. De surcroît, ce phénomène touche plus les filles que les garçons et davantage les ruraux que les urbains.

Les provinces de Byumba, Umutara et Butare sont les provinces les plus frappées par la déperdition scolaire alors que Ruhengeri, Kibuye et Gisenyi le sont le moins. Les filles les plus susceptibles d'abandonner sont celles de Byumba, Umutara et Butare avec des taux respectifs de 10,9%, 6,5% et 6,1%. A Kigali, les écolières quittent moins souvent l'école que les garçons.

Les pauvres sont plus acculés à l'abandon que les plus nantis.

Environ un tiers des enfants âgés de 7 à 40 ans partagent le principal motif se trouvant être à l'origine de l'abandon scolaire au primaire à savoir le coût et un quart autre argue le manque d'intérêt qu'ils accordent à l'enseignement. Les maladies et la guerre ont poussé respectivement 9,3 et 8,1 % des enfants à quitter les bancs de l'école tandis que pour 6,6% ils ont été exclus et 16,1% ont jugé plus important d'aller soutenir la famille. Suivant le sexe, le coût conjugué au manque d'intérêt sont plus prépondérants chez les garçons que les filles alors que le soutien familial et les maladies le sont plus pour les filles que les garçons.

Tableau 4.1 : Répartition en % d'élèves ayant abandonné l'école primaire selon la raison d'abandon et le milieu de résidence

Raison d'abandon	Urbain	Rural	Total
Coût	64,1	29,0	32,8
Travail	0,9	0,8	0,8
Mariage	0,4	0,7	0,6
Changement de résidence	0,7	0,4	0,4
Exclusion	6,0	6,7	6,6
Pas d'intérêt	9,7	27,2	25,3
Soutien familial	7,7	17,1	16,1
Guerre	6,9	8,2	8,1
Maladie	3,7	10,0	9,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0

L'examen des abandons survenus au cours de la dernière année scolaire montre que le coût est plus souvent invoqué avec 36,9% ; par la suite, tandis que le poids du manque d'intérêt et celui du soutien familial sont presque stables, celui des maladies a failli doubler de peu au détriment de l'exclusion et bien évidemment de la guerre. Il est frappant de constater que le coût est devenu relativement plus déterminant dans l'abandon chez les filles que chez les garçons.

Tableau 4.2 : Répartition des élèves ayant abandonné au cours de la dernière année scolaire selon la raison et le milieu de résidence

Raison d'abandon du primaire	Masculin	Féminin	Total
Coût	32,4	40,6	36,9
Travail	3,4		1,5
Changement de résidence	0,4	1,5	1,0
Exclusion	3,1	2,3	2,6
Pas d'intérêt	33,0	19,9	25,7
Soutien familial	11,5	17,2	14,6
Guerre	1,3	1,7	1,5
Maladie	15,0	17,0	16,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0

### **4.1.3. Les heures de classe manquées /semaine au primaire**

Le taux moyen d'heures de classe manquées par semaine et par enfant est de 3,55 heures à l'école primaire soit une demi-journée par semaine.

Les plus pauvres sont les plus enclins à manquer la classe (4,95 heures contre 1.90 heures pour le cinquième quintile).

## **4.2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

### **4.2.1. Enrôlement à l'école secondaire**

Le Taux Net de Scolarisation au secondaire (TNS) est d'environ 7,57% au niveau national avec une avance légère pour les filles.

Tableau 4.3 : Taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe et le milieu

Milieu de résidence	Garçons	Filles	Ensemble
National	7,09%	7,99%	7,57%
Urbain	22,70%	22,40%	22,52%
Ville de Kigali	26,82%	23,52%	24,85%
Autres Villes	14,29%	19,51%	17,11%
Rural	5,43%	6,06%	5,76%

Un écart considérable est enregistré entre le milieu urbain et le milieu rural dont les taux respectifs sont 22,5% et 5,8%.

Hormis la Ville de Kigali où le taux net de scolarisation atteint plus de 26%, partout ailleurs, moins d'un enfant sur dix fréquente l'enseignement secondaire. Les taux dans les autres provinces varient de 2,4% à Ruhengeri à 9,8% à Gitarama en passant par 4,5% à Kibuye, 4,8% à Gisenyi, 7,2% à Butare et 8% à Cyangugu et Umutara.

A l'image du primaire, l'enseignement secondaire est beaucoup plus l'apanage des plus nantis que des plus pauvres ; les taux estimés sont de 2,15%, 5,03% et 15,29% respectivement pour les extrêmes pauvres, les pauvres et les non pauvres.

Concernant le taux brut et contrairement au primaire, il est très proche du taux net. Au niveau national, il est d'environ 11% avec une légère supériorité du taux de scolarisation des filles. Ce taux d'enrôlement brut aussi faible qu'il apparaît, n'en

cache pas moins des retards scolaires importants et de grandes disparités suivant les milieux et le niveau de vie.

En effet, de 30,7% en milieu urbain, le taux tombe à 8,1% chez les ruraux. La situation égalitaire entre les sexes qui se dessine au niveau national masque des différences selon le milieu. Ainsi à Kigali, le taux enregistré chez les garçons est de 38,7% et chez les filles de 29,8% alors que dans les Autres Villes, il est respectivement de 21,2% contre 27,4% et dans le rural de 7,8% contre 8,4%. L'enseignement secondaire chez les filles pauvres bénéficie d'une considération moindre par rapport à celui des garçons.

Avec plus du tiers des enfants, la Ville de Kigali se démarque des autres provinces et Ruhengeri se caractérise par le taux le plus faible soit 5%. Dans le reste du pays, les taux varient de 6,34 % à Kibuye à 10,56% à Cyangugu avec des niveaux intermédiaires de 6,7% à Byumba, 7,4% à Gisenyi, 10,34% à Kigali Ngali et 10,43 à Umutara.

#### **4.2.2. Abandon scolaire au secondaire**

Les taux d'abandon scolaire au secondaire semblent confirmer la tendance observée au niveau du primaire avec les taux les plus élevés se retrouvant dans les provinces d'Umutara, de Byumba et de Butare.

Au sein de la cohorte de 7 à 40 ans, plus de deux sur cinq et 16,9% des enfants arrêtaient leurs études secondaires à cause du coût et de la guerre. Parmi les abandons féminins, 11,6% sont dus au mariage et 4,5% éprouvent un désintérêt vis-à-vis de l'enseignement.

Actuellement, l'argument du coût est partagé par plus de sept enfants sur dix. Le mariage se maintient au même niveau tant parmi les filles (11,6%) que sur l'ensemble des deux sexes (6,0%). Les exclusions prennent une proportion plus importante avec 22,1%.

### **4.3. AUTRES CARACTERISTIQUES DE L'EDUCATION**

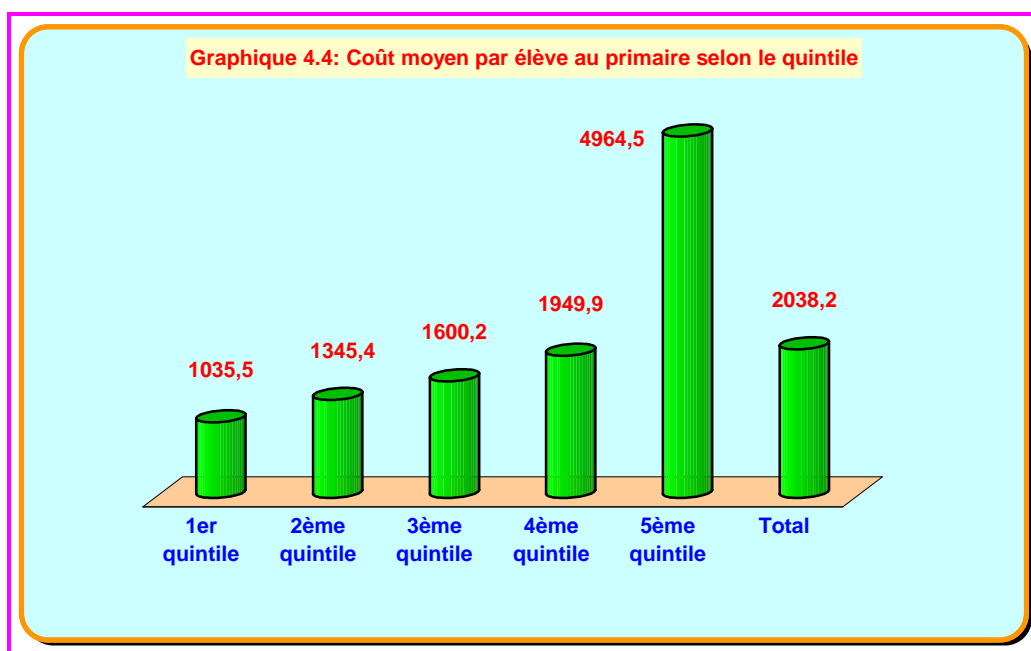
#### **4.3.1. Financement des études**

Presque quatre enfants sur cinq fréquentant l'école primaire sont soutenus financièrement par leurs parents (père ou mère). Cet effort des parents est encore beaucoup plus prononcé dans le milieu rural alors que les organisations de bienfaisance interviennent relativement plus en milieu urbain. L'intervention de l'Etat rwandais profite relativement plus aux pauvres qu'aux plus nantis.

Au niveau du secondaire, les parents restent les principaux pourvoyeurs de soutiens financiers à leurs enfants. L'apport venant de l'Etat rwandais est relativement plus fréquent en zone rurale et chez les plus pauvres tandis que les organismes opèrent plus en milieu urbain.

L'enseignement supérieur est financé, pour la plupart des cas, par l'Etat rwandais (avec 46,7% des cas) appuyé par les organisations caritatives (20,1%) ; par ailleurs, seuls les non-pauvres soutiennent leurs enfants.

Le coût des études est fonction à la fois du niveau fréquenté, du milieu et du niveau de vie du ménage. L'élève coûte en moyenne 2038Frw au primaire et dès qu'il passe au secondaire son coût augmente à 46332 Frw puis à 136433 Frw quand il arrive au supérieur. Les urbains dépensent plus que les ruraux et les plus riches plus que les plus pauvres pour l'éducation de leurs enfants comme le montre le graphique ci-contre relatif aux dépenses moyennes par élève et par quintile au niveau de l'enseignement primaire.



#### **4.3.2. Type d'école**

Dans l'enseignement primaire, l'école publique accueille plus de quatre enfants sur cinq. Environ 16,2% des écoliers fréquentent les écoles libres et 2,7% suivent leurs cours dans les établissements privés.

Ce schéma est tout de même différent selon les milieux. En effet, à Kigali, le privé prend une place plus importante avec 12,3% tandis que le milieu rural envoie 18,1% des enfants dans les écoles libres contre seulement 1,5% dans le privé. Dans les autres Villes, les écoles privées et les écoles libres accueillent à peu près la même proportion d'élèves.

Tableau 4.4 : Répartition en % des élèves au primaire selon le type d'école et le milieu de résidence

Type d'école primaire	Milieu			Total
	Ville de Kigali	Autres milieux urbains	Milieu rural	
Publique	85.8	87.3	80.4	81.1
Privée	12.3	7.3	1.5	2.7
Libre subsidiée	1.9	5.4	18.1	16.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Le type d'établissement secondaire fréquenté se présente tout autrement ; seulement 55% des élèves vont à l'école publique alors que le privé accueille 31% et les écoles libres 13,5%. A Kigali, moins de la moitié des élèves vont dans les établissements publics, presque deux enfants sur cinq préfèrent le privé et un dixième sont dans les écoles libres. Dans les autres villes, presque trois enfants sur cinq sont du public alors 35,8% fréquentent le privé. Le secteur privé est moins présent dans le rural avec un peu plus du quart des élèves ; ce faible niveau peut s'expliquer par le fait que seulement 5,3% des écoles situées en milieu rural sont privées. Seul un cinquième des plus pauvres font le privé contre plus du tiers chez les non pauvres.

Tableau 4.5 : Répartition en % des élèves au secondaire selon le type d'école et le milieu de résidence

Type d'école secondaire	Milieu			Total
	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	
Publique	49.7	59.0	57.5	55.5
Privée	39.8	35.8	26.7	31.0
Libre subsidiée	10.5	5.3	15.8	13.5
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

### **4.3.3. Niveau d'instruction**

Presque trois rwandais sur quatre ont connu au moins une fois le chemin de l'école. Ils sont 78,8% chez les hommes et un peu moins soit 70,1% chez les femmes à franchir les portes des salles de classe. Ces taux sont plus importants en milieu urbain où ils atteignent, tous sexes confondus, 89% et 85,2% respectivement à Kigali et dans les autres villes ; par contre, en milieu rural, ce taux chute à 72,5%.

D'une manière générale, un peu moins des deux tiers de la population ont atteint le niveau primaire tandis que 5,7% ont connu l'enseignement secondaire et une proportion incongrue de 0,5% a été au supérieur. A Kigali, ceux qui ont franchi la barrière du primaire se répartissent en 6,6% pour le post primaire, 22,6% pour le secondaire et 4,1% pour le supérieur. Comme prévu, les grands niveaux sont quasi-absents du rural où on ne rencontre que 3,8% d'individus du niveau secondaire et seulement 0,1% d'autres ayant franchi les humanités.

Il semble que plus on est instruit, moins on a le risque d'être pauvre. En effet, parmi les extrêmes pauvres 31,4% n'ont jamais été à l'école alors que chez les pauvres et les non pauvres, cette catégorie de personnes représente respectivement 27,5% et 19,4%. Tous ceux qui ont atteint le niveau supérieur se retrouvent dans les non pauvres.

Deux chefs de ménage sur cinq n'ont jamais été à l'école et presque la moitié s'est arrêtée au niveau primaire. Moins d'une personne sur cent a suivi les cours du supérieur. Suivant le sexe, force est de constater que les femmes chefs de ménage comptent parmi les plus illettrés avec 58,3% d'entre-elles qui ne sont jamais assise devant le tableau noir. Plus de la moitié des chefs de ménage vivant dans l'extrême pauvreté n'ont jamais été scolarisés et cette proportion est de 64,9% chez les femmes contre 42,5% chez les hommes.

#### **4.3.4. L'alphabétisation**

Plus de deux personnes sur cinq âgées de 15 ans et plus (soit 43,7%) ne savent ni lire ni écrire et ceux qui en sont capables représentent 52,4%. Les femmes sont les plus handicapées avec 48,6% d'entre-elles qui sont incapables de lire. Curieusement, l'analphabétisme est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural avec 46,9% pour le premier contre 43,2% pour le second. Il faudrait peut-être chercher la raison dans l'effort consenti pour les programmes d'alphabétisation en milieu rural où environ 51,9% des ruraux déclarent que leur cellule en a bénéficié et qu'en moyenne 39 adultes ont été formés par cellule rurale.

L'analphabétisme devrait constituer un des principaux déterminants de la pauvreté ; en effet, il touche plus de la moitié des extrêmes pauvres contre 42,6% chez les pauvres et 38,2% chez les non pauvres. Dans ces catégories, les femmes pauvres sont les plus lésées.

#### **4.3.5. Formation professionnelle**

Concernant le niveau d'apprentissage des métiers, une nette différence se dégage en faveur des hommes (9,12% contre 5,79% pour les femmes), bien qu'il n'y ait pas de différence sensible entre les groupes de dépenses. En outre, la Ville de Kigali sort du lot avec un taux de 24,43%, ce qui peut dénoter une nette corrélation du milieu urbain avec la promotion des métiers.

S'agissant de la formation de courte durée (stage), les hommes sont plus favorisés que les femmes (7,28% contre 2,60%), malgré un taux moyen global très bas (4,65%). On distingue également une corrélation positive avec le niveau du bien-être (1,86% pour les plus pauvres contre 9,31% pour les plus nantis).

Au total, on retrouve le type de conclusion selon laquelle le primaire complet compte tenu des conditions générales qui prévalent dans le pays, constitue un minimum et qu'à terme il sera sans doute important que la scolarisation de base puisse couvrir aussi le cycle du secondaire.

Cela dit, considérer le cycle secondaire comme composante intégrante de la scolarisation de base ne pourra évidemment se faire qu'après que des progrès significatifs en matière de couverture effective auront été réalisés dans le primaire, notamment pour ceux qui en sont le plus exclus actuellement : les ruraux en général, les filles et les populations pauvres en particulier.

#### **4.3.6. Infrastructure scolaire en milieu rural**

Moins du tiers de la population rurale déclarent avoir une école primaire dans leurs cellules de résidence ; un tel résultat n'est pas en faveur de la scolarisation pour tous quand on sait par ailleurs, que la distance moyenne par rapport à l'école en milieu rural est de 2,5Kms. Dans certaines provinces telles que Gikongoro et Kibuye, la situation est plus critique comme le témoignent les taux de couverture respectifs de 13,8% et 15,1%.

Le développement des infrastructures s'avère être impérieux pour atteindre cet objectif ; dans ce cadre, les populations rurales ont déclaré avoir construit en moyenne 12 salles de classe dans leur cellule depuis 1994. Dans ce domaine, la palme d'or



devrait revenir à Ruhengeri et Kibungo dont les ruraux ont acquis au cours de cette période respectivement 16 et 14 salles de classe.

## **Conclusion**

Une conclusion générale ressort et montre qu'un renforcement des ressources humaines à tous les niveaux est un impératif pour la promotion de l'enseignement. En effet, lorsque le niveau de l'éducation s'élève cela veut dire que le niveau de pauvreté aussi diminue.

Un investissement conséquent devrait être réservé à l'éducation, particulièrement dans le milieu rural où résident plus de la population et où on enregistre moins d'enrôlement et plus d'abandons pour cause de coûts élevés, de manque d'intérêt et d'interruption pour soutien familial.

Malgré les progrès significatifs déjà atteints, beaucoup d'efforts doivent être fournis par le Gouvernement pour améliorer, non seulement l'accessibilité financière et en infrastructures, mais aussi la qualité de l'enseignement et des enseignants. Une attention particulière devra notamment être portée à la fourniture des livres scolaires. En outre, des mécanismes de suivi devraient être mis en place, pour s'assurer que les enfants ne sont pas renvoyés à cause des frais scolaires ou parce que les parents les gardent pour des travaux domestiques.

Enfin, le problème du taux élevé des redoublements devrait être rapidement traité par un meilleur encadrement des élèves, lui-même lié au bon encadrement des enseignants.

## CHAPITRE V : SANTE

L'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages (EICV) a consacré à la santé une partie considérable de son questionnaire-ménage et du questionnaire communautaire. Cette section présente notamment les résultats relatifs aux points ci-après :

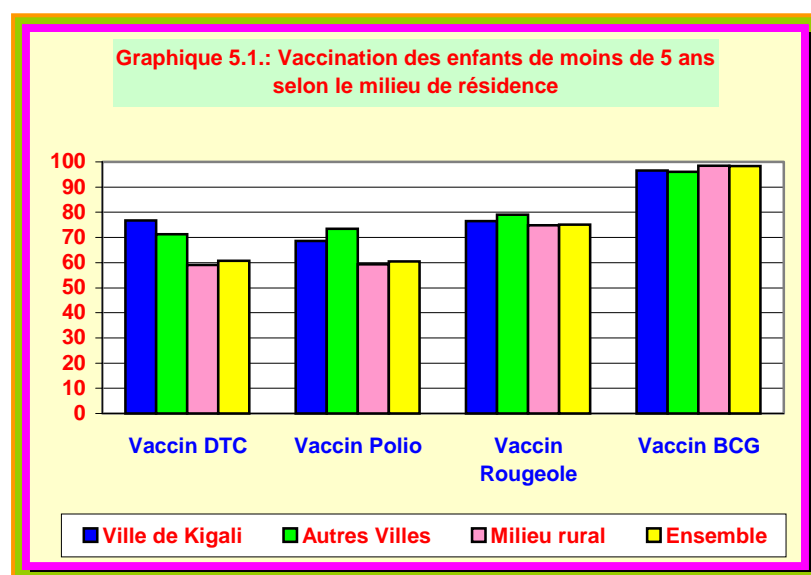
- la vaccination des enfants de moins de 5 ans ;
- la planification familiale ;
- les consultations médicales ;
- les soins prénatals ;
- la vaccination au VAT des femmes enceintes ;
- l'allaitement des enfants ;
- la connaissance des aliments contre la cécité ;
- quelques résultats sur la fécondité ;
- les résultats du questionnaire communautaire en matière de santé.

### 5.1. VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à travers le Programme Elargi des Vaccinations (PEV), recommande l'administration de vaccins contre six maladies cibles de l'enfance. Selon le calendrier du PEV, l'enfant doit recevoir pour sa protection : le vaccin DTC (contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche) en trois doses, le vaccin contre la Poliomyélite en trois doses également, mais avec une dose supplémentaire recommandée à la naissance. Ce même calendrier prévoit aussi une dose unique pour les vaccins contre la Rougeole et contre la Tuberculose.

Les données relatives à la vaccination des enfants de moins de 5 ans portent sur les renseignements contenus dans la fiche de vaccination de l'enfant.

#### 5.1.1. Couverture vaccinale par milieu de résidence



Il ressort du graphique 5.1. que dans l'ensemble du pays, environ 61% des enfants de moins de 5 ans ont reçu le vaccin DTC. Le constat est que la population urbaine a répondu mieux à la campagne vaccinale que la population rurale. En effet, on a : 76,7% pour la Ville de Kigali,

71,3% pour les Autres Villes et 59,1% pour le milieu Rural. Il faut signaler que 35,1% des enfants n'ont pas reçu toutes les doses recommandées de ce vaccin avec une proportion plus importante en milieu rural (37,1%) qu'en milieu urbain (23,1% dans les Autres Villes et 17% dans la Ville de Kigali).

Alors que les méfaits de la poliomyélite sont bien connus, les résultats de l'enquête renseignent que pour l'ensemble du pays, le taux de couverture vaccinale contre cette maladie est d'environ 61%. Cette couverture peu satisfaisante coïncide avec celle de la DTC parce que les deux vaccins sont administrés à l'enfant au même moment. Par milieu de résidence, on constate que les « Autres Villes » présente la meilleure couverture (73,4%), ensuite vient la Ville de Kigali (68,6%) et enfin le milieu Rural qui est couvert à 59,3%. Comme pour la DTC, une dose incomplète est observée chez 37,3% d'enfants. Egalement, le taux de la dose incomplète est plus élevé en milieu Rural (38,8%) qu'en milieu urbain (24%).

Pour le vaccin contre la rougeole, l'ensemble du pays a une couverture de 75,1% et d'après le milieu de résidence, le milieu « Autres Villes » est le mieux couvert avec 79%, ensuite on a la Ville de Kigali (76,5%) et enfin le milieu Rural (74,8%).

Le BCG a la meilleure couverture de tous les vaccins. En effet, 95,7% des enfants de moins de 5 ans au Rwanda sont vaccinés contre la tuberculose et le milieu Rural vient en tête avec 96,2%, la Ville de Kigali est en deuxième position avec 91,5% et enfin les Autres Villes qui ont une couverture de 89,3%.

### 5.1.2. Couverture vaccinale par province

Provinces	Vaccin DTC	Vaccin Polio	Vaccin Rougeole	Vaccin BCG
Butare	59,7	59,4	79,8	99,2
Byumba	50,4	49,5	73,0	99,6
Cyangugu	70,3	71,1	76,6	98,7
Gikongoro	75,1	74,7	79,8	99,4
Gisenyi	69,9	71,2	79,0	96,6
Gitarama	64,7	63,1	80,6	99,3
Kibungo	55,0	55,4	71,2	99,6
Kibuye	60,5	62,7	75,4	97,8
Kigali Ngali	52,0	53,1	70,9	97,7
Ville de Kigali	76,7	68,6	76,5	96,6
Ruhengeri	56,3	58,6	70,4	96,0
Umutara	34,1	31,4	61,2	99,5
<b>Ensemble</b>	<b>60,8</b>	<b>60,5</b>	<b>75,1</b>	<b>98,3</b>

Les taux de couverture vaccinale présentés par province montrent que la sensibilisation doit être renforcée dans certaines provinces et particulièrement dans la province d'Umutara qui a une faible couverture pour les vaccins DTC, Polio et Rougeole. Pour chaque type de vaccin, l'amplitude de variation se présente comme suit :

- DTC : la couverture varie de 34,1% (Umutara) à 76,7% (Ville de Kigali) ;
- Polio : la couverture varie de 31,4% (Umutara) à 74,7% (Gikongoro) ;
- Rougeole : la couverture varie de 75,1% (Umutara) à 80,6% (Gitarama) ;
- BCG : la couverture varie de 96,0% (Ruhengeri) à 99,6% (Byumba et Kibungo).

### 5.1.3. Couverture vaccinale selon le niveau de pauvreté

Type de vaccin	Extrême pauvreté	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Vaccin DTC	60,1	59,4	62,1	<b>60,8</b>
Vaccin Polio	60,2	59,1	61,4	<b>60,5</b>
Vaccin Rougeole	74,3	74,4	76,0	<b>75,1</b>
Vaccin BCG	97,9	99,0	98,3	<b>98,3</b>

Il ressort du tableau ci-dessus que le niveau de pauvreté n'a apparemment pas une incidence sur la vaccination des enfants ; ceci est probablement dû au fait de la gratuité de la vaccination.

### 5.1.4. Raisons de la non vaccination

Raisons de non vaccination	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Total
Non informé		45,3	4	<b>4,2</b>
Absent			6,9	<b>6,7</b>
Pas de centre médical			1,4	<b>1,4</b>
Centre trop éloigné		33,7	11,6	<b>11,5</b>
Manque d'argent			3,6	<b>3,5</b>
Manque de vaccin			4	<b>3,9</b>
Pas nécessaire	27,4		8	<b>8,4</b>
Autre	72,6	21	60,5	<b>60,5</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Mises à part les raisons non définies exprimées par plus de trois enfants sur cinq, l'éloignement du centre médical (avec 11,5%) se révèle être la raison prépondérante et 8,4% autres jugent la non nécessité de se faire vacciner. Selon le milieu de résidence, les raisons significatives les plus citées sont : la non nécessité pour la Ville de Kigali (27,4%), le manque d'information pour les Autres Villes (45,3%) et l'éloignement du centre médical pour le milieu Rural (11,6%).

**Tableau 5.04.: Raisons de non vaccination selon le niveau de pauvreté**

Raisons de non vaccination	Extrêmes pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total
Non informé	4,5	7,7	2,4	4,2
Absent	2	9,4	10,1	6,7
Pas de centre médical	3,2		0,2	1,4
Centre trop éloigné	8,1	4,6	17,5	11,5
Manque d'argent	6,4		2,1	3,5
Manque de vaccin	1,3	6	5,5	3,9
Pas nécessaire	13,7	8,6	3,3	8,4
Autre	60,8	63,7	59	60,5
Total	100	100	100	100

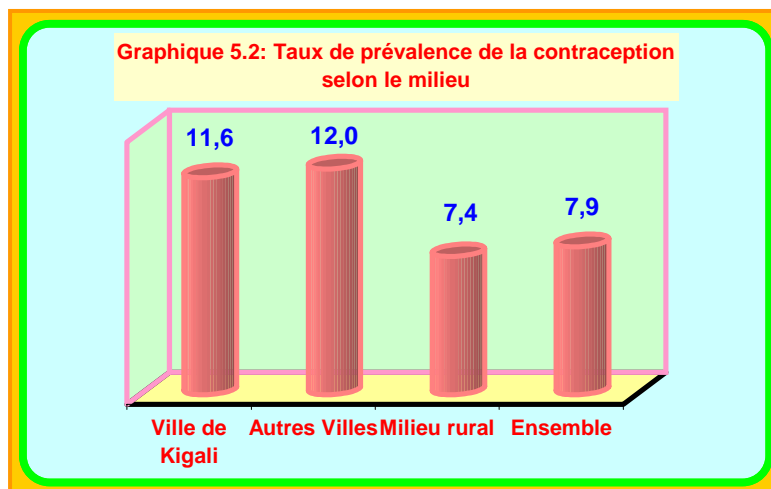
La non nécessité du vaccin pèse plus dans l'attitude des pauvres avec 13,7% et 8,6% respectivement chez les extrêmement pauvres et les pauvres. Les non pauvres déclarent à 11,5% l'éloignement du centre de vaccination. L'absence de l'enfant au moment de la campagne a privé de vaccination 9,4% et 10,1% des enfants

pauvres et non pauvres respectivement.

Il se confirme ainsi que le manque d'argent, et partant la pauvreté, est loin d'être la raison de non-vaccination des enfants, car en fait la vaccination est gratuite dans les établissements publics et à coût relativement moindre dans les établissements privés.

## 5.2. PLANIFICATION FAMILIALE

### 5.2.1. Utilisation des méthodes contraceptives selon le milieu



Le graphique permet de voir visuellement que la prévalence de la contraception est faible : 11,6% dans la Ville de Kigali, 12% dans les Autres Villes et 7,4% dans le milieu Rural. Ce qui donne un taux moyen de 7,9% de femmes utilisant les méthodes de contraception au Rwanda.

Dans l'ensemble, comme le montre le Tableau 5.05., les trois principales méthodes utilisées pour le contrôle des naissances sont l'abstinence (54,1%), la continence périodique (12%) et l'injection (11,4%).

L'abstinence est la méthode non moderne la plus utilisée dans les trois milieux de résidence et les chiffres y relatifs sont plus importants en milieu Rural (58,5%) qu'en milieux urbains: la Ville de Kigali (35,2%) et les Autres Villes (28,5%). Quant aux méthodes modernes, les plus utilisées sont la pilule dans la Ville de Kigali (12,2%) et l'injection dans les Autres Villes (12,3%) et en milieu Rural (11,7%).

Méthodes contraceptives	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Pilule	12,2	8,8	4,4	5,6
Préservatif (Prudence)	3,2	10,0	1,8	2,4
Dispositif intra-utérin	4,8	2,6		0,7
Injection	8,9	12,3	11,7	11,4
Lavement/Crème gelée	1,1		0,4	0,4
Contenance périodique	22,7	22,9	9,6	12,0
Retrait	6,5	8,5	4,6	5,0
Abstinence	35,2	28,5	58,5	54,1
Stérilisation	3,3		3,6	3,4
Méthodes traditionnelles	1,3	2,6	4,1	3,7
Autres méthodes	0,9	3,7	1,3	1,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 5.2.2. Utilisation des méthodes contraceptives selon le niveau de pauvreté

Les résultats de l'enquête révèlent que le taux d'utilisation des méthodes contraceptives est de 10% chez les « non pauvres » et 6,5% chez les « pauvres » et les « extrêmes pauvres ».

Méthodes contraceptives	Extrême pauvreté	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Pilule	4,7	8,2	5,4	5,6
Préservatif (Prudence)	1,3	1,6	3,3	2,4
Dispositif intra-utérin			1,4	0,7
Injection	10,0	9,6	12,7	11,4
Lavement/Crème gelée	0,9	0,9		0,4
Contenance périodique	7,1	13,4	14,6	12,0
Retrait	3,8	4,7	5,9	5,0
Abstinence	62,9	52,4	48,9	54,1
Stérilisation	3,1	1,1	4,2	3,4
Méthodes traditionnelles	3,4	6,4	3,1	3,7
Autres méthodes	2,9	1,7	0,4	1,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

L'abstinence reste la méthode la plus utilisée quel que soit le niveau de pauvreté mais la proportion diminue quand le niveau de vie est élevé : 62,9% parmi les « extrême pauvres », 52,4% chez les « pauvres » et 48,9% chez les « non pauvres ».

Parmi les méthodes modernes, la plus utilisée est l'injection pour toutes les catégories de la population à un taux variant entre 9,6% (pauvre) et 12,7% (non pauvre). On remarquera le faible taux d'utilisation des préservatifs qui progresse quand la pauvreté régresse.

### 5.2.3. Raisons de non-utilisation des méthodes contraceptives selon le milieu de résidence

Raisons de non-utilisation	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Nombre d'enfants insuffisants	14,1	15,5	14,6	14,6
Religion	5,9	1,7	1,3	1,7
Refus du conjoint	0,2	1,2	0,8	0,8
Trop cher	0,2	0,2	0,2	0,2
Non informé	5,1	7,0	9,7	9,2
Peur des effets secondaires	4,1	2,3	1,6	1,9
Santé	1,4	2,4	1,6	1,6
Enceinte/allaite actuellement	1,9	4,7	6,8	6,3
Non retour des règles	1,7	0,5	1,3	1,3
Pas mariée	46,7	48,7	42,1	42,7
Autre (non définie)	18,8	15,8	20,1	19,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La non-utilisation de méthodes de contraception est justifiée par différentes raisons dont les taux de fréquence sont présentés par milieu de résidence dans le Tableau 5.07. Parmi les 92 pour 100 de femmes qui n'utilisent pas de méthodes contraceptives au niveau national, près de

43% arguent du fait de n'être pas mariées et près de 15% avancent la raison du nombre d'enfants encore insuffisant. Les deux raisons restent les principales causes définies de non-utilisation de la contraception dans les trois milieux de résidence et dans les mêmes proportions. Les raisons non définies ont un taux avoisinant 20% au niveau national et un taux variant entre 15,8% et 20,1% dans les différents milieux de résidence.

### 5.2.4. Raisons de non-utilisation des méthodes contraceptives selon le niveau de pauvreté

Les données de l'enquête montrent, dans le Tableau 5.08, que sans distinction du niveau de pauvreté de la population concernée, le fait de ne pas être mariée est également la raison la plus tangible (41% à 44%) de non-utilisation de méthodes de contraception. Exception faite pour les plus pauvres dont la deuxième raison définie est le manque d'information sur la contraception à 12%, les deux autres catégories présentent la raison du nombre d'enfants encore insuffisant, à 15% pour les « pauvres » et à 19% pour les « non pauvres ». Il faudra peut-être chercher les raisons de non utilisation plus dans les attitudes culturelles ou religieuses que dans le niveau de pauvreté car l'argument du coût est rarement évoqué (0,2%).

<b>Raisons de non-utilisation</b>	<b>Extrêmes pauvres</b>	<b>Pauvres</b>	<b>Non pauvres</b>	<b>Ensemble</b>
Nombre d'enfants insuffisants	9,9	15,0	19,0	<b>14,6</b>
Religion	1,2	1,2	2,4	<b>1,7</b>
Refus du conjoint	0,8	0,9	0,7	<b>0,8</b>
Trop cher	0,1	0,3	0,2	<b>0,2</b>
Non informé	12,1	10,0	6,0	<b>9,2</b>
Peur des effets secondaires	1,7	1,6	2,1	<b>1,9</b>
Santé	1,6	1,1	1,9	<b>1,6</b>
Enceinte/allaite actuellement	6,1	6,7	6,4	<b>6,3</b>
Non retour des règles	1,1	1,5	1,4	<b>1,3</b>
Pas mariée	43,8	41,4	42,1	<b>42,7</b>
Autre (non définie)	21,8	20,5	17,7	<b>19,9</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 5.3. CONSULTATIONS MEDICALES

#### 5.3.1. Répartition des personnes souffrantes selon la raison de consultation

##### 5.3.1.1. Répartition des personnes souffrantes selon la raison de consultation et le milieu de résidence

<b>Raisons de la consultation</b>	<b>Ville de Kigali</b>	<b>Autres Villes</b>	<b>Milieu rural</b>	<b>Ensemble</b>
Visite générale	18,1	21,6	9,9	<b>11,3</b>
Maladie	78,0	74,5	83,0	<b>82,1</b>
Blessure	1,2	2,3	2,8	<b>2,7</b>
Maladie et blessure	2,0	1,6	3,1	<b>2,9</b>
Soins prénatals	0,6		1,0	<b>0,9</b>
Soins postnatals			0,1	<b>0,1</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les résultats du tableau 5.09. indiquent que la grande majorité des personnes souffrantes au Rwanda ont été en consultation pour des raisons de maladie (82,1%), suivie de la visite générale (11,3%). Les mêmes raisons sont présentées dans le

même ordre indifféremment du milieu de résidence : 78% et 18,1% pour la Ville de Kigali, 74,5% et 21,6% pour les Autres Villes et 83% et 9,9% pour le milieu rural.



### 5.3.1.2. Répartition des personnes souffrantes selon la raison de consultation et le niveau de pauvreté

Raisons de la consultation	Extrême pauvreté	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Visite générale	8,2	12,3	12,8	<b>11,3</b>
Maladie	84,7	84,6	79,8	<b>82,1</b>
Blessure	3,1	1,3	2,9	<b>2,7</b>
Maladie et blessure	3,3	1,9	3,1	<b>2,9</b>
Soins prénatals	0,7		1,3	<b>0,9</b>
Soins postnatals			0,1	<b>0,1</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

L'analyse faite selon le niveau de pauvreté montre à travers le tableau ci-contre que la maladie est toujours la raison majeure de la consultation médicale dans une proportion oscillant entre 80% et 85%. Egalement, la visite générale vient en deuxième position avec une proportion située entre 8% et 13%. Il est tout de

même intéressant de noter que les pauvres vont relativement plus souvent se consulter pour des causes de maladies alors que les non pauvres le sont plus pour les visites générales.

### 5.3.2. Consultations médicales selon le personnel consulté

#### 5.3.2.1 Consultations médicales selon le personnel et le milieu de résidence

Dans l'ensemble, selon le Tableau 5.11., les personnels fréquemment consultés sont, dans l'ordre d'importance : les infirmiers (53,9%), les médecins (23,2%) et les guérisseurs (17,4%). Le médecin est le plus consulté (58,2%) dans la Ville de Kigali tandis que l'infirmier accueille plus de patients dans les autres villes (48%) et dans le milieu rural (56,4%) ; dans tous les cas, médecins et infirmiers se relaient pour examiner les malades. Il importe de signaler que, naturellement, les services du guérisseur sont plus sollicités en milieu Rural (19,9%) que dans les milieux urbains (5,1% dans les Autres Villes et 2,3% dans la Ville de Kigali).

Type de personnel	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Médecin	58,2	45,0	17,9	<b>23,2</b>
Infirmier	35,9	48,0	56,4	<b>53,9</b>
Pharmacien	2,8	1,5	4,4	<b>4,1</b>
Sage femme		0,4	0,2	<b>0,2</b>
Aide de santé			0,7	<b>0,6</b>
Accoucheuse traditionnelle			0,2	<b>0,1</b>
Guérisseur	2,3	5,1	19,9	<b>17,4</b>
Autres	0,7		0,3	<b>0,4</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Les chiffres présentés dans le Tableau 3.14. montrent que sans distinction de niveau de pauvreté, la population consulte en majorité l'infirmier dans l'ordre de 52% à 58%. La seconde préférence est le médecin pour le

« non pauvre » (30,9%), le pauvre faisant plus recours au guérisseur : 25,3% pour le « extrême pauvreté » et 20,8% pour le « pauvre ». Faut-il souligner que même chez le « non pauvre », le guérisseur est consulté à 11,7% des cas.

Type de personnel	Extrêmes pauvres	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Médecin	13,7	16,9	30,9	<b>23,2</b>
Infirmier	55,3	57,7	51,8	<b>53,9</b>
Pharmacien	4,4	3,4	4,3	<b>4,1</b>
Sage femme			0,3	<b>0,2</b>
Aide de santé	0,6	0,6	0,6	<b>0,6</b>
Accoucheuse traditionnelle	0,2		0,1	<b>0,1</b>
Guérisseur	25,3	20,8	11,7	<b>17,4</b>
Autres	0,4	0,5	0,3	<b>0,4</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 5.3.3. Répartition des personnes souffrantes selon le lieu de la consultation

#### 5.3.3.1. Répartition des personnes souffrantes selon le lieu de la consultation et le milieu de résidence

D'après le Tableau 3.13., les trois lieux de consultation les plus fréquentés pour l'ensemble du pays sont, dans leur ordre d'importance : le Centre de Santé (30,8%), le Dispensaire (24,8%) et l'Hôpital (15,1%). Dans le milieu Rural, cet ordre est presque respecté et dans les mêmes proportions. Par contre, les milieux urbains présentent des pourcentages de loin inférieurs à la moyenne nationale pour le Centre de Santé et des pourcentages de loin supérieurs à la moyenne pour le Dispensaire et l'Hôpital. Il convient de signaler que la Clinique est fréquentée à 16,9% dans la Ville de Kigali.

Lieu de la consultation	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Domicile du consultant	5,3	5,1	10,7	<b>9,9</b>
Domicile du patient	0,7	0,6	3,0	<b>2,7</b>
Hôpital	22,2	34,5	13,3	<b>15,1</b>
Pharmacie	3,2	4,5	5,8	<b>5,5</b>
Clinique	16,9	7,5	0,7	<b>2,6</b>
Dispensaire	37,5	30,6	23,0	<b>24,8</b>
Maternité	0,6		0,6	<b>0,6</b>
Centre de santé	10,2	11,1	34,3	<b>30,8</b>
Autre	3,5	6,1	8,7	<b>8,0</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 5.3.3.2. Répartition des personnes souffrantes selon le lieu de la consultation et le niveau de pauvreté

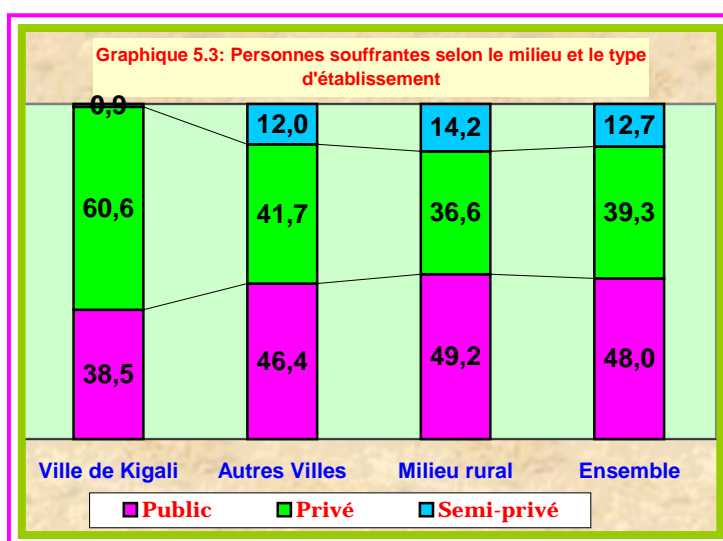
Lieu de la consultation	Extrêmes pauvres	Pauvres	Non pauvres	Total
Domicile du consultant	12,9	10,7	7,8	9,9
Domicile du patient	3,9	2,9	1,9	2,7
Hôpital	10,8	11,5	18,9	15,1
Pharmacie	5,8	5,0	5,5	5,5
Clinique		0,7	4,8	2,6
Dispensaire	22,6	24,3	26,2	24,8
Maternité	0,6	0,6	0,6	0,6
Centre de santé	32,7	34,2	28,6	30,8
Autre	10,8	10,2	5,7	8,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

L'ordre des lieux les plus fréquentés pour l'ensemble du pays, c'est-à-dire, le Centre de Santé, le Dispensaire et l'Hôpital est respecté pour les niveaux de « pauvre » (34,2%, 24,3% et 11,5%) et de « non pauvre » (28,6%, 26,2% et 18,9%). Quant au niveau de « extrême pauvreté », l'ordre n'est pas respecté seulement au troisième choix : le centre

de santé (32,7%), le dispensaire (22,6%) et le domicile du consultant (12,9%).

### 5.3.4. Répartition des personnes souffrantes selon le type d'établissement de consultation

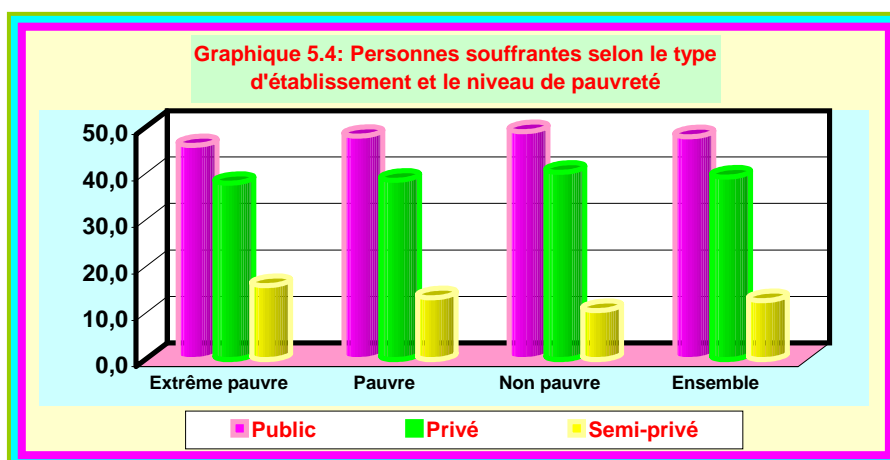
#### 5.3.4.1. Répartition des personnes souffrantes selon le type d'établissement et le milieu de résidence



Comme on le voit sur le graphique ci-contre, les personnes souffrantes au Rwanda ont fréquenté les établissements publics pour leur consultation à 48%, les établissements privés à 39,3% et les établissements semi-privés à 12,7%. Près de 61% des malades de la Ville de Kigali ont fréquenté les établissements privés contre près de 39% pour les

établissements publics. Par contre, dans les Autres Villes et en milieu Rural, la majorité des malades ont plus fréquenté les établissements publics (46% et 49% respectivement) que les établissements privés (42% et 37% respectivement). De manière générale, les établissements semi-privés sont les moins fréquentés.

### 5.3.4.2. Répartition des personnes souffrantes selon le type d'établissement et le niveau de pauvreté



Indistinctement, toute la population, pauvre et non pauvre, a fréquenté majoritairement les établissements publics avec un pourcentage variant entre 46% et 49%. Les établissements privés occupent le deuxième choix avec un pourcentage oscillant entre 38% et 40%.

## 5.4. SOINS PRENATALS

Les soins prénatals de la femme enceinte sont un moyen de prévenir les divers risques de la mère et de l'enfant pendant la grossesse et à l'accouchement.

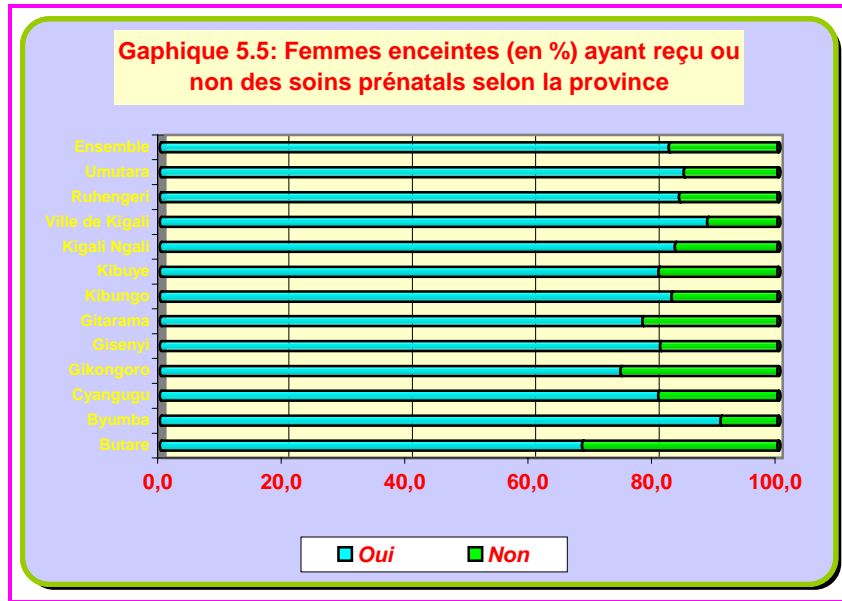
### 5.4.1. Proportion des femmes enceintes ayant reçu ou non des soins prénatals selon le milieu de résidence et selon la province

Tableau 5.15. Proportion de femmes ayant reçu ou non des soins prénatals

Milieu de résidence	Oui	Non	Ensemble
Ville de Kigali	88,7	11,3	100,0
Autres Villes	92,2	7,8	100,0
Milieu rural	81,8	18,2	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>82,4</b>	<b>17,6</b>	<b>100,0</b>

Il ressort du tableau ci-contre, que la recommandation des soins prénatals aux femmes enceintes a été suivie à 82,4% dans l'ensemble du pays et que les milieux urbains ont répondu plus favorablement (92,2% dans les Autres Villes et 88,7% dans la Ville de Kigali) que le milieu rural (81,8%).

de Kigali) que le milieu rural (81,8%).



Au niveau des provinces, le pourcentage des répondants à cet appel varie entre 68% (Butare) et 91% (Byumba) comme le montre le graphique ci dessus.

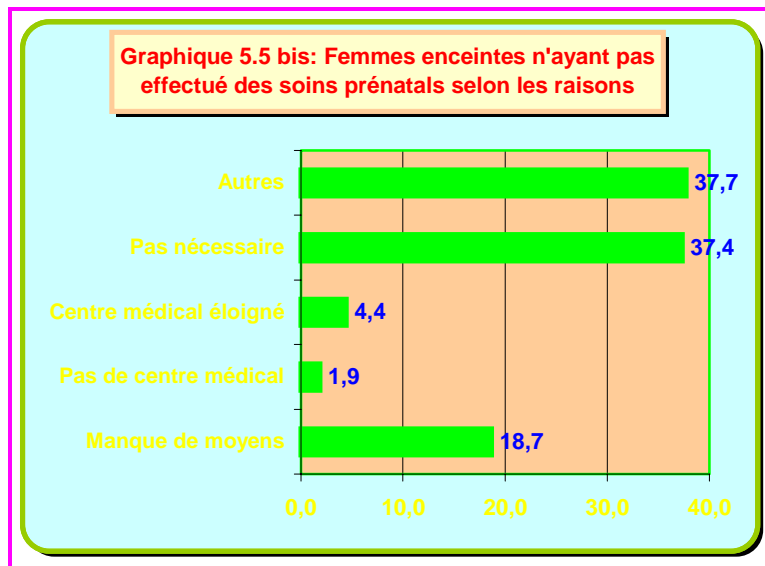
#### 5.4.2. Proportion des femmes enceintes ayant reçu ou non des soins prénatals selon les niveaux de dépenses et de pauvreté

Le tableau ci-dessous dégage une corrélation entre le niveau de vie et la propension à suivre les soins prénatals sauf pour la classe moyenne ; on peut penser qu'en milieu rural où résident la grande majorité des pauvres, ces soins sont presque gratuits alors qu'en milieu urbain et particulièrement à Kigali supposés être la résidence de la classe moyenne, les coûts sont relativement élevés et découragent ainsi les femmes classées dans cette catégorie.

Quintile de dépenses	Oui	Non	Ensemble
1er quintile	80,8	19,2	100,0
2ème quintile	82,0	18,0	100,0
3ème quintile	77,0	23,0	100,0
4ème quintile	83,9	16,1	100,0
5ème quintile	86,9	13,1	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>82,4</b>	<b>17,6</b>	<b>100,0</b>

#### 5.4.3. Proportion des femmes enceintes n'ayant pas effectué des soins prénatals selon les raisons par milieu de résidence et par province

Les raisons majeures épinglées dans le questionnaire d'enquête pour les femmes qui n'ont pas reçu les soins prénatals sont : le manque de moyens, l'absence de centre de santé, l'éloignement du centre de santé, la non nécessité et d'autres raisons non définies.



Le graphique indique que, de toutes les raisons explicites, la non nécessité présente le pourcentage le plus élevé (37%), suivie du manque de moyens (19%). Aussi, par milieu de résidence, la non nécessité est la principale raison définie citée dans tous les milieux : à 58% dans la Ville de Kigali, à 10% dans les Autres Villes et à 37% dans le milieu Rural.

Selon la province, le manque de moyens a été avancé comme motif surtout à Butare (36%), Cyangugu (30%) et Gitarama (28%). Le manque de centre de santé en est la raison à 10% dans les provinces de Umutara et Byumba dont les centres de santé existants sont trop éloignés de la population, respectivement pour 17% et 22%. La non nécessité est la raison majeure dans les provinces de Gikongoro (53%), Gitarama (52%) et Cyangugu (51%).

#### 5.4.4. Proportion des femmes enceintes n'ayant pas effectué des soins prénatals selon les raisons et par niveau de pauvreté

**Tableau 5.17 : Proportion des femmes enceintes n'ayant pas effectué des soins prénatals selon les raisons et par niveau de pauvreté**

Raisons de non suivi des soins prénatals	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Manque de moyens	35.3	13.0	8.3	18.7
Pas de centre médical	1.6	3.8	0.7	1.9
Centre médical éloigné	5.1	4.5	3.8	4.4
Pas nécessaire	33.4	38.7	39.8	37.4
Autres	24.6	40.0	47.4	37.7
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Le manque de moyens est également considéré comme la raison principale de non consultation dans les ménages de niveau « extrême pauvreté », mais à 35% et la non

nécessité en est la principale raison pour les deux autres catégories (« pauvre » et « non pauvre »), à près de 39%. L'absence ou l'éloignement de centre médical sont relativement plus déclarés par les pauvres.

#### 5.4.5. Proportion des femmes en consultation prénatale selon le lieu de la consultation et le milieu de résidence

Lieu de consultation prénatale	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Hôpital/maternité	30,3	50,7	27,9	<b>28,6</b>
Clinique privée	22,3	6,0	4,0	<b>5,3</b>
SMI/Dispensaire	44,3	41,7	67,5	<b>65,3</b>
Guérisseur			0,2	<b>0,1</b>
Autres	3,0	1,5	0,4	<b>0,6</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

La majorité des femmes se font consultées dans le SMI/Dispensaire (65%) et dans l'Hôpital/Maternité (29%). En milieu rural et dans la Ville de Kigali, les femmes fréquentent

plus le SMI/Dispensaire, à 68% et 44% respectivement, alors que dans les Autres Villes l'Hôpital/Maternité accueille environ 51% des femmes.

#### 5.4.5. Proportion des femmes en consultation prénatale selon le lieu de la consultation et le niveau de la pauvreté

Lieu de consultation prénatale	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Hôpital/maternité	28,0	25,2	30,3	<b>28,6</b>
Clinique privée	3,0	4,0	7,2	<b>5,3</b>
SMI/Dispensaire	68,6	70,5	61,4	<b>65,3</b>
Guérisseur	0,4			<b>0,1</b>
Autres		0,3	1,1	<b>0,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Le Tableau 3.25. montre que le niveau de pauvreté n'a pas d'impact sur le choix du lieu de la consultation. En effet, sans distinction de niveau de pauvreté, les femmes ont plus fréquenté le SMI/Dispensaire à

plus de 60%, suivi de l'Hôpital/Maternité avec un pourcentage variant de 25% à 30%.

## 5.5. VACCINATION AU VAT DES FEMMES ENCEINTES

*L'OMS recommande aux femmes enceintes le Vaccin AntiTétanique (VAT) pour la protection de la mère et de l'enfant au moment de l'accouchement. Les données y afférentes ont été collectées auprès des mères des enfants de 0 à 11 mois d'une part puis des mères des enfants de 12 à 59 mois d'autre part.*

### 5.5.1. Vaccination au VAT des mères des enfants de 0 à 11 mois

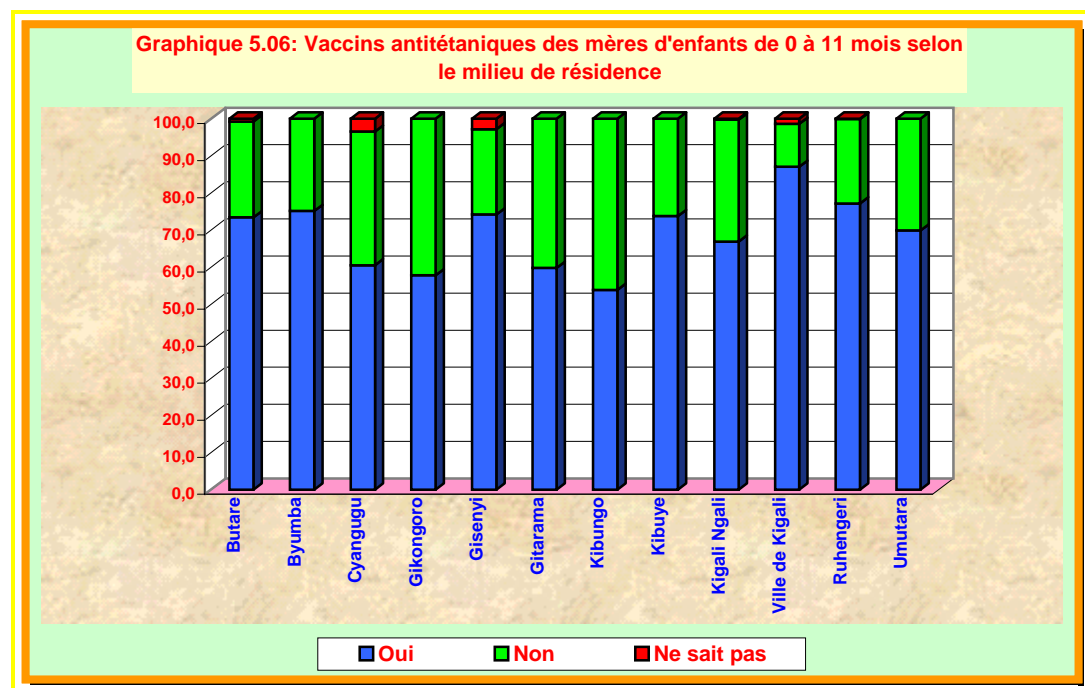
5.5.1.1. Vaccination au VAT des mères des enfants de 0 à 11 mois selon le milieu de résidence et selon la province

Milieu de résidence	Oui	Non	Ne sait pas	Total
Ville de Kigali	87,0	11,6	1,4	100,0
Autres Villes	70,0	26,8	3,3	100,0
Milieu rural	69,0	30,5	0,5	100,0
Ensemble	70,2	29,2	0,6	100,0

La proportion des mères des enfants de 0 à 11 mois qui ont reçu le vaccin anti-tétanique au cours de leur dernière grossesse est de 70%. Par milieu de résidence, on constate que les femmes enceintes ont mieux répondu à la recommandation dans les

milieux urbains (87% dans la Ville de Kigali et 70% dans les Autres Villes) que dans le milieu Rural (69%).

Au niveau des provinces, le taux de couverture du VAT varie entre 53,9% et 87%. Comme on le voit dans le graphique ci-dessous, ce taux est supérieur à 75% dans la Ville de Kigali (87%) et dans les provinces de Ruhengeri (77,2%) et Byumba (75,1%) et il est inférieur à 60% dans les provinces de Kibungo (53,9%), Gikongoro (57,8%) et Gitarama (59,8%).





### 5.5.1.2. Vaccination au VAT des mères des enfants de 0 à 11 mois selon les quintiles de dépenses

Quintiles de dépenses	Oui	Non	Ne sait pas	Total
1er quintile	55,6	43,7	0,6	100,0
2ème quintile	67,9	32,1		100,0
3ème quintile	71,0	28,9	0,1	100,0
4ème quintile	70,8	27,5	1,6	100,0
5ème quintile	80,9	18,5	0,6	100,0

Le niveau de pauvreté influe sur le taux de couverture du VAT des mères des enfants de 0 à 11 mois. En effet, de manière générale, la proportion des femmes enceintes vaccinées au VAT augmente au fur et à mesure que le niveau de vie des ménages croît.

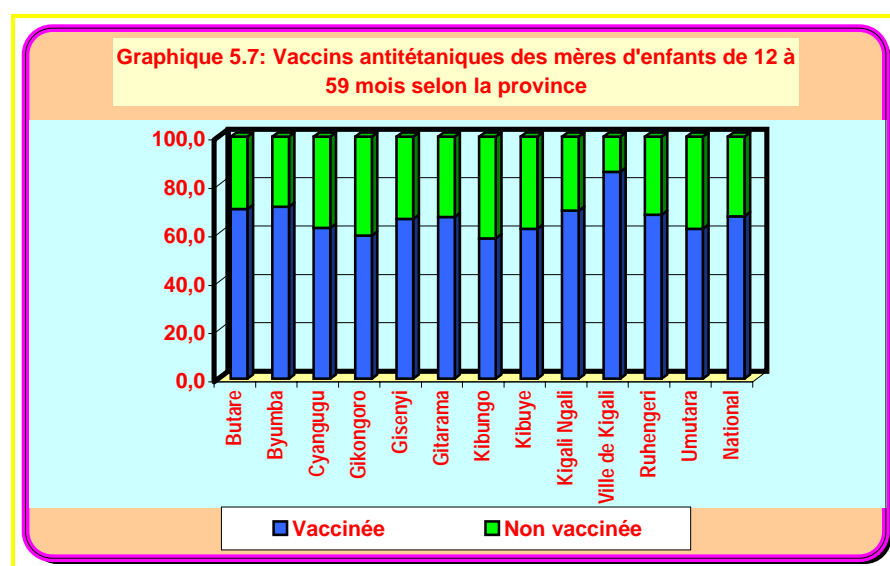
### 5.5.2. Vaccination au VAT des mères des enfants de 12 à 59 mois

#### 5.5.2.1. Vaccination au VAT des mères des enfants de 12 à 59 mois selon le milieu de résidence et selon la province

Milieu de résidence	Oui	Non	Total
Ville de Kigali	85,5	14,5	100,0
Autres Villes	74,6	25,4	100,0
Milieu rural	65,4	34,6	100,0
Ensemble	67,2	32,8	100,0

Plus de 67% des mères des enfants de 12 à 59 mois ont déclaré avoir reçu le VAT et parmi elles, celles du milieu urbain sont les principales bénéficiaires. Les pourcentages de mamans vaccinées sont de 86%, 75% et 65% respectivement pour la Ville de Kigali, les Autres Villes et le milieu Rural.

Selon les provinces, le taux de couverture varie de 58% à 86%. Les taux les plus élevés sont observés à Kigali (86%), à Byumba (71%) et Butare (70%) ; les plus faibles sont rencontrés à Kibungo (58%), Gikongoro (59%) et Kibuye (62%).



### 5.5.2.2. Vaccination au VAT des mères des enfants de 12 à 59 mois selon le niveau de pauvreté

Niveau de pauvreté	Oui	Non	Total
Extrême pauvre	60.1	39.9	100.0
Pauvre	65.4	34.6	100.0
Non pauvre	75.3	24.7	100.0

Comme on a pu le constater précédemment pour les mères des enfants de 0 à 11 mois, la proportion des mères (des enfants de 12 à 59 mois) ayant reçu le VAT augmente dans le même sens que le niveau de vie : 60% pour les plus pauvres, 65% pour les moins pauvres et 75% pour les non pauvres.

Il importe de signaler que pour le VAT, le complément des taux de couverture constatés à chaque niveau d'analyse ne déduit pas directement la proportion des femmes (et enfants) non protégés, car une femme ayant reçu deux à cinq fois le VAT est protégée (avec son enfant) à l'accouchement pour une période allant de 1 à 10 ans suivant le cas.

## 5.6. ALLAITEMENT DES ENFANTS

### 5.6.1. Allaitement des enfants selon le milieu de résidence et la province

Milieu de résidence	Oui	Non	Total
Ville de Kigali	97,3	2,7	<b>100,0</b>
Autres Villes	96,5	3,5	<b>100,0</b>
Milieu rural	99,2	0,8	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>98,9</b>	<b>1,1</b>	<b>100,0</b>

La quasi totalité des enfants (soit 98,9%) sont allaités et le pourcentage est plus élevé en milieu Rural (99%) que dans les milieux urbains (97%).

Le taux d'allaitement par province varie entre un minimum de 97% (Ville de Kigali) et un maximum de 100% (Gikongoro). Le taux de la Ville de Kigali se situe au bas de

l'échelle à cause sans doute d'une minorité de femmes qui ont tendance à remplacer le lait maternel par le lait artificiel.

En ce qui concerne le début d'introduction des aliments complémentaires, les résultats de l'enquête donnent une moyenne de 6,21 mois d'allaitement exclusif. En province, la durée de l'allaitement exclusif des enfants est plus courte à Cyangugu (5,57 mois), à Kibungo (5,88 mois) et à Kibuye (5,93 mois). L'âge moyen au sevrage de l'enfant est plus élevé à Byumba (6,75 mois), à Kigali Ngali (6,56 mois) et à Gisenyi (6,51 mois).

Quant à la durée totale de l'allaitement, elle est en moyenne de 22,56 mois au Rwanda. En province, elle est plus courte dans la Ville de Kigali (18,04 mois), Umutara (21,24 mois) et Ruhengeri (21,73 mois) et plus longue à Gikongoro (25,05 mois), à Butare (24,61 mois) et à Gitarama (24,36 mois). L'âge moyen à l'ablactation est plus élevé chez les enfants issus des ménages pauvres que les non pauvres.

### 5.6.2. Raisons de non allaitement des enfants

La maladie suivie du décès de la maman, avec respectivement 41% et 40%, viennent en tête des arguments avancés pour justifier le non allaitement. Une proportion de 12,3% de mamans ne veulent pas allaiter leurs enfants et cette attitude est plus prononcée parmi les femmes du milieu urbain (24% à Kigali et 35% dans les autres villes). Le décès de la mère est la raison la plus palpable de non allaitement des enfants dans les milieux urbains : la Ville de Kigali (39,4%) et les Autres Villes (59,1%). En milieu Rural, c'est plutôt la maladie de la mère qui en est la principale raison (47,5%).

Dans les provinces, les deux raisons sont toujours les plus apparentes : la maladie de la mère est plus citée à Gikongoro (100%) et à Kibuye (60%) tandis que le décès de la mère est plus déclaré à Gisenyi (75%) et Ruhengeri (70%). Le désir de la mère est plus cité comme raison de non allaitement à Cyangugu (46%) et à Ruhengeri (30%).

**Tableau 5.25.: Proportion des cas de non allaitement des enfants de moins de 5 ans selon les raisons par milieu de résidence**

Milieu de résidence	Maladie de la mère	Décès de la mère	Désir de la mère	Refus de l'enfant	Maladie de l'enfant	Total
Ville de Kigali	36,6	39,4	24,0			<b>100,0</b>
Autres Villes		59,0	35,0	6,0		<b>100,0</b>
Milieu rural	47,5	37,6	5,9	7,7	1,2	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>40,6</b>	<b>40,2</b>	<b>12,3</b>	<b>6,0</b>	<b>0,9</b>	<b>100,0</b>

### 5.6.3. Allaitement des enfants et le niveau de pauvreté

En considérant le niveau de pauvreté, on constate une tendance à allaiter les enfants un peu plus significative chez les plus pauvres (99,5%) que chez les moins pauvres (99,1%) et les non pauvres (98,3%). Le niveau de vie semble être sans influence sur la durée de l'allaitement exclusif puisque l'âge moyen au sevrage est de 6,24 mois, 6,33 mois et 6,14 mois respectivement chez les plus pauvres, les moins pauvres et les non pauvres.

**Tableau 5.26: L'allaitement des enfants de moins de 5 ans selon le niveau de pauvreté**

Niveau de pauvreté	Cas d'allaitement	Age moyen au sevrage	Age moyen à l'ablactation
Extrême pauvreté	99,5%	6,24 mois	24,44 mois
Pauvre	99,1%	6,33 mois	22,88 mois
Non pauvre	98,3%	6,14 mois	20,82 mois
<b>Ensemble</b>	<b>98,9%</b>	<b>6,21 mois</b>	<b>22,56 mois</b>

En revanche, les résultats montrent que plus on est pauvre, plus on est enclin à faire durer la période d'allaitement ; un tel constat découlerait du fait que les mamans non pauvres sont plus instruites et donc auraient tendance à abréger l'âge à l'ablactation de leurs enfants qui est de 24,44 mois, 22,88 mois et 20,82 mois respectivement pour les plus pauvres, les moins pauvres et les non pauvres.

Le décès de la mère passe pour être la principale raison de non allaitement de la majorité des enfants les plus pauvres (61%) et des moins pauvres (50%), tandis que la maladie de la mère est le principal motif pour les non pauvres (49%). Le non allaitement de l'enfant par le simple désir de la mère est moins remarquable chez les pauvres (7,2%) que chez les moins pauvres (16,6%) et les non pauvres (12,6%). La proportion relativement élevée d'enfants des plus pauvres refusant l'allaitement pose la question de savoir si, derrière cet argument, il ne se cache pas la maladie de la maman ou de l'enfant lui-même.

Tableau 5.27: Proportion des cas de non allaitement des enfants de moins de 5 ans selon les raisons par niveau de pauvreté

Niveau de pauvreté	Maladie de la mère	Décès de la mère	Désir de la mère	Refus de l'enfant	Maladie de l'enfant	Total
Extrême pauvreté	16,9	61,2	7,2	14,6		100,0
Pauvre	33,5	49,9	16,6			100,0
Non pauvre	49,2	31,7	12,6	5,1	1,4	100,0
Ensemble	40,6	40,1	12,3	6,0	0,9	100,0

## 5.7. CONNAISSANCE DES ALIMENTS CONTRE LA CECITE

*Pour éviter aux enfants la cécité, maladie liée à la vue, occasionnée par la carence en vitamine A, les directives de l'UNICEF et l'OMS ont fait que le Ministère de la Santé du Rwanda recommande qu'il soit donné aux enfants âgés de 6-12 mois une capsule de 100.000 IU tous les 4 mois, et aux enfants de plus d'un an une dose forte de 200.000 IU tous les 4 mois<sup>6</sup>. Il est également recommandé la consommation des aliments contenant naturellement la vitamine A. Les données analysées proviennent des femmes âgées de 12 à 49 ans et ayant des enfants âgés d'au plus 2 ans.*

Au niveau national, un peu plus d'un tiers des femmes (soit 34,4%) ont une connaissance des aliments riches en vitamine A. Par milieu de résidence, ces aliments sont plus connus en milieu urbain (44,5% à Kigali et 42,8% dans les Autres Villes) qu'en milieu Rural (33,4%).

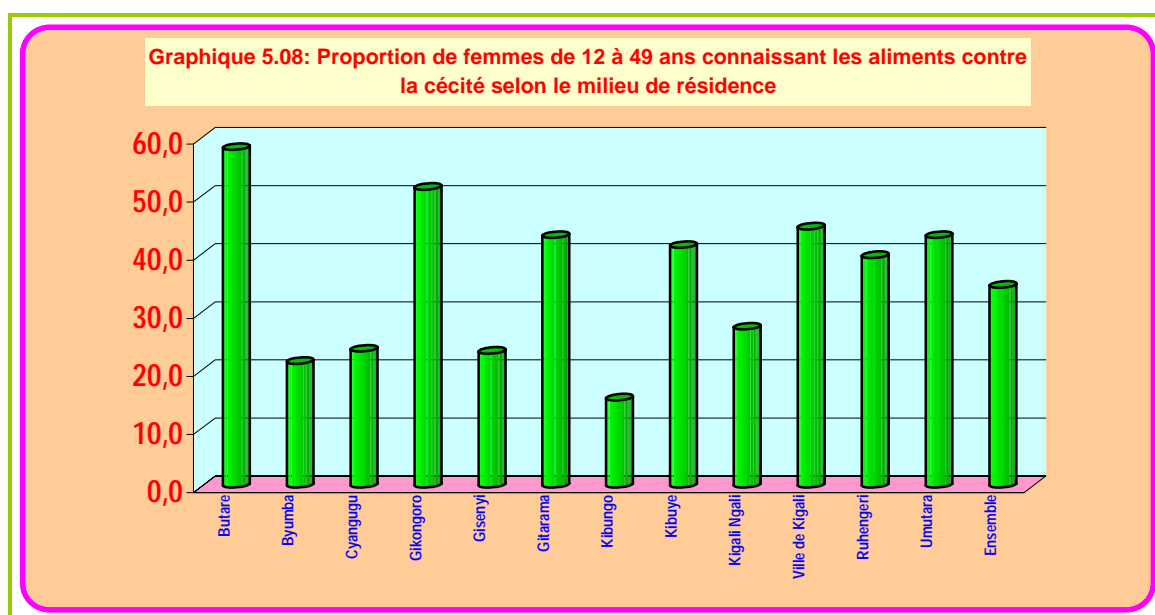
<sup>6</sup> Enquête à Indicateurs Multiples, MICS2, Rwanda, page 36.

**Tableau 5.28: Proportion des femmes de 12 à 49 ans connaissant les aliments contre la cécité selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Oui	Non	Ne sait pas	Ensemble
Ville de Kigali	44.5	53.5	2.1	100.0
Autres Villes	42.8	54.1	3.0	100.0
Milieu rural	33.4	64.6	2.1	100.0
Ensemble	34.4	63.5	2.1	100.0

Parmi les provinces du pays, avec la proportion la plus faible de 15%, Kibungo se distingue par une ignorance notoire des aliments contenant la vitamine A et à l'inverse Butare enregistre la plus large sensibilisation avec 58,1% des

femmes.



**Tableau 5.29.: Proportion des femmes de 12 à 49 ans connaissant les aliments contre la cécité selon les quintiles de dépenses**

Quintiles de dépenses	Oui	Non	Ne sait pas	Ensemble
1er quintile	30.3	66.6	3.1	100.0
2ème quintile	30.8	67.5	1.7	100.0
3ème quintile	36.7	59.2	4.1	100.0
4ème quintile	33.2	65.3	1.5	100.0
5ème quintile	39.5	59.9	0.6	100.0
Ensemble	34.4	63.5	2.1	100.0

Hormis le pourcentage de la classe intermédiaire qui sort de la tendance, on peut penser que la connaissance des aliments riches en vitamine A est très dépendante du niveau de vie. En effet, les pourcentages présentés vont de 30,3% pour les plus pauvres à 39,5% pour les moins pauvres.

## 5.8. FECONDITE

### 5.8.1. Age de la mère et nombre moyen de grossesses

Une femme fait, en moyenne, 4,8 grossesses, mais, vieille, elle en totalise en moyenne 8,1. On constate que la femme du milieu rural a plus de grossesses (5,0) que la femme du milieu urbain qui en a 4 dans les Autres Villes et 3,3 dans la Ville de Kigali. Par tranches d'âges, on remarque que le nombre moyen est de 2,0 grossesses chez la plus jeune femme (moins de 15 ans) et atteint 8,2 grossesses pour la femme la plus âgée (plus de 45 ans) en milieu Rural. Les chiffres des milieux urbains sont moins importants : ils varient de 1,6 à 6,1 dans la Ville de Kigali et de 1,8 à 7,6 grossesses dans les Autres Villes.

Milieu de résidence	Moins de 15 ans	de 15 à moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 35 ans	de 35 à moins de 45 ans	45 ans et plus	Ensemble
Ville de Kigali		1,6	2,8	4,8	6,1	<b>3,3</b>
Autres Villes		1,8	3,0	5,3	7,6	<b>4,0</b>
Milieu rural	2,0	1,9	3,6	6,7	8,2	<b>5,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>	<b>3,5</b>	<b>6,5</b>	<b>8,1</b>	<b>4,8</b>

En province, les nombres moyens de grossesses les plus élevés se retrouvent dans Cyangugu (5,4), Kibuye (5,1) et Ruhengeri (5,1). Quant aux nombres moyens de grossesses les plus faibles, ils se retrouvent dans la Ville de Kigali (3,3) dans les provinces de Butare (4,4) et de Gitarama (4,8).

**Tableau 5.31: Nombre moyen de grossesses selon les quintiles de dépenses et le niveau de pauvreté**

	Nombre moyen de grossesses
<b>Quintiles de dépenses</b>	
1er quintile	5,9
2ème quintile	5,4
3ème quintile	4,9
4ème quintile	4,3
5ème quintile	3,7
<b>Niveau de pauvreté</b>	
Extrême pauvreté	5,7
Pauvre	4,9
Non pauvre	4,0

Des résultats présentés par quintiles de dépenses dans le Tableau 3.38., on remarque que le nombre de grossesses est plus important chez les pauvres que chez les non pauvres. En effet, le nombre moyen de grossesses décroît quand le volume de dépenses augmente. Cette réalité est également confirmée par le nombre moyen de grossesses présenté selon le niveau de pauvreté où cette moyenne est

plus importante chez les plus pauvres (5,7) que chez les moins pauvres (4,9) et encore moins chez les non pauvres (4,0). Ainsi, on est enclin à conclure que les femmes pauvres conçoivent plus que les femmes riches.

L'alphabetisation, le niveau d'instruction, voire même l'abandon des études de la femme ont également une incidence remarquable sur le nombre de ses grossesses. Effectivement, on a :

- 5,6 grossesses en moyenne pour les femmes qui ne savent ni lire ni écrire, 5,4 pour celles qui savent lire seulement et 4,1 grossesses en moyenne pour celles qui savent lire et écrire ;
- 5,9 grossesses en moyenne pour les femmes sans instruction, 4,4 pour celles qui ont fait le Primaire, 4,2 pour celles qui ont fait le Post-primaire, 2,7 et 2,7 grossesses en moyenne pour les femmes qui ont fait le secondaire et le supérieur ;
- 3,3 grossesses en moyenne pour les femmes qui ont abandonné les études contre 2,7 pour les femmes qui n'ont pas abandonné leurs études.

### 5.8.2. Age de la mère et nombre moyen d'enfants nés vivants

Au Rwanda, une femme donne naissance en moyenne à 4,4 enfants au cours de sa vie féconde, d'après le Tableau 3.39.. Une naissance vivante est la moyenne par femme de moins de 15 ans, cas rencontré seulement en milieu rural et en province de Kibungo dans des ménages d'extrême pauvreté, alors que celle de 45 ans et plus a en moyenne 7,3 naissances vivantes. Une femme du milieu rural compte plus de naissances (4,6) qu'une femme du milieu urbain : 3,8 naissances dans les Autres Villes et 3,2 dans la Ville de Kigali.

Milieu de résidence	Moins de 15 ans	de 15 à moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 35 ans	de 35 à moins de 45 ans	45 ans et plus	Total
Ville de Kigali		1,5	2,6	4,6	5,9	<b>3,2</b>
Autres Villes		1,8	2,8	5,0	7,2	<b>3,8</b>
Milieu rural	1,0	1,7	3,3	6,2	7,4	<b>4,6</b>
Ensemble	<b>1,0</b>	<b>1,7</b>	<b>3,2</b>	<b>6,0</b>	<b>7,3</b>	<b>4,4</b>

Les chiffres présentés par province montrent que les moyennes des naissances vivantes les plus élevées se retrouvent dans la province de

Cyangugu (5,0) et 4,7 dans les provinces de Kibuye et Ruhengeri. Les plus faibles sont celles de la Ville de Kigali (3,2) et des provinces de Butare (4,0) et Gitarama (4,3).

	Moins de 15 ans	de 15 à moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 35 ans	de 35 à moins de 45 ans	45 ans et plus	Ensemble
<b>Quintiles de dépenses</b>						
1er quintile	1,0	1,9	3,7	6,5	7,9	<b>5,5</b>
2ème quintile		1,7	3,5	6,3	7,4	<b>5,0</b>
3ème quintile		1,7	3,2	6,3	7,3	<b>4,5</b>
4ème quintile		1,6	3,0	5,7	6,9	<b>3,9</b>
5ème quintile		1,5	2,8	4,9	6,9	<b>3,4</b>
<b>Niveau de pauvreté</b>						
Extrême pauvre	1,0	1,8	3,6	6,4	7,6	<b>5,2</b>
Pauvre		1,7	3,1	6,3	7,4	<b>4,5</b>
Non pauvre		1,6	2,9	5,3	6,9	<b>3,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1,0</b>	<b>1,7</b>	<b>3,2</b>	<b>6,0</b>	<b>7,3</b>	<b>4,4</b>

Le niveau de dépenses comme le niveau de pauvreté des ménages présentent des chiffres qui confirment l'hypothèse selon laquelle les pauvres font plus d'enfants que les non pauvres. En effet, le Tableau 3.40. montre nettement que le nombre de naissances diminue quand le volume de dépenses augmente ou encore que le nombre de naissances diminue quand le niveau de vie est meilleur.

## **5.9. ENVIRONNEMENT SANITAIRE EN MILIEU RURAL**

Au niveau national, seulement près de 7% des personnes vivant dans les cellules rurales ont déclaré avoir un centre de santé dans leur cellule. Cette moyenne varie au niveau des provinces entre 2,6% (Gitarama) et 11,3% (Cyangugu). En outre, il faut souligner que les quelques centres de santé existants sont très éloignés de la population desservie. En effet, au niveau national, les centres de santé sont à une distance moyenne de 5,9 Kilomètres de la population. Là également, au niveau des provinces, cette moyenne varie entre 4,3 Km (Ruhengeri) et 8,4 Km (Gikongoro).

L'existence d'un guérisseur traditionnel dans la cellule rurale a été déclarée au niveau national par près de 52% des personnes et les deux pourcentages extrêmes se retrouvent dans Umutara (17,9%) et Gisenyi (70,3%).

Concernant les maladies fréquentes, selon les résultats de l'enquête, les maladies les plus fréquentes dans le milieu rural au Rwanda ont été classées. Tour à tour, ce classement a placé la malaria en première position (à 95%), la deuxième maladie est l'amibiase (à 35%) et la troisième est la diarrhée (à 25,7%).



## CHAPITRE VI : ANALYSE DE L'EMPLOI

L'emploi étant l'un des actifs les plus importants pour les individus, et ce fait constitue une source de revenus pour les ménages. Dans le cadre de l'EICV, beaucoup d'informations ont été collectées. Dans ce rapport, nous présentons quelques variables sur l'emploi, et l'analyse approfondie permettra d'aller beaucoup plus en détail.

### 6.1. POPULATION OCCUPEE SELON LA CATEGORIE PROFESSIONNELLE

#### 6.1.1. Population occupée selon la catégorie professionnelle et le sexe

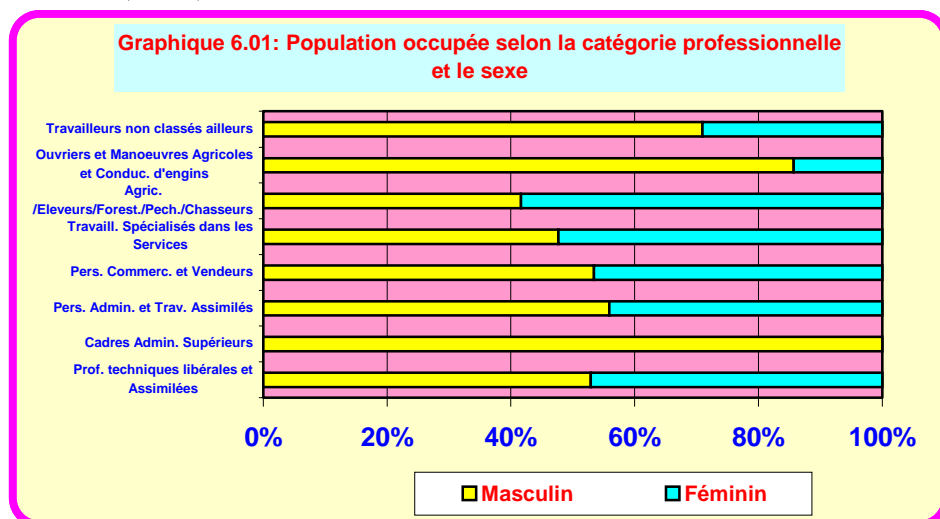
**Tableau 6.1 : Répartition de la population occupée selon la catégorie professionnelle et le sexe ( % en colonne)**

Catégorie professionnelle	Masculin	Féminin	Total
Prof. techniques libérales et Assimilées	1.9	1.4	1.6
Cadres Admin. Supérieurs	0.1	0.0	0.0
Pers. Admin. et Trav. Assimilés	0.8	0.5	0.6
Pers. Commerc. et Vendeurs	3.2	2.1	2.6
Travaill. Spécialisés dans les Services	3.6	3.1	3.3
Agric. /Éleveurs/Forest./Pech./Chasseurs	84.1	92.0	88.6
Ouvriers et Manoeuvres Non Agricoles et Conducteurs d'engins	6.0	0.8	3.1
Travailleurs non classés ailleurs	0.3	0.1	0.2
Total	100.0	100.0	100.0

La population active ayant un emploi est dominée par la catégorie des agriculteurs-éleveurs (88.6%). Parmi les femmes, 92% sont occupées dans les activités agricoles et chez les hommes, ils sont 84.1%. Le groupe

occupant la deuxième position est celui des travailleurs spécialisés dans les services (3.3%). Parmi les hommes, seulement 3.6% sont occupés dans les travaux spécialisés pour les services tandis que chez les femmes, 3.1% sont employées dans cette catégorie professionnelle.

Il est à noter que la catégorie des "professions techniques libérales et assimilées" représentent 1.6% de la population active occupée, 1.9% des hommes sont occupés dans cette catégorie professionnelle au moment où 1.4% des femmes y sont occupées. Il convient de remarquer que la population des ouvriers et manœuvres représente (3.1%) de l'ensemble de la population occupée, les hommes sont nettement plus nombreux, (6%) des hommes sont ouvriers et manœuvres tandis que chez les femmes, (0.8%) seulement le sont.



Il ressort du graphique 6.01, ci-dessus, que dans la catégorie professionnelle des "Cadres administratifs supérieurs", l'effectif des femmes est quasiment nul. Par contre, on observe une prédominance des hommes dans cette catégorie professionnelle.

Par ailleurs, les femmes sont encore une fois moins représentées dans la catégorie des ouvriers et manœuvres (14.3%) au moment où les hommes sont majoritaires et représentent 85.7%. Il importe cependant, de faire remarquer que la proportion des hommes occupés est, d'une manière générale, toujours supérieure à celle des femmes dans toutes les catégories professionnelles, sauf celles des agriculteurs/éleveurs et des travailleurs spécialisés dans les services.

#### 6.1.2. Population occupée selon la catégorie professionnelle et le niveau d'instruction

**Tableau 6.2 : Répartition de la population occupée selon la catégorie professionnelle et niveau d'instruction**

Catégorie professionnelle	Niveau d'instruction						Total
	Primaire	Post primaire	Secondaire	Supérieur	Inconnu	Sans instruction	
Prof. techniques libérales et Assimilées	5.9	16.6	65.7	10.6		1.2	100.0
Cadres Admin. Supérieurs	5.6			94.4			100.0
Pers. Admin. et Trav. Assimilés	19.7	12.0	48.7	19.5			100.0
Pers. Commerc. et Vendeurs	59.3	9.8	15.7	1.5		13.6	100.0
Travaill. Spécialisés dans les Services	71.4	5.4	9.6	0.3		13.3	100.0
Agric. /Éleveurs/Forest./Pech./Chasseurs	60.9	2.3	1.6		0.0	35.3	100.0
Ouvriers et Manœuvres Non Agricoles et Conduc. d'engins	54.2	14.4	12.0	1.1	0.2	18.1	100.0
Travailleurs non classés ailleurs	66.9					33.1	100.0
<b>Total</b>	<b>59.8</b>	<b>3.2</b>	<b>3.9</b>	<b>0.4</b>	<b>0.0</b>	<b>32.6</b>	<b>100.0</b>

Cette structure révèle la prédominance de la population de niveau primaire avec environ 60% dans l'ensemble de la population occupée. Mais force est de constater que dans l'ensemble de la population occupée, les personnes de niveau supérieur représentent seulement 0.4%.

Cependant, les résultats de l'enquête montrent que le groupe des personnes de niveau supérieur sont beaucoup plus représentées dans la catégorie professionnelle des cadres administratifs supérieurs environ 95% des l'ensemble des personnes occupées et sont quasiment inexistantes dans la catégorie des agriculteurs/éleveurs.

Il convient de noter que dans la catégorie professionnelle des agriculteurs/éleveurs, les personnes de niveau primaire sont majoritaires avec environ 61% suivies par les personnes sans aucun niveau d'instruction avec 35.3% de l'ensemble des personnes occupées.

Il apparaît que les personnes de niveau secondaire sont seulement plus nombreuses dans la catégorie professionnelle des techniciens libéraux et assimilés (65.7%) et dans la catégorie des personnes administratives et travailleurs assimilés (48.7%).

### 6.1.3. Population occupée selon la catégorie professionnelle et la province

Il ressort du tableau ci dessous que sur l'ensemble de la population occupée, les agriculteurs/éleveurs représentent environ 89% de l'ensemble de la population occupée suivie par les personnes travailleurs spécialisés dans les services (3.3%).

**Tableau 6.3 : Répartition de la population occupée selon la catégorie professionnelle et la Province**

Province	Prof. Techn. Lib. et Assim.	Cadres Admin. Supér.	Pers. Admin. et Trav. Assim.	Pers. Commerc. et Vendeurs	Trav. Spéc. dans les Services	Agric. et Elev./ Forest./ Pech. Chass.	Ouvriers et Manoeuv. Non Agric. et Conduc. d'engins	Trav. non classés ailleurs	Ensemble
Butare	1.9	0.0	0.2	1.0	4.0	90.1	2.4	0.4	100.0
Byumba	2.2	0.2		1.3	1.1	93.7	1.6		100.0
Cyangugu	2.0		0.4	1.7	2.1	91.6	2.1		100.0
Gikongoro	1.3		0.3	0.9	1.7	92.5	3.3		100.0
Gisenyi	1.3	0.0	0.2	1.9	1.0	95.0	0.5	0.2	100.0
Gitarama	1.5		0.1	1.8	2.5	91.4	2.3	0.4	100.0
Kibungo	0.8		1.0	0.7	2.0	94.6	0.8	0.1	100.0
Kibuye	0.9		0.2	0.3	0.6	96.9	1.2		100.0
Kigali Ngali	0.6		0.3	1.5	1.4	94.5	1.4	0.2	100.0
Ville de Kigali	6.1	0.2	6.1	22.1	29.7	10.4	25.0	0.5	100.0
Ruhengeri	1.2		0.5	2.6	1.2	92.2	2.2	0.0	100.0
Umutara	1.1		0.2	1.3	2.1	93.8	1.5		100.0
<b>Ensemble</b>	<b>1.6</b>	<b>0.0</b>	<b>0.6</b>	<b>2.6</b>	<b>3.3</b>	<b>88.6</b>	<b>3.1</b>	<b>0.2</b>	<b>100.0</b>

Cet écart, nettement significatif, montre combien le secteur agriculture/élevage occupe une population importante au Rwanda. L'effectif des cadres administratifs supérieurs est quasiment nul dans l'ensemble de la population occupée. L'examen du tableau ci-dessus dégage que dans la quasi-totalité des Provinces du Rwanda, les personnes occupées dans le secteur agriculture/élevage sont à plus de 90%, à l'exception de la Ville de Kigali où les personnes occupées dans ce secteur représentent environ 10%.

Dans l'ensemble de la population occupée de la Ville de Kigali, la catégorie professionnelle des travailleurs spécialisés dans les services sont les plus nombreux (29.7%) suivie respectivement par la catégorie des ouvriers/manœuvres et conducteurs d'engins (25%) et les personnes commerçantes et vendeuses (22.1%).

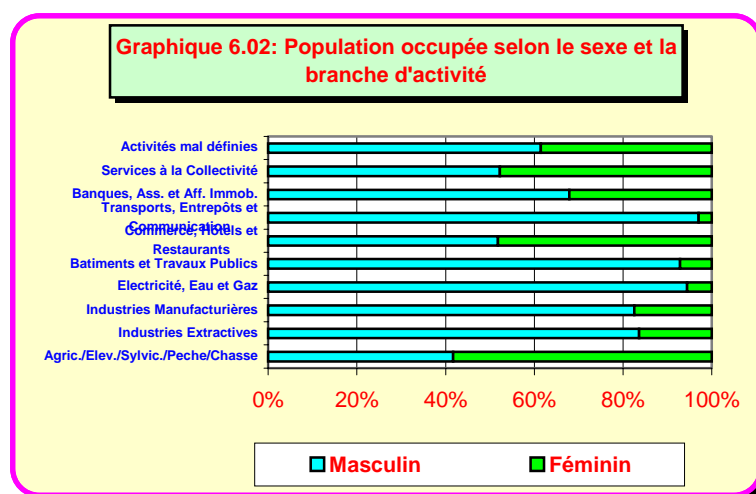
## 6.2. POPULATION OCCUPEE SELON LA BRANCHE D'ACTIVITE

### 6.2.1. Population occupée par sexe et par branche d'activité

Tableau 6.4 : Répartition de la population occupée par sexe et par branche d'activité

Type d'activité	Masculin	Féminin	Ensemble
Agric./Elev./Sylvic./Peche/Chasse	84.2	92.1	88.6
Industries Extractives	0.3	0.1	0.2
Industries Manufacturières	1.5	0.2	0.8
Electricité, Eau et Gaz	0.2	0.0	0.1
Batiments et Travaux Publics	1.5	0.1	0.7
Commerce, Hôtels et Restaurants	3.3	2.4	2.8
Transports, Entrepôts et Communication	1.5	0.0	0.7
Banques, Assurances et Aff. Immobilières	0.6	0.2	0.4
Services à la Collectivité	6.6	4.7	5.6
Activités mal définies	0.2	0.1	0.1
<b>Ensemble</b>	<b>43.8</b>	<b>56.2</b>	<b>100.0</b>

Cette structure révèle la prédominance des personnes occupées dans la branche d'activité « agriculture, élevage et pêche avec plus de 88% des emplois productifs. En seconde position vient la branche « Services à la collectivité » (5.6%).



Il faut noter la part relativement limitée du nombre des personnes travaillant dans la branche d'activité « Industries manufacturières » (0.8% des emplois productifs) alors que dans la conception classique du développement, elles sont appelées à jouer un rôle moteur. Il découle

du tableau ci-dessus que la grande majorité de la population féminine occupée se trouve dans la branche d'activité « agriculture, élevage et pêche » avec un peu plus de 92%.

S'agissant de la population masculine, environ 84% sont occupés dans cette branche d'activité. Si l'on considère l'ensemble de la population active occupée, les femmes sont beaucoup plus nombreuses que les hommes et représentent respectivement 56.2% et 43.8%.

L'effectif des femmes occupées est quasiment nul dans beaucoup des branches d'activités, à l'exception des branches d'activités « agriculture, élevage et pêche » ; « Services à la Collectivité » et « Commerce, Hôtels et Restaurants ».

### 6.3. POPULATION OCCUPEE SELON LES GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES

Tableau 6.5 : Répartition de la population occupée par groupe socio-économique et Province

Province	Groupe socio-économique					Ensemble
	Salarié Secteur formel	Salarié secteur informel	Indépendant urbain	Indépendant rural	Aide fam./Appr.	
Butare	3.3	6.4	1.5	62.3	26.5	100.0
Byumba	3.9	6.0	0.8	34.7	54.6	100.0
Cyangugu	3.6	5.9	0.8	56.6	33.0	100.0
Gikongoro	2.7	8.0	0.4	34.9	54.0	100.0
Gisenyi	1.9	2.8	1.3	90.6	3.5	100.0
Gitarama	2.7	3.4	1.1	49.8	42.9	100.0
Kibungo	2.3	3.2	1.5	42.2	50.7	100.0
Kibuye	1.7	2.0	1.5	53.8	40.8	100.0
Kigali Ngali	2.0	3.8	0.8	45.5	47.9	100.0
Ville de Kigali	25.4	35.2	33.0		6.4	100.0
Ruhengeri	3.3	11.7	1.3	38.6	45.1	100.0
Umutara	2.4	4.2	1.2	43.2	49.0	100.0
<b>Ensemble</b>	<b>4.0</b>	<b>7.0</b>	<b>2.9</b>	<b>47.6</b>	<b>38.5</b>	<b>100.0</b>

Dans la quasi-totalité des provinces du pays, il se dégage une nette supériorité de l'effectif du groupe des « Indépendants ruraux » et celui des « Aides familiales et Apprentis » par rapport aux autres groupes socio-économiques parmi l'ensemble de la population active occupée.

Ainsi, dans l'ensemble de la population occupée, les « Indépendants ruraux » sont les plus nombreux (47.6%) suivis par les « Aides familiales et Apprentis » (38.5%). Les salariés des secteurs formel et informel représentent respectivement 4% et 7%. Le secteur informel est beaucoup plus développé dans la Ville de Kigali que partout ailleurs dans le pays.

La majorité des personnes occupées dans la Ville de Kigali sont les salariés du secteur informel suivis par le groupe des « Indépendants urbains » qui représentent respectivement 35.2% et 33%.



Dans l'ensemble des raisons évoquées relatives à l'abandon de l'occupation principale, la « maladie » constitue la raison principale d'abandon de l'occupation principale pour l'ensemble des personnes enquêtées et vient en deuxième position les personnes ayant déclaré avoir abandonné leur occupation principale du fait d'avoir trouvé ou préfèrent autre travail.

La quasi-totalité des "Cadres administratifs supérieurs" abandonnent leurs occupations principales pour une autre raison non identifiée par l'enquête. Mais il faudra remarquer que dans la catégorie professionnelle des "Techniques libérales et assimilées" plus de 50% abandonnent leur travail par licenciement et c'est seulement dans cette catégorie professionnelle où on abandonne le travail à cause de la non disponibilité ou lorsqu'on a déjà atteint l'âge de retraite selon les résultats de l'enquête.

## 6.6. POPULATION SANS OCCUPATION

### 6.6.1. Population sans occupation depuis 12 mois selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Tableau 6.8 : Répartition des individus sans occupation pour plus de 12 mois par niveau d'instruction et milieu de résidence

Niveau d'instruction	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Primaire	59.7	66.0	77.6	75.2
Post-primaire	3.2	1.7	0.5	0.8
Secondaire	24.0	20.2	6.3	8.8
Supérieur	3.6	1.3	0.2	0.6
Sans instruction	9.5	10.9	15.4	14.6
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Il ressort de ce tableau que dans l'ensemble des personnes sans occupation, les personnes de niveau primaire sont majoritaires et représentent environ 75% de toutes les personnes sans occupation. Les personnes sans aucun niveau d'instruction occupent la deuxième

position parmi les personnes sans occupation (14.6%).

Il convient de remarquer que dans la catégorie des personnes de niveau secondaire, environ 9% sont sans aucune occupation.

Cette proportion aussi importante des personnes de niveau secondaire sans aucune occupation montre combien il y a beaucoup des jeunes finalistes du secondaire qui sont soit au chômage ou en quête du premier emploi.

Il existe cependant une infime proportion des personnes de niveau supérieur (0.6%) qui sont sans occupation. Si l'on analyse cette situation selon les milieux de résidence, il se dégage que les personnes de niveau primaire sont encore une fois plus majoritaires parmi les personnes sans occupation. Par contre, on observe un nombre important des personnes de niveau secondaire sans occupation en milieu urbain et représentent 24% et 20.2% respectivement dans la Ville de Kigali et dans autres urbains.

Cette forte proportion des personnes de niveau secondaire sans occupation en milieu urbain résulte d'une grande concentration et diversités des emplois en milieu urbain et

les finalistes du secondaire en chômage ou en quête d'emploi préfèrent les centres urbains où ils peuvent trouver du travail. Contrairement au milieu urbain, les personnes de niveau secondaire sans occupation en milieu rural occupent la troisième position après ceux qui n'ont aucun niveau d'instruction.

#### 6.6.2. population sans occupation selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence

Tableau 6.9: Répartition de la population sans occupation par niveau d'instruction et milieu de résidence selon le sexe

	Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble
<b>Ville de Kigali</b>	Primaire	62.8	57.6	59.7
	Post-primaire	2.3	3.8	3.2
	Secondaire	24.6	23.5	24.0
	Supérieur	2.4	4.4	3.6
	Sans instruction	7.9	10.6	9.5
	<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Autres Villes</b>	Primaire	68.9	63.6	66.0
	Postprimaire	3.1	0.5	1.7
	Secondaire	17.0	22.7	20.2
	Supérieur	2.2	0.6	1.3
	Sans instruction	8.8	12.6	10.9
	<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
<b>Milieu rural</b>	Primaire	78.3	76.9	77.6
	Postprimaire	0.6	0.3	0.5
	Secondaire	5.9	6.8	6.3
	Supérieur	0.3	0.0	0.2
	Sans instruction	14.9	15.9	15.4
	<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Cette structure montre que les hommes de niveau primaire sont nettement plus nombreux que les autres dans l'ensemble de la population masculine sans occupation quel que soit le niveau d'instruction dans la Ville de Kigali.

Ceux de niveau secondaire occupent la deuxième position parmi l'ensemble des hommes sans occupation dans la Ville.

Cette même tendance est observée chez les femmes dans la Ville de Kigali. On remarque cas même un nombre relativement significatif des femmes de niveau supérieur sans occupation dans la Ville de Kigali (4.4%), contrairement aux autres milieux urbains où leur effectif est très négligeable comparativement aux personnes d'autres niveaux d'instruction.

Il faudra néanmoins noter le nombre important des personnes de niveau secondaire sans occupation pour les deux sexes que ce soit dans la Ville de Kigali où dans les autres milieux urbains. Il convient de signaler qu'en milieu rural, les personnes sans aucun niveau d'instruction et celles de niveau primaire sont à plus de 92% de l'ensemble des personnes sans occupation.



### 6.6.3. Population sans occupation âgée de 15 ans et plus

Tableau 6.10 : Répartition de la population des chômeurs de plus de 12 mois et âgés de 15 ans et plus par niveau d'instruction et milieu de résidence

Niveau d'instruction	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Primaire	55.2	41.0	61.4	54.6
Post-primaire	6.5	7.9	4.0	6.1
Secondaire	22.7	43.3	16.3	24.1
Supérieur	9.3			5.9
Sans instruction	6.3	7.8	18.3	9.2
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

L'effectif des chômeurs de niveau primaire dans la Ville de Kigali constitue la majorité des personnes au chômage suivi par les personnes de niveau secondaire (22.7%). Mais force est de constater que c'est seulement dans la Ville de Kigali où on retrouve un bon

nombre des chômeurs de niveau supérieur (9.3%) et pourtant, ailleurs, dans les autres milieux, leur effectif est quasiment nul.

Tableau 6.11 : Répartition de la population des chômeurs de 15 ans et plus par niveau d'instruction et milieu de résidence et sexe

	Niveau d'instruction	Masculin	Féminin	Ensemble
Ville de Kigali	Primaire	64.0	51.0	<b>55.2</b>
	Post-primaire	2.4	8.4	<b>6.5</b>
	Secondaire	23.1	22.4	<b>22.7</b>
	Supérieur	1.0	13.2	<b>9.3</b>
	Sans instruction	9.4	4.9	<b>6.3</b>
	<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
Autres Villes	Primaire	39.4	41.8	<b>41.0</b>
	Post-primaire	22.6		<b>7.9</b>
	Secondaire	34.6	48.0	<b>43.3</b>
	Sans instruction	3.3	10.2	<b>7.8</b>
	<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>
Milieu rural	Primaire	53.1	76.0	<b>61.4</b>
	Post-primaire	4.8	2.7	<b>4.1</b>
	Secondaire	18.8	11.9	<b>16.3</b>
	Sans instruction	23.3	9.4	<b>18.3</b>
	<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Dans les autres centres urbains, on note une nette supériorité de l'effectif des chômeurs de niveau secondaire contrairement aux autres milieux comme la Ville de Kigali et le milieu rural.

Environ 73% de la population des chômeurs hommes dans la Ville de Kigali sont des personnes de niveau primaire et les « sans aucun niveau d'instruction » et représentent respectivement 64% et 9.4% de l'ensemble de la

population masculine en chômage.

La proportion des chômeurs féminins de niveau supérieur est importante (13.2%) dans la Ville de Kigali bien que ceux de niveau primaire occupent la première position (51%) suivis par ceux de niveau secondaire (22.4%). Dans les autres milieux urbains, il est à noter que dans l'ensemble des chômeurs de sexe féminins, la grande majorité est celle des femmes de niveau secondaire. S'agissant du milieu rural, environ 80% des chômeurs sont les personnes des niveau primaire et les « sans aucun niveau d'instruction ».

#### 6.6.4. Population en quête du 1<sup>er</sup> emploi par branche d'activité et sexe

Tableau 6.12 : Répartition de la population en quête du premier emploi par branche d'activité et sexe

Branche d'activité	Masculin	Féminin	Total
Agric./Elev./Sylvic./Pêche/Chasse	84.2	92.1	88.6
Industries Extractives	0.3	0.1	0.2
Industries Manufacturières	1.5	0.2	0.8
Electricité, Eau et Gaz	0.2	0.0	0.1
Bâtiments et Travaux Publics	1.5	0.1	0.7
Commerce, Hôtels et Restaurants	3.3	2.4	2.8
Transports, Entrepôts et Communication	1.5	0.0	0.7
Banques, Assurances et Aff. Immobil.	0.6	0.2	0.4
Services à la Collectivité	6.6	4.7	5.6
Activités mal définies	0.2	0.1	0.1
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Dans l'ensemble de la population en quête du premier emploi, il ressort du tableau ci-dessus que la majorité des personnes à la recherche du premier emploi

veulent travailler dans le secteur « Agric./Elev./Sylvic./Pêche/Chasse », soit un peu plus de 88%.

Cette forte demande est liée au faible niveau d'instruction des demandeurs d'emploi, qu'ils soient de niveau primaire ou sans aucun niveau d'instruction d'après les tableaux précédents. La branche d'activité « Services à la collectivité » est sollicitée en deuxième position (5.6%) avec peu de risque de se tromper pour la même raison évoquée ci-haut.

Il faudrait remarquer que les branches d'activités nécessitant un niveau d'instruction élevé ont moins de sollicitations en terme numérique comparativement aux autres, comme par exemple, la branche « Agric./Elev./Sylvic./Pêche/Chasse ». La même tendance est observable pour les deux sexes et on mentionnera que chez les femmes environ 92% des demandeurs du premier emploi veulent travailler dans le secteur « Agric./Elev./Sylvic./Pêche/Chasse » et pour les hommes, ils représentent un peu plus de 84%.

## 6.7. PAUVRETE ET EMPLOI

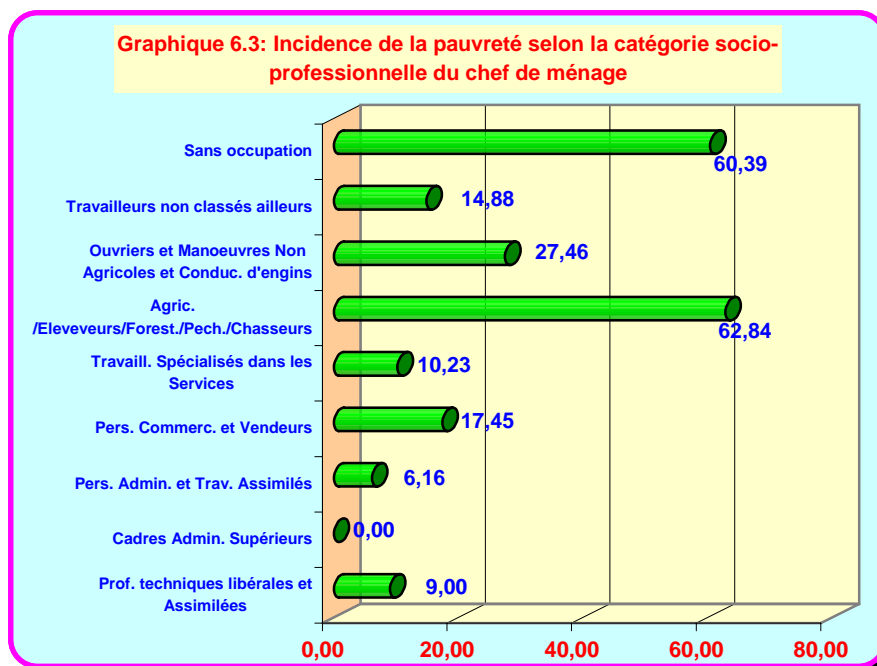
L'emploi étant l'un des actifs les plus importants pour les individus, notamment les plus pauvres, il est important de spécifier la relation entre les statuts d'emploi et la pauvreté ou la vulnérabilité.

### 6.7.1. Pauvreté et occupation du chef de ménage

Au Rwanda, on remarque qu'en 2000, 56.8% des ménages occupés sont pauvres et parmi les ménages sans occupation, 60.4% sont pauvres. Parmi les ménages occupés, la pauvreté se fait beaucoup sentir chez les ménages agriculteurs/Éleveurs/Pêcheurs/Chasseurs (62.8%), les ménages ouvriers/manœuvres non agricoles/conducteurs d'engin (27.5%).

Cela témoigne de l'inefficacité de l'agriculture, tel qu'elle se présente actuellement au Rwanda, de générer des revenus capables de réduire la pauvreté. La politique de réduction de la pauvreté devrait donc se focaliser sur la création des emplois non agricoles.

L'incidence de la pauvreté selon l'occupation principale du chef de ménage est reprise dans le graphique ci-dessous.



Selon le statut dans l'occupation du chef de ménage, on constate que les ménages dont le chef est indépendant ou aide familial sont plus pauvres (68.7% et 59.7%) que les ménages dont le chef est employeur

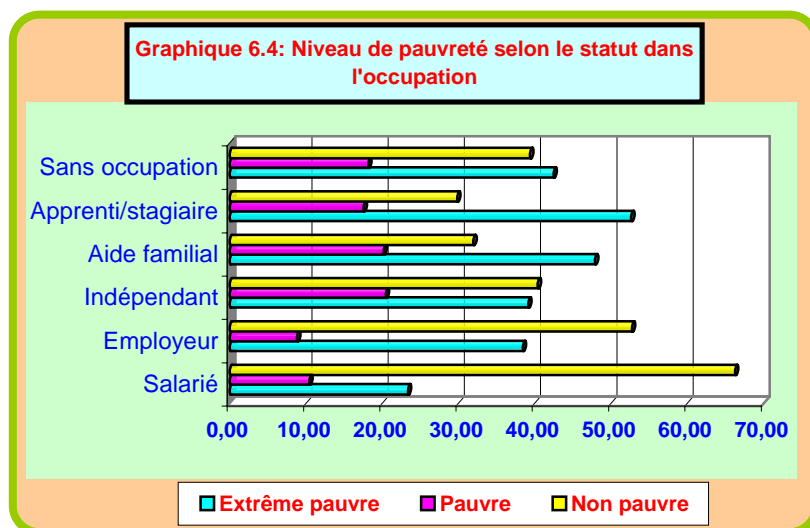
ou salarié (47.2% et 36.3%) par rapport au seuil de pauvreté de 64000frw. Par rapport au seuil de pauvreté alimentaire, les ménages dont le chef est indépendant sont plus vulnérables, comme le montre le tableau ci-après.

### 6.7.2. Pauvreté et statut dans l'occupation

Il ressort du tableau 6.13 et du graphique 6.4, que dans la population occupée 68,72% des aides familiaux sont en dessous du seuil de pauvreté global. Le statut dans l'occupation « salariés » est celui qui compte moins de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, soit 36,33%.

Tableau 6.13: Incidence de la pauvreté selon le statut dans l'occupation du chef de ménage

Statut dans l'occupation du CM	Seuil de 64000 Frw	Seuil de 45000 Frw
Salarié	36.33%	24.27%
Employeur	47.21%	37.06%
Indépendant	59.71%	39.50%
Aide familial	68.72%	35.69%
Total	56.83%	37.78%



Parmi les ménages dont le chef est salarié, ceux du secteur privé informel sont plus pauvres quel que soit le seuil de pauvreté considéré ( 59.3% par rapport au seuil de pauvreté de 64000frw et 41.3% par rapport au seuil de pauvreté alimentaire). Les ménages dont le chef est salarié du secteur public ou du secteur privé formel sont moins pauvres.

### 6.7.3. Pauvreté et secteur d'activité du chef de ménage salarié

Type de secteur	Seuil de 64000frw	Seuil de 45000frw
Public	10.47%	5.51%
Privé formel	14.38%	7.45%
Privé informel	59.26%	41.29%
Total	36.33%	24.27%

Parmi les chefs de ménage salariés, on compte plus de personnes en dessous du seuil de pauvreté global dans le secteur d'activité « prive informel ». Ils représentent 59,26% des

salariés de ce secteur. Dans le secteur public, 10,47% sont en dessous du seuil global et 5,51% n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins alimentaires.

### 6.7.4. Population occupée selon le niveau d'instruction et niveau de pauvreté

Tableau 6.15: Pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau d'instruction	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Total
Primaire	78,6	79,6	69,5	75,2
Post-primaire	0,2	0,5	1,5	0,8
Secondaire	2,3	4,7	17,8	8,8
Supérieur	0,1	0,1	1,4	0,6
Sans instruction	18,7	15,1	9,8	14,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Cette structure révèle que dans l'ensemble la pauvreté est beaucoup plus concentrée dans les ménages où le chef est d'un niveau primaire. Ceci est expliqué par le faible revenu dans ces ménages du fait que

généralement les personnes de niveau primaire sont employées dans le secteur "agriculture/élevage" qui jusque là est moins rentable.

Il convient de remarquer que la pauvreté n'est pas hiérarchisée selon le niveau d'instruction.

#### 6.7.5. Population occupée selon la branche d'activité et quintiles de dépenses

Tableau 6.16: Répartition des dépenses des ménages par quintiles de dépenses selon le type d'activité

Branche d'activité	Quintiles de dépenses					Total
	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	
Agric./Elev./Sylvic./Pêche/Chasse	97.3	96.9	95.3	91.0	62.9	88.6
Industries Extractives	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.2
Industries Manufacturières	0.5	0.3	0.4	0.9	1.8	0.8
Electricité, Eau et Gaz			0.0	0.1	0.4	0.1
Bâtiments et Travaux Publics	0.2	0.5	0.5	0.6	1.8	0.7
Commerce, Hôtels et Restaurants	0.5	0.8	1.2	2.2	9.3	2.8
Transports, Entrepôts et Communication	0.0	0.1	0.3	0.6	2.4	0.7
Banques, Assurances et Aff. Immo.	0.1	0.1	0.1	0.2	1.4	0.4
Services à la Collectivité	1.0	0.9	1.9	4.1	19.7	5.6
Activités mal définies	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Au Rwanda, les dépenses effectuées par l'ensemble des ménages sont essentiellement agricoles avec environ 89%. Le fait de consacrer le gros du budget familial aux dépenses des produits alimentaires montre combien les

ménages sont pauvres dans le pays.

Dans cette situation, la branche d'activité « Services à la collectivité » occupe la deuxième position en terme de dépenses (5.6%). Si l'on considère l'ensemble des quintiles de dépenses, on observe une diminution progressive de dépenses alimentaires après le premier quintile.

Ceci traduit que plus les ménages sont pauvres, ils consacrent la quasi-totalité de leur revenu aux dépenses alimentaires. Pour les ménages non pauvres, seulement environ 63% de leurs dépenses sont effectuées dans la branche d'activité « Agric./Elev./Sylvic./Pêche/Chasse » au moment où dans les ménages pauvres plus de 95% de leurs dépenses sont effectuées pour les besoins alimentaires.

# CHAPITRE VII : HABITAT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

## 7.1. CARACTERISTIQUES DE L'HABITAT

### 7.1.1. Généralités et Statut d'occupation du logement

#### 7.1.1.1. Type de logement

Il ressort du tableau ci-dessous que 91,6% des ménages du milieu rural, 69,5% de ceux d'autres villes et 52,3% de ceux de la ville de Kigali vivent dans des maisons isolées abritant un seul ménage.

Tableau 7.01 : Répartition des ménages selon le type de logement et milieu de résidence

Type de logement actuel	Milieu			Total
	Ville de Kigali	Autres Villes	Rural	
Maison isolée abritant un seul ménage	52.3	69.5	91.6	88.2
Maison isolée abritant plusieurs ménages	14.9	5.4	1.4	2.4
Maison à étage	0.5	0.1	0.0	0.1
Groupe de maisons abritant plusieurs ménages	23.4	16.8	1.5	3.5
Groupe de maisons abritant un seul ménage	8.8	8.0	5.3	5.6
Autre	0.1	0.2	0.2	0.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Par ailleurs, 14,9% de ménages de la ville de Kigali vivent dans des maisons isolées abritant plusieurs ménages au moment où les maisons à étage sont occupées par 0,5% de ménages. Dans l'ensemble, 88,2% de ménages rwandais vivent dans des maisons isolées abritant un seul ménage.

Par province, la maison isolée abritant un seul ménage reste dominant avec des proportions de ménages allant de 52,3% pour la ville de Kigali à 98,9% pour la province de Kibungo. Les autres types de logement apparaissent avec des proportions significatives dans la ville de Kigali

Selon les quintiles de dépenses, la maison isolée abritant un seul ménage vient en tête avec 94,5% de ménages du 1<sup>er</sup> quintile et 74,9% du 5<sup>ème</sup> quintile. Ensuite, vient le groupe de maisons abritant un seul ménage avec 2,7% des ménages du 1<sup>er</sup> quintile et 9,9 du 5<sup>ème</sup> quintile.

Tableau 7.02. Répartition des ménages selon le type de logement et niveau de pauvreté

Type de logement	Niveau de pauvreté			Ensemble
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Maison isolée abritant un seul ménage	93.1	91.6	82.4	88.2
Maison isolée abritant plusieurs ménages	1.3	1.7	3.7	2.4
Maison à étage		0.1	0.1	0.1
Groupe de maisons abritant plusieurs ménages	1.4	1.7	6.1	3.5
Groupe de maisons abritant un seul ménage	3.8	4.8	7.6	5.6
Autre	0.3	0.2	0.1	0.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Le type de logement selon le niveau de pauvreté confirme la tendance évoquée ci-dessus. Signalons que la maison à étage est habitée par 0,1% des pauvres et des non pauvres.

Dans l'ensemble, les logements comptent en moyenne 3,6 pièces non compris les salles de bain, toilettes et les salles de cuisine.

### 7.1.1.2. Déménagement du logement

Les raisons de déménagement concernent les ménages ayant changé de logement il y a 12 mois. Dans l'ensemble, les réponses obtenues sont diverses, et 43,7% ont déménagé pour d'autres raisons que celles proposées.

Tableau 7.03. La raison de déménagement et le milieu de résidence

Raisons du déménagement	Milieu			Total
	Ville de Kigali	Autre Urbain	Rural	
Raison familiale	9.5	7.6	6.4	7.0
Raison du coût	17.6	10.3	1.7	4.7
Raison d'emploi	12.3	19.8	2.0	4.6
Acquis son propre logement	18.1	16.7	15.7	16.2
Qualité du logement	14.5	11.6	26.6	23.8
Autre	28.1	34.1	47.5	43.7
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

En milieu rural, 47,5% de ménages déménagent pour des raisons inconnues. Dans la Ville de Kigali, 18,1% de ménages déménagent à cause de l'acquisition de leurs propres maisons contre 17,6% qui déménagent suite au

coût de la maison louée. Dans les Autres Villes, 19,8% de ménages déménagent suite à l'emploi alors que 7,6% le font pour des raisons familiales.

### La raison de déménagement et par quintile de dépenses

Dans le 3<sup>ème</sup> quintile, 9,6% de ménages déménagent pour raisons familiales alors que 22,0% le font à cause de l'acquisition de leurs propres maisons. 29,0% de ménages du 1<sup>er</sup> quintile déménagent en raison de la qualité du logement tandis que 55,1% le font pour d'autres raisons non spécifiées. Seulement 0,6% de ménages du 2<sup>ème</sup> quintile déménagent à cause du coût des logements alors que 0,5% de ceux du 3<sup>ème</sup> quintile le font pour des raisons d'emploi. Au total, 43,7% de ménages déménagent pour d'autres raisons non spécifiées et 23,8% le font en raison de la qualité du logement.

Tableau 7.04. La raison de déménagement par niveau de pauvreté

Raisons du déménagement	Niveau de pauvreté			Total
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Raison familiale	4.9	5.1	9.0	7.0
Raison du coût	1.2	3.7	7.5	4.7
Raison d'emploi	0.8	0.5	8.7	4.6
Acquis son propre logement	12.2	11.9	20.4	16.2
Qualité du logement	27.3	27.4	20.2	23.8
Autre	53.6	51.4	34.1	43.7
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Parmi les pauvres, 27,4% de ménages déménagent à cause de la qualité du logement. Pour le déménagement pour des raisons d'emploi, on dénombre 0,8% de ménages d'extrêmes pauvres, 0,5% de ceux des

pauvres et 8,7% de ceux des non pauvres.

### 7.1.1.2. Statut d'occupation du logement

Il s'agit du statut actuel d'occupation du logement. Dans l'ensemble, 89,9% de ménages du pays sont propriétaires de leurs logements, 4,4% des ménages sont logés gratuitement et 4,2% sont des locataires.

Tableau 7.05. : Statut d'occupation et milieu de résidence

Statut d'occupation actuelle	Milieu			Total
	Ville de Kigali	Autres Villes	Rural	
Propriétaire	48.3	59.4	94.2	89.9
Locataire	38.0	28.9	0.7	4.2
Logement fourni par le service	0.8	1.8	0.2	0.3
Logement fourni gratuitement	7.0	6.4	4.1	4.4
Appropriation	5.7	3.1	0.5	1.0
Autre	0.3	0.4	0.2	0.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Selon le milieu de résidence, 94,2% de ménages du milieu rural sont propriétaires de leurs maisons au moment où 38,0% de ménages de la Ville de Kigali sont locataires. Selon l'enquête, 5,7% de ménages de la Ville de

Kigali occupaient des logements appropriés.

La répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement par province montre une répartition semblable pour toutes les provinces sauf la Ville de Kigali. En effet, les propriétaires de leurs logements représentent plus de 88% dans les provinces alors que dans la Ville de Kigali, ils représentent 48,3%.

## 7.1.2. Accès aux services et aménagement

### 7.1.3.1 Approvisionnement en eau

Tableau 7.06: Approvisionnement en eau selon la source et le milieu de résidence

Source actuelle d'approvisionnement en eau	Milieu		
	Urbain	Rural	Ensemble
Abonné à Electrogaz	26.3	0.2	2.9
Puits ordinaire	0.3	2.0	1.8
Puits de forage	1.3	6.1	5.6
Rivière/fleuve/lac	5.9	20.2	18.7
Source aménagée	7.2	16.9	15.9
Source non aménagée	1.5	9.3	8.5
Achat au robinet	48.6	3.4	8.1
Fontaine publique gratuite	6.8	41.7	38.0
Autre	2.1	0.2	0.4
Ensemble	100.0	100.0	100.0

L'enquête sur les conditions de vie des ménages montre qu'en milieu urbain plus de 80% de la population utilisent l'eau de robinet et le reste de la population s'approvisionne en eau soit à une rivière proche, soit à un puits ordinaire, un forage ou encore une source (aménagée ou non aménagée). En effet, 26,3% de la population urbaine sont abonnés à l'Electrogaz, 48,6% achètent l'eau au robinet et

6,8% s'approvisionnent aux fontaines publiques alors que 7,2 % de la population puisent l'eau à une source aménagée, 5,9% utilisent l'eau de rivière, 1,3% ont recours aux puits de forage, 0,3% trouvent de l'eau aux puits ordinaires et 1,5 % sont approvisionnés par une source non aménagée.



En milieu rural, par contre, il ressort du tableau ci-dessus que 41,7% de la population s’approvisionnent à une fontaine publique, 20,2% à une rivière proche, 16,9% puisent dans des sources aménagées et 9,3% dans des sources non aménagées. Les autres sources d’approvisionnement représentent 2,1% en milieu urbain et 0,2% en milieu rural.

Pour tout le pays, seulement 2,9% sont abonnés à l’Electrogaz. La source d’eau la plus utilisée est la fontaine publique où s’approvisionnent 38,6% de la population, l’eau de rivière vient en deuxième position avec 18,7% et la faible proportion est observée dans d’autres sources d’approvisionnement en eau avec 0,4%. Par ailleurs, Il est à noter que 26,3% de la population urbaine sont abonnés à l’Electrogaz contre 0,2% de la population habitant le milieu rural.

Au niveau des provinces, on a enregistré 61,6% de la population de Gikongoro qui utilisent les fontaines publiques pour s’approvisionner en eau. Pour la même source d’approvisionnement cette province est suivie de Byumba avec 59,4% et la ville de Kigali occupe la dernière position (4,9%) alors que cette dernière est la meilleure dans la catégorie des gens qui achètent l’eau au robinet car elle est représentée par 51,5% de la population. Umutara et Kibungo représentent 63,1% de la population qui utilisent l’eau de rivière. Le pourcentage élevé concernant la population qui utilise l’eau des sources aménagées est enregistré dans la province de Ruhengeri et celle-ci est suivie par la province de Cyangugu avec respectivement 38,9% et 37,8%.

Tableau 7.07. :Source d’approvisionnement d’eau par niveau de pauvreté

Source actuelle d'approvisionnement en eau	Niveau de pauvreté			Total
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Abonné à Electrogaz	0.2	0.0	7.2	2.9
Puits ordinaire	1.5	1.7	2.3	1.8
Puits de forage	6.3	5.9	4.6	5.6
Rivière/fleuve/lac	20.1	19.3	17.0	18.7
Source aménagée	17.5	17.4	13.5	15.9
Source non aménagée	9.2	9.3	7.4	8.5
Achat au robinet	2.7	5.3	15.2	8.1
Fontaine publique gratuite	42.4	40.9	32.1	38.0
Autre	0.1	0.2	0.7	0.4
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Ainsi, parmi les abonnés de l’Electrogaz, on a enregistré 0,2% d’extrêmes pauvres et 7,2% des non pauvres. Pour ceux qui utilisent les puits ordinaires, la disparité est faible, 1,5% de plus pauvres contre 2,3% des moins pauvres.

Les autres sources d’approvisionnement en eau représentent 0,4% de l’ensemble et la proportion élevée est observée auprès

des non pauvres (0,7%).

## 7.1.2.2. Principale source d’éclairage

### 7.1.2.2.1. Par province

La principale source d’éclairage pour la ville de Kigali est l’électricité d’Electrogaz qui sert 47,4% de la population. Il faut aussi indiquer que la ville de Kigali est la première à avoir un pourcentage élevé (38,7%) de la population qui utilise des lampes à pétrole, elle est suivie par la province de Cyangugu avec 27,9%.

La province de Gisenyi qui pourtant occupe la deuxième place dans l'utilisation de l'électricité fournie par l'Electrogaz, après la ville de Kigali, se distingue dans l'utilisation des groupes électrogènes car elle représente 50% de la population qui se sert de cette source d'éclairage au niveau national. Gitarama, Kibungo et Umutara sont les provinces qui ont un pourcentage élevé de la population qui utilise des lampions avec respectivement 80,6%, 80,3%, 80,6%. Les autres types d'éclairages sont utilisés en grande partie dans la province de Gikongoro.

Il est à remarquer que la plupart des gens du milieu urbain utilisent en grande partie l'électricité de l'Electrogaz puis des lampes à pétrole. Pour le milieu rural, beaucoup d'individus emploient les lampions ou le feu de bois pour éclairer leurs demeures. La bougie est utilisée par 2,2% de la population en milieu urbain contre 0,6% de celle de la campagne.

#### **7.1.2.2.2. Principale source d'éclairage par quintile des dépenses**

Suivant les quintiles des dépenses, on constate que 71.3% de la population appartenant au 3<sup>ème</sup> quintile, 67.7% du 4<sup>ème</sup> quintile, 66.3% du 2<sup>ème</sup> quintile, 50.2% du 1<sup>er</sup> quintile et 40,3% du 5<sup>ème</sup> quintile utilisent des lampions comme source d'éclairage de leurs logements. Seulement 0,1% d'individus du 2<sup>ème</sup> quintile utilisent l'électricité fournie par Electrogaz et 0,3% utilisent les groupes électrogènes.

Dans l'ensemble, 59,2% de la population utilisent des lampions, 20,1% se servent du feu du bois, 13,0% utilisent les lampes à pétrole et seulement 5,1% de la population utilisent le courant électrique de l'Electrogaz.

#### **7.1.2.2.3. Principale source d'éclairage par niveau de pauvreté**

L'électricité fournie par Electrogaz est utilisée par 12,6% des non pauvres, 4% des pauvres et 0,0% d'extrêmes pauvres. Les lampes à pétrole sont utilisées par 3,8% d'extrêmes pauvres, 8,9% des pauvres et 24,6% des non pauvres. La lampe à gaz est employée par 0,1% d'extrêmes pauvres, 0,1% des pauvres et 0,2% des non pauvres alors que le feu du bois est utilisé par 34,3% d'extrêmes pauvres, 16,4% des pauvres et 7% des non pauvres. Le lampion est employé par 58,6% d'extrêmes pauvres 71,8% des pauvres et 53,9% des non pauvres. La bougie est utilisée par 0,3% d'extrêmes pauvres, 0,9% des pauvres et 1,1% des non pauvres. Les autres sources d'éclairages sont employées par 2,7% d'extrêmes pauvres, 1,5% des pauvres et 0,5% des non pauvres.

### 7.1.2.2.4. Principale source d'éclairage par strate

Tableau 7.08 : Principale source d'éclairage par strate

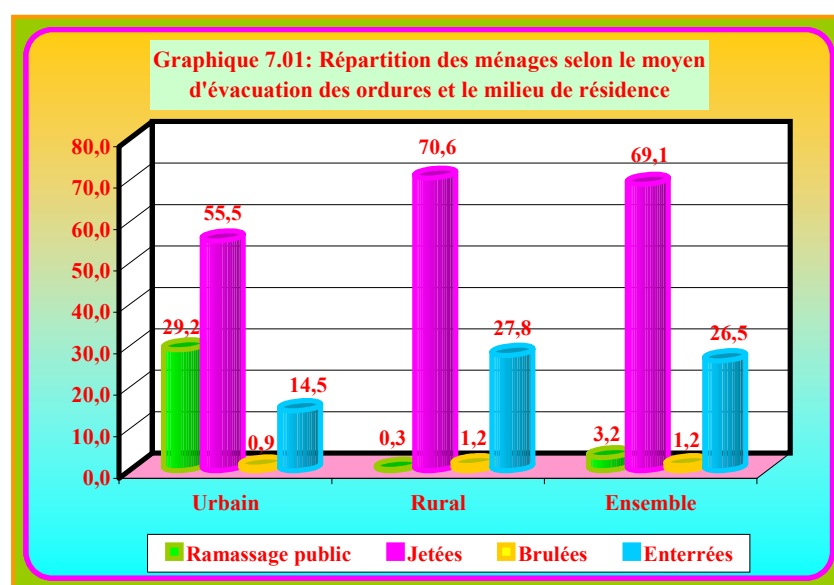
Principale source d'éclairage actuelle	Milieu			Ensemble
	Ville de Kigali	Autres villes	Rural	
Electricité Electrogaz	47.4	31.6	0.7	5.1
Groupe électrogène	0.2		0.1	0.1
Lampe à pétrole	38.7	38.5	10.0	13.0
Lampe à gaz	0.5		0.1	0.1
Feu de bois		1.6	22.4	20.1
Bougie	2.1	2.4	0.6	0.7
Lampion	11.2	25.5	64.3	59.2
Autre		0.4	1.8	1.6
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

L'électricité fournie par l'Electrogaz est utilisée par 47,4% des habitants de la ville de Kigali, 31,6% de ceux d'autres centres urbains et 0,7% du milieu rural. 38,7% d'habitants de la ville de Kigali, 38,5% d'autres centres urbains et 10,0 du milieu rural utilisent la lampe à pétrole.

Seulement 0,1% de la population possède des groupes électrogènes en ville et en milieu rural, ce pourcentage est insignifiant par rapport à 20,1% de ceux qui utilisent le feu de bois comme principale source d'éclairage. Il en est de même pour la lampe à gaz qui est employée par 0,1% de la population au niveau national. 11,2% d'habitants de la ville de Kigali, 25,5% de ceux d'autres centres urbains et 64,3% ce ceux du milieu rural utilisent des lampions pour éclairer leurs maisons.

### 7.1.2.3. Mode d'évacuation des ordures ménagères

#### 7.1.2.3.1. Répartition des ménages selon le moyen d'évacuation des ordures ménagères par milieu de résidence



Les résultats de l'enquête montrent que 29,2% de ménages urbains contre 0,2% des ménages ruraux évacuent leurs ordures par le ramassage public. Aussi, on remarque que 55,5% de ménages du milieu urbain contre 70,6% de ménages du milieu rural jettent les

ordures ménagères alors que 0,9% de ménages du milieu urbain et 1,2% de ménages du milieu rural brûlent leurs ordures. Les ordures ménagères sont enterrées par 14,5% de ménages urbains et 27,8% de ménages ruraux. Globalement, 69,1% de ménages

préfèrent jettent leurs ordures et 3,2% de ménages seulement choisissent le ramassage public comme moyen d'évacuation des ordures.

### 7.1.2.3.2. Répartition des ménages selon le moyen d'évacuation des ordures ménagères par strate

Tableau 7.09 :Evacuation des ordures ménagères par strate

Ordures ménagères	Strate			Total
	Ville de Kigali	Autres villes	Rural	
Ramassage public	37.3	9.5	0.3	3.2
Jetées	50.7	67.3	70.6	69.1
Brulées	0.6	1.7	1.2	1.2
Enterrées	11.5	21.5	27.8	26.5
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Partant des trois strates retenues pour cette étude, à savoir la ville de Kigali, les autres villes et le milieu rural, l'on remarque que le ramassage public des ordures est proportionnel au niveau de développement. En effet, le pourcentage élevé de ménages

qui utilisent ce moyen d'évacuation est enregistré dans la ville de Kigali (37,3%), cette dernière est suivie par d'autres villes (9,5%) et enfin viennent le milieu rural avec 0,3%. Par contre, la proportion de ménages qui jettent leurs ordures est inversement proportionnelle au niveau de développement, elle est de 70,6% pour le milieu rural, de 67,3% pour les autres villes et de 50,7% pour la ville de Kigali. Parmi les ménages qui brûlent leurs ordures, ceux qui habitent les autres villes sont relativement plus nombreuses avec 1,7% contre 0,6% de ménages de la ville de Kigali et 1.2% de ménages du milieu rural.

### 7.1.2.3.3. Répartition des ménages selon le moyen d'évacuation des ordures ménagères par province

La province de Kibungo enregistre 0,1% de ménages qui fait de ramassage public des ordures alors que dans la ville de Kigali 37,3% de ménages utilisent ce moyen. 95,8% de ménages de Byumba jettent leurs ordures. Cette province est suivie par Ruhengeri avec 86,2%. Butare est la province qui possède un pourcentage élevé (5,7%) pour les ordures ménagères brûlées. 55,9 de ménages d'Umutara enterrent leurs ordures. L'Umutara est succédée par la province de Butare avec 54,3% de ménages.

### 7.1.2.3.4. Répartition des ménages selon le moyen d'évacuation des ordures ménagères par quintile et le niveau de pauvreté

Le 1<sup>er</sup> quintile est composé de 74,0% de ménages qui jettent leurs ordures alors que 0,2% font le ramassage public. Ce sont en majorité 10,9% de ménages du 5<sup>ème</sup> quintile qui acceptent le ramassage public. Il faut signaler que 28,1% de ménages du 4<sup>ème</sup> quintile enterrent leurs ordures. Dans l'ensemble 69,1% de ménages jettent leurs ordures.

Tableau 7.10 : Evacuation des ordures par niveau de pauvreté

Niveau de pauvreté	Ordures ménagères				Total
	Ramassage public	Jetées	Brûlées	Enterrées	
Extrême pauvre	0.4	72.0	1.6	26.0	100.0
Pauvre	0.8	70.8	1.3	27.2	100.0
Non pauvre	6.7	65.8	0.9	26.7	100.0
<b>Total</b>	<b>3.2</b>	<b>69.1</b>	<b>1.2</b>	<b>26.5</b>	<b>100.0</b>

0,4% de ménages d'extrêmes pauvres, 0,8% de ceux des pauvres et 6,7% de ceux des non pauvres font le ramassage public

des ordures. 72,0% de ménages d'extrêmes pauvres, 70,8% de ménages pauvres et 65,8% de ménages des non pauvres jettent leurs ordures ménagères. 1,6% de ménages d'extrêmes pauvres, 1,3% de ménages des non pauvres et 0,9% de ménages des pauvres brûlent, leurs ordures, tandis que 26, % de ménages d'extrêmes pauvres, 27,2% de ménages des pauvres et 26,7% de ménages non pauvres enterrent leurs ordures.

#### 7.1.2.4. Type de toilette utilisée par les ménages

##### 7.1.2.4.1. Répartition des ménages selon le type de toilette utilisée par strate

Tableau 7.11 : Type de toilette utilisée par strate

Type de toilette	Milieu			Total
	Ville de Kigali	Autres villes	Rural	
Chasse eau avec fosse septique	8.4	7.1	0.3	1.1
Latrines protégées	81.7	73.1	47.3	50.4
Latrines non protégées	8.0	16.9	44.6	41.3
Autre	0.8	0.3	1.3	1.3
Aucune toilette	1.2	2.6	6.4	5.9
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

On constate que 0,3% des ménages ruraux possèdent des toilettes de type chasse eau avec fosse septique dans le contre 8,4% des ménages de la Ville de Kigali et 7,1% des ménages des Autres villes. Par ailleurs, 44,6% des ménages du milieu

rural ont des latrines non protégées alors que 6,4% de ménages du même milieu n'ont pas de toilettes.

##### 7.1.2.4.2. Répartition des ménages selon le type de toilette utilisée par province

Respectivement 0,2% et 0,1% de ménages de Kibuye et Gikongoro possèdent des toilettes de type chasse eau avec fosse septique. 64,6% de ménages de Byumba ont des latrines non protégées. Cette province est suivie par Kibungo avec 61,0% de ménages. 3,7% de ménages d'Umutara utilisent d'autres types de toilettes alors que dans Gikongoro 10,1% de ménages n'ont pas de toilette, il en est de même pour l'Umutara qui enregistre 9,0% de ménages.

##### 7.1.2.4.3. Répartition des ménages selon le type de toilette utilisée par quintile de dépenses et niveau de pauvreté

Les résultats de l'enquête montrent que 0,2% de ménages du 2<sup>ème</sup> quintile et du 3<sup>ème</sup> ont des toilettes de type chasse eau avec fosse septique. Dans le 5<sup>ème</sup> quintile, 68,7% de ménages possèdent des latrines protégées contre 54,0% des ménages du 1<sup>er</sup> quintile qui possèdent des latrines non protégées. Par ailleurs, on note une proportion de 10,2% des ménages du 1<sup>er</sup> quintile qui n'ont pas de toilettes. Globalement, 41,3% de ménages n'ont pas de toilettes protégées et 5,9% n'ont pas de toilettes.

Tableau 7.12 : Type de toilette utilisée par niveau de pauvreté

Type de toilette	Niveau de pauvreté			Total
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Chasse eau avec fosse septique	0.3	0.2	2.1	1.1
Latrines protégées	37.6	49.8	62.0	50.4
Latrines non protégées	51.9	41.8	31.7	41.3
Autre	1.8	1.0	0.9	1.3
Aucune toilette	8.4	7.2	3.2	5.9
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

0,2% seulement de ménages pauvres possèdent des toilettes de type chasse eau avec fosse septique. 51,9% des ménages des ménages d'extrêmes pauvres ont des latrines non protégées. 8,4% et 7,2% de ménages d'extrêmes pauvres et des pauvres

respectivement n'ont pas de toilette.

#### 7.1.4. Caractéristiques physiques du logement

##### 7.1.4.1. Matériau de construction des murs

##### Répartition des logements selon le matériau de construction du mur par milieu de résidence (strate)

Dans la Ville de Kigali, 18,2% des logements sont construits en briques adobes contre 12,8% dans les Autres Villes et 27,6% en milieu rural.

Tableau 7.13 : Matériau de construction du mur par strate

Matériau de construction du mur	Strate			Total
	Ville de Kigali	Autres villes	Rural	
Briques adobes	18.2	12.8	27.6	26.5
Briques adobes cimentées	39.8	36.1	5.3	8.6
Pisé cimenté	27.7	13.1	4.6	6.5
Pisé non cimenté	9.0	24.0	59.4	54.9
Planches	0.0	0.4	0.2	0.2
Briques en terre cuite	4.0	11.4	0.9	1.4
Briques en ciment	1.3	0.1	0.0	0.1
Pierre	0.0	0.7	0.3	0.3
Autre	0.0	1.4	1.7	1.6
<b>Total</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Les briques adobes cimentées sont utilisées dans 39,8% de logements de la ville de Kigali, 36,1% de logements d'autres villes et 5,3% de logements du milieu rural. Les murs en pisé cimenté se retrouvent dans 27,7% de logements de la ville de Kigali, 13,1% de logements d'autres villes et 4,6% de logements ruraux. Le pisé non cimenté

se localise surtout en milieu rural (39,4% de logements). Globalement, 54,69% des logements sont construits en pisé non cimenté et 26,5% sont en briques adobes.

##### 7.1.4.2. Matériau de construction du toit

Dans l'ensemble du pays, 44,7% des logements sont construits avec une toiture en tôles ondulées et 38,9% des logements en tuiles.

En milieu rural, 12,0% de logements ont une toiture construite en chaume ou paille et 42,6% en tuile.

Tableau 7.14 : Matériau de construction du toit par strate

Matériau de construction du toit	Strate			Total
	Ville de Kigali	Autre Urbain	Rural	
Chaume/paille	1.7	3.1	12.0	11.0
Tôle ondulée	96.9	77.6	39.6	44.7
Béton	0.7	0.3	0.1	0.2
Tuile	0.6	17.3	42.6	38.9
Autre	0.1	1.6	5.6	5.1
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans les autres villes, 77,6% de logements sont construits avec une toiture en tôles ondulées alors que dans la Ville de Kigali, les tôles ondulées sont utilisées comme toiture dans 96,9% des logements. La toiture en béton est en grande partie dans la ville de Kigali (0,7% de toits de logements).

## 7.2. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

### 7.2.1. Infrastructures construites en milieu rural par province depuis 1994

Dans la province de Butare, 9,2% de la population rurale vivent dans une cellule où il y a eu construction d'au moins une école depuis 1994 alors qu'on n'a pas enregistré de constructions de dispensaires, de marchés, de centres culturels et d'adduction d'eau dans des cellules rurales de cette province. En milieu rural dans la province de Gitarama, 30,2% de la population habitent dans une cellule où une école a été construite depuis 1994. Par contre, dans la province de Gikongoro, on y trouve seulement 2,8% dont leur cellule a bénéficié de construction d'école.

Dans la province de Gisenyi, 2,7% de la population rurale ont déclaré qu'au moins un dispensaire a été construit dans leur cellule. Il ressort de cette enquête que depuis 1994, dans la plupart des provinces aucun dispensaire n'a été construit en milieu rural. Tel est le cas pour les provinces de Butare, Byumba, Cyangugu, Gitarama, Kigali Ngali et Ruhengeri. Pour 16,8% de la population rurale de Kigali Ngali, au moins un pont a été construit dans leur cellule depuis 1994. Cette proportion est presque la même (16,0%) dans la province de Butare. 42,9% de la population rurale de la province de Kibungo déclarent que dans leur cellule, il y a eu depuis 1994, des constructions de routes.

Dans la province d'Umutara 6,9% d'individus vivent dans une cellule rurale où au moins une mosquée a été construite depuis 1994 contre 4,8% de ceux de Kibungo pour la même période. Aussi, on enregistre 4,6% de la population rurale de Kigali Ngali qui reconnaissent qu'une mosquée au moins a été construite dans leur cellule. Concernant des églises, Kibungo est la province qui a un taux élevé de la population rurale (65,1%) qui disent qu'il y a eu au moins une église construite dans leur cellule depuis 1994. Byumba a 5,3% de la population rurale vivant dans une cellule où au moins un marché a été construit depuis 1994, dans la province de Ruhengeri, ce taux est de 2,5% au moment où dans d'autres provinces aucun marché n'a été construit. Dans toutes les cellules rurales du pays, depuis 1994, il n'y a pas de centres culturels construits. L'adduction d'eau a été faite d'une façon plus ou moins remarquable dans la province de Cyangugu. En effet 34,1% de sa population rurale vivent dans une cellule qui a bénéficié d'au moins une adduction d'eau depuis 1994. 86,5% de la population rurale de Kibungo déclarent que dans une des cellules rurales, il y a eu

construction des imidugudu depuis 1994. Ce taux est suivi par celui de 48,7% de la population rurale de Kigali Ngali qui fait la même déclaration.

Dans l'ensemble, 17,4% des individus interviewés en milieu rural affirment qu'il y a eu construction d'écoles dans leurs cellules alors que ce taux est de 0,7% pour la construction des dispensaires depuis 1994. Il est de 8,7% pour la construction des ponts et de 12,4% pour des routes. D'après 2,5% de la population rurale, il y a eu construction de mosquées dans leurs cellules alors que cette proportion est de 37,6% pour ceux qui acceptent qu'il y ait des églises construites dans leurs cellules rurales depuis 1994. La construction des marchés au niveau des cellules rurales est affirmée par 0,9% de la population rurale contre 13,4% de la même population concernant l'adduction d'eau dans les imidugudu. 33,4% de la population rurale disent que dans leurs cellules, aucun centre culturel n'a été construit.

### 7.2.2. Quantité d'infrastructures construites par province depuis 1994

Tableau 7.15 : Quantité d'infrastructures construites par province depuis 1994

Type d'infrastructure		Province											Ensemble
		Butare	Byumba	Cyangugu	Gikongoro	Gisenyi	Gitarama	Kibungo	Kibuye	Kigali Ngali	Ruhengeri	Umutara	
Ecole	unité	3.0	1.1	2.5	7.0	1.1	4.9	5.1	2.7	3.2	1.8	1.2	<b>3.0</b>
Dispensaire	Unité				1.0	1.0		1.0	1.0			1.0	<b>1.0</b>
Ponts	unité	2.2	1.0	10.0	2.0	1.0	2.2	10.0	2.0	1.7	3.7	1.1	<b>2.9</b>
Routes	Kms	2.3	2.0	4.7	1.7	5.0	5.9	3.4		2.6		3.8	<b>3.6</b>
Mosquées	unité	1.0	1.0	1.0			1.0	1.4		1.0	1.0	1.0	<b>1.1</b>
Eglises	unité	1.4	1.3	1.2	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.1	1.3	1.7	<b>1.3</b>
Marchés	Unité		1.0								1.0		<b>1.0</b>
Adductions d'eau	Kms		7.7	2.5	2.4	7.0	4.6	2.0	8.7	1.4	2.4	3.8	<b>3.3</b>
Imidugudu	maisons	35.6	49.7	55.6	23.9	32.2	20.4	89.7	40.9	38.1	83.8	78.2	<b>58.8</b>

Les résultats ci-dessus, issus du questionnaire communautaire de l'EICV montrent ce qui suit :

- ✓ Pour la construction des écoles, en moyenne 3 écoles ont été construites dans chaque cellule rurale du pays. La province de Gikongoro vient en tête avec un moyenne de 7 écoles construites, suivie par les provinces de Kibuye et Gitarama avec environ 5 écoles construites.
- ✓ La construction des dispensaires est remarquable dans les provinces de Gikongoro, Gitarama, Kibungo et Kibuye.
- ✓ La construction des maisons en habitat regroupé : presque 60 maisons ont été construites dans des cellules rurales. La province de Kibungo arrivant en tête avec une moyenne d'environ 90 maisons construites par cellule ayant procédé aux travaux de construction. Elle est suivie par les provinces de Ruhengeri et d'Umutara.

### 7.2.3. Première source de financement des infrastructures

En matière de financement des infrastructures, 50,5% de la population rurale de Butare disent que la construction d'écoles a été financée par des contributions volontaires et pour 49,5% elle a été financée par des ONG. Nous pouvons noter que



100,0% de cette population soutiennent que les routes, les mosquées et les églises de Butare ont été financées par des contributions volontaires. 100% de la population rurale de Byumba citent les associations de ressortissants des cellules rurales comme première source de financement pour la construction des routes. D'après 100% de la population rurale de Gikongoro, les associations des ressortissants constituent la première source de financement pour la construction des écoles ainsi que les églises.

Dans l'ensemble, en milieu rural, le financement pour la construction des infrastructures provient de contributions volontaires et des ONG. Néanmoins, le Gouvernement se révèle la première source de financement pour la construction des écoles dans la province d'Umutara et la construction des ponts dans la province de Kibuye.

### **7.3. INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES**

#### **7.3.1. Routes**

##### **7.3.1.1. Existence d'une route par province**

Dans toutes les provinces, plus de 87% de la population rurale vivent dans une cellule où il y a une route, exception faite pour la province de Kibuye qui n'a que 67,1% de la population rurale vivant dans une cellule où existe une route locale. Parmi les personnes interrogées du milieu rural, les proportions suivantes ont reconnu l'existence d'une route dans leur cellule à raison de 100% pour Umutara, 98,9% de celles de Kibungo, 97,9% de celles de Butare, 97,8% de celles de Kigali Ngali, 96,8% de celles de Gitarama, 96,7% de celles de Gisenyi, 92,4% de celles de Byumba, 89,9% de celles de Gikongoro, 88,5% de celles de Cyangugu, 87,1 de celles de Ruhengeri et enfin 67,1% de celles de Kibuye.

##### **7.3.1.2. Accessibilité permanente**

Il ressort de cette enquête que toutes les provinces ont des cellules rurales non accessibles sur toute la période de l'année. D'après 93,5% de la population rurale de Butare ; 70,6% de celle de Gitarama et 49,3% de celle de Byumba, il n'y a pas d'accessibilité permanente.

##### **7.3.1.3. Mois d'inaccessibilité**

En se referant à une période annuelle, il est à remarquer qu'en milieu rural dans la province de Butare existe une cellule inaccessible pendant 6 mois tandis que celle de Cyangugu ne l'est pas pour 5 mois. Celle de Gitarama devient inaccessible pendant 4 mois et partout ailleurs l'inaccessibilité est entre deux et trois mois.

##### **7.3.1.4. Distance de la route**

La distance moyenne séparant une cellule rurale d'une route se situe entre 1 à 3,5 km pour toutes les provinces. Elle est de 1 km pour une cellule rurale située à Gitarama et de 3,5 km pour celle de Cyangugu.

## **7.3.2. Adductions d'eau**

### **7.3.2.1. Existence d'un réseau d'adduction d'eau**

Pour la province d'Umutara, 47,9% de la population rurale vivent dans une cellule où il n'existe pas de réseau d'adduction d'eau. 43,1% de celle de Butare ont fait la même déclaration, par contre 83,6% de celle de Gisenyi disent qu'il y a un réseau d'adduction d'eau dans la cellule qu'ils habitent. Globalement, 30,5% de la population rurale vivent dans une cellule sans réseau d'adduction d'eau.

### **7.3.2.2. Distance de la source d'eau en saison sèche.**

Pendant la saison sèche, la distance parcourue pour atteindre une source d'eau est de 3,8 km pour une cellule rurale située dans la province d'Umutara. Cette distance est de 2,8 km dans la province de Ruhengeri et de 2,8 km dans la province de Kibungo. Il y a une distance remarquable vers la source d'eau en saison sèche.

## **7.3.3. Réseau électrique**

### **7.3.3.1. Existence du courant électrique**

En parcourant les résultats de l'EICV, le constat est que la disponibilité du courant électrique est trop faible en milieu rural. 96,0% de la population rurale de Butare, 94,9% de celles de Kibuye affirment qu'ils habitent une cellule qui n'a pas de courant électrique alors que 24,1% de celles de Ruhengeri disent qu'ils ont du courant électrique dans leurs cellules.

### **7.3.3.2. Source d'éclairage**

Dans l'ensemble, 86,2% de la population rurale ont comme source d'éclairage la lampe tempête. Excepté les provinces de Kibuye, Gisenyi et Gikongoro, pour les autres provinces, plus de 85% de la population utilisent les lampes-tempête. 37,1% de la population des cellules rurales de Kibuye utilisent les bougies et 1,9% de celle de Butare emploient du courant électrique. Les groupes électrogènes sont utilisés surtout à Kibuye par 3,3% de la population rurale.

## **7.3.4. Marchés**

### **7.3.4.1. Type de marché par province**

Dans la province de Butare, 7,6% de la population rurale vivent dans une cellule qui a un marché quotidien contre 0,1% seulement dans la province d'Umutara. 3,1% de la population rurale de Ruhengeri ont un marché hebdomadaire dans leur cellule alors que dans Byumba 26,7% en possèdent. 94,4% d'individus habitant des cellules rurales de Ruhengeri n'ont aucun marché. Dans l'ensemble, 85,3% de la population rurale vivent dans une cellule sans aucun marché.

#### **7.3.4.2. Type de marché par niveau de pauvreté**

Il est à remarquer que l'existence d'un marché dans une cellule rurale n'est pas proportionnelle au niveau de pauvreté de la population qui y habite. En effet, il ressort que la moyenne de la population rurale vivant dans une cellule où il n'y a aucun marché est de 85,3%, pour tous les niveaux de pauvreté.

Cette proportion est de 85,3% chez les extrêmes pauvres, de 85,2% chez les pauvres et de 85,4% chez les non pauvres.

#### **7.3.4.3. Distance du marché par province**

En milieu rural, il est à remarquer que dans toutes les provinces, la population est éloignée des marchés. La distance moyenne parcourue pour atteindre un marché situé dans une cellule rurale de Cyangugu est de 7,9 Km. Celle-ci est de 6,7 km à Butare et de 6,4 km dans la province de Kibungo. Dans l'ensemble, la petite distance est de 4,2 km pour les provinces de Byumba et Ruhengeri et la longue distance est celle de 7,9 km pour Cyangugu.

#### **7.3.4.4. Distance du marché par niveau de pauvreté.**

La distance du marché situé dans une cellule rurale est proportionnelle au niveau de pauvreté. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une relation de cause à effet, on remarque qu'il y a une distance moyenne de 5,5 km pour des extrêmes pauvres, de 5,1 km pour les pauvres et de 4,8 km pour les non pauvres. La distance moyenne de 5,2 km qu'il faut parcourir pour atteindre un marché situé en milieu rural montre à quel point la population rurale a des difficultés pour écouler sa production.

### **7.4. ENVIRONNEMENT**

#### **7.4.1. Mode d'évacuation des ordures ménagères**

##### **7.4.1.1. Mode d'évacuation des ordures par province**

Il apparaît qu'en milieu rural, un autre moyen non identifié est le plus utilisé pour l'évacuation des ordures ménagères dans toutes les provinces. La province de Gitarama enregistre 21,7% de la population vivant dans des cellules rurales qui utilisent le compost comme moyen d'évacuation des ordures ménagères alors que 26,0% de celle de Byumba et 23,7% de celle de Kibungo les jettent. L'Umutara compte 49,2% de la population vivant dans cellules rurales qui brûlent des ordures ménagères.

##### **7.4.1.2. Existence d'un service de collecte des ordures ménagères par province**

Exception faite pour une petite couche de la population habitant des cellules rurales de Kibuye (3,0%), de Cyangugu (2,3%) et de Kigali Ngali (2,3%), le reste de la population rurale, de toutes les provinces, nie l'existence d'un service de collecte des ordures ménagères.

### **7.4.1.3. Participation au financement**

Dans la Ville de Kigali, 48,2% de ménages accepteraient de payer pour l'enlèvement des ordures contre 22,0% des ménages des Autres villes et 1,5% des ménages ruraux. Au total, 94,7 de ménages n'accepteraient pas le paiement de l'enlèvement des ordures ménagères.

Suivant les quintiles de dépenses, 18,6% de ménages du 5<sup>ème</sup> quintile, 3,4% de ceux du 4<sup>ème</sup> quintile, 1,1% de ceux du 3<sup>ème</sup>, 0,8% de ceux du 2<sup>ème</sup> et 0,3% de ceux du 1<sup>er</sup> quintile acceptent de payer pour l'enlèvement d'ordures.

### **7.4.1.4. Prédiposition pour le financement par province**

Il fallait savoir si les ménages étaient prédisposés à payer le coût relatif à l'évacuation des ordures ménagères. Ainsi sur la totalité des ménages vivant en milieu rural, 5,2% de Gikongoro, 5,0% d'Umutara, 4,3% de Kibungo, 3,2% de Gitarama et 2,2% de Butare sont prédisposés pour le financement. Les ménages ruraux d'autres provinces ne sont pas prédisposés pour le financement. Dans l'ensemble, il n'y a que 1,5% de ménages ruraux qui sont prédisposés pour le financement.

### **7.4.2. Feux de brousse**

Dans l'ensemble de la population rurale, 77,4% vivent dans des cellules qui n'ont pas enregistré des feux de brousse.

39,3% de la population rurale de Kibungo vivent dans des cellules ayant enregistré des feux de brousse contre 37,8% dans la province de Butare. Dans la province de Gisenyi, 91,7% de la population vivent dans des cellules qui n'ont pas connu des feux de brousse au cours des 12 derniers mois. D'une manière globale, 77,4% de la population habitant des cellules rurales du pays n'ont jamais vu l'apparition de feux de brousse.

### **7.4.3. Déboisement**

Le phénomène de déboisement est appréhendé selon qu'il existe des exploitants forestiers dans la cellule.

77,7% et 69,9% de la population rurale respectivement des provinces Gisenyi et de Byumba vivent dans des cellules où existent des exploitants forestiers. Quant à la province de Ruhengeri, 61,6% de la population rurale vivent dans des cellules où il n'existe pas d'exploitants agricoles. Dans l'ensemble, 51,9% de la population rurale vivent dans des cellules ayant des exploitants forestiers.

### **7.4.4. Reboisement**

En 2000, l'activité de reboisement n'était pas beaucoup développée selon les déclarations des autorités des instances de base à savoir la cellule.

#### **7.4.4.1. Reboisement par province**

Les provinces de Kibuye et Byumba comptent respectivement, 63,6% et 61,7% de la population rurale qui vivent dans des cellules où le reboisement est pratiqué. Par

contre, dans la province de Ruhengeri 81,6% de la population rurale vivent dans des cellules qui n'ont pas reboisé au cours des 12 derniers mois.

Au niveau national, 60,1% de la population rurale vivent dans des cellules où la pratique du reboisement est inexistante.

#### **7.4.4.2. Superficie reboisée par province**

Comme il a été souligné plus haut, le reboisement est faible au niveau national. En effet, la superficie moyenne reboisée est de 4,3 hectares par cellule du milieu rural. Il y a lieu de signaler que les provinces de Kibuye et Kibungo ont des moyennes élevées avec respectivement 10,9 et 9,4 hectares reboisés. Elles sont suivies par Byumba et Ruhengeri avec respectivement 4,4 alors que Butare n'a que seulement 0,7 hectares reboisés contre 1,7 hectares pour Gikongoro.

# CHAPITRE VIII : ACTIVITES ECONOMIQUES DES MENAGES

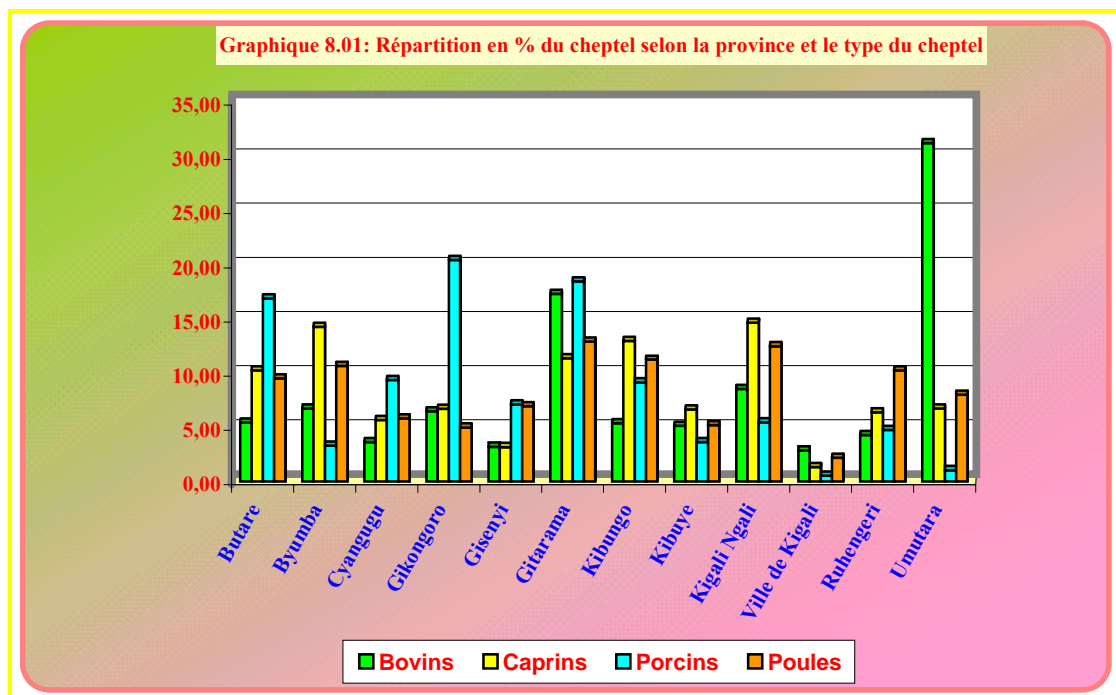
Ce chapitre traite des activités économiques exercées au sein des ménages. Il présente quelques caractéristiques des activités telles que l'agriculture, l'élevage et les entreprises familiales non agricoles.

## 8.1. ACTIVITES AGROPASTORALES

### 8.1.1. Elevage

#### 8.1.1.1. Taille du cheptel

Dans l'ensemble, la distribution du cheptel est très inégale entre les provinces et pour tous les types de bétail. Il ressort du graphique 8.01 que la province de Gitarama a un effectif beaucoup plus équilibré pour tous les types et que des actions en faveur de l'élevage devraient être menées dans les provinces de Gisenyi, Ruhengeri et Cyangugu en ce qui concerne les bovins. Pour le petit élevage, une sensibilisation est à mener en faveur du petit élevage dans la province d'Umutara. En plus, il semble que l'élevage de bovins dans cette province exerce une forte pression sur les terres de façon qu'il faudrait envisager une amélioration de la qualité au détriment de la quantité.



#### a) Les bovins

La province d'Umutara est de loin en tête en ce qui concerne les effectifs avec un cheptel de 264.193 têtes de bétail sur un total national de 846.656 têtes de bétail soit 31,2%. Elle est suivie par la province Gitarama avec 17,3%, suivie par celle Kigali-

Ngali avec 8,5%. Les provinces aux effectifs les plus bas sont respectivement la Ville de Kigali avec 2,86% et Gisenyi avec 3,19 %.

**b) Les caprins**

Sur un effectif total de 1.308.415 têtes, la province de Kigali Ngali vient en tête avec 14,66% des effectifs, suivie de celle de Byumba avec 14,28%, Kibungo avec 12,97% et Gitarama avec 11,36%. En dernière position, viennent la Ville de Kigali avec 1,3% et la province de Gisenyi avec 3,16%.

**c) Les porcins**

Sur un total de 296.314 têtes, la province de Gikongoro vient en tête avec 20,43% des effectifs, suivie de celle de Gitarama avec 18,47%, Butare avec 16,90% et Cyangugu avec 9,34%. En dernière position, viennent la Ville de Kigali avec 0,52% et la province d'Umutara avec 1,03%.

**d) Les poules**

Sur un total de 296.314 têtes, la province de Gitarama vient en tête avec 12,91% des effectifs, suivie de celle de Kigali Ngali avec 12,48%, Kibungo avec 11,24% et Byumba avec 10,63%. En dernière position, viennent la Ville de Kigali avec 2,16% et la province de Gikongoro avec 4,96%.

**e) Les ovins**

Sur un effectif total de 371.446 têtes, la province de Ruhengeri vient en tête avec 19,08% des effectifs suivie de Byumba avec 18,99%, Kibuye avec 15,05% et Gikongoro avec 12,54%. En dernière position, viennent la Ville de Kigali avec 0,74% et la province de Kibungo avec 0,97%.

**f) Les lapins**

Sur un total de 296.314 têtes, la province de Ruhengeri vient en tête avec 20,82% des effectifs, suivie de celle de Gitarama avec 17,33%, Gisenyi avec 11,73% et Butare avec 11,44%. En dernière position, viennent la Ville de Kigali avec 1,16% et la province d'Umutara avec 1,42%.

**g) Les autres volailles**

Sur un total de 296.314 têtes, la province de Kibungo vient en tête avec 27,47 % des effectifs, suivie de celle de Byumba avec 18,36 %, Gisenyi avec 11,47 % et Ruhengeri avec 11,26 %. En dernière position, viennent les provinces de Kibuye avec presque 0,0 % et Gikongoro avec 0,83 %.

**h) Autres animaux**

La Ville de Kigali vient en tête avec 66,44% des effectifs, suivie la province de Cyangugu avec 9,84%, Ruhengeri avec 7,28% et Byumba avec 7,20%. En dernière position, viennent la province d'Umutara avec 0,01% et la province de Kibungo avec 0,42%.

**8.1.1.2. Prix moyens des bovins**

Trois types de prix ont été collectés à savoir le prix unitaire moyen que les enquêtés aimeraient recevoir s'ils vendaient maintenant leur bétail, le prix d'achat payé par les

enquêtés, le prix de vente moyen reçu lors de la vente et le prix moyen payé lors de l'achat. A titre d'exemple pour les bovins, la moyenne nationale du prix qu'ils aimeraient recevoir est de loin supérieure aux deux autres moyennes. Il est de 50.402 Frw contre respectivement 37.150 Frw (prix de vente) et 38.881 Frw (prix d'achat) soit une différence respective de 13.252 Frw et 11.521 Frw.

Au niveau des provinces, il existe des disparités importantes entre les prix de vente moyens des bovins et il semble y avoir une relation inverse entre les effectifs et les prix. Ainsi la Ville de Kigali à faible effectif 2,86% a le prix de vente le plus élevé (53.939 Frw) et inversement, la province d'Umutara a le prix le moins élevé (27.865 Frw). Seule la province de Gisenyi fait exception et une explication devrait être cherchée. Il en est de même pour les prix d'achat qui sont par ailleurs relativement plus bas par rapport aux prix de vente mais on ne serait affirmer que la différence est significative. Notons que la moyenne nationale est de 37.150 Frw pour le prix de vente moyen et 38.881 Frw pour le prix d'achat moyen. Le prix d'achat est supérieur par ce qu'à l'achat, les paysans achètent généralement pour l'élevage les bêtes de bonne qualité contrairement à la vente où ils amènent des bêtes de moindre qualité.

Les provinces où à la vente les bovins sont les plus chers sont : la Ville de Kigali (53.939 Frw), Ruhengeri (48.154 Frw), Gisenyi (45.659 Frw) et Butare (45.040 Frw). Les provinces les moins chères sont Umutara (27.865 Frw), Gikongoro (30.696 Frw), Kigali Ngali (32.608 Frw) et Byumba (35.090 Frw). A l'achat, les provinces les plus chères sont : la Ville de Kigali (51.742 Frw), Butare (49.362 Frw), Cyangugu (47.033 Frw) et Ruhengeri (40.271 Frw). Les moins chères sont : Gisenyi (26.049 Frw), Umutara (31.266 Frw), Kigali Ngali (31.427 Frw) et Byumba (36.165 Frw).

### **8.1.1.3. Dépenses d'élevage**

#### **a) Dépenses d'élevage selon le type de dépenses**

Les dépenses d'élevage sont dominées par les frais de gardiennage rémunérés (salaires) avec 31,1%, suivis par les frais d'entretien de l'enclos avec 21,4%. En 3<sup>ème</sup> position viennent les soins vétérinaires avec 15,3 % suivis de la nourriture avec 8,8 % et du sel 8,4 %. Si l'on veut améliorer la qualité de l'élevage, il faudra augmenter les frais réservés à l'alimentation (nourriture et sel) et soins vétérinaires.

#### **b) Dépenses d'élevage par province**

La Ville de Kigali vient en tête avec 20,8% des dépenses. Vient ensuite la province d'Umutara avec 16,9% suivie de celle de Gitarama avec 14,2 et Byumba avec 10,7%. Les provinces avec le moins de dépenses sont Kibuye avec 1,8%, Gisenyi avec 2,9%, Cyangugu avec 3,2% et Ruhengeri avec 3,3% des dépenses. Si on suppose qu'il y a une relation directe positive entre les dépenses d'élevage, l'état de santé et rendement du cheptel, il est évident que le cheptel de la Ville de Kigali a le meilleur rendement que les autres provinces. En effet, avec seulement moins de 2,86 % des effectifs (tous types confondus), la Ville de Kigali absorbe plus de 20% des dépenses d'élevage. Des efforts de vulgarisation sont donc à faire au niveau des autres provinces si on veut améliorer les rendements de l'élevage.

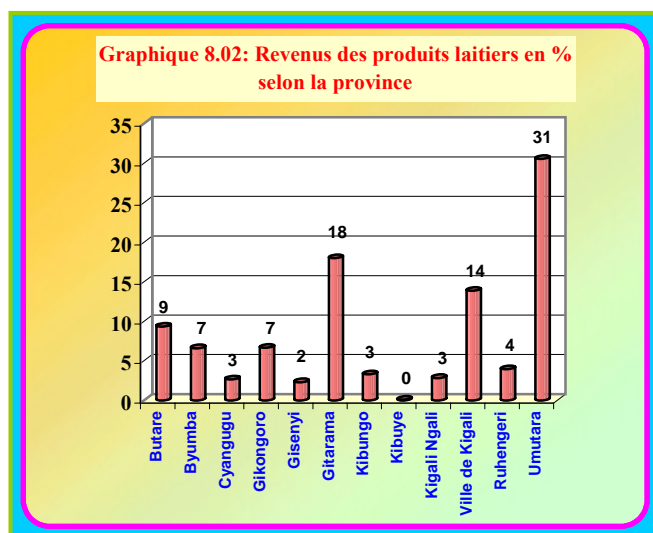


### 8.1.1.4. Revenus de l'élevage

#### a) Revenus des activités de l'élevage

Le revenu total tiré de l'élevage est de 1.251.447.797 Frw. Ce revenu est tiré en grande partie des produits laitiers (86,3%) et des œufs (9,03%). Les autres produits donnent seulement 4,66%.

#### b) Revenus des produits laitiers par province



Sur un revenu national total estimé à 1.079.734.569 Frw tiré des principaux produits laitiers par les ménages, la province d'Umutara en tire le plus de revenu avec 31 %. Elle est suivie de celle de Gitarama avec 18,0%, la Ville de Kigali avec 14 % et Butare avec 9 %. En dernière position, viennent les provinces de Kibuye avec 0,09 %, Gisenyi avec 2,31 % et Cyangugu avec 2,65 %.

Si on calcule le revenu des produits laitiers par tête de bétail (voir tableau ci-dessous), on constate que les bovins appartenant aux ménages vivant dans la Ville de Kigali rapportent un revenu moyen de 6.166 Frw (plus de 4 fois la moyenne nationale qui est de 1275 Frw). Viennent ensuite les provinces de Butare avec 2.190 Frw, Gitarama avec 1.377 Frw et Byumba avec 1.249 Frw. En dernière position viennent les provinces de Kibuye avec 23 Frw, Kigali Ngali avec 424 Frw et Cyangugu avec 938 Frw. Le manque de rendement dans ces provinces est en partie expliqué par le peu de dépenses consacrées à l'élevage.

**Tableau 8.01 : Revenus des produits laitiers par province**

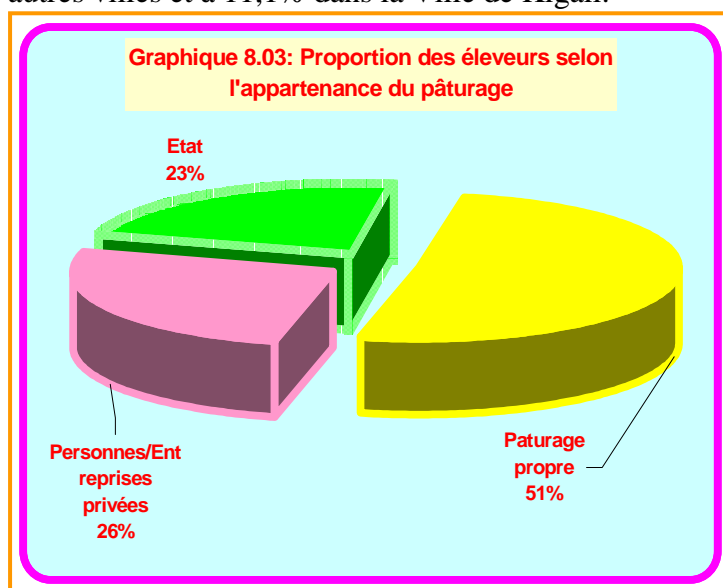
Provinces	Nombre de bovins	Revenus des produits laitiers				Revenu par tête
		Lait frais	Lait caillé	Beurre	Total	
Butare	45 948	98 363 264	0	2 276 177	100 639 440	2 190
Byumba	56 941	71 079 515	68 062		71 147 577	1 249
Cyangugu	30 541	16 588 813	12 047 503		28 636 316	938
Gikongoro	54 542	71 571 511	57 262		71 628 773	1 313
Gisenyi	26 970	24 804 441	0	96 981	24 901 422	923
Gitarama	146 503	181 484 573	12 915 953		194 400 525	1 327
Kibungo	45 262	32 290 651	542 418	2 589 294	35 422 364	783
Kibuye	43 414	637 331	243 278	116 773	997 381	23
Kigali Ngali	72 033	28 900 063	1 043 491	629 987	30 573 541	424
Ville de Kigali	24 213	145 015 032	4 283 517		149 298 549	6 166
Ruhengeri	36 095	42 036 077	479 352		42 515 429	1 178
Umutara	264 193	318 742 732	0	10 830 520	329 573 252	1 247
<b>Total</b>	<b>846 655</b>	<b>1 031 514 002</b>	<b>31 680 835</b>	<b>16 539 732</b>	<b>1 079 734 569</b>	<b>1 275</b>

### c) Revenu moyen par ménage pratiquant l'élevage

Le revenu moyen d'un ménage pratiquant l'élevage au niveau national est de 6.937 Frw mais il accuse de grandes disparités selon les strates. Il est de 68.036 Frw dans la ville de Kigali contre 34.795 Frw dans les autres villes et seulement de 5.786 Frw dans le milieu rural. Ceci laisse entrevoir que des actions importantes sont à mener en vue d'élever les niveaux de revenus en milieu rural et ainsi réduire la pauvreté. Si l'on considère les produits, les ménages vendant le lait frais en tire le plus de revenu mais aussi avec les mêmes disparités entre les milieux. 144.005 Frw dans la Ville de Kigali, 91.614 Frw dans les autres villes et 22.121 Frw dans le milieu rural

### **8.1.1.5. Caractéristiques des pâturages**

Les pâturages entretenus se retrouvent à 69,5 % en milieu rural, 19% dans les autres villes et à 11,1% dans la Ville de Kigali.



Quant à l'appartenance des pâturages, il ressort du graphique que 50,7 % de ces pâturages appartiennent à l'exploitant lui-même, 25,9 % à d'autres personnes ou entreprises privées et 23,4 % à l'Etat. Dans l'ensemble le coût moyen du pâturage est de 73.349 Frw, mais il y a une disparité du coût moyen selon que le pâturage appartient à l'exploitant (coût moyen

134.423 Frw), aux personnes ou entreprises (coût moyen 5.763 Frw) et à l'Etat (coût moyen 15.707 Frw). Ceci veut dire que l'exploitant entretient plus le pâturage qui lui appartient.

La durée moyenne d'exploitation au cours des 12 derniers mois était de 8,7 mois avec une moyenne de 9,4 mois si le pâturage appartient à l'exploitant, 7,9 mois si le pâturage appartient aux personnes ou entreprises privées et 8,3 s'il appartient à l'Etat.

### **8.1.2. Agriculture**

#### **8.1.2.1. Taille moyenne des exploitations familiales**

Au Rwanda, le manque de terre est un problème crucial. La taille moyenne de l'exploitation familiale au niveau national est de 0,76 ha. Les provinces qui disposent de plus grandes exploitations familiales sont Kibungo avec une moyenne de 1 ha, Umutara avec 0,99ha, Kigali Ngali avec 0,91 ha et Gitarama avec 0,86 ha. Celles disposant d'exploitations familiales les plus petites sont Butare (0,36 ha), Gikongoro (0,50 ha), Kibuye (0,64 ha) et Cyangugu (0,72 ha).

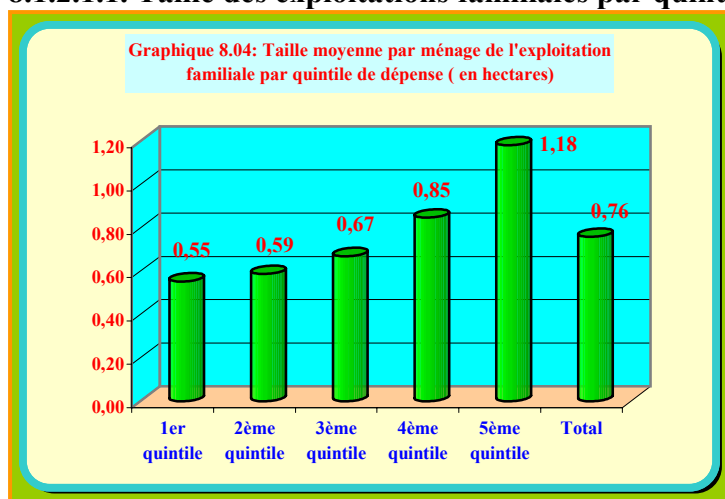
**Tableau 8.02 : Répartition des ménages selon la taille de l'exploitation et le milieu de résidence**

Taille de l'exploitation familiale	Milieu			Total
	Kigali ville	Autres milieux urbains	Milieu rural	
Moins de 0.5 Ha	96.4	81.7	54.9	58.6
De 0.5 à 1 Ha	0.7	7.9	20.7	19.0
De 1 à 1.5 Ha	1.0	2.6	11.6	10.6
De 1.5 à 2 Ha	0.4	2.6	6.4	5.8
De 2 à 3 Ha	0.4	0.9	3.8	3.5
De 3 à 4 Ha	0.4	1.4	1.3	1.2
De 4 à 5 Ha	0.2	0.7	0.6	0.5
Plus de 5 Ha	0.6	2.1	0.8	0.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Il ressort du tableau ci-contre que plus de 58,6% des ménages possèdent une exploitation dont la taille est inférieure à 0,5 Ha.

On note également que 94% des ménages ont des exploitations d'une taille inférieure à 2 Ha.

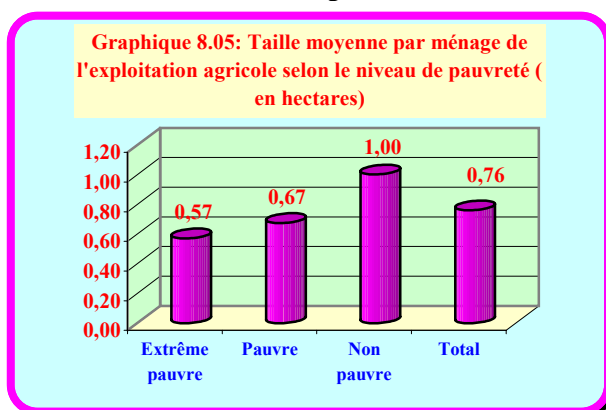
### 8.1.2.1.1. Taille des exploitations familiales par quintiles de dépenses



Si on classe les ménages par quintiles de dépenses, on constate que la taille moyenne de l'exploitation familiale du premier quintile ( le plus pauvre) est de 0,55 ha. Les ménages du 2<sup>ème</sup> quintile ont une taille moyenne de l'exploitation familiale de 0,59 ha. Ceux du 3<sup>ème</sup> ont une taille moyenne de l'exploitation familiale de 0,67 ha, Ceux du 4<sup>ème</sup> ont

une taille moyenne de l'exploitation familiale de 0,85 ha. Enfin ceux du 5<sup>ème</sup> quintile ont une exploitation familiale de 1,18 ha On constate donc, que plus l'exploitant appartient à une classe plus riche plus la taille moyenne de l'exploitation augmente, ceci laisse envisager une corrélation entre la pauvreté et l'étroitesse de l'exploitation agricole.

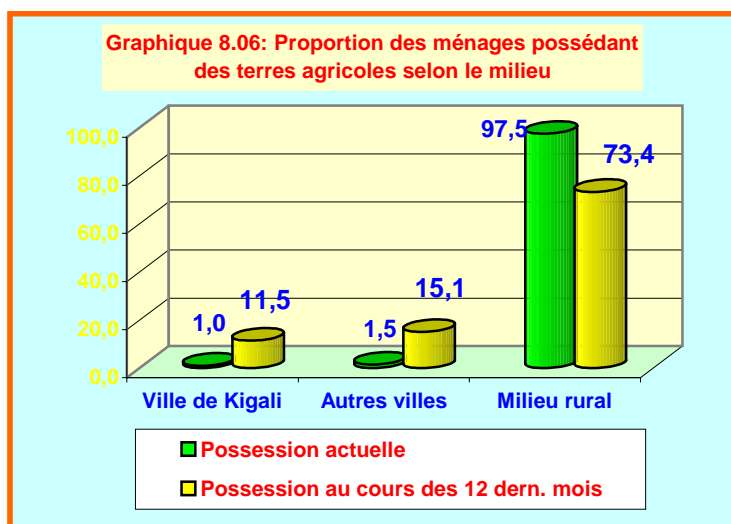
### 8.1.2.1.1. Taille de l'exploitation familiale selon le niveau de pauvreté



En plus, il apparaît que les ménages en extrême pauvreté ont une taille moyenne de l'exploitation familiale de 0,57 ha, celle des ménages pauvres est de 0,67 ha et tandis que celle des ménages non pauvres est de 1 ha. Il en ressort que, les provinces de Butare, Gikongoro et Kibuye sont en extrême pauvreté et des actions de promotion de l'agriculture devraient être menées en leur faveur.

Si on se réfère au sexe du chef de ménages, les ménages dirigés par les femmes sont plus pauvres que ceux dirigés par les hommes avec une exploitation familiale moyenne de 0,66 ha contre 0,81 ha pour les hommes. On en conclue ainsi que les femmes chefs de ménage sont plus pauvres que les hommes.

## 7. Possession des terres agricoles selon le milieu de résidence



Il ressort du graphique ci-contre qu'actuellement, 97,5 % des ménages possédant des terres agricoles sont en milieu rural, contre 1,5 % dans les autres villes et 1% dans la Ville de Kigali. Il y a 12 mois, 73,4 % des ménages possédant des terres agricoles étaient dans le milieu rural contre 15,5 % dans les autres villes et 11,5 % dans la Ville de Kigali.

## 8. Utilisation des intrants selon la taille des parcelles

83,2 % des parcelles de moins de 0,5 ha utilisent des intrants, contre 8,3 des parcelles de 0,5 à 1 ha, 5,3 % des parcelles de 1 à 1,5 % ha, 2,7 % des parcelles de 1,5 à 2 ha, 0,9 % des parcelles de 2 à 3 ha et 0,4 % des parcelles de 3 à 5 ha. On constate donc que les intrants sont surtout utilisés dans les petites parcelles de moins de 0,5 ha. Leur utilisation dans des parcelles plus grandes pourrait améliorer le rendement, augmenter la production et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire.

## 9. Superficie moyenne entretenue selon le mode d'exploitation et le sexe

Dans l'ensemble, les exploitants dont le mode d'exploitation est le métayage, ont une superficie moyenne de 0,13 ha, contre 0,15 ha pour le prêt, 0,20 ha pour le prêt gratuit, 0,23 ha pour l'appropriation et 0,33 pour les autres types d'exploitation. Les hommes qui emploient le métayage comme système d'exploitation exploitent une superficie moyenne de 0,14 ha contre 0,11 ha pour les femmes. Ceux qui recourent au prêt exploitent une superficie moyenne de 0,20 ha contre 0,04 ha pour les femmes. Ceux qui utilisent le prêt gratuit exploitent une superficie moyenne de 0,22 ha contre 0,16 ha pour les femmes. Ceux qui utilisent l'appropriation exploitent une superficie moyenne de 0,29 ha contre 0,09 ha pour les femmes. Ceux qui font recours à d'autres modes d'exploitation couvrent une superficie moyenne de 0,43 ha contre 0,11 ha pour les femmes. Dans l'ensemble et pour tous les modes d'exploitation, les hommes sont plus favorisés (0,17 ha) que les femmes (0,12 ha).

## **10. Pouvoir de décision**

Dans l'ensemble, la prise de décision est dévolue au chef de ménage. Ainsi, dans les exploitations de moins de 0,5 ha, le chef de ménage est décideur dans 87,7 % des ménages, contre 11% pour l'exploitant, 0,8 % pour un autre membre du ménage et 0,3% pour une personne vivant hors du ménage.

Dans les exploitations de moins de 0,5 ha à 1 ha, le chef de ménage est décideur dans 90,5 % des ménages, contre 8,3 % pour l'exploitant, 0,9 % pour un autre membre du ménage et 0,3 % pour une personne vivant hors du ménage.

Dans les exploitations de moins de 1ha à 1,5 ha, le chef de ménage est décideur dans 92,1 % des ménages, contre 7,1 % pour l'exploitant, 0,8 % pour un autre membre du ménage. Aucune personne vivant hors du ménage n'est décideur.

Dans les exploitations de moins de 1,5 ha à 2 ha, le chef de ménage est décideur dans 94,4 % des ménages, contre 3,6 % pour l'exploitant, 1,4 % pour un autre membre du ménage et 0,5 % pour une personne vivant hors du ménage.

## **11. Cultures selon la taille et la culture principale pratiquée il y a 12 mois**

Il y a 12 mois, 5 cultures principales occupaient 74,8 % des superficies cultivées. Il s'agit des haricots (23,5%), les patates douces (14,9%), les bananes à bière (14,2%), les maniocs (11,5%) et le sorgho (10,7 %)

Dans les exploitations de moins de 0,5 ha, les cultures principales sont les haricots avec 24,1 % des superficies, les patates douces (16,2%), les bananes à bière (13,2 %), les maniocs(11,1%) et le sorgho (10,5 %)

Dans les exploitations de 0,5 à 1 ha, les cultures principales sont les haricots avec 21,0 % des superficies, les bananes à bière (19,2 %), les maniocs(14,6 %) et le sorgho (11,4 %).

Dans les exploitations de 4 à 5 ha, les cultures principales sont les haricots avec 26,1 % des superficies, les bananes à cuire avec 17,8 %, le sorgho avec 15,3 %, et le maïs avec 13,7 %.

Dans les exploitations de plus de 5 ha, les cultures principales sont le sorgho avec 31,8 % des superficies, les pommes de terre avec 26,1 %, les patates douces avec 20,0 %, et les bananes à bière avec 13,8 %. Il en ressort que plus l'exploitation est grande, plus la culture des bananes à bière est présente. Il faudrait un rééquilibrage des cultures en faveur des autres cultures au détriment des bananes à bière

Au cours de la 1<sup>ère</sup> saison des 12 derniers mois, 5 cultures principales occupaient 75,9 % des superficies cultivées. Il s'agit des haricots (33,7%), les patates douces (14,8 %), les maniocs (9,7 %), le sorgho (9,3 %) et les bananes à bière (8,4% ). Comme pour les 12 derniers mois, ces mêmes cultures sont dominantes dans toutes les classes de superficie.

Au cours de la 2<sup>ème</sup> saison des 12 derniers mois, les mêmes 5 cultures principales occupaient 73,7 % des superficies cultivées. Il s'agit des haricots (28,0 %), les patates douces (15,5 %), le sorgho (15,5 %) les maniocs (7,7 %), et les bananes à bière (7,4%). Ces mêmes cultures sont dominantes dans toutes les classes de superficie à l'exception de classe de plus de 5 ha où on a : pommes de terre (33,3%), sorgho ( 23,9 %), haricots (14,9 %), patates douces (12,2 %), bananes (8,5%).

## **8.2. ACTIVITES NON AGRICOLES DES MENAGES**

L'EICV a permis la collecte des données sur les activités non agricoles des ménages. Des informations détaillées ont été collectées au sujet des activités non agricoles effectuées par les ménages au cours des 12 derniers mois. Les résultats sont présentés en termes d'occupations exercées par un ou plusieurs membres du ménage.

### **8.2.1. Proportion de ménages ayant effectué au moins une activité non agricole et leur localisation**

Dans l'ensemble, 16% des ménages rwandais ont effectué au moins une activité non agricole. Parmi ces ménages, 76,9% sont dirigés par les hommes contre 23,1% dirigés par les femmes.

Les activités non agricoles sont concentrées dans le milieu rural avec 75,2%, dans la Ville de Kigali 17,81% et pour les autres villes 7%.

### **8.2.2. Occupations principales des ménages selon le type et le sexe du chef de ménages**

Dans l'ensemble, les activités commerciales, occupent 61,1% des ménages : elles sont classées dans la catégorie de personnel commercial et vendeurs. Elles sont suivies par la classe des ouvriers et manœuvres non agricoles et conducteurs d'engins avec 28,7 %. Les autres catégories ne représentent que des proportions inférieures à 4% des ménages.

Si l'on se réfère au sexe du chef de ménage, la classe du personnel commercial et vendeurs occupe 57,5 % des ménages dirigés par les hommes contre 73,4 % pour ceux dirigés par des femmes. La classe des ouvriers et manœuvres occupe 30,7 % des ménages dirigés par les hommes contre 21,8 % pour ceux dirigés par des femmes. La classe des travailleurs non classés ailleurs occupe 3,4 % des ménages dirigés par les hommes contre 2,6 % pour ceux dirigés par des femmes. La classe des travailleurs spécialisés dans les services occupe 3,2 % des ménages dirigés par les hommes contre 1,2 % pour ceux dirigés par des femmes. La classe des agriculteurs (pêche) occupe 2,2 % des ménages dirigés par les hommes contre 0,8 % pour ceux dirigés par des femmes. La classe des professions libérales occupe 2,2 % des ménages dirigés par les hommes contre 0,3 % pour ceux dirigés par des femmes. La classe du personnel administratif et travailleurs assimilés occupe 0,8 % des ménages dirigés par les hommes contre 0 % pour ceux dirigés par des femmes.

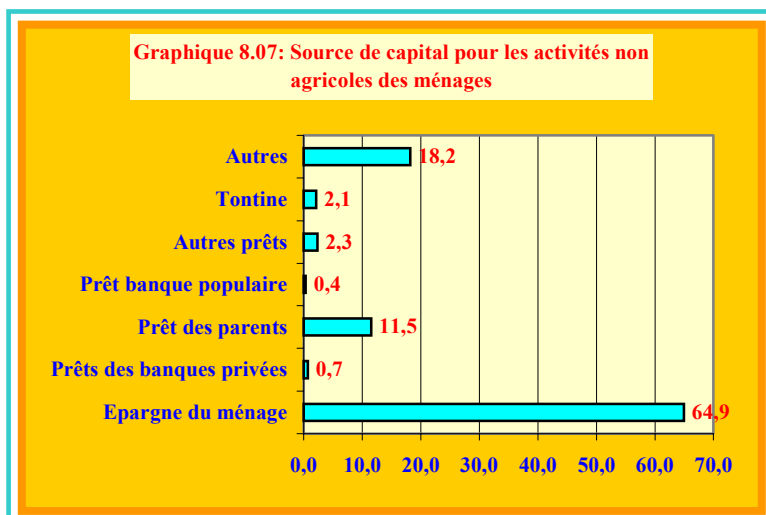
### **8.2.3. Responsables d'entreprises par occupation exercée et par sexe**

Dans les professions libérales, on trouve parmi les responsables d'entreprises 89,2 % d'hommes contre 10,8 % de femmes. Au sein des cadres supérieurs de l'administration, on compte 100 % d'hommes. Au sein du personnel administratif et travailleurs assimilés, on compte 78,4 % d'hommes contre 21,6 % de femmes. Au sein du personnel commercial et vendeurs, on compte 48,9 % d'hommes contre 51,1 % de femmes. Au sein des travailleurs spécialisés dans les services, on compte 59,7% d'hommes contre 40,3 % de femmes. Au sein des ouvriers agricoles (pêche), on compte 95,4% d'hommes contre 4,6 % de femmes. Au sein des ouvriers, manœuvres

non agricoles et conducteurs d'engins, on compte 71,4% d'hommes contre 28,6 % de femmes. Au sein des travailleurs non classés ailleurs, on compte 81,2 % d'hommes contre 18,6 % de femmes. Dans l'ensemble, on trouve parmi les responsables d'entreprises 58,5 % d'hommes et 41,5 %. Ceci montre une inégalité généralisée entre les sexes. Des actions de promotion devraient être intensifiées en faveur des femmes. Si l'on fait une analyse par sexe, on remarque que parmi les hommes, la catégorie dominante est celle du personnel du commerce et des vendeurs avec 51,2 % suivie de celle des ouvriers, manœuvres non agricoles et conducteurs d'engins avec 34,7 %. De même, on remarque que parmi les femmes, la catégorie dominante est celle du personnel de commerce et des vendeurs avec 75.2% suivie de celle des ouvriers, manœuvres non agricoles et conducteurs d'engins avec 19,5 %.

#### 8.2.4. Principale source du capital selon le sexe du responsable

Dans l'ensemble, 64,9 % des responsables déclarent que leur source de capital est l'épargne du ménage, 18,2 % les autres sources, 11,5 % le prêt des parents, 2,3 % les autres prêts, 2,1 % la tontine, 0,7% les prêts des banques privées et 0,4 % les prêts des banques populaires. La même tendance s'observe aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

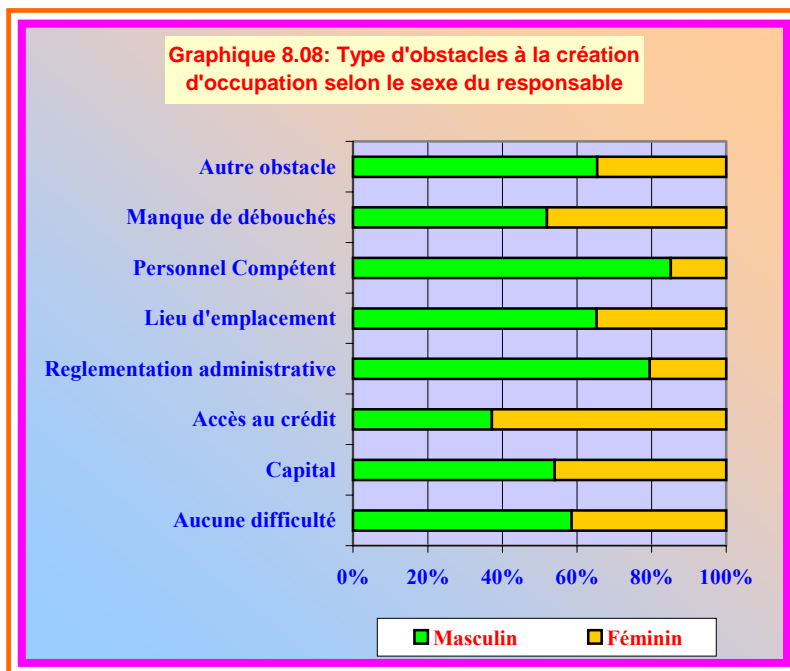


Ainsi, 65% des hommes et 64,8 % des femmes déclarent l'épargne du ménage. 20,2 % des hommes et 15,3 % des femmes déclarent les autres sources. 9,2 % des hommes et 14,3 % des femmes déclarent les prêts des parents tandis que 1,9 % des hommes et 2,3 % des

femmes déclarent la tontine.

#### 8.2.5. Type d'obstacle à la création d'occupation selon le sexe du responsable

Dans l'ensemble, 35 % des responsables déclarent qu'il n'y a aucune difficulté, 26,4 % déclarent le manque du capital, 13,9 % déclarent « autre obstacle », 12, % le manque de débouchés, 8,3 % le lieu d'emplacement, 1,9 % la réglementation administrative, 1,2 % l'accès au crédit et 0,9 % un personnel compétent. Parmi les hommes, 35,1 % des responsables déclarent qu'il n'y a aucune difficulté, 24,4 % déclarent le capital, 15,6 % déclarent « autre obstacle », 11, % le manque de débouchés, 9,2 % le lieu d'emplacement, 2,6 % la réglementation administrative, 0,8 % l'accès au crédit et 1,4% un personnel compétent.

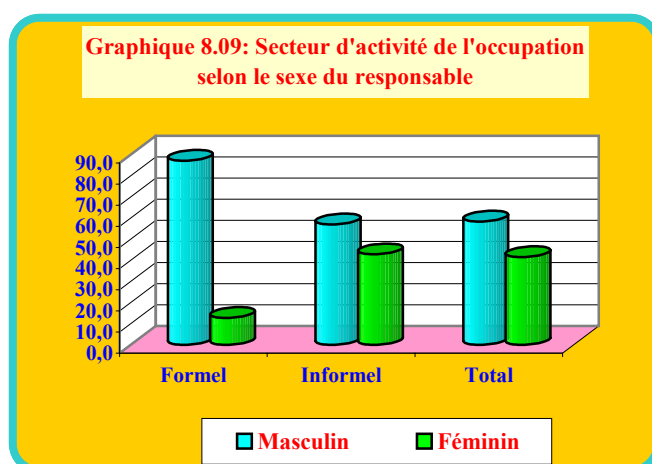


Parmi les femmes, 34,9 % des responsables déclarent qu'il n'y a aucune difficulté, 29,2 % déclarent le capital, 11,6 % déclarent « autre obstacle », 11,6 % le manque de débouchés, 6,9 % le lieu d'emplacement, 1,0 % la réglementation administrative, 1,8 % l'accès au crédit et 0,3% un

personnel compétent. Il faut constater que les femmes sont plus préoccupées par les problèmes de capital et d'accès au crédit que les hommes

Parmi ceux qui déclarent qu'il n'y a aucune difficulté à la création d'occupations on trouve 58,6 % d'hommes et 41,4 % de femmes. Parmi ceux qui évoquent le capital, 54 % sont des hommes et 46 % des femmes. Parmi ceux qui évoquent l'accès au crédit, 37,2 % sont des hommes et 62,8 % des femmes. Parmi ceux qui évoquent la réglementation administrative 79,5 % sont des hommes et 20,5 % des femmes. Parmi ceux qui évoquent le lieu d'implantation, 65,3 % sont des hommes et 34,7 % des femmes. Parmi ceux qui évoquent la compétence du personnel, 85,2 % sont des hommes et 14,8 % des femmes. Parmi ceux qui évoquent le manque de débouchés, 51,9 % sont des hommes et 48,1 % des femmes Enfin, parmi ceux qui évoquent les autres obstacles, 65,4 % sont des hommes et 34,6 % des femmes.

### 8.2.6. Secteur d'activité de l'occupation selon le sexe du responsable



Parmi les responsables occupés par le secteur formel, 87,2 % sont de sexe masculin contre 12,8 % de sexe féminin. Parmi les responsables occupés par le secteur informel, 57,2 % sont de sexe masculin contre 41,5 % de sexe féminin. On constate également que les hommes sont plus favorisés dans l'ensemble, car ils représentent 58,5 % contre 41,5 % de femmes. Parmi les hommes

responsables, 6,6 % sont occupés dans le secteur formel, contre 93,4 % dans le secteur informel. De même, parmi les femmes responsables, 1,4 % sont occupés dans le secteur formel, contre 98,6 % dans le secteur informel. Dans l'ensemble 4,4 % des



responsables sont occupés par le secteur formel contre 95,6 % pour le secteur informel.

### 8.2.7. Occupations non agricoles selon le type et le principal client

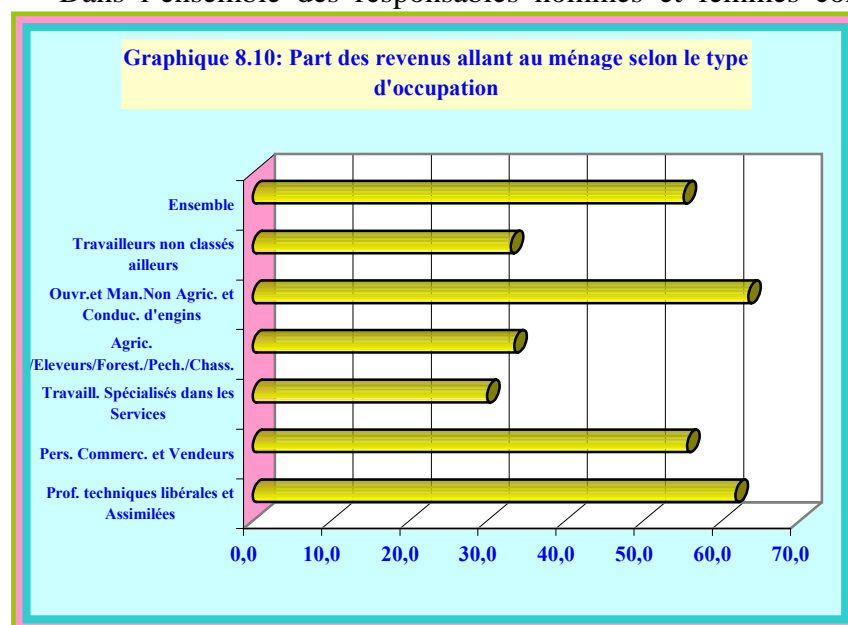
On constate que dans l'ensemble les occupations non agricoles des ménages ont pour principal client 'des individus des autres ménages' qui représentent 86%. Ensuite viennent les commerçants locaux qui occupent 9,1% de toute la clientèle et les petites entreprises avec 3,2%.

### 8.2.8. Nombre moyen mensuel de clients selon l'occupation et le sexe du responsable.

Les services fournis par le personnel commercial et des vendeurs englobent 78,2 % de toute la clientèle déclarée au niveau des activités non agricoles des ménages. Dans cette catégorie de services, on constate une légère préférence de la clientèle au sexe féminin avec 43,6% contre 34,6% pour les activités commerciales dont le responsable est de sexe masculin. En 2<sup>ème</sup> position, les clients utilisent les services des ouvriers, manœuvres non agricoles et conducteurs d'engins à 11,3 % pour les hommes et 3,8 % pour les femmes. Dans l'ensemble, les services dont les responsables sont des hommes sont utilisés par 49,8 % des clients contre 50,2 % pour ceux dont les responsables sont des femmes.

### 8.2.9. Part moyenne du revenu allant au ménage selon l'occupation et le sexe du responsable

Dans l'ensemble des responsables hommes et femmes confondus, 61,8 % du



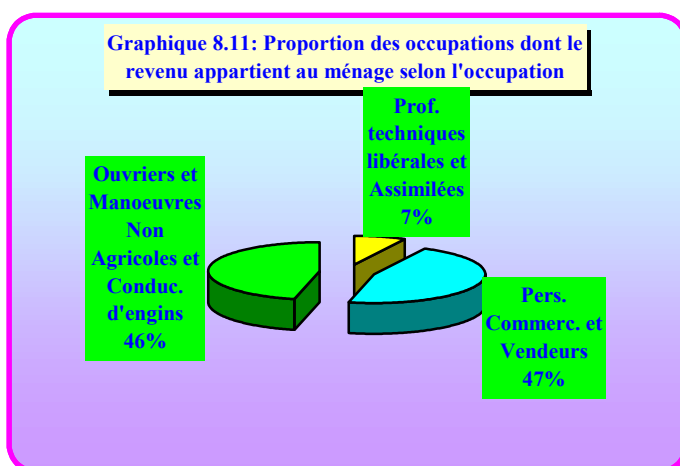
revenu provenant des professions libérales vont au ménage contre 55,6% pour le personnel du commerce et vendeurs, 30 % pour les travailleurs spécialisés dans les services, 33,5 % pour l'agriculture (pêche), 63,4 % pour les ouvriers et manœuvres

non agricoles, 33% pour les travailleurs non classés ailleurs.

Chez les hommes, la même tendance, se dessine avec 61,8% chez les professions libérales, 52,3 % chez les vendeurs, 30% chez les travailleurs spécialisés dans les services, 33,5 % chez les agriculteurs, 64,3 % chez les ouvriers et manœuvres non agricoles et 33% chez les travailleurs non classés ailleurs. Dans l'ensemble chez les hommes, 53,5 % des revenus vont aux ménages. Chez les femmes par contre, 63%

des revenus provenant du personnel employé dans le commerce vont aux ménages contre 58 % de ceux provenant des ouvrières et manœuvres non agricoles. Dans l'ensemble chez les femmes, c'est 61,8 % du revenu qui va aux ménages.

#### 8.2.10. Occupations dont le revenu appartient au ménage selon l'occupation et le sexe du responsable



Chez les hommes, 11,4 % des occupations des professions techniques libérales ont un revenu qui appartient au ménage, alors que 17% des occupations classées dans «personnel du commerce et vendeurs » ont un revenu qui appartient au ménage. De même, 71,5 % des occupations classées dans « les ouvriers et manœuvres non agricoles » fournissent tout le revenu au ménage. Chez les femmes, toutes

les occupations classées dans « personnel du commerce et vendeurs » fournissent la totalité du revenu aux ménages.

Dans l'ensemble, il ressort du graphique que 7% des occupations classées ' professions techniques et libérales' ont un revenu qui appartient au ménage et environ 46% et 47 % respectivement des occupations manœuvres non agricoles et occupations commerciales ont un revenu qui appartient au ménage.

#### 8.2.11. Durée moyenne d'existence dans l'occupation

Si un membre du ménage déclare avoir eu une occupation au cours des 12 derniers mois, on lui a posé la question sur la durée dans cette occupation. Dans l'ensemble, la durée moyenne d'existence dans l'occupation non agricole est de 6,5 années avec 7,1 années chez les hommes contre 5,5 années chez les femmes.

#### 8.2.12. Durée moyenne d'occupation non agricole au cours des 12 derniers mois selon l'occupation et le sexe du responsable

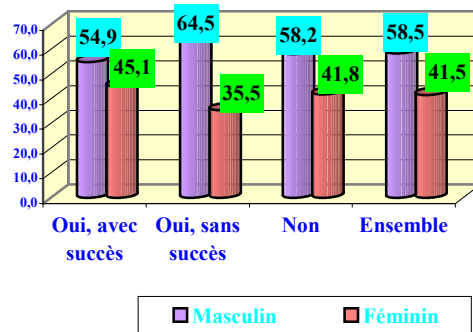
Dans l'ensemble, les occupations non agricoles ont été effectuées pendant 9 mois au cours des 12 derniers mois indépendamment du sexe du responsable. Cette tendance est observée aussi presque dans toutes les catégories d'occupations.

#### 8.2.13. Accès au crédit au cours des 12 derniers mois selon le sexe du responsable

Les activités non agricoles n'ont pas accès au crédit. En effet, 4,2 % des occupations ou activités non agricoles ont demandé et obtenu un crédit, 6,6% ont demandé sans succès et 89,2% ne l'ont pas du tout demandé.

L'accès au crédit selon le genre du responsable de l'activité non agricole est illustré dans le graphique suivant.

**Graphique 8.12: Accès au crédit au cours des 12 derniers mois pour les occupations non agricoles**



hommes, contre 35,5 % des femmes. Des mesures devraient être prises en vue, d'une part d'inciter les femmes à demander le crédit et d'autre part à leur en faciliter l'accès.

Dans l'ensemble, les hommes demandent et reçoivent plus le crédit que les femmes ce qui explique la pauvreté de celles-ci par rapport à leurs frères masculins. Ainsi, parmi les responsables ayant demandé avec succès un crédit, 54,9 % sont de sexe masculin. Parmi ceux qui ont déclaré avoir demandé le crédit sans succès, 64,5% sont des

## 8.2.14. Le volume des emprunts et des remboursements

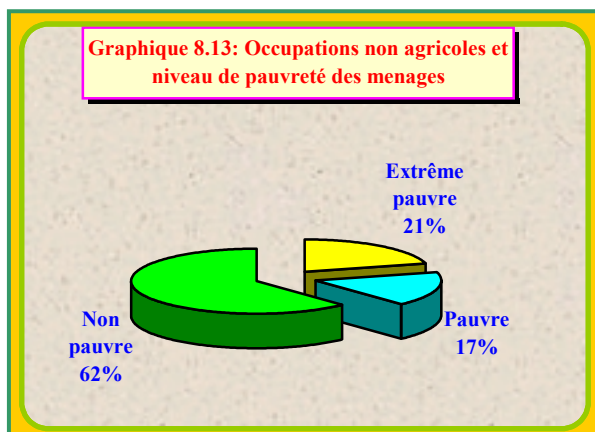
### 8.2.14.1. Emprunts moyens au cours des 12 derniers mois

Dans l'ensemble, les hommes ont eu plus accès au crédit, avec un emprunt moyen de 200.121 Frw au cours des 12 derniers mois contre 41.709 Frw chez les femmes. Des actions en faveur des femmes devraient être entreprises afin qu'elles aient plus accès au crédit. La catégorie qui en a bénéficié le plus est celle du personnel commercial et vendeurs avec 233.856 Frw pour les hommes et 43.635 Frw pour les femmes. Elle est suivie par celle des ouvriers, manœuvres non agricoles et conducteurs d'engins avec 152.194 Frw pour les hommes et 5.000 Frw pour les femmes.

### 8.2.14.2. Remboursements moyens au cours des 12 derniers mois

Comme pour les emprunts, les hommes ont remboursé plus que les femmes avec un remboursement moyen respectivement de 131.158 Frw et 12.171 Frw. Que ce soit chez les hommes que chez les femmes, les remboursements les plus importants se sont effectués dans la catégorie du personnel commercial et des vendeurs avec respectivement une moyenne de 140.791 Frw et 12.652 Frw. Elle est suivie comme pour les emprunts par celle des ouvriers, manœuvres non agricoles et conducteurs d'engins avec 134.903 Frw pour les hommes et 5.000 Frw pour les femmes.

## 8.2.15. Occupations non agricoles et niveau de pauvreté



Plus haut, nous avons vu que les occupations non agricoles constituent une source de revenu pour les ménages.

Il ressort du graphique que 62% des occupations non agricoles sont exercées par des ménages non pauvres, alors que 20,9% et 17,1% des occupations non agricoles sont exercées par des ménages

respectivement extrêmes pauvres et pauvres.

Dans le cadre des programmes de réduction de la pauvreté, des micro-crédits aux activités non agricoles devraient être accordés aux ménages.

### **CONCLUSION PARTIELLE**

Compte tenu de la forte pression démographique exercée sur l'agriculture, et vu que les terres deviennent de plus en plus rares, la création des activités non agricoles dans le milieu rural s'avère nécessaire. Elle pourrait s'inscrire dans les programmes de réduction de la pauvreté. En effet, ces activités constituent des sources de revenu pour les ménages. Cette création devra s'accompagner de mesures qui assurent un accès facile aux micro-crédits dans le monde rural.

## CHAPITRE IX : TRANSFERTS, REVENUS ET DEPENSES DIVERSES

### 9.1. TRANSFERTS EFFECTUES

**Tableau 9.1 : Transferts effectués selon le milieu**

Milieu de résidence	Envoi effectué		
	Oui	Non	Ensemble
Ville de Kigali	45.1	54.9	100.0
Autres Villes	42.7	57.3	100.0
Milieu rural	64.1	35.9	100.0
Ensemble	62.1	37.9	100.0

Les ménages ont déclaré à 62,1% effectuer des transferts en guise de solidarité vis-à-vis d'autres ménages. Ce bon comportement est affiché par plus de trois ménages sur cinq en milieu rural et un peu

plus de deux sur cinq dans l'urbain.

**Tableau 9.2 : Transferts effectués selon la province**

Provinces	Envoi effectué		
	Oui	Non	Ensemble
Butare	42.7	57.3	100.0
Byumba	59.9	40.1	100.0
Cyangugu	57.1	42.9	100.0
Gikongoro	76.3	23.7	100.0
Gisenyi	59.8	40.2	100.0
Gitarama	73.0	27.0	100.0
Kibungo	73.1	26.9	100.0
Kibuye	54.9	45.1	100.0
Kigali Ngali	55.6	44.4	100.0
Ville de Kigali	45.1	54.9	100.0
Ruhengeri	85.6	14.4	100.0
Umutara	40.1	59.9	100.0
Ensemble	62.1	37.9	100.0

La province de Ruhengeri se distingue comme la plus prompte à effectuer des envois avec 85,6% ; elle est talonnée par Gikongoro puis Kibungo et Gitarama. Ces gestes d'entraide proviennent moins souvent de Umutara, Butare ainsi que Kigali dont moins de la moitié des ménages sont portés aux transferts.

**Tableau 9.3 : Transferts effectués selon le niveau de pauvreté**

Niveau de pauvreté	Envoi effectué		
	Oui	Non	Ensemble
Extrême pauvre	53.2	46.8	100.0
Pauvre	63.4	36.6	100.0
Non pauvre	69.3	30.7	100.0
Ensemble	62.1	37.9	100.0

La prédisposition à opérer des transferts semble être fonction du niveau de vie tant l'aptitude à effectuer plus souvent des transferts est plus marquée chez les moins pauvres. Un tel constat conduit à conclure que les ménages les moins pauvres du milieu

rural sont plus enclins à voler au secours des autres citoyens.

Toutefois, en terme de valeur, les transferts provenant du milieu rural sont nettement plus faibles que ceux effectués par les urbains ; les premiers réservent aux autres individus moins du quart du montant des seconds soit 6000 Frw contre 26759 Frw. Gitarama vient juste après Kigali et avant Ruhengeri au regard du volume des transferts effectués. Kibuye et Umutara confirment leur dernière place dans cet exercice.

**Tableau 9.4. Valeur moyenne des envois selon le milieu**

Milieu	Valeur en espèces	Valeur des aliments	Autres valeurs en nature	Total des transferts effectués
Urbain	21907	2017	2835	26759
Rural	1106	4101	794	6000
Total	3161	3895	995	8052

Il apparaît avec évidence que les ruraux envoient essentiellement des produits alimentaires alors que les citadins transfèrent plus souvent de l'argent liquide; ceci est corroboré par le

tableau ci-dessous qui indiquent que 87% des ménages de Kigali effectuant des transferts le font sous forme d'argent alors que presque la même proportion chez les ruraux le fait en aliments.

**Tableau 9.5 : Répartition des ménages ayant effectués ou non des transferts selon le milieu de résidence et le type de transfert**

Résidence du ménage	Envois en espèces			Envois alimentaires			Envois en nature		
	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total
Ville de Kigali	13,0	87,0	100,0	78,3	21,7	100,0	72,0	28,0	100,0
Autres Villes	28,5	71,5	100,0	58,8	41,2	100,0	75,8	24,2	100,0
Milieu rural	81,8	18,2	100,0	11,2	88,8	100,0	90,0	10,0	100,0
Ensemble	74,8	25,2	100,0	17,8	82,2	100,0	88,2	11,8	100,0

Plus de 35% de la population (soit 2814894 individus) bénéficient des transferts opérés par les ménages ; parmi eux, la plupart, soit trois personnes sur cinq vivent dans les campagnes. Une personne sur trois des bénéficiaires reçoit des soutiens de ménages résidant dans la même ville ou la même campagne.

On remarque une forte solidarité à l'intérieur du milieu rural où seulement 6% des transferts sortent du milieu. Un ménage sur quatre à Kigali se préoccupe de ses concitoyens et seulement un dixième autre vole au secours des autres urbains. Est-ce liés à la proximité si les transferts au bénéfice de Kigali proviennent généralement de Umutara, Kigali Ngali et Gitarama ?

**Tableau 9.6. Transferts effectués selon la résidence du ménage et la résidence du bénéficiaire**

Résidence du ménage	Résidence du bénéficiaire							
	Même campagne/ Ville	Kigali	Autres Villes	Autres campagnes	Pays limitrophes	Autres pays africains	Pays hors d'Afrique	Ensemble
Ville de Kigali	4,3	20,6	10,7	57,1	4,4	1,5	1,6	100,0
Autres Villes	14,2	10,1	16,0	53,0	5,7	1,0		100,0
Milieu rural	34,3	2,2	3,3	59,7	0,4	0,0	0,1	100,0
Ensemble	33,2	2,9	3,7	59,5	0,6	0,1	0,1	100,0

Les transferts sont plus au profit des femmes que des hommes avec une forte prépondérance chez celles dans les autres pays africains. L'assistance manifestée à l'égard des Autres Villes privilégie les hommes.

**Tableau 9.7 : Répartition des bénéficiaires des transferts selon le lieu de résidence et le sexe**

Résidence du bénéficiaire	Sexe du bénéficiaire		
	Masculin	Féminin	Total
Même campagne/Ville	51,6	48,4	100,0
Kigali	43,9	56,1	100,0
Autres Villes	56,6	43,4	100,0
Autres campagnes	46,1	53,9	100,0
Pays limitrophes	45,2	54,8	100,0
Autres pays africains	17,9	82,1	100,0
Pays hors d'Afrique	50,5	49,5	100,0
Ensemble	48,2	51,8	100,0

### 9.1.2. Transferts reçus

Environ trois ménages sur cinq reçoivent des transferts venant d'autres membres du ménage. Ceux du milieu rural sont les plus gagnants de cette situation suivis de ceux des Autres Villes avec respectivement 64,7% et 32,7% des ménages.

A Kigali, un peu plus du quart des ménages profitent de ces transferts. Les provinces de Ruhengeri, Gikongoro, Gisenyi et Kibungo vivent plus intensément ces échanges tant sur le plan de l'assistance qu'elles fournissent que sur le bénéfice. A l'inverse Umutara est totalement détachée de cette solidarité.

Par rapport au niveau de pauvreté, les plus pauvres reçoivent un peu plus souvent que les moins pauvres et presque tous les transferts reçus ne sont pas à rembourser. Les transferts encaissés par les ménages proviennent essentiellement de la campagne ; les ménages de Kigali doivent l'aide dans plus de deux cas sur cinq (soit 45%) à d'autres résidents de Kigali et pour 36,4% à la campagne. Des proportions de 6,2% et 2,4% parmi les ruraux attendent leur aide respectivement de Kigali et des Autres Villes.

**Tableau 9.8 : Répartition des expéditeurs selon le lieu de résidence et le sexe**

Résidence de l'expéditeur	Sexe de l'expéditeur		
	Masculin	Féminin	Total
Même campagne/Ville	47,4	52,6	100,0
Kigali	68,9	31,1	100,0
Autres Villes	54,7	45,3	100,0
Autres campagnes	41,4	58,6	100,0
Pays limitrophes	46,2	53,8	100,0
Autres pays africains	29,3	70,7	100,0
Hors Afrique	67,6	32,4	100,0
Ensemble	45,9	54,1	100,0

Les femmes confirment leur plus grande implication dans ces mouvements de biens ; en effet, elles représentent 54,1% des expéditeurs de transferts au bénéfice des ménages.

Quand les urbains reçoivent plus d'aliments venus probablement du milieu rural, ils envoient en échange de l'argent vers les campagnes. Moins fréquents sont les biens reçus par les résidents des Autres Villes mais leur valeur reste la plus élevée.

## **9.2. REVENUS DIVERS**

Les ménages de Kigali perçoivent plus de revenus divers que les autres citoyens avec une moyenne annuelle de 4970 Frw alors que ceux des Autres Villes ont moins du tiers de ce montant et ceux du rural encore beaucoup moins (soit 234 Frw). En somme, l'accès aux revenus divers profite plus aux non pauvres qu'aux pauvres qui gagnent dix fois moins et plus les ménages dirigés par les hommes que ceux dont le chef est une femme.

Quel que soit le milieu, le niveau de pauvreté ou le genre du chef de ménage, la principale source de revenu divers semble être la location des propriétés ; elles procurent plus de gain aux citoyens de Kigali, aux non pauvres et aux ménages dirigés par les hommes. Les revenus provenant de la dot ou de l'héritage constituent la deuxième source de revenu des ménages et ils sont destinés avant tout au père de famille plutôt qu'à la mère. La vente des biens est la troisième source de revenus et elle procure plus de recettes aux citoyens des Autres Villes. Les ménages dont le chef est une femme prennent l'avantage sur les hommes au niveau des revenus de la sécurité sociale, de la pension et des indemnités d'assurance ; un tel constat est à mettre au compte du taux de veuvage plus élevé chez les femmes dont, par ailleurs, certaines ont leur mari en prison (ce qui fait d'elles des chefs de ménage de fait).



**Tableau 9.9 : Revenus divers moyen selon le milieu de résidence, niveau de pauvreté, le sexe du chef de ménage et le type de revenu**

Type de revenu	Milieu				Niveau de pauvreté			Genre du chef de ménage	
	National	Ville de Kigali	Autres Villes	Rural	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Masculin	Féminin
<b>Revenus divers provenant du secteur public</b>									
Sécurité sociale publique	342	1801	1588	189	147	7	661	145	761
Allocation pour départ	126	993	551	45	0	18	284	160	55
Pension de l'Etat	260	1215	705	172	15	86	552	152	490
Autres revenus publics	390	5249	94	23	5	11	895	471	220
<b>Revenus divers provenant du secteur privé</b>									
Sécurité sociale privée	39	403	0	12	0	0	89	26	64
Pension du secteur privé	13	0	0	14	6	0	24	3	32
Indemnité d'assurance	182	1265	44	102	40	305	251	123	305
Dot ou héritage	962	1716	549	916	158	537	1852	1168	524
Jeux de hasard	33	346	0	10	17	1	62	45	8
Loterie nationale	12	15	29	12	18	1	12	13	11
Vente de terrains	337	1056	635	271	283	221	435	352	303
Vente des biens	828	5121	6421	316	115	136	1757	1125	199
Contributions autres	64	634	551	4	0	3	146	70	51
Location de propriétés	3930	49983	8926	193	267	441	8676	4111	3546
Revenu net	977	4399	2974	647	464	409	1677	1352	182
Autres revenus privés	1192	5322	2751	822	178	434	2415	1562	411
<b>Total</b>	<b>605</b>	<b>4970</b>	<b>1614</b>	<b>234</b>	<b>107</b>	<b>163</b>	<b>1237</b>	<b>680</b>	<b>448</b>

### 9.3. DEPENSES DIVERSES

En ce qui concerne les dépenses diverses, les efforts fournis dans les cérémonies sont très significatifs ; les mariages et les dots engendrent davantage de dépenses avec une moyenne annuelle des 4394 Frw par ménage et par an. Le deuxième emploi des ressources demeure les impôts et taxes puis les fêtes religieuses. Cependant ce schéma présente des dissonances selon le milieu et le niveau de pauvreté ou selon le genre du Chef de ménage.

**Tableau 9.10 : Dépenses moyennes selon le milieu de résidence, niveau de pauvreté, le sexe du chef de ménage et la nature des dépenses**

Nature des dépenses	Milieu				Niveau de pauvreté			Genre du chef de ménage	
	National	Ville de Kigali	Autres Villes	Rural	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Masculin	Féminin
Impôts/Taxes	1610	10868	19412	323	249	332	3366	2075	626
Contribution à des projets	668	2815	2667	438	227	313	1212	790	411
Oeuvres charitables	579	2948	2185	344	149	206	1120	715	291
Dons et cadeaux	531	5443	1138	131	49	49	1165	700	173
Mariage/dot	4394	22280	14814	2673	1344	2011	8115	5375	2318
Baptême	1083	3081	1746	907	654	736	1612	1172	896
Décès	978	5758	2994	542	192	290	1969	1084	753
Fêtes religieuses	1183	5754	3168	765	335	682	2147	1391	743
Sacrifices	438	2442	2740	209	130	191	816	526	252
Autres cérémonies	301	2131	1666	115	20	59	654	369	156
Autres dépenses	762	3041	398	597	119	305	1527	982	297
<b>Total</b>	<b>1139</b>	<b>6051</b>	<b>4812</b>	<b>640</b>	<b>315</b>	<b>470</b>	<b>2155</b>	<b>1380</b>	<b>629</b>

En effet, à Kigali les dépenses de mariages coûtent plus de cinq fois le niveau national alors que les dépenses de décès équivalent celles des fêtes. On remarque également une part importante allouée aux baptêmes.

Dans les Autres Villes le poids des impôts et taxes dépasse toutes les autres dépenses, les sacrifices sont plus importants que dans les autres milieux.

Le milieu rural enregistre les dépenses les plus faibles et se préoccupe essentiellement des cérémonies (notamment les mariages).

Les ménages pauvres effectuent moins de dépenses et s'ils le font c'est surtout dans les cérémonies. Suivant le genre du chef de ménage, les hommes dépensent plus que les femmes sur toutes les lignes.

## **CHAPITRE X : BIENS DURABLES, CREDITS ET EPARGNE**

### **10.1. BIENS DURABLES**

Les ménages urbains possèdent plus de biens durables que les ruraux et les non pauvres plus que les pauvres.

A Kigali presque un ménage sur deux possède un salon complet et une radio et deux sur cinq, une radio cassette. Environ 15% possèdent une télévision, 6,2% une voiture et 2,6% un vélo. Dans les autres milieux, on trouve 36,4% dans les Autres Villes et presque un quart en milieu rural de ménages détenteurs d'une radio tandis que le tiers et 7,6%, respectivement, ont une radio-cassette, 8,7% et 6,8% un vélo.

Alors que les pauvres n'ont presque aucun bien durable, les non pauvres eux gardent la plupart des biens et des plus importants ; seulement 16% des extrêmement pauvres et 27,3% des pauvres contre 37,4% des non pauvres détiennent des radios et les proportions respectives pour la possession de vélo sont 2,5%, 5,7% et 10,6%.

Presque tous les biens sont acquis récemment soit moins d'un an.

### **10.2. EPARGNE**

Plus d'un ménage sur cinq déclarent avoir un membre au moins qui épargne. Cette situation est loin d'être homogène pour tous les milieux et les niveaux de pauvreté. En effet, à Kigali, ils sont 43,4% et dans les Autres Villes 42,3% contre 19,7% parmi les ruraux. Chez les pauvres c'est seulement 11,6% contre presque un tiers des non pauvres.

Parmi ceux qui épargnent, environ deux sur cinq possèdent des comptes d'épargne avec une plus forte proportion en milieu urbain : 90% à Kigali et 85% dans les Autres Villes. Les comptes d'épargne en milieu rural ne sont détenus que par 28,1% des ménages épargnants. Moins d'un ménage sur dix parmi les pauvres contre 55,5% des non pauvres possèdent un compte d'épargne.

Par contre la tontine, forme informelle d'épargne, est plus l'apanage des pauvres et du milieu rural.

### 10.3. CREDITS

Tableau 10.1 : Répartition des ménages selon l'existence de dette

Existence de dette dans le ménage	Milieu de résidence			
	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Oui	16,7	16,0	33,8	32,1
Non	83,3	84,0	66,2	67,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Alors qu'un ménage sur trois du milieu rural est endetté c'est seulement 16% qui le sont en milieu urbain. Dans l'ordre, ce sont les provinces de Gitarama, Cyangugu et Ruhengeri qui présentent la plus forte proportion de ménages

endettés ; à l'inverse, Kigali, Kibungo et Gisenyi enregistrent une faible proportion. Plus on est pauvre plus on est enclin à contracter des dettes.

Tableau 10.2 : Répartition des ménages selon le type de garantie demandée

Garantie pour le prêt	Milieu de résidence			
	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Terre		2.0	2.1	2.0
Troupeau	5.8	1.7	1.3	1.5
Habitation	5.1	8.6	0.7	1.0
Autre garantie	4.5	7.4	2.7	2.8
Aucune garantie	84.7	80.1	93.2	92.7
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Dans une grande majorité des cas (92,7% des cas), la garantie n'est pas requise ; les rares fois, elle porte sur la terre ou le troupeau.

Tableau 10.3 : Raisons de refus du prêt selon le milieu de résidence

Raisons de refus du prêt	Milieu de résidence			
	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Revenu insuffisant	9.2	20.3	14.2	13.7
Garantie insuffisante	28.2	7.1	8.6	11.8
Problèmes liés aux dettes antérieures	3.2			0.5
Objet du prêt inapproprié	4.8	9.0	3.2	3.7
Autres raisons	54.5	63.6	74.0	70.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Outre des raisons non explicitement exprimées, à Kigali, la raison prépondérante de refus des prêts est l'insuffisance de la garantie tandis que dans les autres milieux, on oppose l'insuffisance du

revenu pour rejeter la demande de prêt. Dans toutes les provinces, les raisons précédemment citées sont dominantes sauf à Kibungo où un ménage sur dix déclare qu'à leur demande, il leur est rétorqué que l'objet du prêt est inapproprié.

Quel que soit le niveau de pauvreté, l'obstacle majeur pour l'accession au prêt reste le revenu insuffisant avec certes, une dominance chez les plus pauvres. Parmi les candidats aux prêts, 6,2% et 5,2 respectivement chez les moins pauvres et les non pauvres de ménages butent devant l'inadéquation du motif du prêt.

Tableau 10.4 : Source du prêt selon le milieu de résidence

Source du prêt	Milieu de résidence			
	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Banque d'Etat	3.6	10.6	1.6	1.8
Banque privée	10.5	18.3	1.7	2.3
Crédit rural		1.1	1.5	1.5
Mutuelles agricoles			4.3	4.1
Coopérative	6.5		1.2	1.4
ONG	3.7	2.3	0.3	0.5
Société	6.5	5.7	2.4	2.6
Autres institutions formelles	5.0	2.2	1.3	1.5
Prêteur			0.4	0.4
Commerçant	15.3	12.1	15.2	15.2
Agriculteur		3.0	26.3	24.9
Parents	45.6	41.8	39.7	39.9
Tontine/fonds communautaires	1.2	0.8	1.7	1.7
Autre informel	2.0	2.0	2.2	2.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Presque deux prêts sur cinq sont obtenus auprès des parents et ceci pour tous les milieux ; dans l'ensemble, un quart autre est offert par des agriculteurs et 15,2% par des commerçants. Un prêt sur dix à Kigali est octroyé par des Banques privées contre 18,3% dans les Autres Villes. Seulement 3,6%, 10,6% et 1,6% respectivement à Kigali, dans les Autres Villes et en milieu rural accèdent aux prêts des banques publiques. Le crédit rural et les mutuelles agricoles offrent rarement des crédits.

En dehors de Kigali, Byumba est plus prompte à recourir au prêts des banques (avec 7,7%) devant Kibuye (pour 7%) et Gikongoro (6%). Les sources ne diffèrent pas selon le niveau de pauvreté ; par contre, les non pauvres recourent plus souvent aux banques et les pauvres, généralement agriculteurs, s'adressent le plus aux mutuelles agricoles et aux tontines.

Tableau 10.5 : Utilisation des prêts selon le milieu de résidence

Objet du prêt	Milieu de résidence			
	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Terre et équipement agricole	7.7	4.1	12.8	12.5
Intrants agricoles			0.7	0.7
Expansion d'une entreprise	18.3	16.8	3.7	4.5
Habitat	11.4	16.1	3.6	4.1
Education	2.3	7.6	2.7	2.8
Santé	2.1	8.6	15.0	14.4
Cérémonies	2.1	2.3	3.6	3.6
Biens de consommation	34.3	28.2	43.8	43.2
Autre objet	21.8	16.2	14.0	14.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

Plus de deux prêts sur cinq sont destinés à l'acquisition de biens d'équipement alors que 14,4% autres, servent aux soins de santé et 13,2% aux facteurs de production agricoles (terre, équipement et intrants agricoles). Cette hiérarchie varie suivant le milieu car

en milieu urbain, les principaux motifs de prêts sont plutôt pour l'expansion des entreprises ou l'habitat avec 18,3% et 11,4% à Kigali, 16,8% et 16,1% dans les Autres

Villes. Le mobile agricole se distingue en milieu rural avec plus de 13% et surtout la santé (15,0%) tandis que peu de prêts sont destinés à l'expansion de l'entreprise ou à la santé.

Tableau 10.6 : Montant moyen des prêts selon son utilisation

Objet du prêt	Montant du prêt
Terre et équipement agricole	14689
Intrants agricoles	4956
Expansion d'une entreprise	92038
Habitat	281727
Education	21049
Santé	3990
Cérémonies	25040
Biens de consommation	3991
Autre objet	21576
Total	24530

Bien que rares, les prêts pour les besoins d'habitat sont relativement plus élevés : en moyenne ces types de prêts s'élèvent à 281727 Frw contre 92038 Frw pour l'expansion des entreprises. Les montants pour les cérémonies se chiffrent à 25040 Frw alors que 14689 Frw sont alloués aux activités agricoles.

## CONCLUSION

Dans ce rapport succinct, nous venons de présenter les informations qui donnent une vue d'ensemble sur les conditions de vie des ménages rwandais telles qu'observées à travers l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICV). Certes, il n'a pas été possible d'entrer en détails dans l'explication des différents phénomènes observés, aussi, croyons-nous que les analyses sectorielles approfondies, qui sont planifiées, combleront ce vide.

Il est ressorti des analyses, l'interrelation entre les aspects démographiques et les indicateurs de pauvreté. Comme on le sait, le volume et l'accroissement de la population sont généralement considérés comme les principaux facteurs déterminant l'augmentation de la demande des biens et services. Pour notre cas, la pression s'exerce en particulier sur la demande alimentaire et donc sur les espaces agricoles, en raison surtout de la part des agriculteurs dans l'ensemble de la population occupée.

Le phénomène de pauvreté est multidimensionnel. Les liens ont été trouvés entre la pauvreté et le niveau d'instruction, la taille du ménage, la qualité de la santé, ... Une analyse approfondie orientée vers les différents aspects de la pauvreté ne peut que donner lieu à la détermination des politiques ciblées à mettre en place dans le cadre de la réduction de la pauvreté.

Très attendues, les données issues de l'EICV sont déjà largement utilisées. Outre la mesure de la pauvreté, elles ont été utilisées dans l'actualisation des coefficients budgétaires pour les besoins de l'Indice des Prix à la Consommation. De même, elles ont permis la détermination d'éléments de consommation, de dépense et d'épargne des ménages effectuée à partir de ces données au profit de la comptabilité nationale. Ceci sans parler de sa contribution à la finalisation du document de stratégie de réduction de la pauvreté (PRSP). Nous pouvons donc affirmer que les objectifs, assignés à cette enquête par le MINECOFIN, ont effectivement été atteints.

En définitive, nous ne pouvons nullement prétendre avoir achevé ce sujet. Dans le cadre de ce rapport, nous n'avons fait qu'effleurer les différents sujets et surtout susciter l'intérêt des chercheurs que nous invitons à mettre à profit l'immense base de donnée issue de cette enquête.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ✓ BOCQUIER Philippe, *La transition urbaine est-elle achevée en Afrique subsaharienne ?*, *Les Dossiers du CEPED* n° 34, **Juillet-Septembre 1999**.
- ✓ LSMS, Working Papers N°124 *Constructing an Indicator of Consumption for the Analysis of Poverty* ;
- ✓ McKAY Andrew et Cheikh O. HOUEBIB, *Profil de la Pauvreté en Mauritanie*, 1992;
- ✓ MINECOFIN (1996), *Enquête Socio-Démographique*, Direction de la Statistique, Kigali.
- ✓ O. N'DAH Sidna, SARR Oumar et El Hassene O. INEGIH, *Profil de la Pauvreté en Mauritanie*, 1996 ;
- ✓ ONAPO, *Enquête Démographique et de Santé 2000 (ESDRII)* , Rapport General.
- ✓ PILON Marc, Familles africaines en plein remue-ménage in *La chronique du CEPED*, Avril-Juin 1996, n° 21.
- ✓ Présidence de la République, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, Volume VI, Bureau Central de Recensement, 1984.
- ✓ Rapport Mondial sur le Développement Humain 1997, PNUD;
- ✓ RAVAILLON Martin, "*Comparaisons de la Pauvreté* ", LSMS Doc. Travail N°22 ;
- ✓ République Rwandaise, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (1991), Résultats définitifs*, Service National de recensement, 1994.
- ✓ RUTY Pacifique, *La population Rwandaise face aux enjeux du développement durable* in *La Revue Scientifique de l'Université Libre de Kigali*, décembre 2001.
- ✓ SCHOUMAKER Bruno et TABUTIN Dominique, *relations entre pauvreté et fécondité dans les pays du sud : connaissances, méthodologie, et illustrations*; Document de Travail n° 2 Février 1999, Département des Sciences de la Population et du développement, UCL.
- ✓ SCOTT Chris, *Plan de sondage de l'EICV*, 1997 ;
- ✓ *The Social Dimensions of Adjustment Integrated Survey*, SDA, Working paper N°14 ;



# ANNEXES

## ANNEXE I:

### **Théorie de sondage à deux degrés**

Le plan de sondage utilisé pour l'EICV est le sondage classique "d'échantillon autopondéré avec probabilités proportionnelles à la taille au 1<sup>er</sup> degré". Nous exposons d'abord la théorie: ensuite nous verrons les modifications qui s'imposent dans la pratique.

On suppose un échantillon à deux degrés de sondage. Au 1<sup>er</sup> degré on sélectionnera un certain nombre d'unités aréolaires (les unités primaires, ou UP). Au 2<sup>ème</sup> degré on tirera des ménages au sein de chaque UP tirée.

Soit  $M_i$  le nombre de ménages existant dans l'UP  $i$ .  $M_i$  est donc la taille de l'UP  $i$ .

On tirera les UP avec probabilités proportionnelles à la taille  $M_i$ . La probabilité de tirage pour l'UP  $i$  sera donc

$$p_{1i} = k M_i \quad \text{----- (1)}$$

Plus exactement,  $p_{1i}$  est la probabilité pour que l'unité  $i$  soit tirée dans l'échantillon,  $k$  étant une constante. L'indice  $1$  est introduit pour signaler le 1<sup>er</sup> degré de sondage.

On peut déterminer la constante  $k$  de la manière suivante. Faisons la somme de l'équation (1) sur la totalité de la population. On doit obtenir à gauche le nombre d'unités qui seront tirées, disons  $a$ . A droite on aura  $k M$ , où  $M$  est le nombre total de ménages dans la population, soit la somme des  $M_i$ . Nous avons donc  $k = a/M$ , d'où:

$$p_{1i} = aM_i/M \quad \text{----- (2)}$$

Quant au 2<sup>ème</sup> degré de sondage, on tirera un certain nombre  $b_i$  de ménages dans l'UP  $i$  qui en contient  $M_i$ . La probabilité de tirage pour un ménage donné dans cette UP sera donc

$$p_{2i} = b_i/M_i \quad \text{----- (3)}$$

Il s'agit ici de la probabilité conditionnelle, qui suppose que l'UP  $i$  ait déjà été tirée.

La probabilité globale pour un ménage d'être tiré est le produit de  $p_{1i}$  et  $p_{2i}$ , d'où

$$F_i = p_{1i} \cdot p_{2i} = (aM_i/M) \cdot (b_i/M_i) = ab_i/M \quad \text{----- (4)}$$

Il en suit que si on tire un nombre constant  $b$  de ménages dans chaque UP la probabilité globale sera pour tout ménage

$$F = ab/M \quad \text{----- (5)}$$

Autrement dit, tous les ménages auront la même probabilité d'être tirée. Un tel échantillon est appelé auto pondéré. Il représente directement la population sans qu'on ait besoin de le pondérer. Les moyennes, rapports, pourcentages ou taux trouvés dans l'échantillon peuvent être cités tels quels, comme estimations des moyennes, taux, etc. correspondants dans la population.

A part l'avantage d'être auto pondéré le fait qu'on aura un nombre fixe **b** de ménages à étudier dans chaque UP présente un avantage considérable d'ordre logistique.

Malheureusement dans la pratique ce modèle convenable ne correspond pas toujours à la réalité. Le  $M_i$  qui figure à la formule (2) doit être connu pour chaque unité avant qu'on puisse entamer le tirage au 1<sup>er</sup> degré. Dans beaucoup d'enquêtes ces chiffres sont assez inexacts. C'est ainsi qu'on préfère utiliser les données issues du dénombrement dans les UP échantillons comme  $M_i$  dans la formule (3). Au moins ceux-ci seront à jour. Si ces valeurs divergent (appelons  $M_i'$  celui qui vient du dénombrement) la formule (4) deviendra

$$F_i = (ab_i/M).(M_i/M_i') \text{ ----- (6)}$$

Même si on admet **b** constant, nous voyons que cela ne nous donne plus l'auto pondération. La  $F_i$  va varier dans chaque UP. On sera obligé d'introduire le coefficient de pondération  $W_i = M_i'/M_i$  ----- (7) propre à chaque UP de l'échantillon.

Dans la présente enquête nous ne savons pas si ces poids seront nécessaires. Tout dépend de l'importance de la divergence entre le  $M_i$  fourni par le responsable de la cellule et le  $M_i'$  de l'agent de dénombrement. Si ces chiffres s'accordent approximativement (par exemple, si on ne trouve aucune UP avec une divergence dépassant 5%) on pourra être assez sûr que la pondération, théoriquement nécessaire, n'aurait qu'un impact négligeable sur les résultats. C'est une question qu'on ne pourra aborder qu'après de disposer des résultats de l'enquête.

La discussion qui précède suppose qu'on se situe dans une seule strate. En fait, comme on voit au tableau 2, notre échantillon sera constitué dans 13 strates. Si on désigne la strate par l'indice **h**, on doit insérer cet indice dans chacune des formules de (1) à (7). Par exemple, la formule (5) devient

$$F_h = a_h b_h / M_h \text{ ----- (5')}$$

L'auto pondération dont on a parlé plus haut dépend de la constance de **F**. Or même si  $F_{hi}$  est constante sur **i**, elle ne sera pas constante sur **h** dans notre enquête car le paramètre  $M_h$  varie selon **h**. Par conséquent notre échantillon, même s'il est auto pondéré au sein de chaque strate, ne sera jamais auto pondéré à travers les strates. Il y aura donc un poids à donner à chaque strate si on veut réunir les données provenant de plusieurs strates. On parlera encore des pondérations au chapitre 6.

## Application: 1<sup>er</sup> degré de sondage

Afin d'appliquer la méthodologie décrite plus-haut, il faudra disposer des éléments suivants:

- La liste des cellules/zones par strate, avec la taille  $M_{hi}$  de chacune telle que signalée par le responsable. Au moment de la rédaction de ce rapport ces listes ont été commandées. On peut espérer les voir au siège au cours du mois d'août. Dès qu'une des listes soit disponible pour une strate on pourra faire la somme des tailles  $M_h = \sum M_{hi}$ . En même temps on calculera les cumuls des tailles qu'on ajoutera dans une colonne de droite sur la liste.
- Les effectifs  $a_h$  de cellules/zones à tirer. Ce sont les chiffres qu'on trouve dans la colonne (5) du tableau 2.

Avec ces données en main on procèdera à un tirage des cellules/zones avec probabilités proportionnelles à la taille, en appliquant la méthode de sondage systématique (c'est-à-dire, tirage à intervalle fixe). Le travail se fera indépendamment dans chaque préfecture, les préfectures étant les strates. Le fait de tirer par la méthode systématique contribue un élément de stratification supplémentaire dans la mesure où les cellules figurent dans la liste selon un ordre significatif. Dans cette hypothèse, tirer à intervalle fixe signifie tirer dans toutes les parties de la liste, ce qui assure une bonne répartition de l'échantillon sur la variable qui détermine l'ordre des unités dans la liste. C'est ce qu'on appelle la stratification implicite. Dans notre cas nous savons peu de choses à l'avance sur les caractéristiques des unités (cellules) mais on peut au moins les ordonner selon la hiérarchie administrative (préfecture-commune-secteur-cellule). Beaucoup de variables sont liées statistiquement à la situation géographique: une telle stratification implicite tendra donc vers une diminution de l'erreur de sondage en assurant une bonne répartition de l'échantillon dans l'espace.

Les étapes du tirage de l'échantillon au 1<sup>er</sup> degré sont les suivantes.

Vérifier d'abord que la liste des cellules/zones sur laquelle on fera le tirage est bien classée dans l'ordre hiérarchique administratif avant de calculer les cumuls.

Dès qu'on dispose de  $M_h$  et  $a_h$  pour une strate  $h$  on pourra calculer l'intervalle de sondage  $I_h = M_h/a_h$ , arrondi à l'entier.

Trouver un nombre aléatoire  $C_h$  entre 1 et  $I_h$ .

Ecrire la série de sondage:

$C_h : C_h + I_h : C_h + 2I_h : C_h + 3I_h : \text{etc.}$

En approchant cette série avec la colonne des cumuls des tailles, on tirera les cellules/zones. La méthode en est la suivante. Pour chaque terme de la série chercher parmi les cumuls le premier qui est égal ou supérieur à ce terme. La ligne qui contient ce cumul correspond à la cellule tirée.

Après avoir effectué le tirage, vérifier qu'on a effectivement tiré le nombre  $a_h$  de cellules/zones souhaitées.

Vérifier le tirage de chaque unité. L'expérience montre qu'au premier essai des gens se trompent d'une ligne de temps en temps en effectuant un tirage de ce genre.

Application: 2<sup>ème</sup> degré de sondage (ménages)

On enverra d'abord des agents dans toutes les cellules/zones tirées pour effectuer le dénombrement: c'est-à-dire faire la liste de tous les ménages habitant la cellule/zone. Ces visites seront planifiées pour être effectuées environ 2 mois avant l'enquête dans la cellule/zone concernée. Les listes seront ramenées au siège dès qu'elles seront complètes.

On tirera l'échantillon de 2<sup>ème</sup> degré en sélectionnant les ménages à partir de ces listes. A cette fin, on aura besoin des éléments suivants pour chaque unité  $i$  tirée:

La liste des ménages obtenue lors du dénombrement

Son effectif - nombre de ménages  $M_i$ ,

Le nombre de ménages à tirer dans chaque unité.

C'est à ce point qu'on doit soulever la question de ménages défaillants, qu'il s'agit de refus, d'absents ou de non trouvés. De différentes enquêtes ont adopté des différentes méthodes pour traiter de ce problème. Dans une enquête qui suppose un nombre fixe de ménages à enquêter dans chaque aire, il convient de remplacer chaque ménage défaillant par un autre qui peut être enquêté. C'est notre cas. Enfin pour permettre de tels remplacements il convient de sélectionner dès le départ un excédent de ménages. On constituera ainsi pour chaque cellule/zone un petit échantillon de réserve.

En milieu urbain il est prévu de tirer  $b = 9$  ménages à enquêter par cellule/zone. On ajoutera une réserve de 3. Total à tirer:  $b' = 12$ .

En milieu rural il est prévu d'enquêter  $b = 12$  par cellule. On ajoutera 4 de réserve. Total à tirer:  $b' = 16$ .

Le tirage sera fait au siège. On divise  $M_i$  par  $b'$  et on arrondit à l'entier pour obtenir l'intervalle de tirage  $I_i$ . On cherche un nombre aléatoire  $c_i$  entre 1 et  $I_i$  pour débiter. On numérote les ménages de 1 à  $M_i$ . Les ménages tirés sont ceux portant les numéros

$$c_i : c_i + I_i : c_i + 2I_i : c_i + 3I_i : \text{etc.}$$

Après le tirage, vérifier qu'on a effectivement tiré les  $b'$  souhaités. Dans le cas contraire, ou bien on a fait une erreur, ou bien il s'agit d'une chance de l'arrondi qui a donné 1 de trop ou 1 de moins. S'il s'agit d'une erreur, la rectifier. Si on a obtenu un

de plus, en supprimer un au hasard. Si on a tiré un de moins, tirer un ménage de plus dans la liste, au hasard.

Numéroter les ménages tirés de 1 à 12 (milieu urbain) ou de 1 à 16 (milieu rural).

Il convient d'affecter à la liste des réserves les ménages numérotés 4, 8 et 12 en milieu urbain, et les ménages numérotés 4, 8, 12 et 16 en milieu rural. Ces listes de réserves seront détenues par le contrôleur. Sur la liste destinée à l'enquêteur on fera figurer seuls les ménages choisis initialement pour l'enquête (numéros non divisibles par 4). Au cas où l'enquêteur ne pourrait pas interviewer le ménage, il doit demander au contrôleur un remplaçant: le contrôleur doit se satisfaire quant à l'impossibilité de l'interview initiale avant d'admettre le remplacement. Dans l'affirmatif, il donnera à l'enquêteur le nom du remplaçant le plus proche dans la liste.

Lorsque l'enquêteur utilise un ménage de remplacement il ne lui donne pas le numéro du ménage remplacé: au contraire, il doit maintenir le numéro (divisible par 4) qui lui est signalé par le contrôleur. De cette manière on sait qu'un remplacement a eu lieu.

## **ANNEXE II:**

### **CONTENU DU QUESTIONNAIRE MENAGE**

Le questionnaire ménage a été utilisé pour la collecte des informations auprès des ménages. Il comprend deux parties A et B. Nous tentons de résumer les informations contenues de ce questionnaire. Pour le complément d'informations, le questionnaire ménage peut être obtenu à la Direction de la Statistique.

#### **Section 1 : Membres du ménage**

La section 1 permet d'identifier les membres habituels du ménage et de collecter les informations sur leurs caractéristiques démographiques (sexe, âge, lien de parenté avec le chef de ménage, situation matrimoniale).

#### **Section 2 : Education**

La section concerne tous les membres du ménage âgés de 7 ans et plus. Elle permet de mesurer la fréquentation et le niveau scolaire des membres du ménage et des dépenses relatives à l'éducation à tous les niveaux. La section permet d'avoir des informations sur le nombre d'années passées à l'école primaire, le type d'école fréquentée. La carrière dans l'enseignement, les cours de formation de courte durée et l'alphabétisation font partie des informations collectées dans cette section.

#### **Section 3 : Santé**

La section sur la santé fournit des informations sur la prévalence sanitaire des membres du ménage, le coût des soins médicaux, l'accès et l'utilisation des services de santé. En outre, on y trouve des données sur les services de santé préventive, la pratique des méthodes d'espacement des naissances, la fertilité pour les femmes âgées de 12 à 49 ans et l'anthropométrie des enfants de 3 à 59 mois.

#### **Section 4 : Emploi et Utilisation du temps**

Elle permet de collecter les informations sur le type et caractéristiques des occupations principales et secondaires des membres du ménage âgés de 7 ans et plus. Elle traite également de la recherche du travail, l'historique d'emploi et des activités domestiques.

#### **Section 5 : Migration**

La mobilité spatiale des membres du ménage âgés de 15 ans et plus. Le lieu de résidence antérieure, la raison de migration et le type d'occupation dans la résidence antérieure.

## **Section 6 : Habitat**

La qualité de l'habitation est un indicateur du bien être des membres du ménage. Dans cette section, on collecte des informations sur :

- Le statut d'occupation ;
- Type de maison ;
- Le nombre de pièces ;
- Les dépenses liées à l'habitation ;
- Mode d'approvisionnement en eau potable et d'éclairage ;
- Combustible pour la cuisine ;
- Les toilettes, etc.

## **Section 7 : Personnes à interroger dans la partie B**

Cette section est essentiellement utilisée pour identifier les membres éligibles aux sections 8,9, et 10.

## **Section 8 : Activités agropastorales**

La section a pour but de collecter les données sur les activités agropastorales du ménage. Elle couvre le capital agricole tel que la terre, le cheptel et équipement agricole. Par ailleurs cette section permet de collecter les informations sur la production agricole, la technologie, la transformation des produits agricoles, les ventes et revenus et l'autoconsommation.

## **Section 9 : Dépenses des ménages**

Les dépenses fréquentes alimentaires et non alimentaires du ménage sur une période de 33 jours en milieu urbain et de 16 jours en milieu rural. Les dépenses occasionnelles telles que les ornements, les équipements ménagers, matériaux de construction, les vêtements et chaussures ont été relevées dans cette section.

## **Section 10 : Activités non agricoles**

Cette section permet d'avoir les revenus du ménage sur les activités non agricoles. Il permet d'identifier le membre du ménage responsable de l'activité en terme de prise de décision et d'utilisation des revenus générés par l'activité. Les informations telles que le type d'activité, la durée d'existence, la clientèle, sources du capital, l'accès aux crédits, les consommations intermédiaires sont collectées dans cette section.

## **Section 11 : Transferts**

Les informations sur les transferts en espèces ou en nature, leur volume, l'origine et la destination sont collectées dans cette section. Les transferts reçus sont considérés comme faisant partie des revenus du ménage quant aux transferts versés, ils font partie des dépenses du ménage.

## **Section 12 : Crédits, Biens durables et Epargne**

Cette section permet de collecter les informations sur les sources de crédits (formelles, ou informelles), les biens durables du ménage et les opérations d'épargne des membres du ménage.



<b>CHAPITRE</b>		<b>INFORMATIONS</b>
Identification		Identification, localisation, caractéristiques religieuses
Caractéristiques démographiques		sexe, âge, situation matrimoniale, état civil, fécondité, migration
Caractéristiques sociales	éducation	fréquentation et niveau scolaire, alphabétisation, carrière dans l'enseignement
	santé	prévalence sanitaire, accès aux services, pratique des méthodes d'espacement des naissances, prévention et soins infanto-juvéniles, consultations, vaccination, allaitement
	emploi	type et caractéristiques des occupations principales et secondaires, recherche d'emploi, historique d'emploi
	habitat, environnement et développement communautaire	type d'habitat, statut d'occupation, mode d'approvisionnement en eau potable et d'éclairage, combustible pour la cuisine, système d'évacuation des ordures, type de toilette
Activités agro-sylvo-pastorales	agriculture	acquisition, cession location, coexploitation des terres, équipements, taille, système d'exploitation, type de culture, volume, type de débouché, lieu de vente, modalités d'encaissement, coûts de production
	élevage	Type et taille du cheptel,
	sylviculture	Reboisement, superficie, type d'espèce
	autres activités	chasse, pêche, cueillette,
	transformation	transformation des produits
Autoconsommation		valeurs et quantités pour les céréales, valeurs pour les autres produits alimentaires auto consommés
Dépenses et consommations du ménage	dépenses occasionnelles	ornements, équipements ménagers, matériaux de construction, vêtements et chaussures
	dépenses fréquentes	articles personnels, entretien ménager, transport et carburant, soins personnels et de santé, produits alimentaires
Activités économiques non-agricoles		type, durée d'existence, part du revenu appartenant au ménage, clientèle, le nombre d'employés, statut de l'entreprise (formelle, informelle), type de difficultés, source du capital, accès aux crédits, consommations intermédiaires, revenus
Transferts		Volume envoyé et reçus par le ménage, origine et destination
Crédit, Avoirs et Epargne		sources de crédits (formels, informels), biens durables (amortissement), niveau de l'épargne

**ANNEXE III.**

***TABLEAUX STATISTIQUES  
DES RESULTATS***

# **I. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES**

**Tab. 1.1.: Répartition de la population en % selon la classe d'âges et le sexe**

Classe d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
Moins de 5ans	16.5	14.8	15.6
5 à moins de 10 ans	14.9	13.7	14.3
10 à moins de 15 ans	16.1	14.8	15.4
15 à moins de 20 ans	14.3	14.1	14.2
20 à moins de 25 ans	8.5	8.9	8.7
25 à moins de 30 ans	5.4	6.3	5.9
30 à moins de 35 ans	4.5	5.0	4.7
35 à moins de 40 ans	4.3	4.8	4.6
40 à moins de 45 ans	3.9	5.0	4.5
45 à moins de 50 ans	3.6	3.4	3.5
50 à moins de 55 ans	2.3	2.8	2.6
55 à moins de 60 ans	1.6	1.9	1.8
60 à moins de 65 ans	1.3	1.6	1.5
65 à moins de 70 ans	1.0	1.1	1.1
70 à moins de 75 ans	0.8	0.9	0.9
75 à moins de 80 ans	0.5	0.4	0.4
80 ans et plus	0.4	0.5	0.5
Ensemble	100.0	100.0	100.0

**Tab. 1.2.: Répartition de la population en % selon la province et le sexe**

Provinces	Masculin	Féminin	Ensemble
Butare	7.9	8.5	8.2
Byumba	10.0	9.1	9.5
Cyangugu	7.6	7.5	7.6
Gikongoro	6.5	6.2	6.3
Gisenyi	9.2	9.8	9.5
Gitarama	10.5	10.5	10.5
Kibungo	8.3	8.2	8.2
Kibuye	5.8	5.6	5.7
Kigali Ngali	11.0	11.7	11.4
Ville de Kigali	7.5	7.3	7.4
Ruhengeri	11.6	11.7	11.7
Umutara	4.1	3.8	3.9
Ensemble	100.0	100.0	100.0

**Tab. 1.3.: Répartition de la population e en % selon le milieu de résidence et le sexe**

Milieu	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Ville de Kigali	47.0	53.0	100.0
Autres Villes	46.9	53.1	100.0
Milieu rural	46.3	53.7	100.0
Ensemble	46.4	53.6	100.0



**Tableau 1.7.: Répartition de la population en % selon le milieu de résidence et le quintile de dépenses**

Milieu	Quintile de dépense					Ensemble
	1er quintile	2ème quintile	3ème quintile	4ème quintile	5ème quintile	
Ville de Kigali	0.7	3.4	7.9	13.3	74.8	100.0
Autres Villes	1.7	6.3	10.7	14.6	66.8	100.0
Milieu rural	22.2	21.8	21.3	20.7	13.9	100.0
Ensemble	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	100.0

**Tableau 1.8a. Répartition de la population urbaine autres villes que Kigali par province (avec % en ligne)**

Provinces	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Butare	44.5	55.5	100.0
Byumba	49.0	51.0	100.0
Cyangugu	47.7	52.3	100.0
Gikongoro	53.5	46.5	100.0
Gisenyi	51.6	48.4	100.0
Gitarama	46.6	53.4	100.0
Kibungo	37.9	62.1	100.0
Kibuye	48.5	51.5	100.0
Kigali Ngali	47.5	52.5	100.0
Ruhengeri	44.6	55.4	100.0
Umutara	53.2	46.8	100.0
Ensemble	46.9	53.1	100.0

**Tableau 1.8b. Répartition de la population urbaine autres villes que Kigali par province (avec % en colonne)**

Provinces	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Butare	13.8	15.2	14.5
Byumba	5.4	4.9	5.2
Cyangugu	7.7	7.4	7.5
Gikongoro	4.8	3.7	4.2
Gisenyi	18.4	15.2	16.7
Gitarama	10.2	10.3	10.3
Kibungo	7.5	10.8	9.2
Kibuye	4.3	4.0	4.1
Kigali Ngali	12.4	12.1	12.2
Ruhengeri	13.4	14.7	14.1
Umutara	2.2	1.7	2.0
Ensemble	100.0	100.0	100.0

**Tableau 1.9a. Répartition de la population rurale par province et par sexe avec % en colonne**

Provinces	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Butare	8.4	9.0	8.7
Byumba	11.0	9.9	10.4
Cyangugu	8.2	8.2	8.2
Gikongoro	7.2	6.7	6.9
Gisenyi	9.7	10.5	10.1
Gitarama	11.4	11.4	11.4
Kibungo	9.0	8.7	8.9
Kibuye	6.4	6.2	6.3
Kigali Ngali	11.9	12.6	12.3
Ruhengeri	12.5	12.6	12.5
Umutara	4.5	4.2	4.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0

**Tableau 1.9b. Répartition de la population rurale par province et par sexe avec % en colonne**

Provinces	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Butare	44.6	55.4	100.0
Byumba	48.8	51.2	100.0
Cyangugu	46.6	53.4	100.0
Gikongoro	47.8	52.2	100.0
Gisenyi	44.3	55.7	100.0
Gitarama	46.2	53.8	100.0
Kibungo	47.0	53.0	100.0
Kibuye	47.1	52.9	100.0
Kigali Ngali	44.9	55.1	100.0
Ruhengeri	46.2	53.8	100.0
Umutara	48.2	51.8	100.0
Ensemble	46.3	53.7	100.0

**Tableau 1.10: Répartition de la population en % de la Ville de Kigali par sexe**

	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Ville de Kigali	47.0	53.0	100.0

**Tableau 1.11: Répartition de la population de l'ensemble du pays selon le sexe et le groupe d'âges**

Groupes d'âges	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 5ans	7.67	7.94	15.6
5 à moins de 10 ans	6.92	7.36	14.3
10 à moins de 15 ans	7.48	7.93	15.4
15 à moins de 20 ans	6.66	7.57	14.2
20 à moins de 25 ans	3.95	4.75	8.7
25 à moins de 30 ans	2.50	3.37	5.9
30 à moins de 35 ans	2.07	2.67	4.7
35 à moins de 40 ans	2.00	2.57	4.6
40 à moins de 45 ans	1.81	2.67	4.5
45 à moins de 50 ans	1.66	1.82	3.5
50 à moins de 55 ans	1.08	1.49	2.6
55 à moins de 60 ans	0.75	1.01	1.8
60 à moins de 65 ans	0.61	0.86	1.5
65 à moins de 70 ans	0.45	0.61	1.1
70 à moins de 75 ans	0.37	0.50	0.9
75 à moins de 80 ans	0.21	0.20	0.4
80 ans et plus	0.21	0.27	0.5
Ensemble	46.41	53.59	100

**Tableau 1.12: Répartition de la population de la Ville de Kigali selon le sexe et les groupes d'âge (en %)**

Groupes d'âges	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 5ans	7.4	8.4	15.8
5 à moins de 10 ans	6.1	5.4	11.5
10 à moins de 15 ans	5.8	7.0	12.8
15 à moins de 20 ans	6.0	9.5	15.5
20 à moins de 25 ans	6.6	6.4	13.0
25 à moins de 30 ans	4.1	4.7	8.8
30 à moins de 35 ans	3.5	3.8	7.2
35 à moins de 40 ans	2.4	2.4	4.8
40 à moins de 45 ans	1.8	1.9	3.7
45 à moins de 50 ans	1.3	1.0	2.3
50 à moins de 55 ans	0.9	0.6	1.5
55 à moins de 60 ans	0.4	0.3	0.7
60 à moins de 65 ans	0.2	0.5	0.7
65 à moins de 70 ans	0.2	0.6	0.8
70 à moins de 75 ans	0.1	0.2	0.3
75 à moins de 80 ans	0.1	0.1	0.2
80 ans et plus	0.1	0.2	0.3
Ensemble	47.0	53.0	100

**Tableau 1.13: Répartition de la population des autres villes selon le sexe et les groupes d'âge (en %)**

Groupes d'âges	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 5ans	7.6	8.2	15.8
5 à moins de 10 ans	6.4	7.0	13.4
10 à moins de 15 ans	7.1	6.7	13.8
15 à moins de 20 ans	7.2	9.1	16.4
20 à moins de 25 ans	4.7	5.5	10.2
25 à moins de 30 ans	3.4	3.7	7.1
30 à moins de 35 ans	2.8	3.4	6.2
35 à moins de 40 ans	2.0	2.6	4.6
40 à moins de 45 ans	1.8	1.9	3.6
45 à moins de 50 ans	1.2	1.5	2.7
50 à moins de 55 ans	0.8	0.9	1.7
55 à moins de 60 ans	0.7	0.7	1.4
60 à moins de 65 ans	0.5	0.5	0.9
65 à moins de 70 ans	0.2	0.7	0.9
70 à moins de 75 ans	0.2	0.4	0.6
75 à moins de 80 ans	0.1	0.1	0.2
80 ans et plus	0.2	0.2	0.4
Ensemble	46.9	53.1	100

**Tableau 1.14: Répartition de la population rurale selon le sexe et les groupes d'âge (en %)**

Groupes d'âges	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Moins de 5ans	7.7	7.9	15.6
5 à moins de 10 ans	7.0	7.5	14.5
10 à moins de 15 ans	7.6	8.1	15.7
15 à moins de 20 ans	6.7	7.4	14.0
20 à moins de 25 ans	3.7	4.6	8.3
25 à moins de 30 ans	2.3	3.2	5.6
30 à moins de 35 ans	1.9	2.6	4.5
35 à moins de 40 ans	2.0	2.6	4.6
40 à moins de 45 ans	1.8	2.8	4.6
45 à moins de 50 ans	1.7	1.9	3.6
50 à moins de 55 ans	1.1	1.6	2.7
55 à moins de 60 ans	0.8	1.1	1.9
60 à moins de 65 ans	0.6	0.9	1.5
65 à moins de 70 ans	0.5	0.6	1.1
70 à moins de 75 ans	0.4	0.5	0.9
75 à moins de 80 ans	0.2	0.2	0.4
80 ans et plus	0.2	0.3	0.5
Ensemble	46.3	53.7	100



**Tableau 1.15: Répartition des chefs de ménage par classes d'age et le sexe**

Classe d'âges	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
10 à moins de 15 ans			593	0.1	593	0.0
15 à moins de 20 ans	12082	1.1	8295	1.6	20378	1.3
20 à moins de 25 ans	82263	7.5	16172	3.1	98436	6.1
25 à moins de 30 ans	144467	13.2	22750	4.4	167218	10.4
30 à moins de 35 ans	144296	13.2	41464	8.0	185761	11.5
35 à moins de 40 ans	152265	13.9	58951	11.4	211216	13.1
40 à moins de 45 ans	139841	12.8	82330	15.9	222170	13.8
45 à moins de 50 ans	130542	11.9	61733	11.9	192275	11.9
50 à moins de 55 ans	84527	7.7	56474	10.9	141001	8.8
55 à moins de 60 ans	58443	5.3	42935	8.3	101378	6.3
60 à moins de 65 ans	47644	4.4	37842	7.3	85486	5.3
65 à moins de 70 ans	35678	3.3	32651	6.3	68329	4.2
70 à moins de 75 ans	29088	2.7	29149	5.6	58237	3.6
75 à moins de 80 ans	16847	1.5	12524	2.4	29371	1.8
80 ans et plus	15463	1.4	12838	2.5	28301	1.8
Ensemble	1093446	100.0	516701	100.0	1610147	100.0

**Tableau 1.16.: Répartition des Chefs de ménage par Provinces et par sexe**

Provinces	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Butare	90621	8.3	50450	9.8	141071	8.8
Byumba	117215	10.7	35260	6.8	152475	9.5
Cyangugu	80137	7.3	32375	6.3	112511	7.0
Gikongoro	74029	6.8	27861	5.4	101889	6.3
Gisenyi	103473	9.5	48916	9.5	152389	9.5
Gitarama	105085	9.6	65898	12.8	170983	10.6
Kibungo	93498	8.6	39826	7.7	133324	8.3
Kibuye	63173	5.8	33137	6.4	96310	6.0
Kigali Ngali	115922	10.6	71173	13.8	187095	11.6
Ville de Kigali	82349	7.5	30362	5.9	112711	7.0
Ruhengeri	127258	11.6	59930	11.6	187188	11.6
Umutara	40688	3.7	21513	4.2	62201	3.9
Ensemble	1093446	100.0	516701	100.0	1610147	100.0

**Tableau 1.17: Répartition des chefs de ménages par milieu et par sexe**

Milieu	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ville de Kigali	82349	7.5	30362	5.9	112711	7.0
Autres Villes	32214	2.9	14176	2.7	46389	2.9
Milieu rural	978884	89.5	472163	91.4	1451046	90.1
Ensemble	1093446	100.0	516701	100.0	1610147	100.0

**Tableau 1.18: Répartition des chefs de ménage par milieu et par sexe**

Milieu	Sexe				Ensemble	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Ville de Kigali	82349	73.1	30362	26.9	112711	100.0
Autres Villes	32214	69.4	14176	30.6	46389	100.0
Milieu rural	978884	67.5	472163	32.5	1451046	100.0
Ensemble	1093446	67.9	516701	32.1	1610147	100.0

**Tableau 1.19: Répartition de la population totale selon le sexe et le quintile de dépenses (en %)**

Quintile de dépenses	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
1er quintile	8.9	11.1	20.0
2ème quintile	9.4	10.6	20.0
3ème quintile	9.1	10.9	20.0
4ème quintile	9.4	10.6	20.0
5ème quintile	9.6	10.4	20.0
Ensemble	46.4	53.6	100.0

## **II. PAUVRETE**

**Tableau 2.1:Indices de pauvreté (des ménages) par strate avec le seuil de pauvreté de 64.000 FRw**

Milieu	Seuil = 64.000 Frw		
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)
Ville de Kigali	10.44%	2.66%	1.02%
Autres milieux urbains	17.80%	5.41%	2.31%
Milieu rural	61.68%	25.33%	13.52%
Total	56.83%	23.17%	12.32%

**Tableau 2.2:Indices de pauvreté (des ménages) par strate avec le seuil de pauvreté alimentaire de 45.000 FRw**

Milieu	Seuil = 45.000 Frw		
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)
Ville de Kigali	3.70%	0.82%	0.30%
Autres milieux urbains	8.77%	2.12%	0.82%
Milieu rural	41.35%	14.18%	6.75%
Total	37.78%	12.90%	6.13%

**Tableau 2.3:Indices de pauvreté (des ménages) selon la province avec le seuil de pauvreté alimentaire de 45.000 FRw**

Province	Seuil = 45.000 Frw		
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)
Butare	48.56%	16.97%	8.28%
Byumba	41.51%	13.99%	6.38%
Cyangugu	40.99%	15.45%	8.04%
Gikongoro	53.07%	20.54%	10.28%
Gisenyi	29.18%	7.66%	3.06%
Gitarama	31.70%	9.70%	4.26%
Kibungo	26.79%	7.87%	3.50%
Kibuye	42.65%	13.20%	5.70%
Kigali Ngali	47.78%	18.28%	9.42%
Ville de Kigali	3.70%	0.82%	0.30%
Ruhengeri	47.14%	16.31%	7.50%
Umutara	30.64%	11.28%	5.93%
Total	37.78%	12.90%	6.13%

**Tableau 2.4: Indices de pauvreté (des ménages) selon la province avec le seuil de pauvreté de 64.000 FRw**

Province	Seuil = 64.000 Frw		
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)
Butare	71.02%	30.00%	16.21%
Byumba	63.65%	25.40%	13.29%
Cyangugu	60.06%	25.75%	14.57%
Gikongoro	75.13%	33.90%	19.10%
Gisenyi	48.93%	16.87%	7.82%
Gitarama	50.11%	18.93%	9.47%
Kibungo	46.57%	16.24%	7.89%
Kibuye	66.71%	25.53%	12.78%
Kigali Ngali	65.23%	29.82%	17.05%
Ville de Kigali	10.44%	2.66%	1.02%
Ruhengeri	66.23%	28.42%	15.27%
Umutara	47.15%	19.56%	10.88%
Total	56.83%	23.17%	12.32%

**Tableau 2.5: Répartition des ménages selon la province et le niveau de pauvreté**

	Niveau de pauvreté			Ensemble
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Butare	48.56	22.46	28.98	100.00
Byumba	41.51	22.14	36.35	100.00
Cyangugu	40.99	19.08	39.94	100.00
Gikongoro	53.07	22.05	24.87	100.00
Gisenyi	29.18	19.75	51.07	100.00
Gitarama	31.70	18.41	49.89	100.00
Kibungo	26.79	19.78	53.43	100.00
Kibuye	42.65	24.06	33.29	100.00
Kigali Ngali	47.78	17.45	34.77	100.00
Ville de Kigali	3.70	6.74	89.56	100.00
Ruhengeri	47.14	19.09	33.77	100.00
Umutara	30.64	16.50	52.85	100.00
Ensemble	37.78	19.05	43.17	100.00

**Tableau 2.6: Indices de pauvreté (des ménages) par milieu de résidence avec le seuil de pauvreté de 64.000 FRw**

Milieu de résidence	Seuil = 64.000 Frw		
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)
Urbain	12.59%	3.46%	1.39%
Rural	61.68%	25.33%	13.52%
Ensemble	56.83%	23.17%	12.32%

**Tableau 2.7: Indices de pauvreté (des ménages) par milieu de résidence avec le seuil de pauvreté alimentaire de 45.000 FRw**

Milieu de résidence	Seuil = 45.000 Frw		
	Incidence (P0)	Profondeur (P1)	Sévérité (P2)
Urbain	5.18%	1.20%	0.45%
Rural	41.35%	14.18%	6.75%
Ensemble	37.78%	12.90%	6.13%

**Tableau 2.8: Répartition des ménages selon le milieu de résidence et le niveau de pauvreté**

Milieu de résidence	Niveau de pauvreté			Ensemble
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Urbain	5.2	7.4	87.4	100.0
Rural	41.4	20.3	38.3	100.0
Ensemble	37.8	19.1	43.2	100.0

**Tableau 2.9: Indices de Pauvreté (des ménages) selon la taille du ménage**

Taille du ménage	Seuil = 64.000 Frw			Seuil = 45.000 Frw		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2
1	30.30%	8.87%	3.78%	15.09%	3.47%	1.34%
2	41.51%	14.25%	7.21%	21.78%	7.27%	3.55%
3	48.41%	17.32%	8.54%	27.96%	8.54%	3.87%
4	56.54%	22.40%	11.59%	35.79%	12.02%	5.56%
5	60.26%	25.65%	14.21%	40.94%	15.09%	7.52%
6	64.77%	27.96%	15.38%	46.85%	16.31%	7.98%
7 et plus	66.15%	29.01%	15.71%	48.39%	16.72%	7.83%
Ensemble	56.83%	23.17%	12.32%	37.78%	12.90%	6.13%

**Tableau 2.10 : Indices de Pauvreté ( population) par strate avec le seuil de 45.000 FRw**

<i>Milieu</i>	<i>P0</i>	<i>P1</i>	<i>P2</i>
Kigali ville	4.52%	0.97%	0.32%
Autres milieux urbains	9.78%	2.11%	0.75%
Milieu rural	45.81%	15.93%	7.61%
<i>Ensemble</i>	<i>41.64%</i>	<i>14.40%</i>	<i>6.86%</i>

**Tableau 2.11 : Indices de Pauvreté ( population) par strate avec le seuil de 45.000 FRw**

<i>Provinces</i>	<i>P0</i>	<i>P1</i>	<i>P2</i>
Butare	52.04%	18.35%	8.98%
Byumba	44.60%	15.82%	7.48%
Cyangugu	45.96%	18.00%	9.49%
Gikongoro	56.83%	22.27%	11.22%
Gisenyi	34.68%	9.10%	3.64%
Gitarama	34.46%	10.49%	4.57%
Kibungo	31.88%	9.30%	4.12%
Kibuye	48.32%	15.32%	6.66%
Kigali Rural	52.82%	20.60%	10.58%
Kigali Ville	4.52%	0.97%	0.32%
Ruhengeri	52.31%	18.14%	8.27%
Umutara	32.84%	12.06%	6.27%
<i>Ensemble</i>	<i>41.64%</i>	<i>14.40%</i>	<i>6.86%</i>

### **III. EDUCATION**

**Tableau 3.1: Taux net de scolarisation au primaire selon le sexe et le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Garçons	Filles	
National	72.37%	72.89%	72.64%
Rural	71.75%	71.94%	71.85%
Urbain	78.84%	82.78%	80.87%
. Ville de Kigali	77.18%	82.26%	79.77%
. Autres Villes	82.53%	83.89%	83.24%

**Tableau 3.2: Taux net de scolarisation au primaire selon le sexe et la province**

Province	Sexe		Ensemble
	Garçons	Filles	
Butare	70.96%	69.85%	70.37%
Byumba	70.12%	72.11%	71.10%
Cyangugu	70.07%	72.42%	71.29%
Gikongoro	70.77%	72.35%	71.56%
Gisenyi	68.81%	64.04%	66.21%
Gitarama	80.07%	76.77%	78.38%
Kibungo	64.96%	68.25%	66.70%
Kibuye	75.52%	73.72%	74.61%
Kigali Ngali	72.11%	78.59%	75.49%
Ville de Kigali	77.18%	82.26%	79.77%
Ruhengeri	75.31%	72.76%	74.03%
Umutara	70.79%	75.52%	73.00%

**Tableau 3.3: Taux net de scolarisation au primaire selon le sexe et le quintile de dépenses**

Quintiles	Sexe		Ensemble
	Garçons	Filles	
1er quintile	64.53%	66.50%	65.56%
2ème quintile	70.93%	69.70%	70.31%
3ème quintile	75.34%	73.59%	74.41%
4ème quintile	71.78%	80.23%	76.04%
5ème quintile	84.48%	79.44%	81.97%

**Tableau 3.4: Taux net de scolarisation au primaire selon le sexe et le niveau de pauvreté**

Niveau de pauvreté	Sexe		Ensemble
	Garçons	Filles	
Extrême pauvre	67.92%	67.87%	67.89%
Pauvre	75.42%	74.39%	74.87%
Non pauvre	77.45%	79.89%	78.68%

**Tableau 3.5: Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe et le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Sexe		Ensemble
	Garçons	Filles	
National	92.89%	92.04%	92.45%
Rural	92.62%	91.20%	91.89%
Urbain	95.75%	100.75%	98.32%
. Ville de Kigali	89.67%	99.02%	94.44%
. Autres villes	109.22%	104.38%	106.69%

**Tableau 3.6: Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe et la province**

Province	Ensemble	Sexe	
		Garçons	Filles
Butare	92.32%	94.84%	90.09%
Byumba	90.17%	88.43%	91.96%
Cyangugu	87.77%	87.58%	87.94%
Gikongoro	91.18%	88.35%	94.01%
Gisenyi	84.52%	90.37%	79.61%
Gitarama	103.33%	105.95%	100.84%
Kibungo	90.31%	92.48%	88.37%
Kibuye	91.76%	95.48%	88.16%
Kigali Ngali	95.06%	91.86%	98.00%
Ville de Kigali	94.44%	89.67%	99.02%
Ruhengeri	92.93%	93.71%	92.17%
Umutara	97.52%	94.89%	100.53%

**Tableau 3.7: Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe et le quintile de dépenses**

Quintiles	Ensemble	Sexe	
		Garçons	Filles
1er quintile	80.96%	79.69%	82.12%
2ème quintile	89.72%	92.00%	87.49%
3ème quintile	95.84%	96.62%	95.15%
4ème quintile	98.55%	93.32%	103.70%
5ème quintile	104.56%	110.78%	98.30%

**Tableau 3.8: Taux brut de scolarisation au primaire selon le sexe et le niveau de pauvreté**

Niveau de pauvreté	Ensemble	Sexe	
		Garçons	Filles
Extrême pauvres	85.67%	86.46%	84.93%
Pauvres	95.17%	95.33%	95.03%
Non pauvres	101.35%	101.26%	101.45%

**Tableau 3.9: Taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe et le milieu de résidence**

Milieu	Sexe		Ensemble
	Garçons	Filles	
National	7.09%	7.99%	7.57%
Urbain	22.70%	22.40%	22.52%
Ville de Kigali	26.82%	23.52%	24.85%
Autres Villes	14.29%	19.51%	17.11%
Rural	5.43%	6.06%	5.76%

**Tableau 3.10: Taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe et la province**

Province	Sexe		Ensemble
	Garçons	Filles	
Butare	7.29%	7.03%	7.15%
Byumba	6.61%	4.50%	5.53%
Cyangugu	7.43%	8.74%	8.11%
Gikongoro	5.34%	6.30%	5.83%
Gisenyi	5.29%	4.36%	4.76%
Gitarama	8.35%	11.24%	9.75%
Kibungo	5.19%	7.74%	6.54%
Kibuye	4.84%	4.12%	4.47%
Kigali Ngali	4.23%	7.87%	6.19%
Ville de Kigali	26.82%	23.52%	24.85%
Ruhengeri	2.39%	2.57%	2.48%
Umutara	7.25%	8.23%	7.75%

**Tableau 3.11: Taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe et le quintile de dépenses**

Quintiles	Sexe		Ensemble
	Garçons	Filles	
1er quintile	1.65%	0.71%	1.14%
2ème quintile	4.16%	2.55%	3.34%
3ème quintile	4.38%	4.70%	4.56%
4ème quintile	9.94%	12.76%	11.36%
5ème quintile	16.75%	21.14%	19.15%

**Tableau 3.12: Taux net de scolarisation au secondaire selon le sexe et le niveau de pauvreté**

Niveau de pauvreté	Sexe		Ensemble
	Garçons	Filles	
Extrême pauvre	2.83%	1.53%	2.15%
Pauvre	4.84%	5.18%	5.03%
Non pauvre	13.22%	17.16%	15.29%



**Tableau 3.13: Niveau d'alphabétisation selon le milieu et le sexe**

Milieu		Niveau d'alphabétisation			Ensemble
		Ne sait ni lire ni écrire	Sait lire seulement	Sait lire et écrire	
National	Masculin	37.5	4.4	58.1	100.0
	Féminin	48.6	3.6	47.8	100.0
	Ensemble	43.7	4.0	52.4	100.0
Urbain	Masculin	43.7	2.4	54.0	100.0
	Féminin	49.6	3.1	47.3	100.0
	Ensemble	46.9	2.7	50.4	100.0
Rural	Masculin	36.7	4.7	58.6	100.0
	Féminin	48.5	3.7	47.9	100.0
	Ensemble	43.2	4.1	52.6	100.0

**Tableau 3.14: Niveau d'alphabétisation selon le milieu de résidence et le sexe**

Milieu de résidence		Niveau d'alphabétisation			Ensemble
		Ne sait ni lire ni écrire	Sait lire seulement	Sait lire et écrire	
Ville de Kigali	Masculin	43.2	2.0	54.8	100.0
	Féminin	49.8	2.5	47.7	100.0
	Ensemble	46.7	2.3	51.0	100.0
Autres Villes	Masculin	45.0	3.2	51.8	100.0
	Féminin	49.2	4.5	46.3	100.0
	Ensemble	47.3	3.9	48.8	100.0
Milieu rural	Masculin	36.7	4.7	58.6	100.0
	Féminin	48.5	3.7	47.9	100.0
	Ensemble	43.2	4.1	52.6	100.0

**Tableau 3.15 : Niveau d'instruction des chefs de ménages par sexe et niveau de pauvreté**

Niveau de pauvreté		Niveau d'instruction						Ensemble	
		Sexe	Primaire	Postprimaire	Secondaire	Supérieur	Inconnu		Sans instruction
Extrême pauvre	Masculin	55.0	1.4	1.0			0.1	42.5	100.0
	Féminin	33.4	1.6	0.2				64.9	100.0
	Ensemble	47.0	1.5	0.7			0.1	50.8	100.0
Pauvre	Masculin	58.6	1.7	1.7				38.0	100.0
	Féminin	40.6	2.1	0.7				56.5	100.0
	Ensemble	52.9	1.8	1.4				43.8	100.0
Non pauvre	Masculin	60.8	7.0	10.5	2.4			19.2	100.0
	Féminin	36.6	4.5	6.5	0.7			51.7	100.0
	Ensemble	54.0	6.3	9.4	1.9			28.4	100.0
Ensemble	Masculin	58.3	4.0	5.5	1.1	0.0		31.0	100.0
	Féminin	36.0	2.8	2.6	0.2			58.3	100.0
	Ensemble	51.2	3.6	4.6	0.8	0.0		39.8	100.0

**Tableau 3.16 : Niveau d'instruction des chefs de ménages par sexe et quintile de dépenses**

Quintile de dépenses	Sexe	Niveau d'instruction					Sans instruction	Ensemble
		Primaire	Postprimaire	Secondaire	Supérieur	Inconnu		
1er quintile	Masculin	49.8	0.2	0.2		0.2	49.5	100.0
	Féminin	34.9	1.9	0.2			63.1	100.0
	Ensemble	43.6	0.9	0.2		0.1	55.1	100.0
2ème quintile	Masculin	58.4	2.2	1.5		0.1	37.8	100.0
	Féminin	31.2	1.3				67.5	100.0
	Ensemble	49.3	1.9	1.0		0.1	47.7	100.0
3ème quintile	Masculin	59.4	1.8	1.7			37.0	100.0
	Féminin	41.0	2.0	0.8			56.1	100.0
	Ensemble	53.7	1.9	1.4			43.0	100.0
4ème quintile	Masculin	65.7	3.4	5.2	0.1		25.6	100.0
	Féminin	39.5	2.4	2.3			55.7	100.0
	Ensemble	57.9	3.1	4.3	0.1		34.5	100.0
5ème quintile	Masculin	56.1	10.1	15.3	4.4		14.1	100.0
	Féminin	33.3	6.7	10.6	1.3		48.2	100.0
	Ensemble	50.0	9.2	14.0	3.6		23.2	100.0
Ensemble	Masculin	58.3	4.0	5.5	1.1	0.0	31.0	100.0
	Féminin	36.0	2.8	2.6	0.2		58.3	100.0
	Ensemble	51.2	3.6	4.6	0.8	0.0	39.8	100.0

**Tableau 3.17: Niveau d'alphabétisation selon la province et le sexe**

Province		Niveau d'alphabétisation			Ensemble
		Ne sait ni lire ni écrire	Sait lire seulement	Sait lire et écrire	
Butare	Masculin	38.2	7.6	54.2	100.0
	Féminin	42.2	9.2	48.6	100.0
	Ensemble	40.5	8.5	50.9	100.0
Byumba	Masculin	38.8	3.8	57.4	100.0
	Féminin	52.6	3.3	44.1	100.0
	Ensemble	46.1	3.5	50.3	100.0
Cyangugu	Masculin	34.7	6.6	58.6	100.0
	Féminin	47.9	4.2	47.9	100.0
	Ensemble	41.9	5.3	52.8	100.0
Gikongoro	Masculin	44.2	6.2	49.6	100.0
	Féminin	54.4	3.2	42.4	100.0
	Ensemble	49.7	4.6	45.7	100.0
Gisenyi	Masculin	43.5	3.4	53.1	100.0
	Féminin	56.7	3.1	40.2	100.0
	Ensemble	51.0	3.2	45.8	100.0
Gitarama	Masculin	32.8	2.7	64.5	100.0
	Féminin	40.6	2.0	57.4	100.0
	Ensemble	37.1	2.3	60.5	100.0
Kibungo	Masculin	31.3	3.2	65.6	100.0
	Féminin	43.7	1.9	54.4	100.0
	Ensemble	38.2	2.5	59.3	100.0
Kibuye	Masculin	41.4	6.3	52.3	100.0
	Féminin	53.2	4.8	42.0	100.0
	Ensemble	47.9	5.5	46.6	100.0
Kigali Ngali	Masculin	37.4	2.1	60.5	100.0
	Féminin	45.7	1.6	52.7	100.0
	Ensemble	42.1	1.8	56.0	100.0
Ville de Kigali	Masculin	43.2	2.0	54.8	100.0
	Féminin	49.8	2.5	47.7	100.0
	Ensemble	46.7	2.3	51.0	100.0
Ruhengeri	Masculin	34.7	7.1	58.1	100.0
	Féminin	53.7	4.8	41.5	100.0
	Ensemble	45.3	5.8	48.9	100.0
Umutara	Masculin	30.3	4.1	65.6	100.0
	Féminin	47.4	3.5	49.1	100.0
	Ensemble	39.6	3.7	56.6	100.0

**Tableau 3.18 : Taux d'abandon scolaire au primaire par sexe et strate**

Strate	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Ville de Kigali	2.5%	2.2%	2.3%
Autres Villes	1.0%	2.8%	1.9%
Milieu rural	3.3%	4.0%	3.6%
Ensemble	3.2%	3.8%	3.5%

**Tableau 3.19 : Taux d'abandon scolaire au primaire par sexe et province**

Province	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Butare	4.0%	6.1%	5.1%
Byumba	7.5%	10.9%	9.2%
Cyangugu	3.4%	3.3%	3.4%
Gikongoro	3.7%	2.4%	3.0%
Gisenyi	2.1%	1.2%	1.7%
Gitarama	2.2%	4.4%	3.3%
Kibungo	0.4%	5.2%	3.0%
Kibuye	1.3%	1.9%	1.6%
Kigali Ngali	4.2%	2.3%	3.2%
Ville de Kigali	2.5%	2.2%	2.3%
Ruhengeri	1.8%	1.3%	1.6%
Umutara	6.0%	6.5%	6.2%
Ensemble	3.2%	3.8%	3.5%

**Tableau 3.20 : Taux d'abandon scolaire au primaire par sexe et quintile de dépenses**

Quintiles de dépenses	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
1er quintile	4.5%	4.3%	4.4%
2ème quintile	2.9%	3.7%	3.3%
3ème quintile	2.1%	4.3%	3.3%
4ème quintile	4.8%	3.6%	4.2%
5ème quintile	1.5%	2.9%	2.2%
Ensemble	3.2%	3.8%	3.5%

**Tableau 3.21 : Taux d'abandon scolaire au primaire par sexe et niveau de pauvreté**

Niveau de pauvreté	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Extrême pauvre	3.7%	3.9%	3.8%
Pauvre	1.8%	4.6%	3.3%
Non pauvre	3.2%	3.3%	3.3%
Ensemble	3.2%	3.8%	3.5%

## **IV. LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

**Tableau 4.01.: Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement et le milieu de résidence**

Source actuelle d'approvisionnement en eau	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Abonné à Electrogaz	22.5	0.1	2.4
Puits ordinaire	0.2	2.0	1.8
Puits de forage	1.3	6.1	5.7
Rivière/fleuve/lac	6.2	20.7	19.3
Source aménagée	7.6	16.9	16.0
Source non aménagée	1.8	9.3	8.5
Achat au robinet	51.4	3.2	7.9
Fontaine publique gratuite	7.1	41.5	38.1
Autre	1.9	0.2	0.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0

**Tableau 4.02.: Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence**

Source actuelle d'approvisionnement en eau	Milieu de résidence			Ensemble
	Ville de Kigali	Autres villes	Rural	
Abonné à Electrogaz	23.3	20.5	0.1	2.4
Puits ordinaire	0.2	0.4	2.0	1.8
Puits de forage	1.1	1.7	6.1	5.7
Rivière/fleuve/lac	5.5	8.0	20.7	19.3
Source aménagée	6.8	9.5	16.9	16.0
Source non aménagée	1.3	2.9	9.3	8.5

**Tableau 4.03.: Répartition des ménages selon la source d'approvisionnement en eau et le niveau de pauvreté**

	Niveau de pauvreté			Ensemble
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Abonné à Electrogaz	0.2	0.1	5.3	2.4
Puits ordinaire	1.3	1.7	2.3	1.8
Puits de forage	6.1	6.1	5.1	5.7
Rivière/fleuve/lac	20.9	19.5	17.8	19.3
Source aménagée	16.8	17.7	14.5	16.0
Source non aménagée	9.2	9.4	7.6	8.5
Achat au robinet	2.4	4.7	14.2	7.9
Fontaine publique gratuite	42.9	40.7	32.8	38.1
Autre	0.1	0.3	0.6	0.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

**Tableau 4.04.: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagères et la province**

Province	Mode d'évacuation des ordures ménagères				Ensemble
	Ramassage public	Jetées	Brûlées	Enterrées	
Butare	0.4	39.5	5.7	54.3	100.0
Byumba	0.7	95.8		3.4	100.0
Cyangugu	0.3	59.9	1.6	38.2	100.0
Gikongoro	0.3	78.6	0.4	20.7	100.0
Gisenyi	2.8	61.1	0.3	35.9	100.0
Gitarama	0.4	80.0	2.2	17.4	100.0
Kibungo	0.1	62.8	0.3	36.8	100.0
Kibuye	0.2	60.6	0.4	38.8	100.0
Kigali Ngali	0.2	78.7	0.2	20.9	100.0
Ville de Kigali	37.3	50.7	0.6	11.5	100.0
Ruhengeri	0.7	86.2	0.8	12.4	100.0
Umutara		41.1	3.0	55.9	100.0
Ensemble	3.2	69.1	1.2	26.5	100.0

**Tableau 4.05.: Répartition des ménages selon le type de toilette utilisée et le milieu**

Type de toilette	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse eau avec fosse septique	8.0	0.3	1.1
Latrines protégées	79.2	47.3	50.4
Latrines non protégées	10.6	44.6	41.3
Autre	0.7	1.3	1.3
Aucune toilette	1.6	6.4	5.9
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**Tableau 4.06.: Répartition des ménages selon le type de toilette utilisée et le milieu de résidence**

Type de toilette	Milieu de résidence			Ensemble
	Ville de Kigali	Autres villes	Rural	
Chasse eau avec fosse septique	8.4	7.1	0.3	1.1
Latrines protégées	81.7	73.1	47.3	50.4
Latrines non protégées	8.0	16.9	44.6	41.3
Autre	0.8	0.3	1.3	1.3
Aucune toilette	1.2	2.6	6.4	5.9
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**Tableau 4.07.: Répartition des ménages selon le type de toilette utilisée et la province**

Provinces	Type de toilette					Ensemble
	Chasse eau avec fosse septique	Latrines protégées	Latrines non protégées	Autre	Aucune toilette	
Butare	0.8	56.1	32.2	2.5	8.5	100.0
Byumba	0.7	30.3	64.6	2.0	2.4	100.0
Cyangugu	0.6	64.1	26.6	0.8	7.8	100.0
Gikongoro	0.1	51.6	38.1	0.2	10.1	100.0
Gisenyi	1.0	53.5	36.6	2.9	6.1	100.0
Gitarama	0.8	54.1	35.6	2.4	7.1	100.0
Kibungo	0.2	35.7	61.0		3.0	100.0
Kibuye	0.3	46.3	49.1	0.8	3.6	100.0
Kigali Ngali	0.3	35.4	57.7	0.2	6.5	100.0
Ville de Kigali	8.4	81.7	8.0	0.8	1.2	100.0
Ruhengeri	0.6	62.0	30.7	0.0	6.8	100.0
Umutara	0.3	35.0	52.0	3.7	9.0	100.0
Ensemble	1.1	50.4	41.3	1.3	5.9	100.0

**Tableau 4.08.: Répartition des ménages selon le type de toilette utilisée et le quintile de dépense**

Type de toilette	Quintile de dépenses					Ensemble
	1er quintile	2ème quintile	3ème quintile	4ème quintile	5ème quintile	
Chasse eau avec fosse septique	0.5	0.2	0.2	0.4	3.8	1.1
Latrines protégées	33.3	40.9	49.2	54.9	68.7	50.4
Latrines non protégées	54.0	50.2	42.5	40.1	23.9	41.3
Autre	2.0	1.7	1.0	0.9	0.9	1.3
Aucune toilette	10.2	7.0	7.1	3.7	2.7	5.9
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

**Tableau 4.09: Répartition des logements selon le matériau de construction du mur et le milieu de résidence**

Matériau de construction du mur	Strate			
	Ville de Kigali	Autres villes	Rural	Ensemble
Briques adobes	18.2	12.8	27.6	26.5
Briques adobes cimentées	39.8	36.1	5.3	8.6
Pisé cimenté	27.7	13.1	4.6	6.5
Pisé non cimenté	9.0	24.0	59.4	54.9
Planches	0.0	0.4	0.2	0.2
Briques en terre cuite	4.0	11.4	0.9	1.4
Briques en ciment	1.3	0.1	0.0	0.1
Pierre	0.0	0.7	0.3	0.3
Autre	0.0	1.4	1.7	1.6
<b>Ensemble</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

**Tableau 4.10.: Répartition des logements selon le matériau de construction du toit et le milieu**

Matériau de construction du toit	Strate			Ensemble
	Ville de Kigali	Autre Urbain	Rural	
Chaume/paille	1.7	3.1	12.0	11.0
Tôle ondulée	96.9	77.6	39.6	44.7
Béton	0.7	0.3	0.1	0.2
Tuile	0.6	17.3	42.6	38.9
Autre	0.1	1.6	5.6	5.1
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

**Tableau 4.11.: Répartition des logements selon le matériau de construction du toit et la province**

Province	Matériau de construction du toit					Total
	Chaume/paille	Tôle ondulée	Béton	Tuile	Autre	
Butare	14.3	22.5		62.2	1.0	100.0
Byumba	15.3	56.6		22.5	5.7	100.0
Cyangugu	17.0	72.4		5.3	5.3	100.0
Gikongoro	11.1	10.9		77.1	0.9	100.0
Gisenyi	6.6	20.8	0.6	64.3	7.6	100.0
Gitarama	2.1	18.3	0.2	79.0	0.4	100.0
Kibungo	11.1	72.9		1.0	15.0	100.0
Kibuye	7.8	18.7		70.2	3.3	100.0
Kigali Ngali	14.1	69.7	0.1	14.7	1.5	100.0
Ville de Kigali	1.7	96.9	0.7	0.6	0.1	100.0
Ruhengeri	13.5	28.7	0.2	47.8	9.8	100.0
Umutara	22.8	61.0	0.1	1.2	14.9	100.0
Total	11.0	44.7	0.2	38.9	5.1	100.0

**Tableau 4.12: Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence**

Type de logement actuel	Milieu			Total
	Ville de Kigali	Autres Villes	Rural	
Maison isolée abritant un seul ménage	52.3	69.5	91.6	88.2
Maison isolée abritant plusieurs ménages	14.9	5.4	1.4	2.4
Maison à étage	0.5	0.1	0.0	0.1
Groupe de maisons abritant plusieurs ménages	23.4	16.8	1.5	3.5
Groupe de maisons abritant un seul ménage	8.8	8.0	5.3	5.6
Autre	0.1	0.2	0.2	0.2
	100.0	100.0	100.0	100.0



**Tableau 4.13: Distribution des ménages selon la principale source d'éclairage et le milieu de résidence**

Principale source d'éclairage	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Actuelle			
Electricité Electrogaz	40.3	0.6	4.5
Groupe électrogène	0.1	0.1	0.1
Lampe à pétrole	36.8	8.3	11.1
Lampe à gaz	0.3	0.1	0.1
Feu de bois	0.8	25.0	22.6
Bougie	3.6	0.6	0.9
Lampion	18.0	63.6	59.1
Autre	0.2	1.7	1.6
Ensemble	100.0	100.0	100.0

**Tableau 4.14: Distribution des ménages selon le statut d'occupation actuelle et le milieu de résidence**

Statut d'occupation actuelle	Milieu de résidence			Total
	Ville de Kigali	Autres Villes	Rural	
Propriétaire	48.3	59.4	94.2	89.9
Locataire	38.0	28.9	0.7	4.2
Logement fourni par le service	0.8	1.8	0.2	0.3
Logement fourni gratuitement	7.0	6.4	4.1	4.4
Appropriation	5.7	3.1	0.5	1.0
Location vente			0.0	0.0
Autre	0.3	0.4	0.2	0.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

**Tableau 4.15: Distribution des ménages selon le statut d'occupation actuelle et la province**

Provinces	Statut d'occupation actuelle							Total
	Propriétaire	Locataire	Logement fourni par le service	Logement fourni gratuitement	Appropriation	Location vente	Autre	
Butare	89.4	2.2	0.7	6.1	1.3		0.2	100.0
Byumba	96.8	0.2	1.3	1.4	0.3			100.0
Cyangugu	95.4	2.7		1.7			0.3	100.0
Gikongoro	88.1	1.2	0.1	10.2			0.5	100.0
Gisenyi	91.6	1.7	0.1	5.3	0.9		0.4	100.0
Gitarama	94.0	1.2	0.4	4.0	0.2		0.2	100.0
Kibungo	96.1	1.0	0.0	2.5	0.3			100.0
Kibuye	93.9	2.1		2.2	1.4		0.3	100.0
Kigali Ngali	90.3	2.6	0.1	5.8	0.9		0.3	100.0
Ville de Kigali	48.3	38.0	0.8	7.0	5.7		0.3	100.0
Ruhengeri	94.8	1.4	0.0	3.2	0.6			100.0
Umutara	92.8	1.7		4.5	0.6	0.2	0.2	100.0
Ensemble	89.9	4.2	0.3	4.4	1.0	0.0	0.2	100.0

**Tableau 4.16 : Infrastructures construites depuis 1994 en milieu rural selon le niveau de pauvreté des ménages**

Type d'infrastructure	Niveau de pauvreté											
	Extrême pauvre			Pauvre			Non pauvre			Ensemble		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Ecole	16.9	83.1	100.0	16.8	83.2	100.0	18.5	81.5	100.0	17.4	82.6	100.0
Dispensaire	0.3	99.7	100.0	1.2	98.8	100.0	0.7	99.3	100.0	0.7	99.3	100.0
Pont	9.8	90.2	100.0	7.7	92.3	100.0	7.8	92.2	100.0	8.7	91.3	100.0
Route	10.7	89.3	100.0	12.2	87.8	100.0	14.7	85.3	100.0	12.4	87.6	100.0
Mosquées	2.0	98.0	100.0	3.3	96.7	100.0	2.6	97.4	100.0	2.5	97.5	100.0
Eglises	36.0	64.0	100.0	37.4	62.6	100.0	40.0	60.0	100.0	37.6	62.4	100.0
Marchés	0.8	99.2	100.0	1.1	98.9	100.0	0.9	99.1	100.0	0.9	99.1	100.0
Centres culturels		100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0		100.0	100.0
Adduction d'eau	12.6	87.4	100.0	11.3	88.7	100.0	15.6	84.4	100.0	13.4	86.6	100.0
Imidugudu	32.5	67.5	100.0	32.4	67.6	100.0	35.2	64.8	100.0	33.4	66.6	100.0

**Tableau 4.17 : Quantité d'infrastructures construites en milieu rural depuis 1994**

Type d'infrastructure		Niveau de pauvreté			
		Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	Ensemble rural
Ecole	unité	3.2	2.7	3.0	3.0
Dispensaire	unité	1.0	1.0	1.0	1.0
Ponts	unité	2.9	2.3	3.2	2.9
Routes	Kms	3.7	3.4	3.7	3.6
Mosquées	unité	1.0	1.1	1.1	1.1
Eglises	unité	1.2	1.4	1.4	1.3
Marchés	unité	1.0	1.0	1.0	1.0
Adduction d'eau	Kms	2.7	4.1	3.5	3.3
Imidugudu	maisons	58.4	57.2	60.3	58.8

**Tableau 4.18 : Quantité d'infrastructures construites en milieu rural depuis 1994**

Type d'infrastructure		Niveau de pauvreté			Ensemble rural
		Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Ecole	unité	3.2	2.7	3.0	3.0
Dispensaire	unité	1.0	1.0	1.0	1.0
Ponts	unité	2.9	2.3	3.2	2.9
Routes	Kms	3.7	3.4	3.7	3.6
Mosquées	unité	1.0	1.1	1.1	1.1
Eglises	unité	1.2	1.4	1.4	1.3
Marchés	unité	1.0	1.0	1.0	1.0
Adduction d'eau	Kms	2.7	4.1	3.5	3.3
Imidugudu	maisons	58.4	57.2	60.3	58.8

**Tableau 4.19 : Existence d'une route dans une cellule rurale par province**

Province	Existence d'une route		Total
	Oui	Non	
Butare	97.9	2.1	100.0
Byumba	92.4	7.6	100.0
Cyangugu	88.5	11.5	100.0
Gikongoro	89.9	10.1	100.0
Gisenyi	96.7	3.3	100.0
Gitarama	96.8	3.2	100.0
Kibungo	98.9	1.1	100.0
Kibuye	67.1	32.9	100.0
Kigali Ngali	97.8	2.2	100.0
Ruhengeri	87.1	12.9	100.0
Umutara	100.0		100.0
Ensemble	92.7	7.3	100.0

**Tableau 4.20 : Accessibilité permanente de la cellule rurale par province**

Province	Accessibilité permanente		Total
	Oui	Non	
Butare	6.5	93.5	100.0
Byumba	50.7	49.3	100.0
Cyangugu	36.6	63.4	100.0
Gikongoro	37.3	62.7	100.0
Gisenyi	42.3	57.7	100.0
Gitarama	29.4	70.6	100.0
Kibungo	42.0	58.0	100.0
Kibuye	45.3	54.7	100.0
Kigali Ngali	42.4	57.6	100.0
Ruhengeri	33.7	66.3	100.0
Umutara	37.6	62.4	100.0
Total	36.4	63.6	100.0

**Tableau 4.21: Existence d'un réseau d'adduction d'eau dans une cellule rurale par province**

Province	Existence d'un réseau d'adduction d'eau		Total
	Oui	Non	
Butare	56.9	43.1	100.0
Byumba	63.8	36.2	100.0
Cyangugu	61.0	39.0	100.0
Gikongoro	75.3	24.7	100.0
Gisenyi	83.6	16.4	100.0
Gitarama	81.6	18.4	100.0
Kibungo	75.5	24.5	100.0
Kibuye	60.7	39.3	100.0
Kigali Ngali	61.1	38.9	100.0
Ruhengeri	77.6	22.4	100.0
Umutara	52.1	47.9	100.0
Ensemble	69.5	30.5	100.0

**Tableau 4.22: Distance moyenne de la source d'eau en saison sèche en milieu rural par province**

Province	Distance (en Km) de la source d'eau en saison sèche
Butare	1.9
Byumba	2.3
Cyangugu	2.1
Gikongoro	1.5
Gisenyi	2.1
Gitarama	1.5
Kibungo	2.8
Kibuye	1.0
Kigali Ngali	3.2
Ruhengeri	2.8
Umutara	3.8
Total	2.3

**Tableau 4.23: Existence du courant électrique en milieu rural par province**

Province	Existence du courant électrique		
	Oui	Non	Total
Butare	4.0	96.0	100.0
Byumba	8.0	92.0	100.0
Cyangugu	18.1	81.9	100.0
Gikongoro	6.9	93.1	100.0
Gisenyi	9.9	90.1	100.0
Gitarama	4.9	95.1	100.0
Kibungo	7.3	92.7	100.0
Kibuye	5.1	94.9	100.0
Kigali Ngali	10.5	89.5	100.0
Ruhengeri	24.1	75.9	100.0
Umutara	6.0	94.0	100.0
Ensemble	10.2	89.8	100.0

**Tableau 4.24: Existence d'un service de collecte des ordures ménagères en milieu rural par province**

Province	Existence d'un service de collecte des ordures		
	Oui	Non	Total
Butare		100.0	100.0
Byumba		100.0	100.0
Cyangugu	2.3	97.7	100.0
Gikongoro		100.0	100.0
Gisenyi		100.0	100.0
Gitarama		100.0	100.0
Kibungo		100.0	100.0
Kibuye	3.0	97.0	100.0
Kigali Ngali	2.3	97.7	100.0
Ruhengeri		100.0	100.0
Umutara		100.0	100.0
Ensemble	0.7	99.3	100.0

**Tableau 4.25: Mode d'évacuation des ordures en milieu rural par province**

Province	Mode d'évacuation des ordures				Total
	Jetées	Brûlées	Compost	Autre	
Butare	7.9			92.1	100.0
Byumba	26.0	2.4	2.4	69.2	100.0
Cyangugu	6.0	8.5	7.5	78.1	100.0
Gikongoro		8.3	2.7	89.0	100.0
Gisenyi		21.5	2.1	76.4	100.0
Gitarama	2.6	16.2	21.7	59.6	100.0
Kibungo	23.7			76.3	100.0
Kibuye	21.1	27.1	3.3	48.4	100.0
Kigali Ngali		7.8	7.8	84.4	100.0
Ruhengeri	11.1			88.9	100.0
Umutara	10.5	49.2		40.3	100.0
Ensemble	9.5	10.3	4.9	75.4	100.0

**Tableau 4.26 : Type de marché en milieu rural par province**

	Type de marché			Total
	Quotidien	Hebdomadaire	Aucun marché	
Butare	7.6	9.7	82.6	100.0
Byumba	5.4	26.7	67.9	100.0
Cyangugu	2.6	21.5	75.8	100.0
Gikongoro		16.5	83.5	100.0
Gisenyi	5.4	10.5	84.1	100.0
Gitarama	2.3	7.0	90.7	100.0
Kibungo	5.4	10.3	84.3	100.0
Kibuye	2.8	6.1	91.1	100.0
Kigali Ngali		7.9	92.1	100.0
Ruhengeri	2.5	3.1	94.4	100.0
Umutara	0.1	10.4	89.6	100.0
Ensemble	3.2	11.5	85.3	100.0



**Tableau 5.03: Répartition des têtes de cheptel selon le quintile de dépense**

Quintile de dépense	Type de cheptel					
	Bovins	Caprins	Ovins	Porcins	Lapins	Volaille
1er quintile	38100	146168	40510	43852	65117	154440
2ème quintile	78093	209442	76817	54959	107418	182633
3ème quintile	127766	280789	84061	63885	108644	283154
4ème quintile	219104	330851	92565	69812	136010	315346
5ème quintile	383593	341166	77493	63806	77790	358274
Ensemble	846656	1308416	371446	296314	494978	1293846

**Tableau 5.04 : Prix moyen selon le type de cheptel et la province**

Province	Type de cheptel					
	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Lapins	Volaille
Butare	50936.4	4491.4	5328.8	4939.7	398.7	650.6
Byumba	45463.9	4051.9	4432.2	5701.0	366.0	622.2
Cyangugu	68171.9	4706.1	6134.5	7655.2	864.3	803.8
Gikongoro	54574.6	4756.0	5623.2	9374.6	378.1	721.3
Gisenyi	54777.1	6851.7	8506.5	7229.6	503.0	998.3
Gitarama	49153.2	4615.6	5377.6	6777.0	467.6	776.0
Kibungo	40140.1	5565.6	5033.0	4549.9	362.5	632.6
Kibuye	50407.8	5546.0	6081.5	5750.5	399.6	885.4
Kigali Ngali	44000.1	4461.9	5186.3	6386.2	441.2	678.2
Ville de Kigali	60232.5	5698.9	7311.4	14860.8	597.3	1259.8
Ruhengeri	56395.0	5631.4	6387.9	5922.7	418.1	848.5
Umutara	42490.8	3714.0	5383.9	7966.2	485.7	656.6
Total	50402.4	5106.8	5508.0	6801.5	439.2	752.6

**Tableau 5.05 : Répartition des ménages selon la taille de l'exploitation et le milieu de résidence**

Taille de l'exploitation familiale	Milieu			
	Kigali ville	Autres milieux urbains	Milieu rural	Total
Moins de 0.5 Ha	96.4	81.7	54.9	58.6
De 0.5 à 1 Ha	0.7	7.9	20.7	19.0
De 1 à 1.5 Ha	1.0	2.6	11.6	10.6
De 1.5 à 2 Ha	0.4	2.6	6.4	5.8
De 2 à 3 Ha	0.4	0.9	3.8	3.5
De 3 à 4 Ha	0.4	1.4	1.3	1.2
De 4 à 5 Ha	0.2	0.7	0.6	0.5
Plus de 5 Ha	0.6	2.1	0.8	0.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

## **VI. ACTIVITES NON AGRICOLES DES MENAGES**

**Tableau 6.01 : Distribution des responsables d'entreprises par occupation exercée et par sexe ( % en ligne)**

Occupations non agricoles	sexe du responsable		Total %
	Masculin %	Féminin %	
Prof. techniques libérales et Assimilées	89.2	10.8	100.0
Cadres Admin. Supérieurs	100.0		100.0
Pers. Admin. et Trav. Assimilés	78.4	21.6	100.0
Pers. Commerc. et Vendeurs	48.9	51.1	100.0
Trav. Spécialisés dans les Services	59.7	40.3	100.0
Agric. /Eleveurs/Forest./Pech./Chasseurs	95.4	4.6	100.0
Ouvriers et Manoeuvres Non Agricoles et Conduc. d'engins	71.4	28.6	100.0
Travailleurs non classés ailleurs	81.2	18.8	100.0
Total	58.5	41.5	100.0

**Tableau 6.02 : Distribution des responsables d'entreprises par occupation exercée et par sexe ( % en colonne)**

Occupations non agricoles	sexe du responsable		Total %
	Masculin %	Féminin %	
Prof. techniques libérales et Assimilées	2.7	0.5	1.8
Cadres Admin. Supérieurs	0.1		0.0
Pers. Admin. et Trav. Assimilés	0.9	0.4	0.7
Pers. Commerc. et Vendeurs	51.2	75.2	61.2
Trav. Spécialisés dans les Services	2.8	2.7	2.8
Agric. /Eleveurs/Forest./Pech./Chasseurs	3.0	0.2	1.8
Ouvriers et Manoeuvres Non Agricoles et Conduc. d'engins	34.7	19.5	28.4
Travailleurs non classés ailleurs	4.6	1.5	3.3
Total	100.0	100.0	100.0

**Tableau 6.03 : Distribution des occupations principales des ménages selon le type et le sexe du chef de ménage**

Occupations non agricoles	Sexe du chef de ménage		Total %
	Masculin %	Féminin %	
Prof. techniques libérales et Assimilées	2.2	0.3	1.7
Pers. Admin. et Trav. Assimilés	0.8		0.6
Pers. Commerc. et Vendeurs	57.5	73.4	61.1
Trav. Spécialisés dans les Services	3.2	1.2	2.8
Agric. /Eleveurs/Forest./Pech./Chasseurs	2.2	0.8	1.8
Ouvriers et Manoeuvres Non Agricoles et Conduc. d'engins	30.7	21.8	28.7
Travailleurs non classés ailleurs	3.4	2.6	3.2
Total	100.0	100.0	100.0



**Tableau 6.04 : Principale source de crédit au cours des 12 derniers mois selon le sexe du responsable (% en ligne)**

Source du crédit	sexe du responsable		Total %
	Masculin %	Féminin %	
Banques privées	32.6	67.4	100.0
Banques populaires	100.0		100.0
Autres institutions financières	40.0	60.0	100.0
Prêteurs/usuriers	54.9	45.1	100.0
Famille/parent	23.2	76.8	100.0
Autres	48.5	51.5	100.0
Total	54.9	45.1	100.0

**Tableau 6.05 : Principale source de crédit au cours des 12 derniers mois selon le sexe du responsable (% en colonne)**

Source du crédit	sexe du responsable		Total %
	Masculin %	Féminin %	
Banques privées	3.3	8.3	5.5
Banques populaires	43.7		24.0
Autres institutions financières	27.0	49.4	37.1
Prêteurs/usuriers	12.4	12.4	12.4
Famille/parent	4.5	18.2	10.7
Autres	9.1	11.8	10.3
Total	100.0	100.0	100.0

**Tableau 6.06 : Accès au crédit au cours des 12 derniers mois selon le sexe du responsable (% en ligne)**

service de crédit	sexe du responsable		Total %
	Masculin %	Féminin %	
Oui, avec succès	54.9	45.1	100.0
Oui, sans succès	64.5	35.5	100.0
Non	58.2	41.8	100.0
Ensemble	58.5	41.5	100.0

**Tableau 6.07 : Accès au crédit au cours des 12 derniers mois selon le sexe du responsable (% en colonne)**

Service de crédit	sexe du responsable		Total
	Masculin	Féminin	
	%	%	%
Oui, avec succès	4.0	4.6	4.2
Oui, sans succès	7.3	5.6	6.6
Non	88.7	89.8	89.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0

## **VII. SANTE**

**Tableau 7.01 : Couverture vaccinale par strate**

Type de vaccin		Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	Ensemble
Vaccin DTC	Dose complète	76,7	71,3	59,1	<b>60,8</b>
	Dose incomplète	17	23,1	37,1	<b>35,1</b>
Vaccin Polio	Dose complète	68,6	73,4	59,3	<b>60,5</b>
	Dose incomplète	24,9	24	38,8	<b>37,3</b>
Vaccin Rougeole		76,5	79	74,8	<b>75,1</b>
Vaccin BCG		96,6	96	98,5	<b>98,3</b>

**Tableau 7.02.: Répartition des personnes souffrantes selon le type d'établissement et strate**

Type d'établissement	Milieu			Ensemble
	Ville de Kigali	Autres Villes	Milieu rural	
Public	38.5	46.4	49.2	48.0
Privé	60.6	41.7	36.6	39.3
Semi-privé	0.9	12.0	14.2	12.7
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

**Tableau 7.03.: Répartition des personnes souffrantes selon le type d'établissement et le niveau de pauvreté**

Type d'établissement	Niveau de pauvreté			Ensemble
	Extrême pauvre	Pauvre	Non pauvre	
Public	46.1	48.1	49.1	48.0
Privé	37.9	38.6	40.3	39.3
Semi-privé	16.0	13.3	10.6	12.7
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0

**Tableau 7.04: Proportion des femmes enceintes ayant reçu ou non des soins prénatals selon la province**

Provinces	Avez-vous reçu des soins prénatals		
	Oui	Non	Ensemble
Butare	68.4	31.6	100.0
Byumba	90.8	9.2	100.0
Cyangugu	80.7	19.3	100.0
Gikongoro	74.6	25.4	100.0
Gisenyi	81.0	19.0	100.0
Gitarama	78.2	21.8	100.0
Kibungo	82.9	17.1	100.0
Kibuye	80.8	19.2	100.0
Kigali Ngali	83.4	16.6	100.0
Ville de Kigali	88.7	11.3	100.0
Ruhengeri	84.1	15.9	100.0
Umutara	84.8	15.2	100.0
Ensemble	82.4	17.6	100.0

**Tableau 7.05 : Age moyen au sevrage et à l'ablactation par strate**

Strate	Age moyen au sevrage	Age moyen à l'ablactation
Ville de Kigali	6	18
Autres Villes	6	19
Milieu rural	6	23
Total	6	23

**Tableau 7.06 : Age moyen au sevrage et à l'ablactation par province**

Province	Age moyen au sevrage	Age moyen à l'ablactation
Butare	6	25
Byumba	7	21
Cyangugu	6	23
Gikongoro	6	25
Gisenyi	7	23
Gitarama	6	24
Kibungo	6	22
Kibuye	6	23
Kigali Ngali	7	23
Ville de Kigali	6	18
Ruhengeri	6	22
Umutara	6	21
Total	6	23

**Tableau 7.07 : Age moyen au sevrage et à l'ablactation par niveau de pauvreté**

Niveau de pauvreté	Age moyen au sevrage	Age moyen à l'ablactation
Extrême pauvre	6	24
Pauvre	6	23
Non pauvre	6	21
Total	6	23